REVUE DE STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE

EXERCICE 2019



Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES ET DIAGRAMMES	
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	
AVANT- PROPOS	
RESUME	8
PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER 2019	
1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER MONDIAL	11
1.1. Environnement économique international	11
1.2. Conditions monétaires et financières	13
1.3. Dynamique des marchés financiers et des matières premières	16
2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER SOUS-REGIONAL	. 18
2.1. Secteur réel	18
2.2. Secteur public	
2.3. Secteur extérieur	
2.4. Secteur monétaire	
2.5. Aspects institutionnels	27
DEUXIEME PARTIE : SITUATION DU SYSTEME FINANCIER EN 2019	31
1. SITUATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES	34
1.1. Secteur bancaire	3/
1.2. Etablissements financiers	
1.3. Secteur de la microfinance	
1.4. Secteur des assurances	
1.5. Secteur de la prévoyance sociale	
2. MARCHES DES CAPITAUX	57
2.1. Marché monétaire sous régional	57
2.2. Marché des titres publics émis par adjudication	
2.3. Marché financier sous régional	
3. INFRASTRUCTURES DE MARCHE	
2.1. Continue de mismont símico de la DEAC	
3.1. Systèmes de paiement gérés par la BEAC	
3.2. Moyens de paiement	74
TROISIEME PARTIE : RISQUES PESANT SUR LA STABILITE FINANCIERE EN 2019	76
1. APPRECIATION DES RISQUES PESANT SUR LA STABILITE FINANCIERE	77
1.1. Appréciation sectorielle des risques	77
1.2. Expositions intersectorielles	
ARTICLE THEMATIQUE «STABILITE FINANCIERE, STABILITE MONETAIRE	ET
CROISSANCE ECONOMIQUE »	
ANNEXE	

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Profil des ratios d'endettement des pays de la CEMAC	22
Tableau 2 : Exposition du secteur bancaire sur le souverain (en millions de FCFA)	
Tableau 3 : Situation du climat des affaires dans la CEMAC	
Tableau 4 : Situation des fonctions de l'indice de faire des affaires	
Tableau 5 : Composition du secteur financier en 2018 et 2019	
Tableau 6 : Principaux postes des bilans des banques (en millions de FCFA)	
Tableau 7 : Ventilation des dépôts par compte et secteur institutionnel (en millions de FCFA)	
Tableau 8 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions de FCFA)	
Tableau 9 : Nombre de banques en infraction avec les normes prudentielles	
Tableau 10 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de F	
Tableau 11 : Couverture des engagements réglementés (en millions de FCFA)	
Tableau 12 : Marge de solvabilité (en millions de FCFA)	
Tableau 13 : Détail des ressources collectées, des prestations servies et des résultats nets des OPS (en	
millions de FCFA)	
Tableau 14 : Structure des investissements des OPS de la CEMAC par pays en 2019 (en millions de FO	/
Tableau 15 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate	
Tableau 16 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et OTA (en %)	
Tableau 17 : Situation du contrôle sur pièces des systèmes exploités par la BEAC (en %)	
Tableau 18: Evolution des transactions monétiques interbancaires dans la CEMAC	
Tableau 19 : Situation de l'écosystème convergent dans la CEMAC	
Tableau 20 : Occurrence des épisodes d'instabilité et de crises financières dans la CEMAC	125
Tableau 21 : Inventaire (non exhaustif) de l'intervention des institutions de la CEMAC pour briser la s	
de la panique et restaurer la confiance, au cours des 20 dernières années	130
Liste des graphiques	
Cranhique 1 : Indiae des eques des matières premières expertées per le CEMAC (2015-2010)	17
Graphique 1 : Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC (2015-2019) Graphique 2 : Taux de croissance du PIB réel dans les pays de la CEMAC (2014-2019)	
Graphique 3 : Evolution du solde budgétaire, base engagements, dons compris des États de la CEN	
(2014-2019)	
1 1	
(2007-2019)	21
Graphique 5 : Evolution du solde extérieur courant, transferts officiels inclus, des États de la CEM	
(2014-2019)	25
Graphique 6 : Dynamique des investissements extérieurs de la CEMAC	
Graphique 7 : Structure du secteur financier de la CEMAC au 31 décembre 2019	
Graphique 8 : Evolution des composantes du PNB des établissements de crédit (en %)	
Graphique 9 : Répartition des EMF agréés et en activité par pays au 31 décembre 2019	
Graphique 10 : Evolution du bilan agrégé des EMF (en millions de FCFA)	
Graphique 11 : Tendance des excédents/déficits de trésorerie des EMF sur la période 2015-2019 (e	
millions de FCFA)	
Graphique 12 : Répartition par pays des clients, guichets et comptes de dépôts de la clientèle des I	
Graphique 13 : Ventilation des composantes du produit financier net	
Graphique 14: Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF	51

Graphique 15 : Structure des placements en assurance non-vie	52
Graphique 16: Structure des placements en assurance vie et capitalisation	53
Graphique 17 : Evolution du portefeuille d'investissement des OPS dans la CEMAC (en %)	56
Graphique 18: Evolution des transactions interbancaires	59
Graphique 19 : Emissions des BTA en valeur dans la CEMAC (en millions de FCFA)	61
Graphique 20: Emissions des OTA en valeur dans la CEMAC (en millions de FCFA)	61
Graphique 21 : Capitalisation boursière au cours de la période 2018-2019 (en millions de FCFA)	64
Graphique 22 : Evolution des opérations en volume sur SYGMA et SYSTAC	67
Graphique 23 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions de FCFA) .	68
Graphique 24 : Répartition des paiements totaux par monnaie électronique dans la CEMAC en 2019	73
Graphique 25 : Tendance des crédits sains par terme (en millions de FCFA)	77
Graphique 26 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaire en millions de FCFA (2012-2019)	78
Graphique 27 : Crédits bruts par branche d'activité dans la CEMAC (2018-2019)	78
Graphique 28 : Evolution des composantes des créances en souffrance (en %)	79
Graphique 29 : Evolution des créances en souffrance par secteur institutionnel (2010-2019)	80
Graphique 30 : Ventilation sectorielle des créances en souffrance entre 2018 et 2019	81
Graphique 31 : Dynamique du ratio dépôts/crédits bruts dans la CEMAC (2010-2019)	81
Graphique 32 : Couverture du risque de crédit (en milliards de FCFA)	
Graphique 33 : Evolution des crédits sains par terme (en millions de FCFA)	
Graphique 34 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaire en millions de FCFA (2012-2019)	
Graphique 35 : Evolution des crédits bruts par branche d'activité dans la CEMAC (2018-2019)	
Graphique 36 : Evolution des composantes des créances en souffrance (en %)	
Graphique 37 : Evolution des créances en souffrance par secteur institutionnel	86
Graphique 38 : Ventilation sectorielle des créances en souffrance entre 2018-2019	
Graphique 39 : Couverture du risque de crédit (en milliards de FCFA)	87
Graphique 40 : Ventilation des titres souverains par types d'investisseurs en 2019	90
Graphique 41 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière de la Zone BEAC : les indicateurs	
d'exubérance macro-financière sur la période 1960-1997	.118
Graphique 42 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière des pays de la Zone BEAC : les	
indicateurs de détresse financière sur la période 1977-1994	
Graphique 43 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière des pays de la Zone BEAC sur la pério	
1980-1995. WLD= monde, SSA= Afrique Subsaharienne, BEAC= Zone BEAC	
Graphique 44 : Évolution (A) de l'intérêt (recherche sur Internet) des expressions « dévaluation du C	FΑ
» et comportements de types « esprits animaux » sur la période 2010-2017 et (B) des conditions	
économiques et financières (TCE et endettement) sur la période 1993-2016	.131

LISTE DES ENCADRES ET DIAGRAMMES

Liste des encadrés

Encadré 1 : Vulnérabilités du système financier mondial et propositions d'atténuation	15
Encadré 2 : Liste des établissements d'importance systémique de la CEMAC en 2019	45
Encadré 3 : Situation du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale	46
Encadré 4 : Avancées dans la fusion des marchés financiers de la CEMAC	65
Liste des diagrammes	
Diagramme 1 : Dynamique des crises financières chez <i>Fiminski</i> et les récentes théories des crises	
financières en 4 mouvements : Déplacement-Euphorie-Détresse (fragilité)-Panique	115
Diagramme 2 : Schéma hypothétique représentant la mécanique de l'instabilité financière dans le	
contexte actuel de la CEMAC, sans l'intervention d'un PDR	128

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière

BCE : Banque Centrale Européenne

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BDEAC : Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale

BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale

BOE : Bank of England

BPoC : Banque Centrale de la République Populaire de Chine

BTA : Bons du Trésor Assimilables

BVMAC : Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale

CCN : Centre de Compensation National CCR : Centre de Compensation Régional

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
 CIPRES : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
 CMF : Commission des Marchés Financiers du Cameroun

COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

CORENOFI : Commission Régionale de Normalisation Financière

COSUMAF : Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique

Centrale

CPM : Comité de Politique Monétaire

CRCA : Commission Régionale de Contrôle des Assurances
CRCT : Cellule de Règlement et de Conservation des Titres

CRDV : Caisse Régionale de Dépôt des Valeurs

DSFABFE : Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du

Financement des Economies

DSX : Douala Stock Exchange

EMF : Établissements de Microfinance

FAGACE : Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique

FALB Facteurs Autonomes de la Liquidité Bancaire F CFA : Franc de la Coopération Financière en Afrique

FEC : Facilité Elargie du Crédit

FED : Reserve Fédérale

FMI : Fonds monétaire international

GABAC : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique

Centrale

GAFI : Groupe d'Action Financière

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GIMAC : Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale

IDE : Investissements Directs Etrangers

IAIS : International Association of Insurance Supervisors

IIA : Institut International des AssurancesIMA : Investment Management Account

IRPS : Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale

LBC/FT : Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du

Terrorisme

NMP : Nouveaux Moyens de Paiement

OCA-CEMAC Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OPCVM : Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OPS : Organismes de Prévoyance Sociale OTA : Obligations du Trésor Assimilables

PIB : Produit Intérieur Brut

PSI : Prestataires de Services d'Investissement

RCA : République Centrafricaine

RBTR : Règlement Brut en Temps Réel

SAFACAM : Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun

SEMC : Société des Eaux Minérales du Cameroun

SESAME : Système d'Evaluation et Supervision des Activités de Microfinance

SMI : Système Monétaire International

SOCAPALM : Société Camerounaise des Palmeraies SVT : Spécialistes en Valeurs du Trésor

SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

SYGMA : Système de Gros Montants Automatisé

SYSTAC : Système de Télécompensation en Afrique Centrale

TIAO : Taux d'Intérêt des Appels d'Offres TIMP : Taux d'Intérêt Moyen Pondéré

UE : Union Européenne

UEAC : Union Economique de l'Afrique Centrale

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale

AVANT-PROPOS



La solidité du système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'est renforcée en 2019 dans un contexte marqué essentiellement, au niveau mondial, par l'accroissement de l'endettement, des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et des incertitudes entourant le Brexit, et, au plan sous-régional, par la mise en œuvre diligente des programmes économiques et financiers conclus entre les Etats et les partenaires financiers.

Les institutions financières se sont distinguées par la poursuite de la croissance des activités du secteur bancaire, la contraction des primes des sociétés d'assurance et l'amélioration de la trésorerie des organismes de prévoyance sociale. Les marchés des capitaux ont été marqués par le dynamisme du marché interbancaire et celui des titres publics émis par adjudication qui a connu un essor remarquable, tandis que les infrastructures financières ont poursuivi leur mutation.

Les actions du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) ont contribué à des avancées notoires, notamment dans la gestion prudente des finances publiques, l'adoption de deux règlements encadrant les activités des prestataires de services de paiement et des établissements de paiement, l'amélioration des dispositifs de reporting des sociétés d'assurances et des établissements de microfinance et le démarrage de la phase pilote de l'interopérabilité monétique intégrale (cartes, monnaie électronique et transferts de fonds) dans la sous-région.

Le CSF-AC a encouragé ses membres à poursuivre les efforts réalisés à travers, notamment, la finalisation et l'implémentation des stratégies d'apurement des arriérés sur la dette intérieure, la finalisation du processus d'unification des marchés financiers, la poursuite de l'amélioration du dispositif de reporting dans certains secteurs et l'accélération de l'élaboration des normes techniques et fonctionnelles des établissements de paiement.

Enfin, la Revue de Stabilité Financière 2019 publie deux articles. Le premier examine les bienfaits de l'adossement de la COBAC à la BEAC en termes de stabilité du système bancaire de la CEMAC. Le deuxième article propose une relecture de l'instabilité financière à laquelle les pays de la zone d'émission de la BEAC ont fait face au cours des années 1980. À cet effet, l'histoire financière des pays de la sous-région a été décomposée en 04 grandes périodes : le déplacement, l'euphorie, la détresse et la panique.

Le Président du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale,

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Poursuite de la baisse de l'activité économique mondiale, en lien avec les incertitudes entourant les politiques publiques et la faiblesse des échanges.

La croissance économique mondiale a poursuivi sa contraction entamée depuis 2017, en raison de l'accentuation des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, l'effondrement de l'activité industrielle en Allemagne et les incertitudes entourant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ainsi que le recul des investissements et des échanges au niveau mondial. Le taux de croissance du PIB réel mondial est ainsi passé de 3,8 % en 2017 à 3,6 % en 2018 et 2,9 % en 2019.

Face au ralentissement de l'activité économique mondiale, plusieurs banques centrales des pays avancés, émergents et en développement ont adopté des politiques d'assouplissement monétaire de soutien à l'activité dans un contexte global marqué par le recul des tensions inflationnistes.

Les marchés financiers ont été caractérisés par de légères variations sur le marché des changes, en rapport avec la convergence des politiques monétaires dans la plupart des économies avancées, tandis que les principales places boursières ont bien performé en dépit du ralentissement de l'activité économique.

Sur les marchés des matières premières, les cours des produits énergétiques et non énergétiques se sont repliés. Sur fond de ralentissement de l'activité et des politiques d'assouplissement monétaire, l'or a davantage été sollicité par les banques centrales et les investisseurs institutionnels.

Compte tenu de ces évolutions, le système financier mondial a été confronté à trois principales sources de vulnérabilité relatives au niveau d'endettement et à la gestion des portefeuilles d'actifs des investisseurs institutionnels.

Une conjoncture macroéconomique sous régionale en amélioration progressive...

Dans un environnement marqué par une gestion prudente des finances publiques par les Etats et la mise en œuvre efficace de la nouvelle réglementation des changes, l'activité économique dans la CEMAC a poursuivi sa tendance haussière tirée principalement par les activités non pétrolières, nonobstant la persistance des défis socio-sécuritaires dans la sous-région. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 2,1 % en 2019 après 1,7 % en 2018 et 0,7 % en 2017. En revanche, les pressions sur les prix ont décéléré, avec un taux d'inflation en glissement annuel revenant de 2,2 % en 2018 à 2,0 % en 2019. A la faveur de la gestion prudente des finances publiques, le solde budgétaire, base engagement, dons compris, est revenu de -0,2 % de PIB en 2018 à 0,0 % du PIB en 2019. En revanche, le déficit des transactions courantes, dons officiels inclus s'est creusé à -1,9 % du PIB, après -0,6 % en 2018. Quant au climat des affaires, il s'est légèrement amélioré grâce notamment aux mesures prises par les Etats afin de faciliter la circulation des biens et des personnes et promouvoir la création des entreprises.

Sur la même période, (i) les avoirs extérieurs nets du système monétaire ont progressé de 6,3 % à 2 667,4 milliards, (ii) les avances bancaires nettes aux États se sont accrues de 23,7 %, tandis que les crédits à l'économie ont régressé de 3,6 %, (iii) la masse monétaire a augmenté de 5,8 % et (iv) le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est établi à 67,2 % après 61,3 % en 2018.

... et un système financier résilient dans son ensemble avec quelques poches de vulnérabilités dans certains secteurs

Les institutions financières ont été marqués par la croissance des activités du secteur bancaire, le recul des primes des sociétés d'assurance, la hausse du bilan des établissements de microfinance et l'amélioration de la trésorerie des organismes de prévoyance sociale ;

Les marchés des capitaux ont enregistré la mise en place des institutions du marché financier sous régional. Quant au marché interbancaire, il a maintenu son dynamisme depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire en juin 2018, tandis que le marché des titres publics a connu un essor des opérations aussi bien en terme de nouvelles émissions que des transactions sur le marché secondaire dans un contexte de hausse des besoins de trésorerie des Etats :

Les infrastructures financières de la CEMAC se sont distinguées par (i) l'entrée en vigueur du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC relatif aux services de paiement dans la CEMAC, (ii) le démarrage de la phase pilote de l'interopérabilité monétique intégrale (cartes, monnaie électronique et transferts de fonds) et (iii) le renforcement du dispositif règlementaire des activités de paiement par l'adoption du Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement et du Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement. De plus, le dépositaire central du marché financier a assuré avec diligence les opérations post-marché.

Ainsi, les risques pesant sur la stabilité du système financier de la sous-région ont été contenus à la faveur des programmes de réformes économiques et financières en cours entre les Etats et les partenaires financiers ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques, en dépit de la persistance des foyers de tensions socio-sécuritaires dans la sous-région.

PREMIERE PARTIE: ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER EN 2019

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER MONDIAL

En 2019, la conjoncture internationale a été caractérisée par un ralentissement de l'activité économique au niveau mondial, imputable aux incertitudes sur les politiques publiques et à la faiblesse des échanges et des investissements.

Dans ce contexte et compte tenu de la décélération des pressions inflationnistes, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires à travers la révision à la baisse des taux directeurs et la reprise des programmes de rachat d'actifs.

Sur les marchés financiers, de faibles variations ont été enregistrées sur le marché des changes, en raison de la convergence des politiques monétaires dans plusieurs économies avancées, tandis que le marché de l'or a été très attractif pour les banques centrales et les investisseurs institutionnels.

1.1. Environnement économique international

La croissance de l'activité économique mondiale a poursuivi son recul en 2019, imputable aux incertitudes persistantes sur les politiques publiques et à la diminution des échanges et des investissements malgré l'orientation plus conciliante des politiques monétaires par les banques centrales. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel mondial est passé de 3,8 % en 2017 à 3,6 % en 2018 et 2,9 % en 2019, tandis que la progression des échanges de biens et services a ralenti, revenant de 3,7 % en 2018 à 1,0 % en 2019. De même, les pressions inflationnistes ont diminué, le taux d'inflation s'établissant à 3,4 % en 2019, après 3,6 % en 2018.

1.1.1. Pays avancés

Dans les pays avancés, la croissance du PIB réel s'est établie à 1,7 %, après 2,2 % en 2018, en raison essentiellement des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, de l'effondrement de l'activité industrielle en Allemagne et des incertitudes entourant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Le chômage a baissé tandis que le taux d'inflation s'est fixé à 1,4 % en 2019 contre 2,0 % en 2018.

Aux **États-Unis,** la croissance a ralenti à 2,3 % en 2019, après 2,9 % en 2018, en rapport avec le repli des investissements et les effets dépressifs de l'assouplissement des conditions financières. Le taux de chômage est revenu à 3,7 % en 2019, après 3,8 % en 2018, 4,4 % en 2017 et 4,9 % en 2016. Les pressions inflationnistes se sont atténuées à 1,8 % en 2019, après 2,4 % en 2018.

Au **Japon**, l'activité s'est améliorée grâce à la bonne tenue de la consommation privée et la robustesse des dépenses en capital. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 0,3 % en 2018 à 0,7 % en 2019. En revanche, les taux de chômage et d'inflation ont été stabilisés autour de 2,9 % et 1,0 % respectivement.

Dans l'**Union Européenne**, le taux de croissance du PIB réel est retombé à 1,5 % en 2019, après 2,2 % en 2018. Dans la **Zone Euro**, la croissance réelle est revenue à 1,2 % en

2019, après 1,9 % en 2018, en raison de la faiblesse de la demande. Sur la même période, les taux de chômage et d'inflation se sont repliés à 7,6 % et 1,2 % respectivement.

En **Allemagne**, l'activité économique a poursuivi son ralentissement dû à la contraction continue de l'activité manufacturière et au recul de la consommation privée et des exportations. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 0,6 %, après 1,5 % en 2018 et 2,2 % en 2017. En revanche, à la faveur de la création d'emplois, le taux de chômage a reculé pour s'établir à 3,2 % en 2019, après 3,4 % en 2018, tandis que les pressions inflationnistes ont diminué à 1,4 % en 2019, contre 1,9 % en 2018.

En **France**, la croissance de l'activité a fléchi du fait essentiellement de l'affaiblissement de la demande intérieure et de l'atonie de la demande extérieure. Le taux de croissance du PIB réel est revenu de 1,7 % à 1,3 % entre 2018 et 2019. Cependant, le chômage est ressorti à 8,5 % en 2019 contre 9,0 % en 2018. Le taux d'inflation s'est situé à 1,3 % en 2019, après 2,1 % en 2018, sous l'effet de la baisse des prix des produits manufacturiers.

1.1.2. Pays émergents et en développement

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique a décéléré du fait principalement de la baisse des exportations et de la production industrielle en **Chine**, dans un contexte marqué par la montée des tensions commerciales avec les Etats-Unis. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel de la Chine est revenu à 6,1 % en 2019 contre 6,7 % en 2018.

De même, la croissance économique a reculé en **Inde**, revenant à 4,2 % en 2019, après 6,1 % en 2018, eu égard à la faiblesse de la demande intérieure. Par ailleurs, l'économie a été confrontée à des risques tant intérieurs (déficits budgétaires et retards dans les réformes structurelles) qu'extérieurs tels que la hausse des prix du pétrole, la forte augmentation des primes de risque sur les marchés financiers mondiaux et le protectionnisme mondial. Le taux d'inflation est remonté à 4,5 % après 3,4 % en 2018.

Après un accroissement en 2018, l'économie **sud-africaine** a ralenti en 2019, avec un taux de croissance du PIB réel ressortant à 0,2 %. Cette dynamique a découlé du faible dynamisme de l'investissement privé et des exportations. Les prix des biens et services destinés à la consommation finale des ménages ont augmenté de 4,1 % en 2019 contre 4,6 % en 2018.

1.1.3. Pays d'Afrique subsaharienne

En **Afrique subsaharienne**, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 3,1 % en 2019, contre 3,3 % un an auparavant, imputable à une conjoncture extérieure moins favorable couplée aux contre-performances des économies des pays exportateurs de pétrole. Le niveau général des prix des biens et services destinés à la consommation finale des ménages s'est légèrement accru de 8,4 % en 2019 après 8,3 % en 2018.

Au **Nigeria**, la croissance s'est renforcée davantage, passant à 2,2 % en 2019, contre 1,9 % en 2018 et 0,8 % en 2017, à la faveur de la bonne tenue du secteur non pétrolier, notamment l'agriculture et le commerce. A contrario, le taux de chômage est remonté. Il est passé de 16,5 % en 2017 à 23,0 % en 2018 puis à 27,10 % en 2019. Les tensions inflationnistes se sont atténuées, le taux d'inflation se situant à 11,4 % après 12,1 % en 2018.

Dans **l'UEMOA**, la faiblesse de la demande intérieure a contribué au recul de l'activité économique, le taux de croissance du PIB réel revenant de 6,5 % en 2018 à 6,1 % en 2019. Le taux d'inflation s'est situé à - 0,3 % en 2019, après 1,0 % en 2018.

1.2. Conditions monétaires et financières

Dans un contexte mondial marqué par le ralentissement de l'activité économique mondiale, le recul des tensions inflationnistes, la persistance des tensions commerciales et les incertitudes entourant le Brexit, plusieurs banques centrales des pays avancés, émergents et en développement ont adopté des politiques d'assouplissement monétaire de soutien à l'activité.

1.2.1. Orientation des politiques monétaires des principales banques centrales

Dans la **Zone Euro**, la *BCE* a adopté des mesures accommodantes supplémentaires se traduisant par la baisse de 10 points de base, à -0,50 %, du taux de la facilité de dépôt et la reprise du programme de rachat d'actifs, du fait de la faiblesse de l'inflation dans un contexte de recul de l'activité. De même, elle a mis en place un système de paliers pour la rémunération des réserves des banques à l'effet de réduire l'impact des taux négatifs sur leur rentabilité. Par ailleurs, dans le cadre de sa principale opération d'injection de liquidités, elle a maintenu inchangé son principal taux de refinancement à 0,00 % ainsi que le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25 %.

Aux **Etats-Unis**, la *Fed* a radicalement changé l'orientation de sa politique monétaire en effectuant trois baisses consécutives de son taux directeur (*fed funds*) pour le ramener dans la fourchette 1,50 % - 1,75 %, anticipant les retombées d'un ralentissement de la croissance mondiale dans un contexte macro-économique domestique solide.

Au **Japon**, la *Bank of Japan (BoJ)* a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire en maintenant inchangé le principal taux directeur à -0,1 % et celui du rendement obligataire à 10 ans à 0 %, ainsi que le rachat des titres obligataires.

Au **Royaume-Uni**, la *Bank of England (BoE)* a maintenu son principal taux directeur, à 0,75 %, prenant en compte la révision à la baisse des perspectives de croissance et les craintes liées aux conséquences du Brexit.

Dans les **pays émergents**, la *People's Bank of China (PBoC)* a conservé son taux directeur à 4,35 %. Toutefois, elle a procédé à la baisse du taux préférentiel qu'elle applique aux banques commerciales pour des prêts à court terme et réduit le ratio des réserves obligatoires afin de soutenir une économie en plein ralentissement. La *Banque de Russie* a ramené son taux directeur de 7,75 % à 6,25 %, en raison du ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation, de la croissance modérée du pays et de la décélération de l'activité économique mondiale. La tendance a été similaire au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud où les banques centrales ont respectivement ramené leurs taux directeurs de 6,50 % à 4,50 %, de 6,50 % à 5,15 % et de 6,75 % à 6,50 %.

Dans **l'UEMOA**, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a poursuivi l'orientation accommodante de sa politique monétaire via le maintien du taux d'intérêt minimum de soumission à 2,50 %, du taux du guichet de prêt marginal à 4,50 % et du

coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 3,0 %, projetant une inflation modérée à moyen terme.

1.2.2. Appréciation de la stabilité financière mondiale

La stabilité du système financier mondial en 2019 a été confrontée à la persistance des tensions commerciales et à l'orientation plus conciliante des politiques monétaires des banques centrales. La conjugaison de ces facteurs s'est traduite par la fragilisation de l'activité économique et l'accentuation des fluctuations sur les marchés engendrant un accroissement des risques pesant sur la stabilité financière. Compte tenu de ces tendances, le FMI a identifié, dans son rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR) d'octobre 2019, trois principaux facteurs de vulnérabilité du système financier mondial en 2019 : *i)* la hausse de l'endettement des entreprises, *ii)* l'augmentation des portefeuilles d'actifs plus risqués et moins liquides des investisseurs institutionnels, notamment les assureurs, et *iii)* l'accroissement de l'endettement extérieur des pays émergents.

S'agissant de l'endettement des entreprises, l'assouplissement des conditions monétaires a incité les entreprises à une prise de risque excessive relevant ainsi leur niveau de vulnérabilité en raison de l'augmentation de la charge de la dette et de la faible capacité à honorer les engagements à terme.

Concernant le secteur des investisseurs institutionnels, les taux très bas ont encouragé les investisseurs à rechercher de meilleurs rendements et à détenir les actifs plus risqués et moins liquides dans le but de réaliser des rendements anticipés. Les vulnérabilités dans ce secteur ont été particulièrement élevées pour les institutions financières non bancaires et les assureurs.

Quant à l'endettement extérieur, les politiques d'assouplissement monétaire dans les pays avancés ont contribué à infléchir les taux d'intérêts et motivé l'orientation d'importants flux de capitaux vers les pays émergents. A cet égard, le recours croissant aux ressources financières extérieures en quête d'opportunités de rendement attractif a nourri la dette extérieure dans ces pays, induisant des inquiétudes quant à la viabilité de celle-ci. En effet, la dette extérieure médiane de ces pays a représenté 160 % des exportations en 2019 contre 100 % en 2008.

Encadré 1 : Vulnérabilités du système financier mondial et propositions d'atténuation

1. Hausse de l'endettement des entreprises

Les entreprises en Chine, en Europe et aux Etats-Unis ont été exposées à des vulnérabilités liées à une accumulation importante du stock de la dette. En Chine, la dette globale des entreprises a été très élevée, en particulier la composante spéculative très sensible aux dégradations de la croissance et aux conditions de financement. En Europe, même si l'endettement des entreprises a diminué dans la plupart des pays, en raison des progrès importants réalisés dans le processus de désendettement de la zone Euro, la dette spéculative et à risque a été élevée dans beaucoup de pays du fait de l'exposition croissante des banques sur les petites et moyennes entreprises. Aux États-Unis, le financement par la dette des entreprises non financières s'est accru, en raison de l'assouplissement des conditions financières.

Pour réduire les risques sur l'activité des entreprises, il conviendrait de maintenir un contrôle rigoureux de l'évaluation du risque de crédit bancaire et des pratiques en matière de prêts, accroître la divulgation d'informations et la transparence sur les marchés financiers non bancaires afin d'évaluer les risques de manière plus approfondie, mettre au point des outils prudentiels à l'attention des entreprises très endettées, en plus des outils prudentiels établis spécifiquement pour le secteur bancaire et réduire le financement par l'emprunt au profit du financement par émission d'actions.

2. Augmentation des portefeuilles d'actifs plus risqués et moins liquides détenus par les investisseurs institutionnels

La baisse des taux d'intérêt a incité les investisseurs institutionnels à une prise de risque excessive. Le portefeuille des obligations à rendement négatif a atteint près de 15 trillions de dollars en 2019. La persistance des rendements faibles et la baisse des instruments à revenu fixe a stimulé les investisseurs institutionnels à la recherche de rendements élevés à recourir aux actifs plus risqués et moins liquides.

Par typologie d'investisseurs, les fonds d'investissement à revenu fixe ont réagi à la baisse des taux d'intérêt en orientant leurs stratégies d'investissement vers des placements plus risqués et moins liquides. Les engagements envers les bénéficiaires ayant généralement une durée plus longue que celle des actifs, la baisse des taux d'intérêt s'est traduite par une augmentation disproportionnée de la valeur actuelle des passifs fragilisant ainsi la solvabilité à long terme des fonds de pension à prestations définies. Les assureurs-vie ont été confrontés à des pressions pour dégager une rentabilité garantie sur les contrats d'assurance offerts. Les grands écarts entre, d'une part, la rentabilité garantie et les rendements des obligations souveraines et, d'autre part, les asymétries de duration entre les actifs et les passifs, ont incité ces assureurs à accroître leur investissement dans les obligations à faible notation et longue duration.

Pour sortir de cette situation, il a été recommandé de renforcer la surveillance des entités financières non bancaires et de mettre en place des incitations appropriées en adoptant des normes minimales de solvabilité et de liquidité et en améliorant la communication d'informations.

3. Accroissement des emprunts extérieurs des pays émergents et pré-émergents

L'endettement dans les pays émergents a bondi durant la majeure partie de l'année 2019, à la faveur des entrées considérables des capitaux sur les marchés obligataires en devises. La dette extérieure médiane de ces pays est passée de 100 % à 160 % des exportations entre 2008 et 2019. Dans certains pays, la dette publique rapportée au PIB s'est approchée de 100%. En Chine, les flux entrants de capitaux et de la dette sont passés de moins 20 milliards de dollars en septembre 2018 à environ 40 milliards en septembre 2019. De même, la solvabilité des entreprises non financières s'est détériorée du fait de l'augmentation du levier d'endettement. L'augmentation de l'appétence pour le risque, du fait de la liquidation des actions mondiales en fin 2018 qui a boostée la demande d'obligations des marchés émergents de l'ordre de 25 milliards de dollars, et la forte baisse (de plus de 100 points de base) du taux de rendement des bons du trésor américain, favorisant l'entrée d'environ 20 milliards de dollars, ont été les principaux facteurs justifiant le rebond du flux de la dette vers ces pays. La mise en place des pratiques prudentes et des cadres solides de gestion de la dette pourraient contribuer à atténuer les risques liés à l'endettement.

1.3. Dynamique des marchés financiers et des matières premières

1.3.1. Alors que l'or s'est affermi, l'euro a faiblement fluctué

De faibles variations ont été enregistrées sur le marché des changes en 2019, en raison de la convergence des politiques monétaires dans la plupart des économies avancées. Ainsi, l'euro s'est déprécié de 1,95 % par rapport au dollar et par rapport aux principales devises internationales, notamment le yen japonais (2,91 %), le franc suisse (3,57 %) et la livre sterling (5,76 %).

Le marché de l'or a été très attractif pour les banques centrales et les investisseurs institutionnels, en raison des politiques d'assouplissement monétaire mises en œuvre par la FED et la BCE, le ralentissement de la croissance économique et les taux d'intérêt négatifs. L'once d'or s'est appréciée de 18,43 % à 1 514,7 dollars.

1.3.2. Les places boursières ont été déconnectées des fondamentaux macroéconomiques

L'évolution des marchés boursiers a été déconnectée des fondamentaux macroéconomiques. Les principales places boursières ont enregistré de bonnes performances en 2019, malgré le ralentissement de l'activité économique mondial. Ainsi, les indices Nasdaq, S&P et Dow Jones se sont accrus respectivement de 36,9 %, 28,3 % et 22,3 %. De même, l'indice DJ-EUROSTOXX 50 a progressé de 24,9 %, le CAC 40 a augmenté de 26,4 % et le FTSE100 s'est inscrit en hausse de 12,0 %. Enfin, l'indice Nikkei s'est amélioré de 18,2 %, tandis que l'indice Hang Seng a augmenté de 9 %.

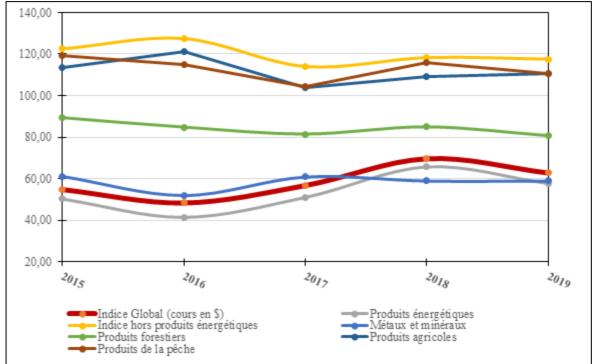
1.3.3. Les cours des matières premières se sont globalement repliés

Les marchés des produits de base ont affiché un repli dans l'ensemble, imputable à la baisse des cours des produits énergétiques et des produits non énergétiques. L'indice des cours des produits de base exportés par la CEMAC s'est contracté de 10,0 %.

Par rubrique, les *prix des produits énergétiques* ont régressé de 9,7 %, en rapport avec la hausse de la production du pétrole aux Etats-Unis et la persistance des entraves aux échanges internationaux. Ainsi, le cours moyen du baril de *pétrole brut* est revenu de 68,3 dollars en 2018 à 61,4 dollars en 2019, en baisse de 10,1 %.

L'indice des *cours hors produits énergétiques* s'est contracté de 0,6 % du fait principalement du recul des prix des produits forestiers (0,5 %). A la faveur de l'augmentation de la demande de la viande et de l'huile de palme, le cours des produits agricoles s'est renforcé de 0,2 %.

Graphique 1 : Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC (2015-2019)



Source: BEAC

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER SOUS-REGIONAL

En 2019, l'économie de la CEMAC a évolué dans un environnement marqué, au niveau international, par la faiblesse des échanges et des incertitudes entourant les politiques commerciales et, au niveau domestique, par la mise en œuvre des programmes de réformes économiques et financiers conclus avec les partenaires financiers ainsi que la persistance des foyers de tensions socio-sécuritaires. En conséquence, les performances ci-après ont été observées :

- le maintien de la tendance haussière de l'activité, le taux de croissance du PIB réel s'établissant successivement à -1,4 % en 2016, 0,7 % en 2017, 1,8 % en 2018 et 2,1 % en 2019 ;
- la décélération des pressions sur les prix, le taux d'inflation en glissement annuel revenant de 2,3 % en 2018 à 2,0 % en 2019 ;
- la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques, le solde budgétaire, base engagement, dons compris représentant 0,0 % du PIB en 2019, après -0,2 % en 2018;
- le creusement du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, passant de -0,6 % du PIB en 2018 à -1,9 % en 2019 ;
- la progression des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 5,8 % à 2 653,5 milliards en 2019 ;
- la légère amélioration du climat des affaires, en partie liée aux mesures prises par les Etats afin de faciliter la circulation des biens et des personnes et promouvoir la création des entreprises.

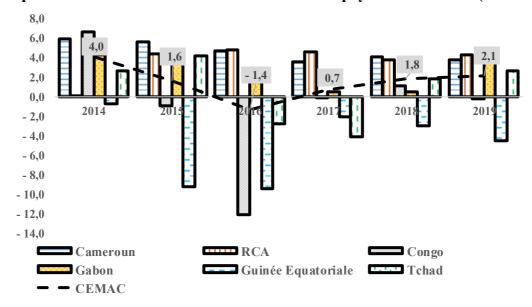
Par ailleurs, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) a réalisé une étude de typologies sur les risques de blanchissement des capitaux en Afrique Centrale inhérents au secteur de l'immobilier, d'une part, et effectué le bilan des évaluations mutuelles des Etats, d'autre part.

2.1.Secteur réel

L'activité économique dans la CEMAC a poursuivi sa tendance haussière tirée principalement par les activités non pétrolières, nonobstant la persistance des défis sociosécuritaires. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 2,1 % en 2019 après 1,8 % en 2018. Comme en 2018, le secteur non pétrolier a enregistré une contribution (1,6 point) plus forte que le secteur non pétrolier (0,4 point) dans la croissance du PIB réel.

L'analyse par la demande a révélé que la croissance a été principalement boostée par la demande extérieure nette (1,3 point). Pour sa part, la demande intérieure n'a contribué qu'à hauteur de 0,8 point, soutenue essentiellement par la consommation privée (1,7 point) qui a plus que compensée le recul de l'investissement privé qui a grevé la croissance à hauteur de 1,0 point.

Graphique 2 : Taux de croissance du PIB réel dans les pays de la CEMAC (2014-2019)



Sources: Administrations nationales et BEAC

Du côté de l'offre, le secteur primaire a le plus contribué à la croissance (1,1 point contre 0,9 point en 2018) du fait de l'augmentation de la production pétrolière de 3,8 % et, dans une moindre mesure, du dynamisme des activités agropastorales. Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 0,6 point, imputable à la bonne tenue des industries manufacturières (0,4 point, comme en 2018) et des Bâtiments et Travaux Publics (0,5 point contre -0,1 point en 2018). Le secteur tertiaire a été porté par le dynamisme des services marchands (0,6 point contre 0,5 point en 2018), notamment les transports, la restauration et l'hôtellerie.

L'évolution des prix a été assez contrastée en 2019 avec une hausse sur les trois premiers trimestres et une décélération au dernier trimestre. Sur toute la période, l'inflation est revenue à 2,0 %, contre 2,3 % en 2018, en raison des conditions favorables d'offre de produits vivriers en particulier au Tchad et l'atonie de la demande intérieure globale.

2.2. Secteur public

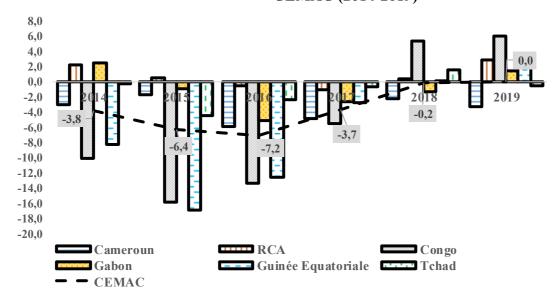
2.2.1. Evolution des principales composantes des finances publiques

Les finances publiques ont poursuivi leur redressement, à la faveur des engagements pris par les autorités de la sous-région dans le cadre des programmes économiques conclus avec le FMI et la dynamique appréciable de la production d'hydrocarbures. Le solde budgétaire base engagement, dons compris, est passé de - 0,2 % du PIB en 2018 à 0,0 % du PIB en 2019.

La réduction du déficit budgétaire a été principalement portée par l'accroissement des recettes non pétrolières (contribution de 0,5 point) du fait des efforts de recouvrement fournis par les Etats, et pétrolières (0,3 point) induites par la hausse de la production plus importante que la baisse des cours du baril, ainsi que par la réduction des dépenses en capital (0,2 point) et l'augmentation des dons (0,1 point). Cette dynamique a cependant été tempérée par la hausse des dépenses courantes (-0,6 point).

Cette situation d'ensemble masque des disparités entre les pays. Tandis que certains pays ont réalisé des excédents budgétaires, d'autres ont creusé leurs déficits. Dans ce contexte, des emprunts extérieurs de 1 664,7 milliards ont été mobilisés, des allègements de dette extérieure de près de 103,0 milliards ont été obtenus et des ressources monétaires nettes de l'ordre de 971,0 milliards ont été décaissées. Ces ressources ont permis d'apurer les arriérés de paiement (160,4 milliards), d'amortir une partie de la dette extérieure (1 375,0 milliards) et les engagements vis-à-vis du système non bancaire (1 242,0 milliards).

Graphique 3 : Evolution du solde budgétaire, base engagements, dons compris des États de la CEMAC (2014-2019)



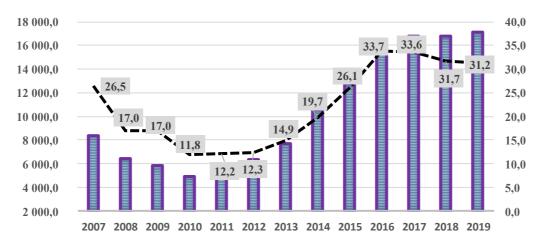
Sources: Administrations nationales et BEAC

2.2.2. Situation de la dette publique

a. Trajectoire de l'endettement sous régional

Malgré les décaissements effectués par les Etats dans le cadre des programmes conclus avec les partenaires financiers, notamment le FMI, l'encours de la dette publique extérieure de la CEMAC a augmenté de 1,6 % entre 2018 et 2019, passant de 16 029,9 milliards à 16 283,5 milliards. En prenant en compte l'accumulation des arriérés de paiement, cet encours s'est accru de 1,9 % à 17 135,9 milliards. L'augmentation du stock de la dette extérieure a été relevée au Cameroun, du fait de l'accroissement du paiement du service de la dette, et au Tchad où la réduction des tirages effectués n'a pas contrebalancé la hausse du stock initial. En revanche, la dette intérieure, qui a représenté moins de 30 % du stock de la dette totale de la sous-région, s'est comprimée, revenant de 6 315,6 milliards en 2018 à 5 890,4 milliards, en liaison avec l'absence de nouveaux tirages effectués par la plupart des pays¹.

Graphique 4 : Evolution de l'encours de la dette et du taux d'endettement extérieur de la CEMAC (2007-2019)



Encours de la la dette publique extérieure y compris les arriérés (en milliards de FCFA)

—— Taux d'endettement extérieur (échelle de droite)

Sources: Administrations nationales et BEAC

b. Viabilité du portefeuille de la dette publique

Le taux d'endettement public global de la CEMAC s'est inscrit en dessous du seuil réglementaire de 70 % du PIB et a maintenu sa tendance baissière amorcée en 2017. Le taux d'endettement total a atteint 48,2 % en 2019, après 50,8 % en 2018 et 54,2 % en 2017. Cette situation illustre la maitrise du rythme d'endettement public, même si l'encours de la dette n'a pas cessé d'augmenter depuis 2011. L'analyse de la viabilité du portefeuille de la dette extérieure par les indicateurs de solvabilité et de liquidité a révélé une amélioration entre 2018 et 2019, avec la progression des ratios du service de la dette extérieure sur les recettes

_

¹ Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale et Tchad. La RCA a maintenu inchangé le volume de son tirage à 10,4 milliards.

budgétaires de 15,0 % à 20,2 % et du service de la dette extérieure sur les exportations de biens et services de 7,5 % à 10,4 %.

Le profil de ces ratios pour les pays à faible revenu (PFR) de la CEMAC, justifiant des faibles institutions², fait ressortir dans l'ensemble un portefeuille de la dette maitrisé, traduisant la mise en œuvre des stratégies d'endettement optimales et cohérentes.

Tableau 1 : Profil des ratios d'endettement des pays de la CEMAC

	service de la dette extérieure/recettes budgétaires					service de la dette extérieure/exportations de biens et services			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	
	Pays à j	faible re	evenu (Pl	FR)					
Cameroun	8,7	8,8	10,8	14,0	6,5	7,1	9,1	10,9	
RCA	19,6	4,2	7,4	6,9	7,7	1,9	3,6	3,4	
Congo	23,3	29,1	35,4	53,0	13,1	9,8	12,2	18,7	
Tchad	40,1	30,0	18,8	16,5	16,5	11,6	7,5	6,7	
			Pays no	on PFR					
Gabon	26,4	31,3	19,2	19,7	13,8	14,0	8,4	10,3	
Guinée Equatoriale	9,1	7,5	6,9	12,0	4,0	3,0	3,0	5,2	
CEMAC	17,7	18,0	15,0	20,2	10,4	9,0	7,5	10,4	

Sources: Administrations nationales et BEAC

c. Exposition du secteur bancaire sur le souverain

Les banques de la sous-région se sont engagées à hauteur de 9 494,8 milliards sur les Etats et le secteur privé. Dans cette enveloppe, les engagements sur les Etats³ ont représenté 30,4 % des crédits bruts octroyés par les banques en 2019 pour s'établir à 2 883,0 milliards, soit une hausse de 16,3 %. Ces engagements ont été essentiellement constitués des titres publics et des garanties accordées par les Etats aux banques, témoignant du recours de plus en plus croissant au financement du déficit budgétaire par le marché.

service de la dette/exportations et 25 et 30 % (Cameroun) pour le ratio service de la dette/recettes budgétaires.

² Le rapport 2019 sur la solidité des institutions et la qualité des politiques de la Banque mondiale fait ressortir une moyenne de 3,1 de l'indice CPIA pour l'Afrique subsaharienne (ASS). Hormis le Cameroun qui présente un indice CPIA supérieur à l'ASS (3,3), les autres pays à faible revenu de la CEMAC ont affiché des indices compris entre 2,6 et 2,8. Il convient de relever que lorsque l'indice CPIA est inférieur à 3,25 les pays justifient de faibles institutions, il est supérieur à 3,75 s'ils disposent des institutions fortes et compris entre 3,25 et 3,75 si les institutions sont de qualité moyenne. Ces valeurs correspondent aux seuils de 15 et 20 % (Cameroun) pour le ratio

³ Crédits bruts, titres publics et garanties.

Tableau 2 : Exposition du secteur bancaire sur le souverain (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des engagements	1 242 101	1 288 573	2 002 493	2 120 096	2 479 082	2 883 018
sur les Etats						
- dont titres publics et	715 926	777 731	1 298 961	1 288 600	1 619 798	2 002 274
garanties						
Crédits au secteur privé	5 980 397	6 425 675	6 670 879	6 567 815	6 913 712	6 611 745
Total	7 698 952	8 486 485	8 991 118	8 814 492	9 070 702	9 494 763

Source: COBAC

d. Etat des lieux de la mise en œuvre des programmes conclus avec le FMI

Des progrès satisfaisants ont été réalisés par les Etats au regard des objectifs poursuivis dans le cadre des programmes conclus avec le FMI. En effet, plusieurs réformes implémentées, grâce à l'appui financier du FMI au travers de la Facilité Elargie du Crédit (FEC), ont produit des résultats encourageants. Les déséquilibres intérieurs et extérieurs ont été substantiellement réduits, se soldant par la reprise de la croissance économique. Par pays, la situation de la mise en œuvre des programmes se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

• Cameroun

La quasi-totalité des réformes ont été mises en œuvre de manière satisfaisante, ce qui a permis de bénéficier de la part desdits partenaires d'appuis budgétaires conséquents. Ces réformes ont concerné essentiellement (i) l'amélioration de la viabilité budgétaire et le cadre de gestion des finances publiques, (ii) le renforcement de la gouvernance et de la compétitivité des secteurs productifs, (iii) le raffermissement du cadre de planification stratégique et de gestion des dépenses d'investissement public, (iv) la consolidation du cadre règlementaire et institutionnel de pilotage du secteur agropastoral et (v) l'amélioration des services sociaux et de la protection sociale.

• République Centrafricaine

Au 31 décembre 2019, la République Centrafricaine a finalisé le programme de politique économique et de réforme conclu avec le FMI dans le cadre de l'accord triennal soutenu par la FEC, avec des résultats satisfaisants, eu égard aux progrès notables réalisés. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est fixé à 4 % en moyenne entre 2017 et 2019. Les pressions sur les prix ont décéléré, avec un taux d'inflation revenant de 4,2 % en 2017 à 2,8 % 2019. Sur la même période, les soldes budgétaire et courant se sont améliorés pour s'établir respectivement à 2,9 % et -6,3 % du pib en 2019. La solvabilité et la liquidité des banques se sont renforcées et les créances en souffrance ont baissé de 30,5 % à 25,5 milliards en 2019.

Compte tenu de ces résultats satisfaisants, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé un deuxième accord triennal au titre de la FEC pour la RCA d'un montant global de 115 millions de dollars, en vue, notamment, de préserver la stabilité macroéconomique, renforcer les capacités des services de l'administration publique et améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

Congo

Les autorités se sont engagées à rétablir la viabilité de la dette publique afin d'assurer le financement du programme via l'allégement du service de la dette des trois prochaines années et de s'assurer de la viabilité de la dette à moyen terme selon les critères utilisés par le cadre d'analyse du FMI. L'ajustement budgétaire et l'assainissement des finances publiques sont au cœur des objectifs du programme avec le FMI. Des efforts ont été réalisés pour augmenter les recettes non pétrolières et pour contenir les dépenses publiques. L'ajustement budgétaire s'est également accompagné de l'adoption d'une stratégie d'allègement de la dette. Cette stratégie consiste à atteindre à l'horizon 2023 une valeur actualisée de la dette extérieure de 30 % du PIB et une cible de 35 % du PIB pour la dette intérieure. Pour l'année 2019, la stratégie consistait à éviter de porter l'endettement public à un niveau excessif ou de renchérir les coûts des emprunts publics. Elle a également consisté à compléter les financements extérieurs classiques par le recours aux émissions de titres de dette sur le marché intérieur et la mobilisation des ressources concessionnelles et semi concessionnelles auprès des partenaires au développement.

Gabon

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme à partir du second trimestre 2019 ont favorisé la conclusion concomitante des 4° et 5° revues par le Conseil d'Administration du FMI, le 16 décembre 2019, assortie d'un décaissement de 73 milliards. Cependant, les retards accusés dans la mise en œuvre de certains repères structurels pourraient rallonger les délais de démarrage des discussions pour la mise en place d'un nouveau programme.

• Guinée Equatoriale

L'approbation d'un programme financier triennal (2019-2021), le 18 décembre 2019, a constitué l'étape ultime dans la réalisation de la stratégie sous régionale de sortie de crise. Cette validation a été suivie du décaissement de la première tranche des ressources du FMI d'un montant de 24 milliards.

Tchad

À fin 2019, sept des huit critères et repères de réalisation quantitatifs et structurels ont été respectés. Il s'est agi: *i*) de fixer un plancher de solde budgétaire à -252,0 milliards, *ii*) de mettre un plancher de recettes douanières à 130,0 milliards, *iii*) de plafonner le financement intérieur net de l'État hors BEAC à -90,0 milliards, *iv*) de circonscrire le financement intérieur net de l'État par la BEAC à 124,0 milliards, *v*) de limiter le stock d'arriérés intérieurs par le Gouvernement à 100,0 milliards, *vi*) d'éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs, *vii*) de ne pas souscrire à une nouvelle dette extérieure non concessionnelle par le Gouvernement ou garantie par les entreprises publiques non financières.

Ces performances confortables ont résulté des réformes mises en place par l'Etat aussi bien sur le plan des actions préalables que des repères structurels. Au titre des actions préalables, les plans de restructuration et de trésorerie de deux banques en difficulté ont été adoptés et l'audit des arriérés domestiques a été finalisé.

S'agissant des repères structurels, il y a, entre autres, l'adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés domestiques sur la base des conclusions d'un audit, la mise en œuvre (en cours) des recommandations de l'audit des 47 conventions d'Établissement en vue de supprimer ou de modifier celles non conformes aux textes juridiques ou qui n'ont pas été bien

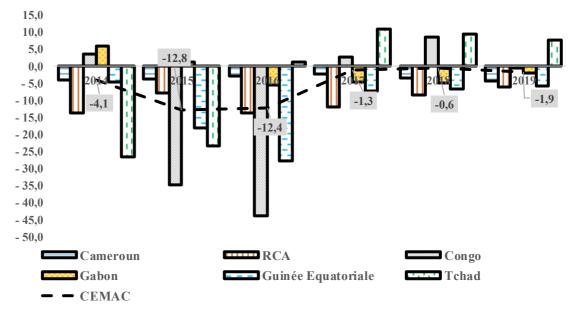
exécutées et la signature en cours des contrats de performance avec les Directeurs Généraux des deux banques en difficulté.

L'évolution satisfaisante du programme avec le FMI a permis de conclure la 5^e revue et de préparer les discussions pour la 6^e et dernière revue du programme.

2.3. Secteur extérieur

Les échanges des pays de la CEMAC avec le reste du monde ont été marqués en 2019 par l'aggravation du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, à -1,9 % du PIB, contre -0,6 % du PIB en 2018, imputable aux déficits des services et des revenus qui n'ont pas été compensés par les excédents des balances commerciales et des transferts courants. En revanche, le compte de capital s'est accru de 96,1 % à 336,2 milliards en 2019, essentiellement lié à l'entrée importante des capitaux publics, ainsi que le compte d'opérations financières (54,2 %) pour s'établir à 619,2 milliards.

Graphique 5 : Evolution du solde extérieur courant, transferts officiels inclus, des États de la CEMAC (2014-2019)



Sources: Administrations nationales et BEAC

Bien qu'excédentaire, le solde global de la balance des paiements s'est infléchi de 16,5 % pour se chiffrer à 349,7 milliards.

2.4. Secteur monétaire

2.4.1. Evolution des principaux agrégats

En 2019, l'encours du crédit intérieur est passé de 11 468,7 milliards en 2018 à 11 982,3 milliards (4,5 %), en rapport avec la hausse des créances nettes du système monétaire sur les Etats (23,8 %) induite par les émissions de titres publics par les valeurs des Trésors publics et les décaissements effectués au titre des programmes économiques et financiers en cours

d'exécution dans les différents pays. En revanche, les crédits à l'économie ont baissé de 3,6 % à 7 815,4 milliards.

En outre, les avoirs extérieurs nets du système monétaire ont progressé de 5,8 % ressortant à 2 653,5 milliards en 2019, en rapport avec l'intensification des rapatriements des recettes d'exportation résultant de l'application de la nouvelle règlementation des changes. Les réserves de change se sont accrues de 15,1 % à 4 347,7 milliards en 2019, équivalent à 3,2 mois d'importations des biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie a évolué de 61,31 % à 67,22 % entre 2018 et 2019.

2.4.2. Liquidité du système bancaire

La liquidité du système bancaire de la CEMAC a continué à se raffermir, en raison de l'accroissement des dépôts bancaires induit par le renforcement des contrôles de vraisemblance effectués par le superviseur bancaire et de l'application de la nouvelle réglementation des changes. Les réserves brutes des banques (réserves libres⁴ et réserves obligatoires) se sont situées à 2 319,2 milliards à fin 2019, soit une hausse de 9,1 %. Cependant, il est apparu une décélération du rythme de progression annuelle des réserves bancaires en 2018 (8,2 % au quatrième trimestre après 11,8 % au troisième trimestre et 17,5 % au deuxième trimestre).

L'analyse par les ratios a révélé un coefficient de réserve (**réserves/dépôts**) du système bancaire en accroissement de 0,8 point à 25,0 % à fin décembre 2019, tandis que le taux de couverture des crédits par les dépôts, **dépôts/crédits à l'économie**, dans la sous-région a gagné 10,3 points par rapport au niveau atteint un an plus tôt, pour se fixer à 124,4 %. Cette situation est imputable à l'augmentation des dépôts bancaires (5,6 %) non compensée par le repli des concours bancaires à l'économie (-3,2 %). Cependant, le ratio **réserves libres/réserves obligatoires** s'est contracté de 42,1 points, revenant de 273,6 % en décembre 2018 à 231,5 % en décembre 2019.

Enfin, le ratio **réserves libres/crédits à l'économie** a évolué de 20,2 % en décembre 2018 à 21,7 % douze mois plus tard, soit un accroissement annuel de 1,5 %.

⁴ Les réserves libres représentent la somme des placements des banques au marché monétaire, du solde de leur compte courant à la BEAC, ainsi que de leurs encaisses.

2.5. Aspects institutionnels

2.5.1. Climat des affaires et réformes institutionnelles

A la faveur des programmes conclus avec les partenaires financiers, notamment le FMI, les économies de la CEMAC ont réalisé des réformes importantes dans l'assainissement des finances publiques et la prise des mesures incitatives en vue de booster la performance du secteur privé dont l'allégement des procédures de création d'entreprises. De même, la libre circulation des personnes et des biens est effective depuis 2017 et les institutions du marché financier, indispensables à la mobilisation de l'épargne intérieure et à l'attractivité des investisseurs extérieurs, ont fusionné. Malgré ces efforts salutaires, les Etats de la sous-région continuent d'occuper les derniers rangs dans les classements internationaux en matière d'assainissement de l'environnement des affaires. Plusieurs facteurs ont été mis en exergue pour justifier le caractère perfectible du climat des affaires dans la CEMAC, notamment l'opacité du secteur privé, les tensions socio-sécuritaires dans plusieurs pays et la faible protection des droits de propriété. Ces performances ont été confirmées par l'évolution de l'indice global du climat des affaires qui examine la solidité du cadre règlementaire des affaires et la protection des droits de propriété.

Tableau 3: Situation du climat des affaires dans la CEMAC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	(185)*	(189)	(189)	(189)	(189)	(190)	(190)	(190)
Cameroun	161	148	168	172	166	163	166	167
République	185	186	185	185	185	184	183	184
Centrafricaine								
Congo	183	179	174	176	177	179	180	180
Gabon	170	138	156	162	164	167	169	169
Guinée Equatoriale	160	162	178	180	178	173	177	177
Tchad	184	185	182	183	180	180	181	181

^(*) Nombre de pays couverts par le rapport.

Source : Banque mondiale

Cette situation d'ensemble masque cependant des disparités entre les pays quant aux principaux facteurs qui ont influencé négativement l'environnement des affaires en 2019. L'indice global s'appuie sur des indicateurs tels que la création d'entreprises (CE), l'obtention de permis de construire (PC), l'accès à l'électricité (AE), le transfert de la propriété (TP), l'obtention de prêts (OP), la protection des investisseurs minoritaires (PI), le paiement des taxes et impôts (TI), le commerce transfrontalier (CT), l'exécution des contrats (EC) et le règlement de l'insolvabilité (RI). Il laisse ressortir de manière générale que l'environnement des affaires dans la CEMAC est exposé à la faible protection des droits des investisseurs et à l'insuffisance de paiement des taxes et impôts par les entreprises. De même, des difficultés liées à la fluidité du commerce transfrontalier ont été relevées dans certains pays, tandis que deux pays demeurent confrontés aux complications liées à la résolution de l'insolvabilité des clients des banques. Cette situation n'a pas évolué comparativement à l'année dernière.

Tableau 4 : Situation des fonctions de l'indice de faire des affaires

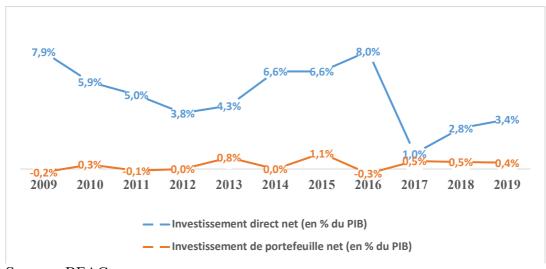
	2019									
	CE	PC	AE	TP	OP	PI	TI	CT	EC	RI
Cameroun	86,3*	56,5	61,3	40,1	60	28	36,3	16	39,9	36,6
République	63,2	34,1	24,6	42	35	26	18,9	52,4	31,4	28,1
Centrafricaine										
Congo	65,8	61,3	32,7	40,6	40	26	26,8	19,7	44	38,5
Gabon	87	59,8	49,8	41,1	40	24	35,9	43,9	32,8	35,9
Guinée Equatoriale	61	55	54,3	44,4	40	26	41,4	32	56,2	0,0
Tchad	52,5	47,2	32,2	44,8	30	24	17,9	37	45,5	28,1

0 représente une mauvaise performance, tandis que 100 une bonne performance

Source: Banque mondiale

Les facteurs ayant influencé l'indice global se sont répercutés négativement sur l'attractivité des investissements directs étrangers avec des retombées négatives sur le tissu productif. Ainsi, les pays de la CEMAC ont été des exportateurs nets des investissements directs étrangers. Comme l'illustre le graphique 6, ces derniers ont obéré le PIB sous régional de 5 % en moyenne entre 2009 et 2019. De même, les investissements de portefeuille ont également grevé l'activité économique bien qu'à une proportion très faible (moins 1 % du PIB en moyenne).

Graphique 6 : Dynamique des investissements extérieurs de la CEMAC



Source: BEAC

2.5.2. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les actions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Afrique Centrale se sont traduites en 2019 par (i) la conduite d'une étude de typologies sur les risques de blanchissement des capitaux en Afrique Centrale inhérents au secteur de l'immobilier, (ii) la réalisation du bilan des évaluations mutuelles des Etats, (iii) les avancées dans la mise en place des Comités de coordination des politiques nationales de LCB/FT et (iv) l'opérationnalité des cellules de renseignement financier.

S'agissant de l'étude des typologies sur les risques de blanchiment des capitaux en Afrique Centrale inhérents au secteur de l'immobilier, sur la base des constats liés aux pratiques dans ce secteur, principalement l'affluence des investisseurs étrangers et la difficulté d'établir l'identité, l'origine et la traçabilité du patrimoine, et après exploitation des données d'enquête, il a été mis en exergue six typologies de blanchiment d'argent dans le secteur immobilier relatifs : *i)* au recours abusif aux sociétés écran et aux prête-noms, *ii)* à l'utilisation abusive des sociétés civiles immobilières, des agents immobiliers et autres intermédiaires professionnels, lesquels opèrent aussi bien dans le secteur formel qu'informel, *iii)* à l'utilisation des espèces dans les transactions pour éviter la traçabilité bancaire des opérations, *iv)* au financement participatif (crowdfunding) immobilier et à l'hypothèque, *v)* au recours aux instruments monétaires et *vi)* à l'acquisition de vastes domaines agricoles.

Des vulnérabilités ont été identifiées, en rapport avec l'obsolescence et la non-harmonisation de la réglementation foncière dans les administrations d'un même pays, le faible taux de bancarisation, autour de 11 %, affectant la traçabilité des transactions immobilières, la non-observation des obligations préventives de LCB/FT par les intermédiaires.

Nonobstant ce tableau peu reluisant, des efforts de mitigation du blanchiment sont observables, notamment le renforcement des obligations préventives issues la mise en place du Règlement CEMAC de 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale. Cependant, la réforme des cadres juridiques nationaux relatifs au foncier et aux transactions immobilières et son arrimage au dispositif communautaire et la mise en place d'une cartographie des risques de blanchiment des capitaux dans le secteur de l'immobilier constituent les défis majeurs pour ce secteur.

L'étude a débouché sur la formulation des recommandations en vue de renforcer (i) l'efficacité du dispositif réglementaire en matière de LBC/FT dans la CEMAC, (ii) les performances des acteurs sectoriels et opérationnels sur le plan de l'anticipation et de l'identification des risques de LCB/FT liés au secteur de l'immobilier, (iii) l'implication transversale des acteurs du secteur de l'immobilier, (iv) la coopération nationale et internationale dans le domaine de l'étude, (v) la mise en place d'une automatisation des procédures ad hoc pour une meilleure traçabilité des opérations immobilières et (vi) la bonne gouvernance dans le secteur ciblé.

Au titre du bilan des évaluations mutuelles, tous les Etats de la CEMAC ont été soumis au premier cycle d'évaluations à la conformité aux recommandations du GAFI de 2003 sur la période 2015-2018, sur la base de la méthodologie du GAFI de 2004.

Cette première revue a permis de mettre en évidence les faiblesses des instruments juridiques et cadres institutionnels régionaux et nationaux en rapport avec la LCB/FT, la plupart des critères ayant été jugés non conformes ou partiellement conformes. Il s'est agi notamment

des mesures préventives applicables aux institutions financières et aux entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), la mise en place des dispositifs de supervision et de contrôle, la mise en œuvre des mesures conservatoires de saisies et confiscations au titre des résolutions onusiennes et des sanctions pour non-respect des obligations de LCB/FT, la bonne capacité de production du renseignement financier par les cellules de renseignement financier (CRF) et de leur utilisation par les autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi que l'effectivité des enquêtes, poursuites et condamnations. Il convient de souligner que le deuxième cycle d'évaluations a démarré en 2018 et vise à vérifier la conformité aux nouvelles recommandations du GAFI, sur la base de la nouvelle méthodologie de 2013.

Relevant de la mise en place des Comités de coordination des politiques nationales de LCB/FT encadrés par une Directive du 12 décembre 2016 qui fixe le cadre juridique dont les Etats de la CEMAC devraient s'inspirer pour mettre en conformité leurs dispositifs de LCB/FT à la recommandation 2 du GAFI, trois Comités ont été créés respectivement en République Centrafricaine, en République du Congo, et en République de la Guinée Equatoriale. Les trois autres pays n'ont pas encore mis en place leurs Comités.

Pour ce qui est des cellules de renseignement financier, des faiblesses stratégiques au niveau des Agences Nationales d'Investigations Financières (ANIF) ont été relevées, notamment sur la capacité à affirmer leur autonomie et leur indépendance dans l'accomplissement de leurs missions, l'insuffisance des ressources financières, la complexité des procédures de mise à disposition des budgets alloués et l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité.

Il importe de mentionner que les ANIF du Cameroun, du Gabon, du Tchad et du Congo sont membres du forum international des cellules de renseignements financiers ou « Groupe Egmont ».

DEUXIEME PARTIE	E : SITUATION DU	J SYSTEME FINAN	NCIER EN 2019

STRUCTURE DU SYSTEME FINANCIER SOUS-REGIONAL

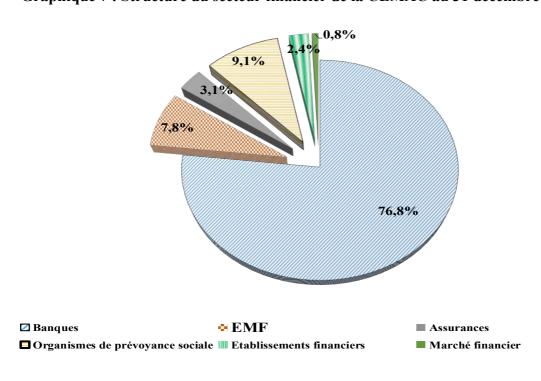
Le système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est composé des institutions financières, du marché des capitaux et des infrastructures financières.

A fin 2019, les institutions financières sont constituées de : (i) 60 établissements de crédit en activité, dont 51 banques et 09 établissements financiers, (ii) 627 établissements de microfinance (EMF) ayant reçu l'avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), (iii) 59 compagnies d'assurances supervisées par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et, (iv) 7 organismes de prévoyance sociale (OPS) sous l'autorité de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Le marché des capitaux comprend les marchés monétaire et financier. Le premier est segmenté en compartiment des interventions de la Banque centrale et du marché interbancaire, tandis que le second est constitué de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC).

Les infrastructures financières comportent : (i) le système de règlement brut en temps réel (RBTR) ou Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA), (ii) le système de règlement de masse dit Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), (iii) le Système de Monétique Interbancaire (SMI), (iv) les services de paiement et (v) le dépositaire central unique (la BEAC à titre transitoire).

Graphique 7 : Structure du secteur financier de la CEMAC au 31 décembre 2019



Sources: CIMA, CIPRES, COBAC, COSUMAF

La contribution du secteur financier à la formation du produit global, captée par le ratio actifs et capitalisation boursière/PIB, s'est établie à 36,4 % en 2019, contre 32,8 % en 2018, avec une prédominance du secteur bancaire. Moins développé, le marché financier unifié a faiblement contribué.

Tableau 5 : Composition du secteur financier en 2018 et 2019

	<u>1</u>	2018		2019			
		Actif tota /capitalisa boursière			/capita	if total alisation irsière	
	Nombre	en % du en % du			en % du total	en % du PIB	
Secteur bancaire	53	77,6	25,3	51*	76,8	28,1	
Établissements de microfinance	619	6,4	2,3	627	7,8	2,9	
Secteur des assurances	59	3,5	1,2	59	3,1	1,1	
Organismes de prévoyance sociale	8	9,7	3,0	7	9,1	3,3	
Établissements financiers	9**	2,7	0,9	9***	2,4	0,9	
Marché financier	2	1,0		1	0,8	0,3	
Total	750	100	32,8	748	100	36,4	

^{*50} banques ont procédé au reporting CERBER

Sources: BEAC, CIMA, CIPRES, COBAC, COSUMAF.

^{**8} établissements financiers ont procédé au reporting CERBER.

^{***7} établissements financiers ont procédé au reporting CERBER.

1. SITUATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES

La tendance haussière des activités du système bancaire s'est poursuivie en 2019 grâce, entre autres, à une légère reprise de la croissance économique dans la zone et des effets induits des programmes économiques et financiers conclus entre les Etats et les partenaires financiers, notamment le FMI. Le total des bilans des banques s'est accru de 4,6 % à 14 092,8 milliards en 2019, avec une augmentation du volume des dépôts de 5,2 % imputable au paiement de la dette intérieure par certains Etats. En revanche, l'activité des établissements financiers s'est comprimée davantage en rapport avec la contreperformance des établissements du Gabon, alors que le secteur de la microfinance a enregistré une hausse du total bilan.

Dans un environnement marqué par l'accroissement des arriérés de primes, les sociétés d'assurances ont été confrontées à un recul des primes émises, malgré la couverture confortable des engagements réglementaires par les actifs représentatifs. Par ailleurs, les organismes de prévoyance sociale de la CEMAC ont maintenu une tendance haussière, en dépit des problèmes de trésorerie et de l'insuffisance des opportunités de placement.

L'activité des OPS de la CEMAC s'est accrue de 4,1 % au 31 décembre 2019, le total des bilans s'établissant à 1 774,6 milliards, soit 0,5 % du PIB, contre 1 704,0 milliards un an plus tôt. Les ressources issues des cotisations collectées ont progressé de 8,5 % à 530,4 milliards.

1.1. Secteur bancaire

Au 31 décembre 2019, la CEMAC compte 51 banques, réparties entre le Cameroun (15), la République Centrafricaine (4), le Congo (11), le Gabon (7), la Guinée Equatoriale (5) et le Tchad (9).

1.1.1. Situation d'ensemble

Le total agrégé des bilans des banques de la CEMAC est passé de 13 475,6 milliards en 2018 à 14 092,8 milliards en 2019, soit une croissance de 4,6 %. Le détail des différents agrégats est donné dans le tableau 6.

Tableau 6 : Principaux postes des bilans des banques (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019
Dépôts de la clientèle	9 339 476	9 878 027	10 394 378
Crédits bruts	8 465 529	8 761 739	8 442 075
Créances en souffrance	1 446 874	1 856 174	1 782 982
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	843 170	995 854	992 775
Crédits nets	7 622 359	7 765 885	7 449 300
Capitaux permanents	1 534 303	1 664 743	1 795 081
Valeurs immobilisées	1 110 788	1 102 999	1 266 667
Excédent / déficit de trésorerie	2 312 568	2 871 674	3 701 773
Total bilan	12 685 060	13 475 648	14 092 776

Source: COBAC

a. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont augmenté de 5,2 % pour s'établir à 10 394,4 milliards au 31 décembre 2019, imputable principalement au paiement de la dette intérieure par certains Etats et à une légère reprise de la croissance économique.

Par maturité, *les dépôts à vue* (y compris les comptes sur livret) ont augmenté de 6,5 % à 7 775,1 milliards, soit 74,8 % des dépôts collectés. En revanche, les ressources à terme ont reculé de 3,6 %, revenant de 2 051,0 milliards en 2018 à 1 978,0 milliards.

Sur la même période, la ventilation des dépôts par agents économiques a laissé apparaître un accroissement de 10,6 % des dépôts des *administrations publiques*, de 9,4 % des *entreprises publiques* et de 4,1 % du *secteur privé*.

Tableau 7 : Ventilation des dépôts par compte et secteur institutionnel (en millions de FCFA)

	2016	2017	2018	2019						
	Dépôts par type de comptes									
Comptes à vue	6 989 438	6 851 119	7 298 183	7 775 139						
Comptes à terme	1 729 110	1 680 697	1 679 676	1 571 893						
Régime spécial	308 755	332 438	371 321	406 096						
Autres comptes	370 045	441 126	487 251	605 585						
Dettes rattachées	28 767	34 096	41 596	35 665						
	Dépôts	par secteur instit	utionnel							
Secteur privé	6 947 541	6 960 312	7 539 749	7 850 726						
Administrations publiques	1 273 017	1 228 561	1 079 150	1 098 976						
entreprises publiques	538 734	456 169	488 222	534 207						
Non-résidents	268 012	219 213	242 059	269 214						
Non ventilés	398 812	475 222	528 847	641 250						

Source: COBAC

b. Evolution des emplois de la clientèle

Les crédits bruts octroyés par les banques à la clientèle non financière ont régressé de 4,6 % par rapport à leur niveau à fin 2018, ressortant à 8 442,1 milliards. Cette situation est essentiellement attribuable à la titrisation d'une créance dans un des pays de la CEMAC et à la prudence dans la distribution des crédits en raison du contexte macroéconomique fragile. Cette régression du volume des crédits bruts est perceptible dans tous les pays hormis au Tchad. Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle ont légèrement baissé de 0,3 %.

Les concours des banques ont davantage bénéficié au secteur privé, suivi des administrations publiques et des entreprises publiques. Ainsi, les banques ont accordé 6 611,7 milliards de crédit au secteur privé en 2019, contre 6 913,7 milliards un an plus tôt, en baisse de 4,4 %. Les crédits aux administrations et entreprises publiques ont atteint 880,7 milliards et 371,7 milliards respectivement, en progression de 2,5 % et 2,3 %.

c. Position de trésorerie

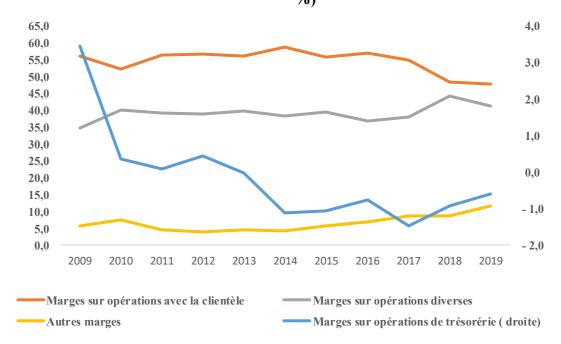
En rapport avec la hausse des dépôts, l'excédent de trésorerie s'est amélioré de 4,6 %, passant de 2 871,6 milliards à 3 701,8 milliards entre 2018 et 2019. Les ressources de trésorerie ont baissé de 0,1 % à 1 227 milliards à fin 2019, tandis que les emplois de trésorerie se sont accrus de 16,7 % s'établissant à 4 929 milliards à fin 2019.

Les opérations d'acquisition nette de Valeurs du Trésor sur le marché des titres publics ont augmenté de 738 milliards, résultant de la titrisation de la dette de l'Etat de la Guinée Equatoriale et de la poursuite du dynamisme des opérations sur ce marché. En raison de l'accroissement des avoirs nets des banques en compte courant auprès de la Banque centrale et de la diminution du refinancement, les opérations avec la BEAC ont progressé de 24 %, passant d'un placement net de 1 259 milliards à 1 561 milliards, entre décembre 2018 et décembre 2019. Enfin, l'endettement net sur les opérations avec les correspondants associés et non associés s'est élevé à 181 milliards en 2019, contre un placement net de 52 milliards, une année auparavant.

1.1.2. Rentabilité des établissements de crédit

Contrairement à 2018, la rentabilité du secteur bancaire dans la CEMAC a fléchi, en lien avec l'accroissement du volume des créances en souffrance et l'application de la nouvelle réglementation des changes, et ce nonobstant le renforcement de la croissance économique. Ainsi, les établissements de crédit ont réalisé une marge bénéficiaire nette de 141,1 milliards en 2019, contre 147,6 milliards un an plus tôt. Cette baisse est imputable au recul des marges tirées sur les opérations diverses et sur les opérations avec la clientèle, respectivement de 36,0 milliards et 10,2 milliards. Toutefois, la marge sur les opérations de trésorerie, en régression depuis 2013, s'est améliorée, passant de -0,9 % du PNB en 2018 à -0,6 % du PNB.

Graphique 8 : Evolution des composantes du PNB des établissements de crédit (en %)



Source: COBAC

La diminution du résultat engrangé par les établissements de crédit sur cette période reflète la contraction du produit net bancaire de 1,7 %, à 979,1 milliards en 2019. De même, le ratio de rendement des fonds propres (ROE) des banques est revenu de 15,3 % en 2018 à 14,3 % en 2019, tandis que le ratio de rendement des actifs (ROA) est resté quasi stable à 1,8 %. Par ailleurs, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 1,6 %, à 543,7 milliards, induisant ainsi une hausse du coefficient net d'exploitation à 55,5 %, contre 53,7 % en 2018.

1.1.3. Evolution de la situation prudentielle

a. Profil des fonds propres

Les fonds propres nets agrégés des banques, déterminés sur la base du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets, se sont contractés de 34,2 %, revenant de 1 122,5 milliards en 2018 à 738,9 milliards.

Tableau 8 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019
Cameroun	265 749	315 877	307 411
RCA	42 218	42 023	45 672
Congo	262 605	253 021	278 211
Gabon	177 261	191 696	243 852
Guinée Equatoriale	225 469	226 816	-163 462
Tchad	109 724	93 041	27 265
CEMAC	1 083 026	1 122 474	738 948

Source: COBAC

L'application stricte de ce règlement a contribué à obérer le niveau des fonds propres, en raison notamment du traitement des fonds d'affectation, des subventions d'équipement et des provisions pour risques bancaires généraux. L'application de ce texte s'est traduite par des exigences en fonds propres d'un montant total de 439,3 milliards pour 13 banques. Cette exigence a résulté du non-respect du ratio de couverture des risques de 10,5 %⁵ après prise en compte du volant de conservation en fonds propres de 2,5 %.

De même, les provisions complémentaires⁶ de 342 milliards demandées par le superviseur bancaire ont significativement contribué à augmenter le niveau d'exigence en fonds propres requis pour renforcer la résilience des banques.

A l'exception des banques de la RCA qui ont extériorisé un niveau de fonds propres assez satisfaisant, les banques des autres pays de la sous-région ont enregistré une dégradation de leurs fonds propres avec des ampleurs variant d'un pays à un autre. Ainsi, les exigences en fonds propres par pays à fin 2019 sont réparties comme suit :

- Les établissements du Cameroun avec 99 milliards, représentent 22 % des exigences en fonds propres de la CEMAC ;
- Les banques de la Guinée Equatoriale ont des exigences en fonds propres de 270 milliards, représentant 61 % du total de la sous-région ;
- Les établissements de crédit du Tchad affichent des exigences s'élevant à 66 milliards, soit 15 % de l'ensemble de la CEMAC.

b. Conformité aux normes prudentielles

La situation prudentielle est appréciée au travers des règlements COBAC R-93/02 et COBAC R-2016/03. Ce dernier texte introduit deux autres ratios notamment de capitaux propres et de fonds propres de base. Ainsi, la situation prudentielle des 50 banques s'est

⁵ Initialement fixé à 8 % des risques pondérés conformément au règlement COBAC R-2010/01 relatif à la couverture des risques des établissements de crédit.

⁶ Pour dépréciation des comptes de la clientèle, pour non-valeurs comptables et pour la couverture des risques et litiges.

présentée comme suit au 31 décembre 2019 :

- 16 banques ont été en infraction par rapport aux dispositions relatives à la représentation du capital minimum, contre 15 un an plus tôt;
- 08 banques ont extériorisé un ratio de capitaux propres inférieur au minimum de 7%;
- 17 banques ont présenté un ratio de fonds propres de base inférieur au minimum de 8,5 %;
- 16 banques n'ont pas observé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, contre 8 banques un an plus tôt;
- 09 banques ont enfreint la limite globale de division des risques, alors qu'elles étaient 7 en 2018 ;
- 23 banques ne se sont pas conformées à la limite individuelle de division des risques, contre 18 un an plus tôt;
- 16 banques ont présenté un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes en-dessous du minimum de 100 % contre 15 en 2018 ;
- *05 banques* ont affiché un rapport de liquidité inférieur au minimum réglementaire de 100 %, contre 06 banques un an plus tôt ;
- 17 banques ne sont pas parvenues à financer au moins à hauteur de 50 % (seuil réglementaire) leurs *emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes*, tandis qu'elles étaient 13 à fin 2018;
- 12 banques n'ont pas respecté la limite globale des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel fixé à 15 % des fonds propres nets, contre treize banques un an plus tôt.

Les ratios prudentiels à l'égard desquels le plus grand nombre de banques sont en conformité se rapportent aux capitaux propres et au rapport de liquidité. En revanche, la limite individuelle des risques est la norme la moins respectée, suivie du coefficient de transformation et du ratio des fonds propres de base.

Tableau 9 : Nombre de banques en infraction avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	2016	2017	2018	2019
Représentation capital minimum	16	14	15	16
Ratio de capitaux propres				08
Ratio de fonds propres de base				17
Ratio de couverture des risques	08	06	08	16
Plafond global des risques	07	16	07	09
Plafond individuel des risques	15	21	20	23
Couverture des immobilisations	14	11	15	16
Rapport de liquidité	12	11	06	05
Coefficient de transformation	11	20	13	17
Engagements sur les apparentés	11	09	13	12
Adéquation des fonds propres	25	19	23	14
Nombre total de banques	52	51	51	50

Source: COBAC

1.2. Etablissements financiers

A l'instar de l'année précédente, le système financier de la sous-région compte 09 établissements financiers (07 au Cameroun et 02 au Gabon) en 2019, dont 07 ont procédé régulièrement aux déclarations réglementaires.

1.2.1. Situation d'ensemble

A fin 2019, le total agrégé des bilans des établissements financiers a régressé de 1,8 % à 457,4 milliards. Cette régression continue de l'activité est imputable à la contreperformance des établissements du Gabon.

Tableau 10 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de FCFA)

(en minous de l'el l'i)						
	2017	2018	2019			
Dépôts de la clientèle ⁷	38 420	51 089	55 360			
Crédits bruts	309 082	307 715	305 631			
Créances en souffrance	156 711	159 300	156 881			
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	79 353	93 592	95 133			
Crédits nets	229 729	214 123	210 498			
Capitaux permanents	320 126	338 389	322 468			
Valeurs immobilisées	40 427	34 655	34 839			
Excédent / déficit de trésorerie	112 890	163 297	154 209			
Total bilan	465 911	465 763	457 453			

Source: COBAC

a. Evolution des dépôts

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 8,4 %, passant de 51,1 milliards en 2018 à 55,4 milliards. Ils sont majoritairement constitués des dépôts du secteur privé (67,8 % du total des dépôts).

b. Evolution des emplois de la clientèle

Les crédits bruts à la clientèle ont diminué de 0,7 %, revenant de 307,7 milliards en 2018 à 305,6 milliards, en lien avec la baisse des crédits au secteur privé. En revanche, le volume des crédits octroyés aux administrations publiques a progressé de 18 milliards.

1.2.2. Situation prudentielle

En application du règlement COBAC R-2016/03, la situation prudentielle des sept établissements procédant au reporting CERBER s'est présentée comme ci-après :

- 02 établissements ont été en infraction sur les dispositions relatives à la représentation du capital minimum, contre 01 l'année précédente;
- *01 établissement* a extériorisé un ratio de *capitaux propres* inférieur au minimum de 7 %;
- **Aucun établissement** n'a affiché un ratio de fonds propres de base inférieur au minimum de 8,5 %;

-

⁷ Les établissements financiers ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme (article 11 du règlement COBAC R-2009/02/ portant fixation des catégories des établissements de crédit, de leur forme juridique et des activités autorisées).

- En matière de solvabilité, *aucun établissement* n'a présenté un *ratio de couverture des risques* pondérés par les fonds propres nets inférieur à 10,5 %, identique à la situation de l'année précédente selon le règlement COBAC R-93/02 abrogé et dont le seuil était de 8 % comme en 2018;
- Comme l'année dernière, a*ucun établissement* n'a violé la *limite globale* de division des risques ;

Aucun établissement n'a dérogé à la *limite individuelle* de division des risques pondérés, tandis qu'ils étaient 6 en 2018 ;

- **Aucun établissement** n'a présenté un ratio de *couverture des immobilisations* par les ressources permanentes en dessous du minimum de 100 %, contre 1 établissement un an auparavant ;
- *Aucun établissement* n'a affiché un rapport de liquidité inférieur au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, contre 1 l'année dernière ;
- *01 établissement* n'est pas parvenu à financer, à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire), ses emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes. Cette situation n'a pas évolué depuis l'année précédente ;
- Aucun établissement, comme en 2018, n'a violé la limite globale des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel fixé à 15 % des fonds propres nets.

La représentation du capital minimum a été la norme la moins respectée par les établissements financiers en 2019. L'impact de la nouvelle réglementation sur les fonds propres est quasi-nulle sur la situation prudentielle de la majorité des établissements financiers.

1.2.3. Cadre règlementaire des établissements de crédit

Dans la perspective de moderniser le secteur bancaire afin de l'arrimer aux meilleures pratiques en matière de supervision bancaire, la Commission Bancaire a poursuivi la réforme de son cadre règlementaire par l'adoption de quatre textes en 2019. Il s'agit des règlements (i) COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement, (ii) COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement, (iii) COBAC R-2019/03 relatif aux modalités d'application et de recouvrement des sanctions pécuniaires par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, (iv) COBAC R-2019/04 relatif aux modalités de publication des sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

a. Agrément et modifications de situation des prestataires de services de paiement et normes prudentielles applicables aux établissements de paiement

Le développement sans cesse croissant de l'activité de monnaie électronique dans la CEMAC a posé la problématique de son encadrement par le superviseur du secteur bancaire. C'est dans cet esprit qu'ont été adoptés les règlements COBAC R-2019/01 et COBAC R-2019/02.

Le règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement, pris en application du règlement CEMAC n°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC, précise les conditions et les modalités d'agrément des prestataires de services de paiement et les conditions et modalités de modification de situation des prestataires de services de paiement. Il fixe aussi la composition des dossiers de demande d'agrément des prestataires de services de paiement soumis à l'autorité monétaire ainsi que la composition des dossiers soumis à la COBAC dans le cadre des procédures de modification de situation des prestataires de services de paiement.

Le règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement fixe les règles relatives (i) aux exigences de capital social minimum, (ii) aux normes de gestion que ces établissements sont tenus de respecter en vue de garantir leur liquidité, leur solvabilité, l'équilibre de leur situation financière et la pérennité de leurs activités, (iii) aux normes de protection des fonds de la clientèle, (iv) aux normes de supervision, de contrôle interne et de gestion des risques, (v) au plan comptable, à la consolidation des comptes et à la publicité des documents comptables et (vi) à la liste, la teneur, les modèles, la périodicité, les modalités et les délais de transmission des documents que ces établissements sont tenus d'adresser à la Commission Bancaire.

b. Application et recouvrement des sanctions pécuniaires et publication des sanctions disciplinaires et pécuniaires

Le règlement COBAC R-2019/03 fixe les modalités d'application et de recouvrement des sanctions pécuniaires prononcées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale aux personnes morales et physiques assujetties à sa supervision, en application du règlement CEMAC n° 01/18/CEMAC/UMAC/COBAC. Les personnes morales et physiques visées par ce texte sont les holdings financières, les établissements de crédit, les établissements de microfinance et de paiement, les commissaires aux comptes, les personnes morales et physiques, le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint des établissements assujettis. Les sanctions pécuniaires sont appliquées sur le produit net bancaire en fonction des trois catégories d'infractions arrêtées par la Commission Bancaire (cf. articles 2, 4, 6,7 et 8 du règlement COBAC R-2019/03). Le recouvrement des sommes correspondantes aux sanctions pécuniaires est effectué par la Direction nationale de la BEAC du lieu d'implantation de la contrepartie.

Le règlement COBAC R-2019/04 relatif aux modalités de publication des sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale pris application de l'article 24 du règlement **CEMAC** n° 02/14/CEMAC/UMAC/COBAC/CM relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté et de l'article 6 du règlement CEMAC n° 01/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux sanctions pécuniaires applicables aux personnes physiques et morales assujetties à la COBAC. Les articles 24 et 6 des règlements suscités prescrivent que le dispositif de la décision de retrait d'agrément pour sanctions disciplinaires est publié dans au moins un des principaux organes de la presse nationale ou rendu publique dans les journaux, publications ou supports qui seront désignés par la COBAC, d'une part, et le dispositif de la sanction pécuniaire peut faire l'objet de publication, d'autre part. Ainsi, le dispositif de la décision de sanction disciplinaire ou pécuniaire peut être publié au journal officiel de la CEMAC, au journal officiel de l'Etat concerné, dans les journaux à grand tirage ou habilités à recevoir des annonces légales de l'Etat concerné ainsi que dans les supports désignés par la COBAC.

Par ailleurs, la COBAC peut demander à l'établissement concerné de publier le dispositif sur son site internet pendant un mois. Elle peut également, en fonction de la gravité de la faute et de la nature de la sanction, décider de la publication du dispositif dans un ou plusieurs supports simultanément. Il convient de noter que les sanctions disciplinaires applicables sont, par ordre d'importance, l'avertissement, le blâme, la suspension temporaire ou l'interdiction d'effectuer tout ou partie de certaines opérations ou toutes autres limitations dans l'exercice des activités de l'établissement de crédit, l'interdiction temporaire ou définitive de disposer de tout ou partie des actifs de l'établissement de crédit, l'interdiction ou la limitation de la distribution de dividende aux actionnaires, la révocation ou le retrait d'agrément disciplinaire du ou des commissaires aux comptes, la suspension, la démission d'office ou le retrait d'agrément disciplinaire du ou des dirigeants, la démission d'office du ou des membres du conseil d'administration et le retrait d'agrément disciplinaire de l'établissement de crédit. En revanche, les sanctions pécuniaires sont prononcées dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Encadré 2 : Liste des établissements d'importance systémique de la CEMAC en 2019

L'identification et la surveillance des établissements d'importance systémique est l'une des principales exigences du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB). Un établissement est réputé d'importance systémique lorsque sa faillite peut avoir un impact négatif direct ou indirect sur tout ou partie du système bancaire et financier et dont les effets peuvent se propager aux autres secteurs de l'économie.

Dans la CEMAC, l'identification et la surveillance des établissements d'importance systémique visent à (i) réduire les risques que font peser les difficultés desdits établissements sur la stabilité du système bancaire et financier et (ii) assurer la continuité de leur exploitation. Les critères d'identification (taille, interdépendance, substituabilité, complexité et activités transfrontalières) et les modalités de surveillance de ces établissements ont été fixés par le Règlement COBAC-R2018/03. L'Instruction COBAC I-2018/01 arrête la méthodologie d'évaluation de ces critères.

Après application de la méthodologie sur la base des critères d'identification retenus, la Commission Bancaire a arrêté la liste des établissements de crédit d'importance systémique dans la CEMAC pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Criticité	Etablissement
Faible	 Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit BGFIBANK Congo CCEI BANK Guinée Equatoriale Commercial Bank Tchad Ecobank Cameroun Société Commerciale de Banque Cameroun Société Générale de Banques au Cameroun Standard Chartered Bank Cameroun
Moyenne	Afriland First BankBGFIBANK Gabon
Elevée	Aucun établissement

Source: COBAC

De manière globale, deux banques sont considérées comme étant moyennement systémiques, huit ressortent à systémicité faible. Aucune banque dans la sous-région ne s'est révélée d'une importance systémique élevée. Il convient de souligner, au regard de ce résultat, que le Cameroun a été la place financière qui dispose d'un nombre important d'établissements systémiques.

La réglementation en vigueur prévoit, dans le cadre de la surveillance, l'imposition d'une surcharge en fonds propres complémentaires en fonction du degré de criticité, 2,5 %, 1,5 % et 1,0 % des risques pondérés nets pour les niveaux élevé, moyen et faible respectivement, et un rapport de liquidité de 50,0 % supérieur à la norme pour les établissements systémiques, d'une part, et l'application d'un plan de redressement d'urgence, d'autre part. En attendant l'entrée en vigueur de l'article 14 du règlement COBAC-R2018/03 prévue en 2021, aucune surcharge en fonds propres complémentaires n'a été exigée à ces établissements.

Encadré 3 : Situation du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) est un établissement public de la CEMAC créé en 2009 en vue d'indemniser les épargnants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et d'apporter son concours à tout établissement de crédit dont la situation laisse craindre dans les brefs délais une indisponibilité totale ou partielle des dépôts ou d'autres fonds remboursables. Avec un plafond d'indemnisation fixé à 5 millions par ayant droit et par établissement de crédit, le fonds se révèle être un instrument de préservation de la stabilité du système financier à travers la confiance qu'il offre sur les dépôts de la clientèle.

Après neuf ans d'activité, le FOGADAC dispose d'une réserve d'intervention issue des contributions annuelles collectées auprès des établissements de crédit établie à 157,3 milliards au 31 décembre 2019, représentant 1,51 % des dépôts collectés. Pour assurer son fonctionnement, le Secrétariat Permanent du FOGADAC procède régulièrement à l'acquisition des titres publics au travers des Spécialistes en valeurs du Trésor (SVT).

		F	Recouvreme	nt contributio	ons ordinaire	es (en million	s de FCFA)		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	3 738	4 116	5 469	6 437	6 880	7 276	7 566	8 279	9 094
Centrafrique	175	194	248	225	260	285	295	320	373
Congo	1 432	2 258	3 507	3 502	4 074	3 510	3 018	2 672	2 471
Gabon	1 947	2 569	3 934	4 164	3 695	4 300	4 796	3 738	4 087
Guinée É quatoriale	1 591	1 710	3 487	3 689	3 737	3 274	2 756	2 608	2 530
Tchad	636	681	1 090	1 315	1 509	1 522	1 503	1 343	1 427
CEMAC	9 519	11 528	17 735	19 332	20 155	20 167	19 934	18 960	19 982
Total cumulé		21 047	38 782	58 114	78 269	98 436	118 370	137 330	157 312
Total dépôts	7 377 953	8 674 736	9 444 740	10 134 165	9 899 791	9 426 115	9 202 340	9 717 515	10 394 378
Couverture par le Fonds	0,13%	0,24%	0,41%	0,57%	0,79%	1,04%	1,29%	1,41%	1,51%

En termes de perspective, le Fonds envisage de se faire davantage connaître du grand public et de renforcer la rentabilité de ses ressources en procédant à des placements sur le marché des Titres de Créance Négociables (TCN) dès son lancement effectif.

1.3. Secteur de la microfinance

Au 31 décembre 2019, la CEMAC compte 627 établissements de microfinance en activité. Les analyses réalisées dans ce rapport ne concernent que les EMF de grande taille, qui représentent environ 90 % de l'activité du secteur en 2019.

18 2 56 419

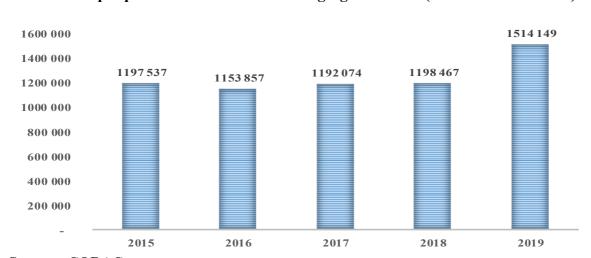
■ Cameroun ■ Centrafrique ■ Congo ■ Gabon ■ Guinée Equatoriale ■ Tchad

Graphique 9 : Répartition des EMF agréés et en activité par pays au 31 décembre 2019

Source: COBAC

1.3.1. Situation d'ensemble

A fin 2019, l'activité des EMF de la CEMAC a augmenté. Le total agrégé des bilans a progressé de 26,3 % à 1514,1 milliards. L'augmentation du total du bilan des EMF s'explique par la réforme règlementaire du secteur initiée en 2017, induisant la recapitalisation de plusieurs établissements, notamment ceux de deuxième catégorie pour lesquels le niveau du capital social minimum a été porté de 50 millions à 300 millions. La situation d'ensemble s'apprécie à la lumière des principaux agrégats du bilan.



Graphique 10 : Evolution du bilan agrégé des EMF (en millions de FCFA)

Source: COBAC

a. Evolution des dépôts et des crédits

Les dépôts collectés sont passés de 822,2 milliards à 857,1 milliards entre 2018 et 2019, soit une hausse de 4,2 %. Par type de compte, les ressources à vue (environ 85 % du total des dépôts) ont augmenté de 4,3 %, passant de 709,8 milliards en 2018 à 739,8 milliards. De même, les ressources à terme se sont accrues de 5,4 % à 95,3 milliards.

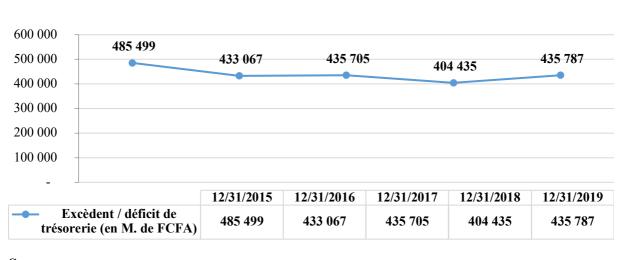
Sur la même période, les crédits bruts octroyés à la clientèle ont augmenté de 3,3 % à 554,0 milliards, et les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 4,0 % pour se fixer à 101,3 milliards. Ce niveau des créances en souffrance pourrait être minoré compte tenu de la mauvaise application par la majorité des établissements de microfinance des dispositions du règlement COBAC EMF R-2017/07 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des EMF.

Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle se sont élevées à 67,9 milliards en décembre 2019, contre 84,0 milliards un an auparavant. Les créances douteuses ont été couvertes en moyenne à environ 65 % par les provisions tandis que le taux de couverture des crédits par les dépôts se chiffrait à 154,7 %.

b. Position de trésorerie

La trésorerie s'est améliorée entre 2018 et 2019. Après avoir atteint 404,4 milliards en 2018, l'excédent de trésorerie s'est établi à 435,8 milliards en 2019, en augmentation de 31,3 milliards en valeur absolue. Sur la période 2015-2019, l'excédent s'est contracté de 10,2 %, en raison principalement de l'exclusion des données d'un établissement de microfinance dans le périmètre du reporting SESAME⁸ depuis décembre 2018, en raison de son changement de statut.

Graphique 11 : Tendance des excédents/déficits de trésorerie des EMF sur la période 2015-2019 (en millions de FCFA)



Source: COBAC

_

⁸ SESAME : Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de Microfinance.

1.3.2. Contribution des EMF à l'inclusion financière

Les EMF ont contribué très faiblement à l'inclusion financière. Ainsi, le nombre des clients et membres déclarés s'est établi à 2 622 053 en 2019, en baisse de 2,0 %. De même, le nombre d'agences et de guichets a régressé de 15,3 % pour s'élever à 1 561 à fin 2019. En revanche, le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 1,6 % à 2 444 642.

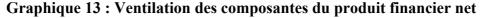
■ Clients et membres ■ Comptes de dépôt ■ Agences et guichets (axe d'en haut) 0 300 450 600 900 1 200 150 750 1 050 Tchad Guinée Equatoriale Gabon Congo RCA Cameroun 500 000 1 000 000 1 500 000 2 000 000

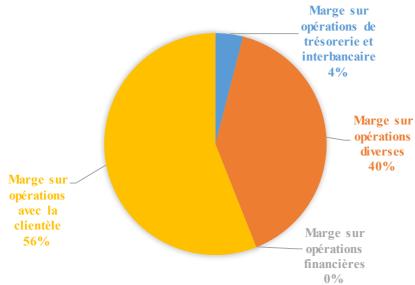
Graphique 12 : Répartition par pays des clients, guichets et comptes de dépôts de la clientèle des EMF

Source: COBAC

1.3.3. Rentabilité du secteur de la microfinance

A fin 2019, les EMF de la CEMAC ont réalisé un résultat net agrégé de 4,8 milliards, en progression de plus de 50 % par rapport au niveau atteint un an plus tôt, en raison de la baisse des frais généraux et des dotations aux amortissements et provisions. Par composante, le produit net financier de l'ensemble des EMF s'est contracté de 7,6 % à 89,1 milliards et est principalement constitué de la marge sur les opérations avec la clientèle (56 %), suivi de celle sur les opérations diverses (40 %), notamment les transferts d'argent, dont le poids dans l'activité des EMF est croissant.





Source: COBAC

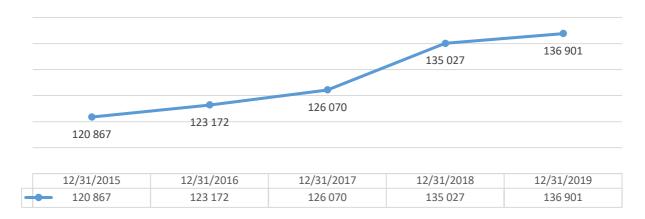
Constitués essentiellement des charges générales d'exploitation (56%) et des charges du personnel (41%), les frais généraux ont reculé de 10,4 %, revenant de 95,2 milliards à fin 2018 à 85,2 milliards à fin 2019, traduisant ainsi une bonne maîtrise des charges par les établissements. Par ailleurs, le coefficient net d'exploitation est demeuré élevé, ressortant à 95,6 % en 2019, contre 98,7 % en 2018. Les dotations nettes aux amortissements et provisions ont augmenté de 795 millions en valeur absolue, passant de 13,8 milliards à 14,6 milliards entre 2018 et 2019. Ce niveau de dotation pourrait être sous-évalué en raison du non-respect par plusieurs EMF des règles de provisionnement des créances douteuses.

1.3.4. Evolution de la situation prudentielle

a. Profil des fonds propres

En rapport avec les réformes réglementaires engagées par le superviseur du secteur bancaire, les fonds propres/patrimoniaux nets agrégés des EMF connaissent une tendance haussière. Ils sont passés de 120,9 milliards en 2015 à 139,6 milliards en 2019, en hausse de 13,3%. Cependant, ces niveaux de fonds propres ne correspondent pas toujours à la situation réelle. De même, malgré les niveaux de fonds propres/patrimoniaux satisfaisants, plusieurs établissements ne sont pas en conformité avec les dispositions prudentielles applicables.

Graphique 14: Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF



Source: COBAC

b. Conformité aux normes prudentielles

Au 31 décembre 2019, nombre d'EMF n'ont pas respecté plusieurs normes prudentielles. Les normes à l'égard desquelles le plus grand nombre d'établissements ont été en infraction portent sur le fonds de solidarité, la couverture des crédits par les ressources disponibles, la couverture des immobilisations, les engagements en faveur des apparentés ainsi que sur la liquidité.

1.4. Secteur des assurances

En 2019, la CEMAC compte 59 compagnies d'assurance réparties entre le Cameroun (28), la RCA (3), le Congo (8), le Gabon (11), la Guinée Equatoriale (5) et le Tchad (4). Globalement, le marché des assurances a été marqué par le fléchissement du chiffre d'affaires de 1,0 %, revenant de 393,9 milliards en 2018 à 390,1 milliards. L'activité demeure concentrée sur les sociétés non vie qui ont engrangé plus de 75 % du chiffre d'affaires du secteur.

1.4.1. Evolution des activités

Le secteur des assurances est resté peu profond dans la CEMAC, le cumul des actifs en assurance vie et non vie a représenté moins de 1% du PIB de la zone.

a. Evolution des activités d'assurances non-vie

Les primes émises (chiffre d'affaires) en production non-vie ont reculé de 1,7 % à 298,7 milliards contre 303,8 milliards un an plus tôt. Le taux de pénétration du secteur, rapport entre les primes émises et le PIB, a été inférieur à 1 %. Par ailleurs, le portefeuille du secteur a été plus concentré sur les branches « automobile » (29,7 %), « accidents corporels et maladie » (19,6 %) et « autres risques direct dommage » (14,4 %). Les branches

les moins courues ont été les « acceptations non vie » (2,7 %) et les « transports aériens » (2,6 %).

En dépit de la baisse du niveau de l'activité, les arriérés de prime ont poursuivi leurs tendances haussières, passant de 60,8 milliards en 2018 à 62,1 milliards en 2019, en raison du non-respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances de la CIMA, qui stipule que la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur, et des circulaires rattachées dans certains marchés.

Les charges de sinistre se sont accrues de 13,9 % à 117,6 milliards, soit une sinistralité de 39,1 % dans l'ensemble de la CEMAC. Comparée aux marchés plus matures, cette sinistralité est encore faible. Cette situation pourrait traduire une bonne sélection des risques mais reflète surtout un faible retour aux assurés et bénéficiaires de contrats. Des marges de progression importantes existent pour que les engagements pris par les assureurs soient entièrement respectés et que les assurés et bénéficiaires de contrats soient correctement indemnisés.

Le montant total des placements des assureurs non vie est passé de 294,4 milliards en 2018 à 313,75 milliards en 2019, en progression de 6,5 %. Le portefeuille de placements des assureurs non vie demeure structurellement concentré sur les biens immobiliers et les dépôts bancaires. En 2019, ces investissements se sont établis à 32,8 % et 31,9 % respectivement. La fusion des marchés financiers de la CEMAC, intervenue en 2019, pourrait offrir des opportunités de diversification du portefeuille d'investissement de ces assureurs.

29.6 % 31,4 % 31.9 % 2.3.06 2.4 % 34,8 % 33,7 % 32,8 % 16.0 % 16,5 % 15.8 % 17,8 % 16,1 % 17,0 % 2017 2018 2019 ■Obligations ■Actions ■Immeuble ■Prêts ■Banque

Graphique 15 : Structure des placements en assurance non-vie

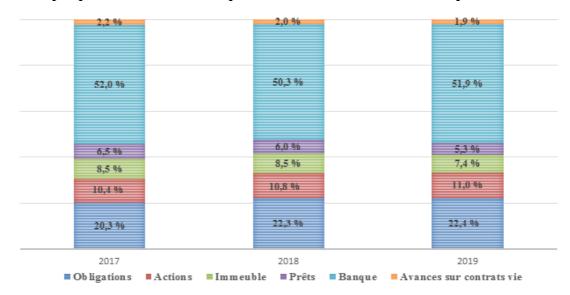
Source: CIMA.

b. Evolution des activités d'assurances vie et capitalisation

Le chiffre d'affaires en assurance vie a augmenté de 1,4 % à 91,4 milliards avec un taux de pénétration très négligeable. Par catégorie de souscription, les assurances collectives ont contribué à 54,3 % dans les émissions (soit 49,6 milliards), contre 44,0 % pour les assurances individuelles (soit 40,2 milliards). Le portefeuille des assurances individuelles est structurellement dominé par les sous-catégories « mixtes » (54,7 % en 2019) et « épargne » (33,1 %), alors que les assurances collectives ont été principalement composées des sous-catégories « épargne » (51,7 %) et « contrat en cas de décès » (46,4 %).

Les arriérés de prime se sont chiffrés à 11,7 milliards en 2019, en hausse de 2,8 %, représentant 12,8 % des primes émises. De même, les charges de prestation et de provision ont progressé de 9,5 % à 69,1 milliards à fin 2019. Elles ont représenté 75,5 % des primes émises de la période. En hausse de 9,5% en 2019, la sinistralité s'est située à 75,6 % dans l'ensemble de la CEMAC.

Les sociétés vie et capitalisation ont totalisé 314,4 milliards d'investissements, principalement détenus sous la forme des dépôts bancaires (51,9 %) et des obligations (22,4 %).



Graphique 16 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation

Source: CIMA.

Le secteur des assurances dans la CEMAC a été confronté au risque de concentration de son portefeuille d'investissement, en raison du manque de dynamisme des marchés financiers, couplé à l'absence d'une véritable politique de placement. Les sociétés vie ont été les plus impactées puisque dans ce sous-secteur, les assurés sont rémunérés directement à partir des produits financiers générés par les placements effectués.

1.4.2. Rentabilité du secteur

Les placements effectués par les compagnies d'assurance ont généré des produits financiers nets en hausse de 20,4 % à 16,8 milliards en 2019, repartis à hauteur de 7,4 milliards en assurance vie et capitalisation et 9,2 milliards en assurance non vie.

Les commissions payées se sont établies à 16,8 milliards, contre 46,6 milliards en 2018. Sur la même période, les autres charges nettes se sont contractées de 2,2 % à 93,2 milliards.

Les sociétés d'assurance ont réalisé un résultat net d'exploitation de 14,1 milliards en 2019, en baisse de 11,4 % par rapport à l'année précédente où il se situait à 16,0 milliards. Ce montant a représenté 3,6 % du chiffre d'affaires en 2019.

1.4.3. Situation prudentielle

La situation prudentielle des assureurs a été globalement confortable. Ainsi, au 31 décembre 2019, les engagements réglementés de l'ensemble des sociétés d'assurance se sont élevés à 625,9 milliards et ont été couverts à concurrence de 693,6 milliards, soit un taux de couverture de 110,8 %. La couverture s'est améliorée par rapport à la situation qui prévalait en 2018. De manière relative, la production non vie a plus performé, avec un taux de couverture se chiffrant à 113,7 % contre un taux de 108,3 % pour le sous-secteur vie et capitalisation.

Tableau 11 : Couverture des engagements réglementés (en millions de FCFA)

CEMAC		20	18		2019				
	Engagements réglementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture	Engagements réglementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture	
Non vie	270 243	305 992	35 750	113,2 %	289 666	329 388	39 723	113,7 %	
Vie et capitalisation	314 262	330 924	16 662	105,3 %	336 287	364 187	27 901	108,3 %	
Total	584 505	636 916	52 412	105,3 %	625 953	693 575	67 624	110,8 %	

Source: CIMA

De même, les compagnies d'assurance ont réalisé un excédent de marge de 102,5 milliards en 2019, contre un excédent de 84,4 milliards en 2018, en progression de 21,6 %. Le taux de couverture de marge est passé de 237,9 % à 275,1 % entre 2018 et 2019. Les marges les plus importantes ont été dégagées par les sociétés non vie.

Tableau 12 : Marge de solvabilité (en millions de FCFA)

CEMAC		2018	3		2019				
	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus ou déficit de marge	Taux de couverture	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus ou déficit de marge	Taux de couverture	
Non vie	113 599	46 617	66 982	243,7 %	125 330	43 737	81 593	286,6 %	
Vie et capitalisation	31 988	14 581	17 407	219,4 %	35 745	14 805	20 940	241,4 %	
Total	145 587	61 198	84 389	237,9%	161 075	58 542	102 533	275,1 %	

Source: CIMA

1.5. Secteur de la prévoyance sociale

Sept organismes de prévoyance sociale (OPS) opèrent dans le paysage financier de la CEMAC, à raison d'un OPS par pays à l'exception du Gabon qui en compte 2.

1.5.1. Evolution des activités

L'activité des OPS de la CEMAC s'est accrue de 4,1 % au 31 décembre 2019, le total des bilans s'établissant à 1 774,6 milliards, soit 0,5 % du PIB, contre 1 704,0 milliards un an plus tôt. Les ressources issues des cotisations collectées ont progressé de 8,5 % à 530,4 milliards. De même, les prestations servies ont augmenté de 2,3 % à 301,5 milliards, et ont été essentiellement réalisées dans le cadre de la pension vieillesse invalidité décès (PVID), d'accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP), de prestations familiales (PF) et d'assurance maladie (AM) dont la couverture demeure embryonnaire. Sur la période sous revue, les OPS ont réalisé un résultat net d'exploitation en hausse de 62,8 % à 79,0 milliards.

Tableau 13 : Détail des ressources collectées, des prestations servies et des résultats nets des OPS (en millions de FCFA)

PAYS	Ressources collectées		Prestatio	ns servies	Solde tec	hnique	Résultats nets	
TAIS	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Cameroun	178 925,9	190 224,9	95 214,0	100 366,0	83 711,9	89 858,9	62 308,9	73 795,9
RCA	11 997,0	11 997,0	4 415,6	4 415,6	7 581,4	7 581,4	914,7	914,7
Congo	82 366,4	82 366,4	54 243,9	54 243,9	28 112,5	28 112,5	3 820,5	3 820,5
Gabon	193 206,1	223 508,7	132 906,6	134 392,1	60 299,5	89 116,6	-16 895,4	2 048,5
Guinée								
équatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	22 341,7	22 341,7	6 312,1	8 094,9	16 029,6	16 029,6	-1 5 34,9	-1 5 34,9
Total	488 837,1	530 438,8	294 875,0	301 512,6	195 734,9	230 699,0	48 486,6	78 917,5

Source: CIPRES

1.5.2. Structure des investissements

Le portefeuille de placements des organismes de prévoyance sociale dans la CEMAC a progressé de 8,0 % à 326,1 milliards à fin 2019 et est constitué majoritairement des dépôts à terme dans les banques et établissements financiers (63,9 %), traduisant ainsi une faible diversification des investissements du secteur et une forte exposition au risque de concentration bancaire.

Tableau 14 : Structure des investissements des OPS de la CEMAC par pays en 2019 (en millions de FCFA)

Type de placement	Montant CEMAC	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée EQ	Tchad
Titres de placement	534	0	0	0	534	ND	0
Titres de participation	52 464	45 854	0	40	900	ND	5 670
Dépôts, obligations et bons immobilisés	71 385	51 050	4 051	3 358	7 574	ND	5 352
Dépôts à terme	201 763	164 717	0	0	22 066	ND	14 980
TOTAUX	316 146	261 621	4 051	3 398	31 073	ND	26 002
Part / pays (En %)	100,0	82,7	1,3	1,1	9,8	ND	8,2

Source: CIPRES

Les réserves réelles des organismes se sont élevées à 710,4 milliards, après 681,2 milliards en 2018, soit une hausse de 4,3 %.

Graphique 17 : Evolution du portefeuille d'investissement des OPS dans la CEMAC (en %)



Source: CIPRES

1.5.3. Situation prudentielle

La liquidité des OPS s'est améliorée mais elle reste fragile. Bien que le ratio de trésorerie immédiate soit en hausse, de 56 % en 2018 à 63 % en 2019, il reste cependant en dessous de la norme minimale de 100%. Par conséquent, le niveau de liquidité est apparu insuffisant pour faire face aux engagements à court terme des OPS.

Tableau 15 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate

Risque	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Seuil minimum
Liquidité	Trésorerie du secteur de la prévoyance sociale /Dettes à court terme du secteur de la prévoyance sociale	61	89	128,1	72	58	56	63	100

Source: CIPRES

2. MARCHES DES CAPITAUX

Les marchés des capitaux ont été principalement marqués par la mise en place des institutions du marché financier sous régional. Par ailleurs, le marché interbancaire a maintenu son dynamisme depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire en juin 2018, tandis que le marché des titres publics a connu un essor dans un contexte de hausse des besoins de trésoreries des Etats.

2.1. Marché monétaire sous régional

L'activité du marché monétaire de la CEMAC a été réalisée sur le compartiment des interventions de la Banque centrale et le compartiment interbancaire.

2.1.1. Compartiment des interventions de la BEAC et taux pratiqués

a. Taux appliqués par la BEAC

Au 31 décembre 2019, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu inchangé ses taux d'intervention sur le marché monétaire sous régional. Toutefois, lors de sa session du 18 décembre 2019, le CPM a supprimé le taux de pénalité applicable aux banques pour tenir compte de l'existence du cadre des sanctions applicables aux contreparties. Par taux appliqué, la situation se présente comme suit :

taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 3,50 %;

taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) : 6,00 %;

taux de la facilité de dépôts (TFD) : 0,00 %;

taux de pénalité appliqué aux établissements de crédit : 8,30 %.

b. Evolution des interventions de la Banque centrale

Les interventions de la Banque centrale se sont traduites uniquement par des injections de liquidité et ont concerné l'opération principale d'injection de liquidité, les facilités permanentes, les injections à maturité longue et le refinancement des crédits à moyen terme irrévocables.

• Interventions au titre de l'opération principale d'injection de liquidité

Dans sa stratégie de diminution de l'excédent de liquidité du système bancaire et d'atteinte de l'allocation de liquidité neutre, la Banque centrale a fortement réduit le volume de ses injections aux établissements de crédit. Entre décembre 2018 et décembre 2019, l'encours moyen des avances consenties au système bancaire à travers l'opération principale d'injection de liquidités est passé de 254,5 à 40 milliards. De même, le volume moyen des offres exprimées par les établissements de crédit, au titre de cette opération, qui a bénéficié principalement aux places bancaires tchadienne (29,8 %) et équato-guinéenne (29,9 %), est revenu de 422,8 milliards à fin 2018 à 128,7 milliards.

La dimension concurrentielle caractérisant le nouveau dispositif, associée au relèvement des principaux taux d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire, s'est traduite par un renchérissement du coût de la monnaie centrale. Ainsi, le taux moyen pondéré des montants adjugés au titre de l'opération hebdomadaire est ressorti à 6 % en moyenne mensuelle, contre 4,36 % en 2018. De même, le taux moyen pondéré des soumissions, le taux marginal, le taux minimum et le taux maximum ont atteint 6 %, correspondant au taux de la facilité de prêt marginal, contre respectivement 4,30 %, 4,24 %, 4,17 % et 4,53 % à fin 2018.

• Interventions au titre des facilités permanentes

Le volume moyen des avances consenties aux établissements de crédit par cet instrument s'est accru de 17,5 % à 211,9 milliards, essentiellement imputable à la baisse du volume des liquidités injectées par la Banque centrale au titre de l'opération principale, en dépit de la persistance des besoins importants de liquidités de certains établissements de crédit. En effet, n'arrivant plus à satisfaire la totalité de leurs besoins à travers l'opération hebdomadaire, ces établissements, à défaut de solliciter le compartiment interbancaire, se sont orientés quasi-systématiquement vers la facilité de prêt marginal pour combler leurs besoins de trésorerie. Ces concours ont bénéficié essentiellement aux banques implantées en Guinée-Équatoriale et au Tchad.

• Injections de liquidité à maturité longue

Cette opération qui fait partie intégrante du dispositif opérationnel de politique monétaire, a été déclenchée en janvier 2019 à l'effet de faire face à des besoins persistants de liquidité des établissements de crédit et encourager la construction de la courbe des taux du marché monétaire en intégrant des maturités de plus d'une semaine.

Sur la période sous revue, huit opérations d'injection de liquidités à des échéances d'un mois et de trois mois ont été effectuées, portant l'encours moyen total à 33,3 milliards. Les plus grands bénéficiaires ont été les établissements de crédit du Congo (31,05 %), du

Tchad (26,51 %) et du Cameroun (23,80 %). Les taux pratiqués se sont inscrits à la hausse, entre 4,28 % et 6 %.

• Crédits à moyens terme irrévocables et autres interventions

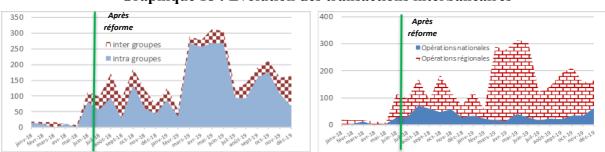
Le volume moyen des avances accordées par l'Institut d'Émission pour le refinancement des crédits d'investissements productifs, à travers le Guichet spécial de refinancement, a diminué de 15,0 % en moyenne à 35,9 milliards en décembre 2019, sous l'effet des tombées d'échéance de remboursement. Il convient de rappeler que ces avances ont été accordées essentiellement à la Banque de Développement sous régional et, dans une moindre mesure, à deux autres établissements de crédit implantés au Cameroun et en RCA.

S'agissant des autres interventions, les opérations structurelles n'ont pas été déclenchées et aucun concours n'a été enregistré au titre des avances au taux de pénalité.

En outre, le CPM, lors de sa session ordinaire du 31 octobre 2018, a autorisé pour un montant ne dépassant pas 10 milliards, le renouvellement pour 12 mois de l'Accord-Cadre d'apport de liquidité d'urgence dont a bénéficié, depuis septembre 2017, une banque en activité au Tchad. En décembre 2019, l'encours moyen mensuel s'est situé à 2,6 milliards après plusieurs tirages effectués au courant de l'année. Ces avances ont été entièrement remboursées en décembre 2019.

2.1.2. Evolution du compartiment interbancaire

Sur le compartiment interbancaire, la tendance haussière observée depuis le démarrage du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire en juin 2018 s'est confirmée en 2019. L'encours moyen des opérations interbancaires s'est établi à 138,5 milliards en décembre 2019, contre 70,4 milliards un an plus tôt. Cette dynamique a principalement été impulsée par la forte progression des opérations de pension-livrée, dont l'encours est passé de 7,6 milliards à fin 2018 à 83,5 milliards à fin 2019. En termes cumulés, entre 2018 et 2019, le volume des transactions interbancaires est passé de 928,6 milliards (17,4 milliards pour les opérations de pension-livrée) à 2 358,1 milliards (dont 1 404,3 milliards pour les opérations de pension-livrée). Ces opérations ont été concentrées sur les établissements appartenant à un même groupe bancaire.



Graphique 18: Evolution des transactions interbancaires

Source: BEAC

Le taux interbancaire moyen pondéré des opérations en blanc à 7 jours est passé de 4,27 % à fin décembre 2018 à 3,75 % à fin décembre 2019. Sur la même période, le taux des opérations de pension livrée sur la même maturité est revenu de 5,00 % à 4,86 %. Cet écart négatif entre le taux des opérations collatéralisées et celui des opérations en blanc confirme la persistance de la segmentation du marché interbancaire.

Les dynamiques observées sur les deux compartiments du marché monétaire s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'approfondissement du marché interbancaire menée par la Banque centrale, consistant en (i) la réduction graduelle des injections de la BEAC sur le marché monétaire, (ii) la poursuite de la sensibilisation des acteurs du marché sur les innovations introduites dans le nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire, (iii) la réduction de l'asymétrie d'information par la mise en production d'une application de reporting et de traitement des données du marché monétaire (RTDM), (iv) l'obligation de réaliser toutes les transactions interbancaires du marché monétaire à travers la plateforme DEPO/X et (v) l'instauration d'une plage horaire en fin de journée pour l'accès aux facilités de prêt marginal de façon à diriger prioritairement les établissements de crédit en situation de besoin de liquidités vers le compartiment interbancaire.

2.2. Marché des titres publics émis par adjudication

L'année 2019 a confirmé le dynamisme encourageant observé sur le marché des titres publics par adjudication depuis 2016. Le marché présente d'importantes marges de manœuvre, en termes de liquidité, de financement des déficits publics et de gestion des décalages de trésorerie des Etats, qui seront optimisées grâce à la réforme en cours du dispositif réglementaire.

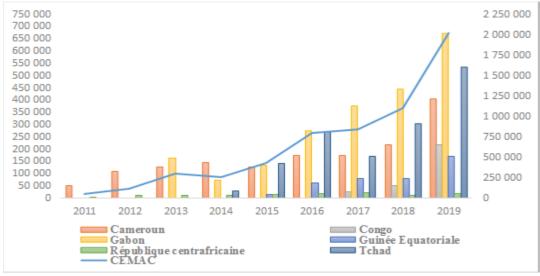
2.2.1. Evolution du marché primaire

En rapport avec les besoins croissants de financement des Etats, le marché des titres publics a atteint un niveau record d'émissions en 2019. En effet, 178 adjudications ont permis de lever 2 861,3 milliards, contre 1 185,0 milliards en 2018 et 51,7 milliards en 2011.

a. Bons du Trésor assimilables (BTA)

A fin 2019, les trésors nationaux ont émis 145 bons du Trésor assimilables (BTA) pour une valeur de 2 015,1 milliards, contre 1 103,6 milliards un an plus tôt et 843,9 milliards en 2017. Ces ressources ont essentiellement été mobilisées par le Gabon (672,3 milliards), le Tchad (532,5 milliards) et le Cameroun (403,0 milliards).

Graphique 19: Emissions des BTA en valeur dans la CEMAC (en millions de FCFA)

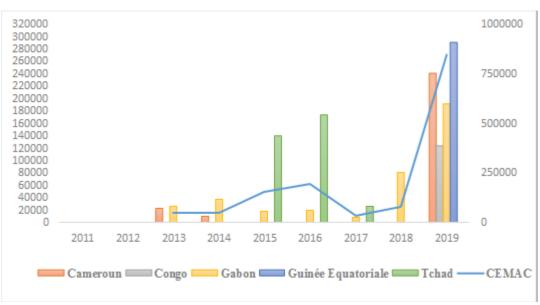


Source: BEAC

b. Obligations du Trésor assimilables (OTA)

Pour un montant total de 110,7 milliards levé, contre 34,8 milliards un an plus tôt, en forte progression de 218,1 %, le compartiment des OTA a été uniquement animé par le Trésor public gabonais. La moyenne des prix pondérés s'est élevée à 94,67 % (99,7 % en 2017) pour un rendement de 5,40 % (4,5 % en 2017).

Graphique 20 : Emissions des OTA en valeur dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source: BEAC

c. Coût des émissions

Consécutivement à la hausse de la demande, le coût moyen des ressources a augmenté, il s'est établi en moyenne à 5,17 % contre 4,80 % en 2018. Suivant le type d'instrument, le taux d'intérêt moyen pondéré des BTA s'est élevé à 4,87 % (contre 4,77 % un an auparavant), au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) fixé à 3,50 %. Sur la même période, le rendement moyen des OTA est passé de 5,21 % à 5,88 %.

Tableau 16: TIMP et rendement moyen sur les BTA et OTA (en %)

	2018	2019
BTA (TIMP moyen)	4,77	4,87
Cameroun	2,81	2,49
République centrafricaine	5,27	5,24
Congo	6,17	6,40
Gabon	3,91	3,81
Guinée Equatoriale	8,55	8,07
Tchad	5,77	6,35
OTA (Rendement moyen)	5,21	5,88
Cameroun		4,62
Congo		8,55
Gabon	5,21	7,20
Guinée Equatoriale		5,00
Tchad		
Total (moyen pondéré global)	4,80	5,17

Source: BEAC

d. Souscription des titres publics par investisseur et par espace géographique

Les titres en circulation sont majoritairement détenus par les banques et spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) qui concentrent 98 % de l'encours des titres à fin 2019. Les investisseurs institutionnels et les personnes physiques en détiennent 2 %.

La répartition de l'encours des titres par pays de résidence des détenteurs finaux laisse apparaître que la base des investisseurs sur ces instruments reste nationale, à l'exception des titres des Trésors publics gabonais et congolais qui ont été majoritairement détenus par des investisseurs basés hors du Gabon et du Congo. Les investisseurs implantés au Cameroun ont été les plus engagés sur les titres publics, avec un encours à fin 2019 de 1 011,3 milliards, soit 48,5 % du total de l'encours des titres en circulation.

2.2.2. Evolution du marché secondaire

Le marché secondaire des titres publics a connu un accroissement continu des opérations au cours de l'année, en rapport avec la forte hausse des opérations d'achat-ventes de titres et une expansion fulgurante des opérations de pension-livrée. En valeur nominale, les opérations totales ont progressé de 50,2 % à 4 560,6 milliards.

Part type, 81 opérations d'achat-ventes de titres ont été enregistrées en 2019, pour un montant nominal de 275,7 milliards, échangés à 266,4 milliards, en forte hausse par rapport à l'année 2018 où seules 37 opérations avaient été enregistrées sur des titres d'une valeur nominale globale de 44,65 milliards et échangés à 44,36 milliards.

Les opérations de pension-livrée interbancaires ont également connu une expansion fulgurante. Au total, 204 opérations ont été réalisées en 2019 pour un montant cumulé de 2 090,6 milliards, contre 13 opérations en 2018 d'une valeur cumulée de 1,95 milliard.

Les transferts sans contrepartie espèces des titres entre investisseurs ont aussi été réalisés sur la période sous-revue. 427 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 2 194,2 milliards ont été réalisées en 2019, contre 421 opérations d'une valeur nominale de 2 988,7 milliards un an auparavant.

2.3. Marché financier sous régional

Le marché financier de la CEMAC a évolué dans un contexte marqué, d'une part, par la fusion effective des régulateurs, des bourses et des dépositaires centraux des deux marchés financiers et, d'autre part, par l'adoption du règlement relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements, dans les entreprises exerçant dans la CEMAC.

Par ailleurs, le marché a enregistré deux opérations d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne et a autorisé deux opérations d'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles.

2.3.1. Evolution des activités du compartiment primaire

En 2019, le marché primaire a enregistré deux opérations d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne pour un montant total de 128,3 milliards. Il s'est agi de la valeur Société Africaine Forestière du Cameroun « SAFACAM 6% HT 2019-2022 » et de la valeur Etat du Gabon « EOG 6,25% Net 2019-2024 ».

De même, la COSUMAF a autorisé deux opérations d'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles des Groupes TOTAL S.A et Société Générale Cameroun pour des montants respectifs de 29,5 milliards et de 9,9 milliards.

2.3.2. Evolution des activités du compartiment secondaire

L'impact de la fusion des deux bourses des valeurs mobilières s'est ressenti avec l'augmentation des encours et du volume des transactions. Les transactions sur le compartiment secondaire ont porté aussi bien sur les actions que sur les obligations.

a. Marché des actions

La capitalisation boursière a baissé de 5,4 % à 148,4 milliards en 2019, en rapport principalement avec les contreperformances de deux valeurs dont les cours sont revenus respectivement de 55 917 à 47 001 et 26 953 à 21 994.

158 000
156 000
154 000
152 739
151 653
150 000
148 804
147 929
148 458
148 000
144 000
142 000
142 000

Graphique 21 : Capitalisation boursière au cours de la période 2018-2019 (en millions de FCFA)

Source: COSUMAF

Le volume des transactions est ressorti à 163 millions pour un total de 68 552 titres transigés, essentiellement imputable à une valeur qui a enregistré un montant de 73 millions induit par la suspension de séances de cotation en juillet et août 2019 par suite de la migration des plateformes.

b. Marché des obligations

A la faveur de la fusion des bourses des valeurs, le compartiment des obligations a connu un frémissement avec une augmentation des transactions. L'encours de la dette sur le marché financier sous régional s'est élevé à 783,6 milliards en 2019 avec respectivement 599,5 milliards (87,0 %) des émissions souveraines et 89,5 milliards (13,0 %) des émissions privées.

Le volume des titres transigés sur le compartiment obligataire était de 4 091 572 en décembre 2019 pour une valeur de 29,4 milliards. Les trois plus grands émetteurs sur ce marché sont l'Etat du Cameroun, l'Etat du Gabon et l'Etat du Congo.

Encadré 4 : Avancées dans la fusion des marchés financiers de la CEMAC

La fusion des marchés financiers de la CEMAC a connu un aboutissement effectif en juillet 2019. La seconde phase, consacrée à l'édification d'un marché financier dynamique, profond et pérenne, a été lancée en juillet 2019 et est menée sous la supervision de la BEAC avec l'appui de la Banque Mondiale, de la BAD, du FMI et de MAROCLEAR.

a) aboutissement de la première phase de la fusion des marchés financiers

L'objectif des plus Hautes Autorités de la Zone d'unifier et de dynamiser le marché régional, dont la mise en œuvre a été confiée au Gouverneur de la BEAC, a connu une avancée importante, avec l'aboutissement effectif de la fusion institutionnelle et physique des structures existantes (Régulateurs, Bourses et Dépositaires Centraux). Ainsi, depuis mars 2019, le marché financier régional comprend une seule autorité de régulation, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), basée à Libreville.

La fusion des trois Dépositaires Centraux [Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) et Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT)] est effective depuis juin 2019 et celle des deux Bourses [BVMAC et Douala Stock Exchange (DSX)] a été consacrée en juillet 2019.

L'aboutissement de cette première phase jette les bases structurelles d'un approfondissement du marché financier régional, chainon indispensable pour un financement soutenable des économies.

b) Validation du plan d'actions et actions entreprises

La seconde phase du projet de fusion des marchés vise à bâtir un marché financier dynamique et profond, véritable socle pour le financement soutenable des économies de la CEMAC. Les grandes lignes du plan d'actions de cette phase, validées entre la COSUMAF, la BVMAC et la BEAC, comportent trois axes essentiels :

- restructuration et optimisation des structures du marché financier unifié (Régulateur, Bourse et Dépositaire Central Unique), afin d'en garantir un fonctionnement efficace ;
- création des conditions pour la dynamisation du marché financier régional par des mesures ponctuelles fortes des Etats de la CEMAC, à travers notamment des apports directs de titres à la cote (mesures incitatives, programmes de privatisation, cession partielle ou totale en bourse des participations des Etats dans les différentes entreprises opérant dans la CEMAC, etc.);
- élaboration d'un programme de structuration de l'offre à moyen terme, pour l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC. Il pourrait à cet effet être envisagé l'assouplissement des conditions d'accès au marché boursier, ou encore la création d'un compartiment dédié aux petites et moyennes entreprises.

Les actions réalisées pour cette phase ont concerné, entre autres :

- la mise en place d'un Comité de suivi de la seconde phase, constitué des représentants de la COSUMAF, de la BVMAC, de la Banque de Règlement, du Dépositaire Central Unique, des Associations professionnelles des acteurs clés (Sociétés de bourses, Sociétés de gestion de

portefeuilles, Patronat de la CEMAC, Assureurs de la CEMAC) et de l'équipe de coordination de la BEAC;

- l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du Règlement CEMAC relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements. Ce texte fixe les modalités relatives à la cession partielle ou totale en bourse des participations des Etats dans le capital de certaines entreprises publiques, parapubliques, ou issues de partenariats public-privé, notamment dans le cadre des programmes de privatisation;
- la réforme du corpus juridique du marché des valeurs du Trésor, à travers : la révision du cahier des charges des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) afin, d'une part, de rendre plus attrayant le cadre d'émission, inciter les SVT à améliorer leurs offres de service et dynamiser le marché secondaire et, d'autre part, d'optimiser les conditions de mobilisation des ressources par les Trésors émetteurs ; l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC, lors de sa session du 20 décembre 2019, d'un nouveau cadre réglementaire du marché des valeurs du Trésor prenant en compte les modifications du cahier des charges des SVT ;
- la signature, le 21 décembre 2019, d'un accord de don entre la BEAC et la BAD, destiné à financer (i) l'élaboration des business plans de la Bourse unifiée et du Dépositaire Central, (ii) l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la COSUMAF, (iii) l'accompagnement de l'introduction en bourse des entreprises retenues par les Etats et leurs démembrements, (iv) l'élaboration d'un plan d'activation de l'épargne dans la CEMAC et l'éducation financière et (v) le renforcement des capacités des acteurs du marché financier régional.

3. INFRASTRUCTURES DE MARCHE

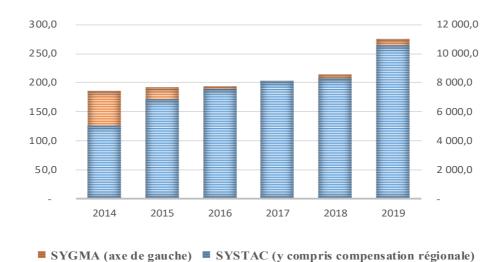
Le volet infrastructures de marché a été marqué en 2019 par (i) l'entrée en vigueur du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC relatif aux services de paiement dans la CEMAC, (ii) le démarrage de la phase pilote de l'interopérabilité monétique intégrale (cartes, monnaie électronique et transferts de fonds) dans la sous-région et, (iii) le renforcement du dispositif règlementaire sur les services de paiement à travers l'adoption du Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement et du Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement. Enfin, au plan des activités de conservation, d'administration et de circulation des titres, le Dépositaire central de la CEMAC a assuré avec succès le traitement des opérations post-marché.

3.1. Systèmes de paiement gérés par la BEAC

A fin 2019, la place financière de la CEMAC compte 70 participants au Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) et 67 au Système de Télé compensation en Afrique Centrale (SYSTAC), incluant les Directions Nationales de la BEAC et les cinq Trésors nationaux (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale et Tchad) concernés.

3.1.1. Evolution des opérations sur SYGMA et SYSTAC

Les échanges se sont déroulés avec succès sur l'ensemble de la zone d'émission durant la période sous-revue. Les opérations en volume se sont accrues respectivement de 27,9 % et 16,3 % sur les plateformes SYGMA et SYSTAC, contre 5,8 % et 2,0 % en 2018.

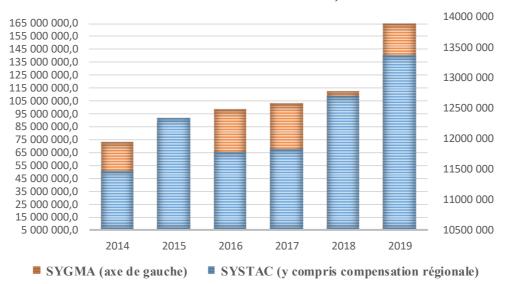


Graphique 22 : Evolution des opérations en volume sur SYGMA et SYSTAC

Source: BEAC

En valeur, les opérations ont augmenté de 46,3 % sur SYGMA à 165 054,4 milliards en 2019, tandis qu'elles ont diminué de 10,6 % sur SYSTAC revenant à 11 416,5 milliards en 2019.

Graphique 23 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions de FCFA)



Source: BEAC

En 2019, la Banque centrale a également assuré avec succès la bonne fin des opérations hors zone effectuées via le réseau de transfert international SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication). Ainsi, les Directions Nationales de la BEAC ont émis 29 324 ordres, pour un montant de 4 099,7 milliards et reçus 9 641 transferts, pour une valeur de 4 391,8 milliards, soit un solde positif de 292,1 milliards. Aux Services Centraux, 610 transactions exécutées au titre des transferts émis, pour une valeur s'élevant à 563,8 milliards et 293 opérations ont été traitées au compte des transferts reçus, pour une valeur correspondant à 838,3 milliards.

3.1.2. Surveillance et conformité des systèmes de paiement

Les principales activités de surveillance ont porté sur le contrôle sur pièces, réalisé sur la base des rapports mensuels d'exploitation fournis par les entités assujetties, le suivi des recommandations, ainsi que le contrôle sur place, conduit par un Comité Technique à l'occasion d'enquêtes périodiques et thématiques engagées au cours de l'année 2019.

S'agissant du contrôle sur pièces qui vise à assurer la surveillance continue sur la base des indicateurs de suivi, les informations à fin 2019 ont révélé globalement un faible taux de reporting, soit 22 % en moyenne annuelle. L'essentiel des incidents signalés ont concerné la plateforme SYSTAC (75 %), tandis que SYGMA, SWIFT et les réseaux n'ont généré que 25 % des incidents enregistrés. Dans l'ensemble, 75 % de ces incidents ont été résolus.

Tableau 17 : Situation du contrôle sur pièces des systèmes exploités par la BEAC (en %)

	Incident	Résolu	Non/en cours de résolution
SYGMA, SWIFT, réseaux	25	75	25
SYSTAC	75		

Source: BEAC

Après le Cameroun en 2017 et le Tchad en 2018, les contrôles sur place ont été diligentés chez les participants de la République Centrafricaine et du Congo. Le constat d'ordre général a révélé que le risque opérationnel est le plus répandu dans l'exploitation des systèmes de paiement.

S'agissant du volet conformité des systèmes de paiement, le taux bien que supérieur à 50 %, demeure insuffisant. Au vu des risques y relatifs, cette situation nécessite des efforts d'amélioration dans les meilleurs délais.

3.1.3. Situation de la Centrale des incidents de paiement

La Centrale des Incidents de Paiement (CIP) est un dispositif de prévention et gestion des incidents de paiement dans la CEMAC. Elle découle des dispositions du Règlement n°02/03/CEMAC/CM du 28 mars 2013 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement. Le dispositif technique de la CIP comporte, d'une part, une composante centrale de recueil et de centralisation des informations constituée par quatre fichiers régionaux et, d'autre part, une composante de diffusion externe vers les établissements de crédit, commerçants et autres acteurs porteurs/bénéficiaires des instruments de paiement.

Au 31 décembre 2019, parmi les 52 participants enregistrés dans la CIP, le Fichier Régional des Clients et Comptes Bancaires (FRCB) a relevé que 51 participants ont procédé à des déclarations de clients personnes physiques, morales et de comptes. Sur le total des déclarations, 2 163 073 personnes physiques, 30 391 personnes morales et 1 359 989 comptes ont été identifiés.

L'examen de ces statistiques a permis de noter que la constitution du FRCB est loin d'être optimale pour une rapide fiabilisation des moyens de paiement, car toutes les banques n'ont pas transmis l'intégralité de leur base clientèle.

Encadré 5 : cadre légal, organisationnel et fonctionnement de la surveillance

La surveillance des systèmes de paiement de la zone d'émission relève de la Banque Centrale. Le rôle de la BEAC en matière de surveillance des systèmes de paiement est étroitement lié à son évaluation des risques pour la stabilité du système financier sous régional, d'une part, et au maintien de la confiance des utilisateurs des systèmes et instruments de paiement, d'autre part.

a) cadre légal

La fonction de surveillance des systèmes de paiement dévolue à la BEAC vise principalement à s'assurer du respect par les assujettis des normes techniques, juridiques et fonctionnelles définies par le référentiel de surveillance des systèmes de paiement endogènes et exogènes. Le corpus réglementaire de cette activité est structuré ainsi qu'il suit :

- Une Instruction du Gouverneur N°01/GR/2014 du 17 mars 2014 relative à la surveillance des systèmes de paiement dans la CEMAC qui fixe les règles de base de la surveillance des systèmes de paiement exploités dans la CEMAC, en vue d'en garantir l'efficacité, la sécurité et l'efficience ;
- Un Référentiel de Surveillance annexé à l'Instruction du Gouverneur qui recense les données quantitatives et qualitatives, au plan juridique, financier et opérationnel afin de permettre à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance ;
- Une Charte de bonne conduite en matière d'exploitation des systèmes de paiement du 20 juin 2014, qui a pour objet de mettre en exergue les principaux droits et obligations des parties, en vue d'une exploitation efficiente et optimale des systèmes de paiement dans la CEMAC.

b) Champs d'action

La surveillance de la BEAC porte sur les systèmes dont elle est gestionnaire : *i)* le Système des Gros Montants Automatisés (SYGMA) qui est un système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) permettant de régler instantanément, irrévocablement et en toute sécurité des montants supérieurs ou égaux à 100 millions de FCFA et des montants inférieurs présentant un caractère urgent ; *ii)* le Système de Télé-compensation en Afrique Centrale (SYSTAC) qui est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère urgent et dont le montant unitaire est strictement inférieur à 100 millions de FCFA.

La BEAC exerce également la surveillance sur les systèmes dont elle est participante à savoir SWIFT dédié au règlement des transferts internationaux et les infrastructures RESEAUX qui servent de fil conducteur pour l'interrelation et l'interdépendance des systèmes de paiement.

c) Caractéristiques générales

Les principales caractéristiques de la fonction surveillance à la BEAC concernent (i) l'identification des différents participants, la connaissance et la compréhension des divers systèmes et de leurs interrelations et interdépendances, (ii) l'identification des risques inhérents à l'exploitation des systèmes, (iii) l'application des normes et recommandations retenues par la BEAC, la préservation de l'indépendance des fonctions telles que la conformité, la gestion des risques et l'audit interne, (iv) la coopération avec d'autres entités telles que le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), les acteurs des services de paiement et d'autres banques centrales, (v) le suivi des évolutions et reformes des systèmes ainsi que l'évaluation de leur impact sur l'efficience de la stabilité des systèmes, (vi) le contrôle sur pièces effectué sur la base des informations collectées périodiquement auprès des assujettis, le contrôle sur place effectué par le Comité Technique conformément au programme annuel arrêté par le Comité Régional de Surveillance des Systèmes de Paiement (CRSP) et, en cas de besoin, sur la base des résultats du contrôle sur pièces ou d'information jugée préoccupante et (vii) la séparation des fonctions techniques et de surveillance dans la gouvernance des systèmes de paiement.

3.2. Moyens de paiement

Les moyens de paiement dans la CEMAC traitent des opérations liées à la monétique interbancaire et aux services de paiement électronique⁹.

3.2.1. Monétique interbancaire

L'année 2019 a été marquée par la mise en production de la plateforme mobile interopérable et le démarrage de la phase pilote avec 12 participants dans 04 pays de la CEMAC. Désormais convergent, l'écosystème de paiement (carte, mobile et transfert d'argent) de la sous-région permet d'offrir plus de six services aux populations (cf. tableau 20). Sur la même période, le GIMAC a renforcé et consolidé son réseau, avec 56 membres dont 48 certifiés. Sur ces membres, 46 sont en production, dont 44 établissements de crédit et 02 Etablissements de microfinance (EMF).

L'activité monétique interbancaire carte s'est accrue de 31,2 % à 72,4 milliards en valeur. Cette hausse est liée (i) au déversement des transactions internationales par cartes sur la plateforme du GIMAC, (ii) à la compensation des règlements domestiques par cartes en FCFA dans SYGMA, (iii) à la mise en œuvre de l'instruction N°01/GR/2018 fixant au 31 mars 2019 la date butoir de migration des cartes privatives en carte interbancaire GIMAC et (iv) à l'intégration des EMF dans la plateforme.

Tableau 18 : Evolution des transactions monétiques interbancaires dans la CEMAC

Transaction				2019	Variation (en %)
	2016	2017	2018		
En volume	133	504	979	1 283 420	31,2
	966	174	951		
En valeur (en millions de FCFA)	7 334	28 180	55 167	72 364	31,2

Source: GIMAC

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet mobile interopérable de la monétique intégrale, le GIMAC a mis en production la plateforme AMA ainsi que celle des douze participants de la phase pilote. A terme, l'écosystème de la phase pilote portera sur 15,5 millions de comptes mobiles, 400 000 comptes bancaires et 250 distributeurs automatiques de billets.

⁹ Cette configuration va évoluer avec le nouveau règlement sur les services de paiement.

Tableau 19 : Situation de l'écosystème convergent dans la CEMAC

Libellé	Nombre/description	
Participants de la phase pilote	Trente-trois (33)	
Porte-monnaie banque	Quatre : CBC, CCEI BANK, BICEC, BGFI GABON	
Porte-monnaie mobile money	<u>Trois</u> : MTN Cameroun/AFRILAND FIRST BANK, ORANGE Cameroun/BICEC, AIRTEL Gabon/BGFIBANK Gabon	
Retrait sans carte	<u>Cinq:</u> UBA Cameroun, CBC, NFC BANK, BSCA BANK, BGFI Gabon	
Agrégateurs	<u>Deux</u> : TERRAPAY (transfert d'argent), MAVIANCE (paiement de factures)	
Services	Six: génération de Voucher, transfert de porte- monnaie, paiement commerçant, paiement de services à valeur ajoutée, rémittence, retrait sans carte sur les GAB	

Source: GIMAC

3.2.2. Services de paiement électronique

L'exercice de l'activité de paiement est encadré par le Règlement CEMAC N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Ce Règlement fixe notamment les conditions d'exercice de l'activité et les compétences des autorités de régulation.

L'entrée en vigueur du texte en janvier 2019 s'est accompagnée de l'adoption du Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement et du Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement. La BEAC, quant à elle, devrait adopter et publier les textes régissant la conformité en matière de normes techniques et fonctionnelles, de sécurité et d'efficacité des systèmes d'information et de qualité de transmission et accès au réseau.

Tout comme en 2018, la CEMAC compte 21 établissements de crédit autorisés à exercer l'activité d'émission de la monnaie électronique en 2019. Ils se répartissent entre le Cameroun (7), le Centrafrique (2), le Congo (3), le Gabon (5), la Guinée Equatoriale (1) et le Tchad (3).

Les transactions en monnaie électronique sont en perpétuelle évolution. En 2019, la monnaie électronique a été utilisée dans 818 941 707 opérations, contre 572 362 635 transactions en 2018, en progression de 43,1 %. En valeur, ces opérations ont été portées de 8 296,2 milliards de FCFA en 2018 à 11 335,9 milliards de FCFA en 2019, en hausse de 36,6 %. Le mobile money demeure le principal instrument de paiement (99 %). Les cartes prépayées ont été principalement utilisées pour les opérations internationales, tandis que les cartes privatives ont été sollicitées localement pour les paiements des salaires et de certaines prestations sociales.

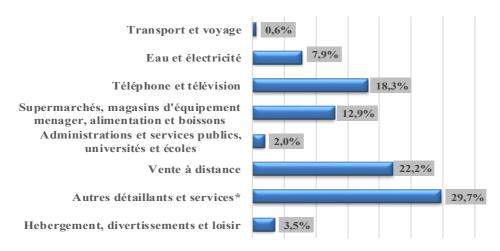
Le nombre de souscripteurs ou porteurs des produits de monnaie électronique a augmenté, passant de 17,8 millions d'inscrits à fin 2018 à 24,7 millions à fin 2019. L'encours

de la monnaie électronique ou les sommes détenues par les utilisateurs dans les portemonnaie électroniques a enregistré une progression soutenue de 88,7 milliards à fin 2017, 125,7 milliards à fin 2018 et 153,2 milliards à fin 2019, témoignant de la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement. Le taux d'actifs, c'est-à-dire les clients qui ont utilisé l'instrument de monnaie électronique au cours des 30 derniers jours, est passé de 38,0 à 40,0 % entre 2018 et 2019.

Les recharges de porte-monnaie électronique, c'est-à-dire, les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente ont atteint 4 369 milliards en 2019, soit une hausse de 30,5 %, dont 4 119 milliards pour le Mobile Money, contre 3 427 milliards en 2018.

Les paiements en monnaie électronique ont depassé 698 milliards, en hausse de plus de la moitié par rapport à 2018. Ils ont été essentiellement réalisés par les autres détaillants et services (29,7 %), la vente à distance (22,2 %), le téléphone et télévision (18,3 %). Les paiements dans ces services ont répresenté respectivement 24,0 %, 1,0 % et 30,6 %, en 2018.

Graphique 24 : Répartition des paiements totaux par monnaie électronique dans la CEMAC en 2019



^{*}autres services : garage, voitures, motos et pièces détachées, services divers et stations-services.

Source: BEAC

La monnaie électronique a bénéficié de la confiance des Etats qui ont confié aux opérateurs la mission de collecter des frais de divers examens et concours, à travers cet instrument. En outre, les paiements des frais de scolarité dans des centaines d'établissements scolaires ont été effectués via le mobile money. De même, de nombreuses tontines, organisations humanitaires et même des candidats aux élections ont utilisé ce moyen pour obtenir des financements.

La progression sans cesse croissante de l'activité de monnaie électronique a contribué à renforcer l'inclusion financière dans la sous-région. Cette dynamique engendre également de nouveaux défis liés principalement à : (i) la taxation des assujettis pour lesquels des projets ont été amorcés afin de mettre en place des plateformes pouvant accepter plusieurs instruments de paiement, (ii) la délimitation du périmètre des instruments et des opérations, (iii) le contrôle de conformité et de cohérence des supports de transaction et, iv) le dispositif de reporting régulier des opérations.

Le renforcement de l'inclusion financière dans la sous-région passe inévitablement par un meilleur encadrement de l'activité de monnaie électronique. Dans cette optique, le Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC relatif aux services de paiement dans la CEMAC est entré en vigueur en janvier 2019. Ce texte institue les « Etablissements de Paiement », appelés à être le véhicule juridique d'exercice de l'activité de mobile money par les filiales des opérateurs télécom et leur offre la possibilité de faire du micro crédit « limité », tout en autorisant l'utilisation de compte de paiement comme instrument réceptacle des services de paiement. De même, il précise les compétences respectives de la BEAC et de la COBAC et consacre le principe de l'interopérabilité des systèmes et moyens de paiement.

S'agissant de ce dernier point, la phase pilote de l'interopérabilité monétique intégrale (cartes, monnaie électronique et transferts de fonds) dans la CEMAC a démarré en novembre 2019 sous la conduite du GIMAC et la supervision de la BEAC.

3.3.Dépositaire central unique

L'unification des marchés financiers dans la CEMAC concède le rôle de dépositaire central unique (DCU) à la BEAC. Ainsi, au 31 décembre 2019, le portefeuille des valeurs mobilières gérées par le DCU est composé de seize (16) valeurs dont douze (12) sur le compartiment obligataire, représentant un encours de 783,60 milliards et quatre (04) sur le marché des actions, représentant une capitalisation de 148,46 milliards.

Dans le cadre de ses attributions de DCU, la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) de la BEAC a exécuté, entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019, 6 ordres de transferts de titres (opérations franco), quatre opérations de nantissements de titres. Elle a également procédé au dénouement espèces de plusieurs transactions exécutées sur le compartiment secondaire du marché financier et à la mise en œuvre de deux opérations sur titres décidées par les entités émettrices.

3.3.1. Transferts de titre

Trois opérations de transfert de titres ont été exécutées au cours de la période de référence sur le marché des actions. D'une part, Afriland First Bank (AFB) a transféré 75 actions de SOCAPALM à la Société Générale Cameroun et United Bank for Africa (UBA) Cameroun a ordonné le transfert de 11 252 actions et 1 500 actions SAFACAM au profit de ASCA.

Les livraisons franco sur le compartiment des obligataires ont porté sur un total de 5 846 335 obligations. Ainsi, UBA Cameroun et Ecobank Development Corporation (EDC) ont transféré respectivement 1 104 000 obligations et 142 335 à ASCA, tandis que ASCA a ordonné le transfert de 800 000 obligations à la Société Générale Cameroun. Enfin, pour des raisons pratiques et de facilitation de ses opérations sur titres auprès du DCU, Financia Capital a ordonné la consolidation de ses deux comptes adhérents.

3.3.2. Nantissement des titres

Sur les trois ordres de nantissement de titres obligataires adressés à la CRCT, deux ont effectivement connu un dénouement favorable. Au total, un volume de 3 515 000 titres émis par syndication correspondant à une valeur nominale de 35,150 milliards, ont été nantis par les banques auprès de la BEAC.

Les titres publics nantis par les banques du Cameroun ont représenté 37,7 % du volume global, contre 2,3 % pour celles du Congo, 27,8 % pour les banques du Gabon et 32,2 % pour celles du Tchad.

3.3.3. Dénouement des transactions exécutées sur le marché financier de la CEMAC

En termes de physionomie du marché, les transactions ont enregistré un regain d'activité de juillet 2019 à décembre 2019. Ainsi, sur le marché des actions, trois valeurs ont fait l'objet de multiples transactions au cours de la période de référence. Au total, 9 056 actions ont été échangées depuis juillet 2019. Sur le marché obligataire, les transactions ont porté sur les titres « ECMR 5.5% net 2014 – 2019 », « ECMR 5.5% net 2016 – 2021 », « ECMR 5.6% net 2018 – 2023 », « EOG 6% net 2015 – 2020 », « EOG 6.5% net 2017 – 2022 » et « BGFI HOLDING CORP. ». Globalement, 1 474 239 titres ont fait l'objet de transactions pour un montant agrégé de 12,1 milliards sur cette période.

3.3.4. Mise en œuvre des opérations décidées par les sociétés émettrices

La mise en œuvre des opérations décidées par les sociétés émettrices a porté sur le paiement des dividendes et le paiement des intérêts à la tombée d'échéance ainsi que l'amortissement du capital de certains titres obligataires. S'agissant du paiement des dividendes, deux sociétés ont procédé au paiement des dividendes aux actionnaires en juillet 2019 pour un montant cumulé de 1,7 milliard.

Au titre de paiement des intérêts et amortissement du capital, le DCU a payé aux adhérents un montant total de 50,7 milliards.

	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	'ABILITE FINANCIERE	EN
TROISIEME PAF 2019	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	ABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	'ABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	'ABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	ABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	CABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	CABILITE FINANCIERE	EN
	RTIE : RISQUES P	ESANT SUR LA ST	CABILITE FINANCIERE	EN

1. APPRECIATION DES RISQUES PESANT SUR LA STABILITE FINANCIERE

1.1. Appréciation sectorielle des risques

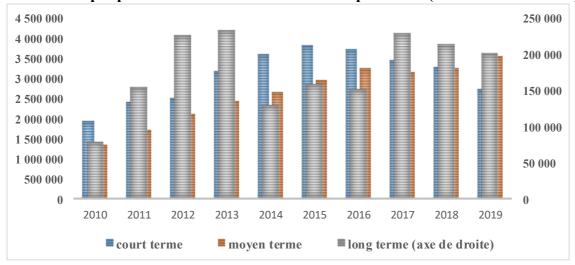
1.1.1. Secteur bancaire

Le risque de crédit demeure l'un des principaux risques auxquels les banques de la CEMAC sont exposées, en dépit du renforcement du dispositif prudentiel y afférent.

a. Dynamique des crédits

Les crédits sains ont représenté 77,1 % de l'encours total des crédits bruts en 2019. Suivant le terme, l'on a recensé 2742,8 milliards d'encours de crédits sains dans la catégorie des crédits à court terme (42,1 % du total), 3563,9 milliards dans la catégorie des crédits à moyen terme (54,8 % du total), et 201,6 milliards dans la catégorie des crédits à long terme (3,1 %).

L'évolution des crédits dans la CEMAC a permis de relever que depuis 2014, les banques ont tendance à privilégier l'octroi des concours à court et à moyen terme. Le crédit sain est un concours dont le bénéficiaire ne rencontre pas de difficultés majeures dans le processus de remboursement des échéances.

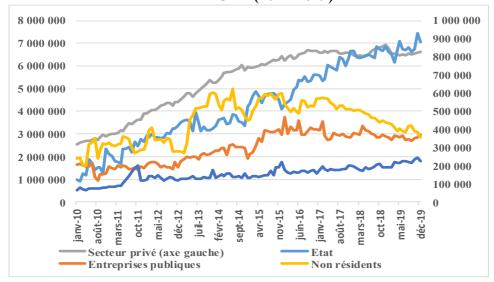


Graphique 25 : Tendance des crédits sains par terme (en millions de FCFA)

Source: COBAC

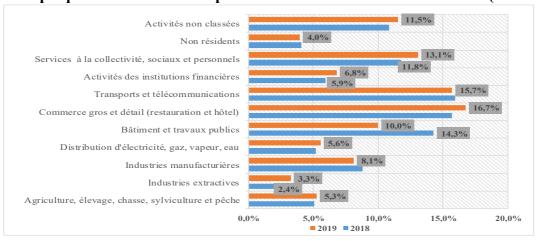
Les crédits accordés par les banques sont majoritairement à court terme (environ 65 % du total) et principalement en faveur du secteur privé (en moyenne 79 % de l'encours total des crédits bancaires octroyés entre fin 2010 et fin 2019). Les financements destinés à ce secteur ont ainsi connu une hausse de plus 120 % entre décembre 2010 et décembre 2019, en lien avec celle de l'encours total des crédits. Pour sa part, l'exposition directe sur les Etats est restée modérée, mais en augmentation tout de même. La hausse des crédits à l'Etat observée depuis 2014 fait suite aux difficultés de trésorerie qu'ont connus les pays de la CEMAC à la suite de la chute des cours des principales matières premières, les contraignant à recourir aux emprunts bancaires pour combler les déficits budgétaires.

Graphique 26 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaire en millions de FCFA (2012-2019)



La baisse de 4,6 % du volume des crédits accordés par les banques entre 2018 et 2019 a été imputable au recul de l'encours des concours consentis à la branche bâtiment et travaux publics (-33,2 %) et, dans une moindre proportion, aux branches industries manufacturières (-11,2 %), non-résidents (-6,6 %) ainsi qu'aux transports et télécommunications (-5,4 %). Ces baisses n'ont pas été compensées par la hausse de 32,5 % des crédits aux industries extractives. En terme relatif, les fortes expositions des banques l'ont été dans les branches restauration et hôtellerie (16,7 % en 2019), transports et télécommunications (15,7 %) et bâtiments et travaux publics (10,0 %). La réduction par les banques de leur exposition dans les branches bâtiment et travaux publics et transports et télécommunications pourrait refléter des difficultés dans ces secteurs.

Graphique 27 : Crédits bruts par branche d'activité dans la CEMAC (2018-2019)



Source: COBAC

b. Evolution des créances en souffrance

L'encours des créances en souffrance s'est élevé à 1 783,0 milliards au 31 décembre 2019, en baisse de 73 milliards (-3,9 %) par rapport à 2018. Leur dynamique au cours des dernières années est essentiellement liée aux tensions de trésorerie des Etats, acteurs économiques majeurs, confrontés à la persistance des effets néfastes de la chute des cours des matières premières et des chocs socio-sécuritaires.

Avec une proportion de 60,3 %, les créances douteuses ont représenté la composante la plus importante des créances en souffrance en 2019, contre 57,4 % un an plus tôt. La hausse des créances douteuses a été plus marquée au Congo (25,8 %), au Cameroun (7,8 %) et en Guinée Equatoriale (5,9 %). En revanche, les banques du Gabon, du Tchad et de la République Centrafricaine sont parvenues à réduire le volume de ces créances.

Sur la même période, les créances immobilisées se sont accrues de 1,6 %. Cette hausse est principalement imputable aux places bancaires du Congo et de la Guinée Equatoriale qui ont enregistré une progression de 16,2 % et 5,8 % respectivement. Au Cameroun, au Gabon et dans une moindre mesure au Tchad, les créances immobilisées sont en recul respectivement de 81,0 % et 81,8 %, et 4,4 %.

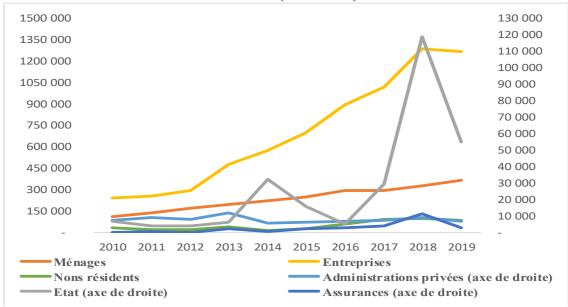
80,0 70,0 60,0 50,0 40.0 30,0 20,0 10,0 0,0 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 **■** créances douteuses **■** créances impayées **■** créances immobilisées

Graphique 28 : Evolution des composantes des créances en souffrance (en %)

Source: COBAC

L'évolution des créances en souffrance par secteur institutionnel sur la période 2010-2019¹⁰ révèle que le risque de perte est plus porté sur les entreprises¹¹ et les ménages¹². A fin 2019, les créances en souffrance accumulées sur les entreprises et les ménages ont représenté respectivement 71,2 % et 20,4 % du volume total, contre 3,1 % pour celles sur les Etats¹³ et 0,1 % pour les sociétés d'assurance. Le recul du volume des créances en souffrance sur les Etats (plus de 50 %) et, dans une moindre mesure, sur les entreprises (1,8 %) sur la période 2018-2019 serait lié à la reprise de la croissance dans la CEMAC et aux effets induits des ressources reçues des partenaires financiers, qui ont permis d'apurer une partie de la dette publique intérieure.

Graphique 29 : Evolution des créances en souffrance par secteur institutionnel (2010-2019)



Source: COBAC

Les branches d'activité bâtiments et travaux publics (BTP) ainsi que le commerce de gros et détail sont demeurées les plus affectées par les créances en souffrance. La proportion de ces créances dans le volume des crédits accordés aux entreprises dans ces branches d'activités s'est en effet établie respectivement à 23,8 % et 15,5 % à fin 2019, contre 24,9 % et de 15,1 % à fin 2018. En revanche, les industries extractives et manufacturières sont celles sur lesquelles les banques ont présenté les taux de créance en souffrance les plus faibles (2,3 % et 4 % respectivement).

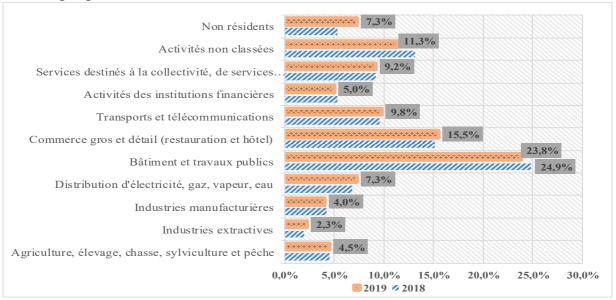
 $^{^{10}}$ La référence à la 2010 -2019 permet de mettre en exergue les évolutions intervenues depuis l'entrée en production de CERBER

¹¹ Entreprises publiques et privées

¹² Particuliers et entreprises individuelles

¹³ Administrations centrales, administrations locales et les organismes publics

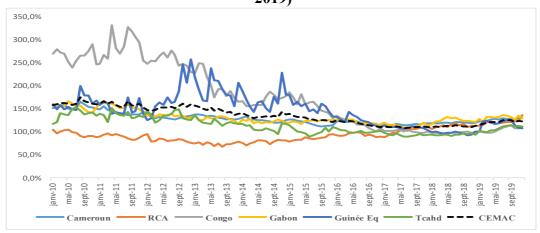
Graphique 30 : Ventilation sectorielle des créances en souffrance entre 2018 et 2019



c. Couverture du risque de crédit

Les crédits accordés par les banques à la clientèle ont été suffisamment couverts par les dépôts, traduisant ainsi une liquidité bancaire confortable. Le ratio dépôts/crédits bruts¹⁴ est passé de 112,7 % à 123,1 % entre décembre 2018 et décembre 2019. Bien qu'en nette amélioration dans l'ensemble des pays de la CEMAC, la couverture des crédits bruts par les dépôts a fléchi sur les dix dernières années (2010-2019). Il convient de souligner que la contraction de ce ratio s'est accentuée vers la fin de l'année 2015 où une dynamique assez similaire a été relevée dans l'ensemble des pays. Cette situation serait liée aux difficultés éprouvées par les banques dans la collecte de l'épargne sur fond de tensions sociosécuritaires et à l'atonie de l'activité économique.

Graphique 31: Dynamique du ratio dépôts/crédits bruts dans la CEMAC (2010-2019)



Source: COBAC

¹⁴ Au sens de la Commission Bancaire.

L'accroissement du volume des activités des banques de 85,8 % sur la période 2010 à 2019 s'est accompagné de l'augmentation de plus de 200 % des créances douteuses, passant de 326,0 milliards à fin 2010 à 1 075,4 milliards à fin 2019. Sur la même période, les provisions constituées ont augmenté graduellement pour représenter en moyenne 90,6 % des créances douteuses. Leur hausse sans cesse croissante sur la période sous revue impacte négativement les fonds propres des banques.

18,0 1 200 000 16,0 1 000 000 14,0 800 000 12,0 10,0 600 000 8,0 400 000 6,0 4,0 200 000 2,0 0,0 0 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Provisions (axe de droite) Créances douteuses (axe de droite) **─** • Prêts nets/provisions (en %)

Graphique 32 : Couverture du risque de crédit (en milliards de FCFA)

Source: COBAC

Encadré 6 : Concentration des risques sur l'Etat de la Guinée Equatoriale

A la faveur du « boom » pétrolier, la République de Guinée Equatoriale s'est engagée dans un vaste programme infrastructurel en investissant massivement dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) avec l'accompagnement des banques locales. La chute brutale des cours du pétrole intervenue en 2014 a engendré une accumulation des décomptes non payés par l'Etat, mettant ainsi les prestataires de marchés publics, massivement engagés auprès des banques implantées en Guinée Equatoriale, en défaut de paiement.

Cette situation a révélé la surexposition du système bancaire de la Guinée Equatoriale au risque de concentration sur le secteur des BTP et au risque de contrepartie sur l'Etat et a contribué à détériorer la qualité du portefeuille de crédits des banques.

L'excédent de trésorerie des banques s'est contracté du tiers en moyenne sur les sept dernières années, en raison de la baisse des dépôts de la clientèle (36,8 %), conjuguée à la hausse continue des crédits bruts (23,4%) de 2014 à fin 2018. La baisse des crédits bruts observée en 2019 a résulté de la titrisation d'une créance sur une entreprise dont l'encours figure désormais parmi les opérations interbancaires et de trésorerie.

La qualité du portefeuille de crédits des banques de la Guinée Equatoriale s'est considérablement dégradée, en rapport avec l'immobilisation des créances garanties assortie au déclassement en douteux de certains concours. Cette situation a impacté négativement la liquidité, la solvabilité et la rentabilité des banques.

La revue des engagements menée entre 2018 et 2019 par le superviseur bancaire a conduit à recommander la constitution de provisions complémentaires sur la période, en couverture des engagements portés sur la clientèle, notamment les prestataires de marchés publics. En l'absence de base contractuelle formelle et avérée entre l'Etat et les prestataires de marchés publics, il a été demandé aux banques de provisionner certaines créances immobilisées.

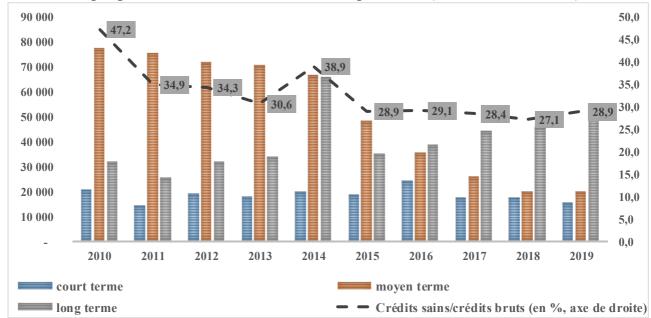
Afin de faire la lumière sur les créances directes et indirectes des Etats vis-à-vis des banques, un audit de la dette intérieure a été commis suite aux recommandations du Fonds Monétaire International (FMI). Les conclusions de ces travaux devraient permettre de recouper les données réelles sur les créances bancaires garanties par l'Etat dans le cadre d'un comité regroupant les banques, les prestataires de marchés publics et les représentants de l'Etat.

1.1.2. Secteur des établissements financiers

Les établissements financiers dans la CEMAC font également face au risque de crédit.

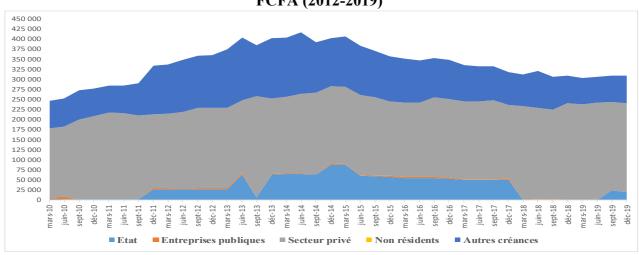
a. Evolution des crédits

Au 31 décembre 2019, le portefeuille des crédits sains des établissements financiers est constitué majoritairement des crédits à long terme (60,0 %) suivi des crédits à moyen terme (22,5 %). Les crédits à court terme représentent 17,5 % du portefeuille sain. Il convient de relever que les établissements du Gabon ne distribuent pas de crédits à long terme depuis 2010.



Graphique 33 : Evolution des crédits sains par terme (en millions de FCFA)

Les crédits au secteur privé ont constitué les plus importants concours des établissements financiers à la clientèle sur la période 2010-2019 (70 % en moyenne). Le secteur public (Etat et entreprises publiques) a bénéficié faiblement de l'accompagnement des établissements financiers (de 0,5 % en 2010 à 6,1 % en 2019). En 2019, les crédits accordés aux entreprises ont représenté 71,7 % du volume total et sont en retrait de 7,4 % par rapport à l'année précédente. Pour leur part, les crédits au secteur public n'ont représenté que 6,1 % de l'encours total.

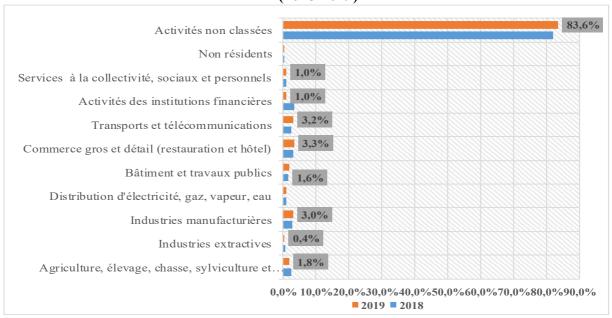


Graphique 34 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaire en millions de FCFA (2012-2019)

Source: COBAC

La répartition des crédits bruts par branche d'activité a révélé un important volume des crédits relevant des activités non classées (83,6 % en 2019).

Graphique 35 : Evolution des crédits bruts par branche d'activité dans la CEMAC (2018-2019)

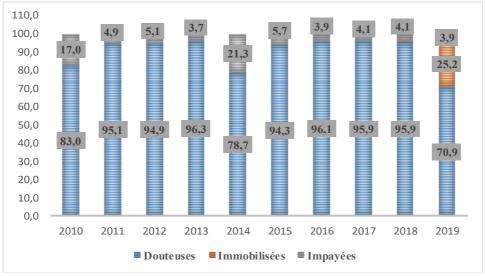


b. Créances en souffrance

A fin 2019, le volume des créances en souffrance dans les livres des établissements financiers s'est élevé à 157,0 milliards, en baisse de 1,5 %. Le recul des créances en souffrance a été porté par les établissements du Cameroun.

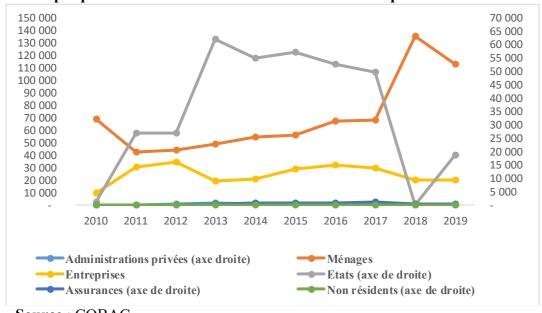
Les créances douteuses ont constitué la composante la plus importante des créances en souffrance sur la période 2010-2019. Les créances impayées ont représenté en moyenne moins de 10 % de l'encours total sur la période sous revue.

Graphique 36 : Evolution des composantes des créances en souffrance (en %)



Par secteur institutionnel, les établissements financiers ont accumulé depuis 2010 d'importantes créances en souffrance sur les ménages et les entreprises. Sur la période 2010-2019, le volume des créances en souffrance sur les ménages est passé de 69,0 à 113,4 milliards, tandis qu'il a évolué de 9,7 milliards à 20,1 milliards pour les entreprises. L'évolution des créances en souffrance sur les Etats a été assez erratique sur cette période.

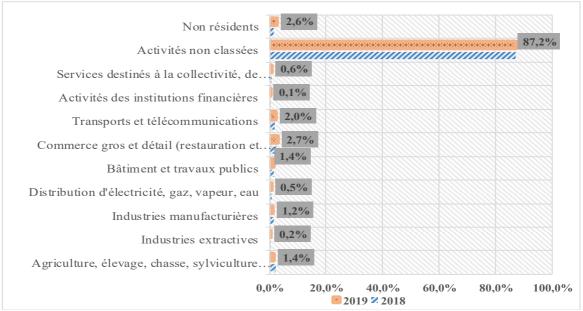
Graphique 37 : Evolution des créances en souffrance par secteur institutionnel



Source: COBAC

La concentration des créances en souffrance sur les activités non classées (87,2 % en 2019) ne permet pas d'apprécier précisément le risque de crédit encouru par les établissements financiers sur les différentes branches d'activité.

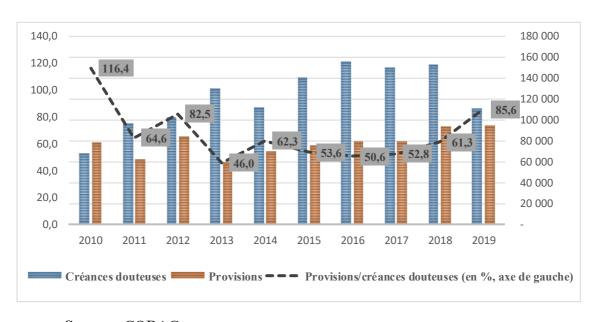
Graphique 38 : Ventilation sectorielle des créances en souffrance entre 2018-2019



c. Couverture du risque de crédit

L'évolution des provisions constituées par les établissements financiers ne suit pas de manière schématique la dynamique des créances douteuses. Ainsi, la hausse des créances douteuses des années 2011 et 2013 s'est accompagnée d'un recul du volume des provisions.

Graphique 39 : Couverture du risque de crédit (en milliards de FCFA)



Source: COBAC

1.1.3. Secteur des assurances

Les sociétés d'assurances de la CEMAC ont été confrontées à trois sources de vulnérabilité relatives à la faible qualité du reporting, au non-respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances stipulant que la prise d'effet du contrat d'assurance est subordonnée au paiement de la prime par l'assuré, et à l'expansion des Fin Tech.

a. Faible qualité du reporting

Les sociétés d'assurances de la CEMAC sont confrontées aux difficultés de production des statistiques selon les dispositions en vigueur. Pour améliorer le dispositif de reporting de ces sociétés, le Secrétariat Général de la CIMA a mis en place une équipe dédiée au suivi et à l'analyse de l'information produite par les compagnies d'assurance. La prochaine étape de ce processus consiste en l'automatisation de plusieurs contrôles des informations produites. Pour ce faire, il a été lancé un projet de modernisation des outils de travail et du processus de reporting des sociétés d'assurances. Ce projet doit permettre (i) la collecte, sous format numérique, des états financiers et statistiques, (ii) la génération de rapports de validation des différents états transmis et de la qualité des données produites et (iii) le traitement des données transmises pour produire des tableaux de bord et des outils d'aide à la décision et à la supervision.

La plateforme d'automatisation a été développée et entrera en production en 2020, après une période de formation des entreprises d'assurance et l'élaboration d'un règlement y relatif.

b. Accumulation des arriérés de prime

Les arriérés de prime en assurance non vie se sont élevés à 62,1 milliards en 2019 contre 60,8 milliards en 2018, soit une hausse de 2,1 %. Ce niveau relativement important, qui a représenté 20,8 % des primes en 2019, traduit un non-respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances et des circulaires rattachées dans certains marchés. Après une baisse intervenue entre 2011 et 2016, ces arriérés sont repartis à la hausse à partir de 2017. La tendance baissière enregistrée entre 2011 et 2016 est due à l'incidence de la modification de l'article 13 du code des assurances qui prescrit l'interdiction de l'assurance à crédit.

La reprise de la hausse des arriérés a motivé le Secrétariat Général de la CIMA à organiser une série de contrôles sur place spécifiques, susceptibles de déboucher sur des ajustements réglementaires et de nouvelles exigences. Aussi, il a été demandé aux Directions nationales des assurances de renforcer les contrôles sur place auprès des sociétés d'assurance et des intermédiaires de marché sur l'application de l'article 13.

c. Expansion des Fin Tech

Le Secrétariat Général de la CIMA réfléchit à la mise en place d'une règlementation sur l'assurance digitale dont l'objectif principal est d'aboutir à un cadre réglementaire approprié permettant d'encadrer et de promouvoir le développement sain des pratiques assurantielles recourant aux nouvelles technologies, comme la téléphonie mobile et internet.

Ce projet de règlement s'est appuyé notamment sur l'un des rapports de l'IAIS sur le développement des Fin Tech qui identifie plusieurs défis auxquels seront confrontées les autorités de supervision. Il s'agit notamment de (i) la compréhension des innovations et leur application pour une évaluation adéquate des nouveaux modèles de produits et d'affaires, (ii) l'équilibrage des risques des innovations par rapport aux atouts pour les assurés et le secteur des assurances dans son ensemble et, (iii) l'évaluation et l'adaptation du cadre règlementaire à l'effet de prendre en compte de manière adéquate les risques et les modèles commerciaux modifiés.

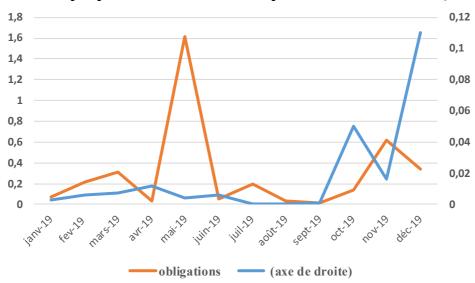
Quelques groupes d'assureurs de l'espace CIMA ont lancé des projets de Fin Tech portant essentiellement sur la commercialisation et l'encaissement des primes d'assurances à travers la téléphonie mobile et la digitalisation.

1.1.4. Marché financier

a. Liquidité des actifs

De manière générale, le marché financier de la CEMAC est resté faiblement liquide, traduisant la nécessité d'accélérer la deuxième phase de la fusion des marchés financiers pour accroître l'offre et la demande des titres. Bien qu'en hausse entre janvier et décembre 2019, la liquidité des actions est demeurée très faible à 0,018 % en moyenne.

De même, la liquidité du compartiment obligataire a été marginale (0,33 %) en décembre 2019. Toutefois, elle est plus élevée par rapport au compartiment des actions.



Graphique 37 : Tendance de la liquidité des titres en 2019 (en %)

Source: COSUMAF

b. Exposition des assujettis du marché financier sous régional au risque souverain

Au 31 décembre 2019, le portefeuille global des créances des assujettis du marché financier de la CEMAC sur le souverain s'est élevé à 625,6 milliards répartis entre les titres cotés (89,3 %) et les titres non cotés (10,7 %).

Par classe d'investisseurs, les banques ont été les plus exposées sur la dette souveraine avec plus de 490 milliards des titres détenus, soit 78,8 % d'exposition, suivies des personnes physiques (7,2 %) et des sociétés d'assurances (5,6 %). Il convient de souligner que ce niveau d'exposition des assureurs reste très en dessous des exigences règlementaires, offrant une marge importante pour les placements et la diversification de leurs portefeuilles.

7,2 % 1,8 % 5,6 % 78,8 %

Graphique 40 : Ventilation des titres souverains par types d'investisseurs en 2019

Banques Assurances Caisses de retraite EMF personnes physiques OPCVM

Source: COSUMAF

Sur le marché des titres publics émis par adjudication, toutes les échéances de l'année 2019 ont été réglées automatiquement à bonne date.

1.2. Expositions intersectorielles

L'analyse des interrelations entre les institutions financières permet de relever le caractère croisé de leurs activités, afin de mettre en exergue les éventuels risques de contagion susceptibles de compromettre le bon fonctionnement du système financier.

L'interconnexion est appréhendée au regard des engagements croisés existants entre, d'une part, les établissements de crédit et les sociétés d'assurances et, d'autre part, les établissements de crédit et les organismes de prévoyance sociale.

1.2.1. Interdépendance entre les établissements de crédit et les compagnies d'assurance

Ces liens s'évaluent via les expositions des banques sur les sociétés d'assurances, en particulier les créances et la proportion des dépôts des compagnies d'assurances dans les établissements de crédit par rapport au volume de leurs actifs. A fin 2019, les établissements de crédit ont accordé 13,2 milliards de crédit aux sociétés d'assurances, soit 0,2 % des crédits bruts octroyés, et collecté 203,7 milliards des dépôts des assureurs, soit 1,9 % des dépôts bruts des banques¹⁵. En revanche, les dépôts des assureurs auprès du secteur bancaire se sont accrus de 11,1% à 274,4 milliards en 2019, soit 45,0 % du volume total de leurs actifs¹⁶. Les difficultés éventuelles que pourraient connaître le secteur bancaire auraient donc de lourdes conséquences sur le secteur des assurances.

1.2.2. Interrelations entre les établissements de crédit et les organismes de prévoyance sociale

Ce lien s'analyse au travers de l'exposition des OPS sur les banques. Les dépôts à terme de ces organismes dans les banques ont représenté environ 64 % du volume total de leurs investissements et 9,3 % de leur total bilan. Ces dépôts ont été essentiellement constitués par les organismes du Cameroun (81,6 %) et, dans une moindre mesure, ceux du Gabon (11,0 %) et du Tchad (7,4%).

-

Source : COBACSource : CIMA

ARTICLE THEMATIQU MONETAIRE ET CROISSA			STABILITE			
« La Banque des Etats de l'Afrique Centrale n'entend apporter aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ces articles ; elles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »						

L'adossement de la COBAC à la BEAC : un atout pour la stabilité du système bancaire de la CEMAC

Emerand YEMENE TCHOUATA¹⁷

Résumé

L'objectif de cette étude est d'évaluer la contribution à la stabilité bancaire du modèle de supervision de la COBAC adossé sur la Banque des États de l'Afrique Centrale. Deux méthodes ont été mises à contribution dans le cadre de cette étude : la méthode comparative et la méthode juridique. Elles nous ont permis de parvenir au résultat suivant :

Malgré la consécration de l'indépendance de la COBAC aussi bien à l'égard des intérêts privés qu'étatiques, le régime juridique de cette institution révèle l'existence de liens étroits avec la BEAC du point de vue de son organisation et de son fonctionnement. Cet adossement de la COBAC à la BEAC a sans doute été consacré par le législateur de l'Afrique Centrale en considération de ses nombreux avantages pour la stabilité du système bancaire. Aussi conviendrait-il de renforcer le statut de la COBAC pour une meilleure régulation de l'activité bancaire dans la CEMAC.

Mots clés : adossement, superviseur, stabilité bancaire, Banque centrale

Abstract

The aim of this study is to assess the contribution to banking stability of the COBAC supervision model which is backed by the Bank of Central African States. Two methods were used in this study: the comparative method and the legal method. These methods enabled us to reach the following conclusion:

Despite the recognition of COBAC's independence from both private and state interests, the legal regime of this institution reveals the existence of close links with the BEAC in terms of organization and functioning. This backing of COBAC to the BEAC was undoubtedly decided by the Central African legislator in view of its numerous advantages for the stability of the banking system. There is therefore a need to strengthen the COBAC's status for better regulation of banking activity in the CEMAC area.

Keys words: backing, supervisor, banking stability, central bank

-

¹⁷ Docteur en droit des Universités Panthéon-Assas Paris II et de Dschang (t.emerand@yahoo.fr)

Introduction

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sont dotées chacune d'une Banque centrale à vocation régionale. Il s'agit pour l'UEMOA, de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et pour la CEMAC, de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)¹⁸. Les objectifs assignés à ces deux institutions sont à tout le moins convergents et paraissent assez diversifiés. Elles sont, entre autres, chargées de définir et conduire la politique monétaire ; de détenir et gérer les réserves officielles de change des États membres ; de mettre en œuvre la politique de change ; d'émettre la monnaie fiduciaire, de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de veiller à la stabilité bancaire et financière¹⁹.

De ce qui précède, la BEAC, à l'image de son homologue de l'UEMOA, est un garant de la stabilité des établissements de crédit. Elle doit, à côté de sa mission de stabilité des prix, veiller à la stabilité du système financier qui comporte un volet bancaire²⁰.

La stabilité bancaire traduit une situation dans laquelle le système bancaire est capable de résister aux chocs, résorber les déséquilibres financiers et par conséquent, réduire le risque de perturbation susceptible d'affecter significativement l'épargne et le financement de l'économie réelle²¹. Cet objectif de stabilité a conduit ces régions de l'Afrique subsaharienne à créer des Commissions bancaires auxquelles a été confiée la mission de supervision bancaire.

La création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) intervient à la suite de la forte crise bancaire des années 1980 en Afrique centrale, pour remédier aux insuffisances de la supervision bancaire étatique. Elle sonne le glas des pesanteurs nationales ainsi que des conflits d'intérêts qui ont fortement plombé la régulation bancaire dans cette région durant cette période. En effet, la supervision bancaire dans chaque pays était assurée par l'État qui était également actionnaire dans plusieurs établissements de crédit²². Appelé à

1

¹⁸ BAMBA B. J., *Le régime juridique des Banques centrales d'Afrique, cas spécifiques de la BCEAO et de la BEAC*, édition universitaire européenne, EUE, 2011, 92 p.

Pour en savoir plus sur ces missions, il convient de se référer aux sites suivants : http://www.bceao.int/Missions,1912.html pour l'UEMOA et https://www.beac.int/index.php/beac/la-beac-a-40-ans pour la CEMAC; V. les art. 7 et suivant des statuts de la BEAC du 02 octobre 2010 pour la CEMAC et les art. 8 et suivant des statuts de la BCEAO de 2007 pour l'UEMOA; V. BINI SMAGHI (L.), « L'évolution du rôle des banques centrales dans la crise », REF, Mars 2014, pp. 25-33; V. aussi THIAM (I), Place et rôle d'une banque centrale dans la stabilité financière et la promotion de la croissance économique : le cas de la BCEAO, Thèse de doctorat en science économique, Université de Nice, 2008.

²⁰ Cette dernière mission de garantie de la stabilité financière par les banques centrales a été renouvelée et surtout accentuée par la crise financière de 2008, V. BECK N., L'évolution du cadre institutionnel de la régulation prudentielle, Thèse de doctorat en droit, Université Paris II Panthéon–Assas, avril 2012 p. 342; V. également DE LAROSIÈRE J., « Réflexion sur la politique monétaire : un point de vue européen » in Mélanges en l'honneur de Blanche SOUSI, *L'Europe bancaire, financière et monétaire*, Paris, RB éd., 2016, p. 195; V. MARTUCCI F., « Banques centrales et stabilité financière dans l'Union européenne », in DELION A., VIDAL L. (sous la dir.), *Les reformes des régulations financières*, Paris, IRJS éd., 2013, pp. 81–99; BINI SMAGHI L., « L'évolution du rôle des banques centrales dans la crise », Revue d'économie financière (REF), Mars 2014, pp. 25-33.

²¹ SALORD A., DE VAUPLANE H., « Le pouvoir de bail in correspond-il à une expropriation ? », RB, n° 765, 2013, p. 46.

²² JOSEPH A., *La réforme du secteur financier en Afrique*, document de travail n° 190, OCDE, juillet 2002, p.14. La Commission de contrôle des banques mise en place dans les États de l'Afrique centrale dépendait directement du Conseil national du crédit. Ainsi, ses membres étaient presque tous en même temps membres

sanctionner les manquements de ceux-ci, l'État ne réagissait pas toujours promptement aux alertes de la BEAC en raison de cette situation de conflits d'intérêts.

La COBAC, principale dépositaire du contrôle bancaire est rattachée à la BEAC par son organisation et son fonctionnement. Ce rattachement est dans le cas d'espèce qualifié d'« adossement ».

L'adossement désigne l'état de ce qui est adossé à quelque chose²³. Il peut consister à prendre appui sur un support quelconque pour maintenir un équilibre. En matière de régulation bancaire, l'adossement consiste pour une autorité de supervision, privée de personnalité juridique, à recevoir d'une autre entité, en l'occurrence la Banque centrale, les moyens matériels, techniques et humains nécessaires à son fonctionnement²⁴. Le modèle de supervision adossé à la Banque centrale est mis en œuvre dans l'UEMOA, en France et dans la CEMAC²⁵. Ce modèle se distingue des modèles plus ou moins rattachés à la Banque centrale retenus par d'autres pays à l'instar des modèles intégré ; semi-intégré et indépendant²⁶. Dès lors se pose la question de son efficacité. Ce modèle est-il toujours pertinent trente ans après la création de la COBAC ? À l'analyse, l'adossement de la COBAC à la BEAC contribue au maintien de la stabilité bancaire en CEMAC (II). Aussi convient-il de montrer en quoi consiste cet adossement (I).

_

du Conseil national du crédit ; V. YANSANÉ K., Le contrôle de l'activité bancaire dans les pays africains de la zone franc, Paris, LGDJ, 1984, p. 100.

²³ V. Dictionnaire Le Robert illustré 2018, p. 21.

²⁴ À propos de l'adossement de la COBAC à la BEAC V. NGOMO OBIANG R. F., La sécurité du système bancaire africain : contribution à la modernisation de la régulation bancaire dans la CEMAC, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont–Ferrand 1, 2014, p. 178 et s., V. aussi YEMENE TCHOUATA E., La régulation de l'activité bancaire : Contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE, Thèse de doctorat en cotutelle entre les Universités Paris II, Panthéon-Assas et de Dschang, 2018, p. 276 et s.

²⁵L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est adossée à la Banque de France dans la mesure où cette Banque centrale lui fournit un certain nombre de facilités pour son bon fonctionnement ; BONNEAU Th., *Droit bancaire*, 13° édition, Paris, LGDJ, 2019, n° 170, p.148.

L'ACPR dispose en principe d'une autonomie financière dans la limite du produit des contributions pour « frais de contrôle » versées par les organismes assujettis. En réalité, les établissements de crédit soumis au contrôle de l'ACPR sont assujettis à une contribution pour frais de contrôle, qui est acquittée auprès de la Banque de France au titre de leur activité exercée au 1er janvier de chaque année. Cette Banque centrale n'hésite pas à lui apporter des dotations additionnelles si les charges de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution excèdent les ressources qui lui sont allouées. En ce qui concerne les moyens humains, le personnel de l'ACPR est composé d'agents dont l'employeur est la Banque de France. L'ACPR bénéficie de la logistique de la Banque de France afin de favoriser les synergies et de bénéficier de la mutualisation de certains coûts. L'assistance de la Banque de France se manifeste dans plusieurs compartiments parmi lesquels la gestion immobilière, la gestion des services informatiques, la gestion du personnel, la gestion de la comptabilité... Elle s'appuie également sur certains métiers opérationnels de la Banque de France, notamment en ce qui concerne l'exploitation des bases de données nécessaires à l'exercice de ses missions.

²⁶ Le modèle intégré est un modèle dans lequel l'autorité de supervision se confond avec la Banque centrale : c'est le modèle de l'UE (BCE), des pays comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, les Pays-Bas. Le modèle semi-intégré est celui dans lequel les fonctions de supervision sont partagées entre la Banque centrale et un superviseur adossé à l'Autorité monétaire : c'est l'exemple allemand. Le modèle indépendant est un modèle complètement affranchi de la Banque centrale : c'est le modèle luxembourgeois.

I. L'économie de l'adossement de la COBAC à la BEAC

L'adossement de la COBAC à la BEAC s'observe à travers son organisation (1.1) et son fonctionnement (1.2).

1.1. Une organisation de la COBAC adossée à la BEAC

Les régions de la CEMAC et de l'UEMOA ont opté pour la mise en place des organes communautaires de surveillance à travers leurs différentes conventions de 1990²⁷. La création de ces Commissions allait plus tard être consacrée par les Traités constitutifs de ces deux régions. D'après l'article 10 du Traité révisé de la CEMAC de 2009, la COBAC est un « Organe de la communauté ». Son statut d'Organe ne doit cependant pas occulter son adossement à l'Institut d'émission monétaire²⁸. En effet, une lecture des textes organisant les Commissions bancaires de l'Afrique centrale et de l'Ouest révèle l'existence des liens très étroits avec la Banque centrale.

Ainsi, peut-on remarquer dans l'organisation de ces Commissions bancaires une présence remarquable de la Banque centrale. Comme l'a souligné un auteur, « les autorités de régulation financière de la CEMAC et de l'UEMOA sont pour l'essentiel imbriquées dans les structures responsables de la politique monétaire. Ces dernières sont investies de larges compétences en matière monétaire. Les questions financières ne font par contre que l'objet d'une évocation incidente et les régulateurs financiers y apparaissent comme des intrus "parachutés" dans un environnement qui n'était conçu à la base que pour servir de socle à la politique monétaire commune »²⁹.

Dans la CEMAC, la Commission Bancaire est présidée par le Gouverneur de la Banque centrale ou par le Vice-Gouverneur en cas d'empêchement du Gouverneur³⁰. En outre, la Banque centrale intervient directement dans le processus de désignation de certains membres de la Commission Bancaire. Selon la réglementation en vigueur³¹, les sept membres et leurs suppléants choisis pour leurs compétences en matières bancaire, financière et juridique et leur honorabilité sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable deux fois, sur proposition du Gouverneur, et sur avis conforme du Conseil d'administration de la BEAC. De même, les personnalités avec voix consultatives pouvant être conviées aux travaux de la Commission sont choisies par le Gouverneur de la Banque centrale en sa qualité de président de la COBAC. La présence de la Banque centrale se matérialise davantage dans le fonctionnement de cette autorité de supervision.

96

 ²⁷ Il s'agit de la Convention portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale du 16 octobre
 1990 et la Convention régissant la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine du 24 avril 1990.
 ²⁸ Il convient de remarquer que le Traité opère une relative autonomisation de la COBAC par rapport à la Convention de 1990 bien qu'elle continue sur le plan des moyens (financiers, matériels et humains) à dépendre de la BEAC.

²⁹ KEUFFI D. E., La régulation des marchés financiers dans l'espace OHADA, Thèse de doctorat en cotutelle entre les Universités de Strasbourg et de Dschang, 2010, p. 90.

³⁰ V. art. 3 de l'annexe à la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

³¹ Ibid

1.2. Un fonctionnement de la COBAC adossé à la BEAC

La COBAC, bien qu'étant un organe de la CEMAC au même titre que la BEAC.32 dépend largement de cette dernière dans la mesure où c'est celle-ci qui pourvoit aux moyens financiers, matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement³³. La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale n'a pas de personnalité juridique certainement du fait de sa forte dépendance à l'égard de la BEAC 34. L'article 5 de l'Annexe à la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire dispose en ce sens que : « La BEAC assure, sur son budget et avec le concours de son personnel, le fonctionnement de la Commission ». Le budget de fonctionnement de la COBAC arrêté annuellement par les commissaires est alloué par la BEAC. Il en découle que le personnel de la COBAC est « emprunté » à celui de la Banque centrale. Les équipes de vérification de la COBAC sont ainsi composées d'agents de la BEAC mis à la disposition du Secrétariat Général de la $COBAC^{35}$. Aussi, la COBAC est hébergée depuis sa création dans les locaux appartenant à la BEAC. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la BEAC approuve le Règlement intérieur de la COBAC³⁶. De la même manière, la Commission Bancaire rend compte chaque année au Conseil d'administration de la BEAC de l'exercice de sa mission³⁷. Cette reddition des comptes au profit du Conseil d'administration de la BEAC est consécutive aux moyens humains et financiers déployés en faveur de la Commission par cette Banque centrale.

Comme on le voit, la COBAC dépend en bon nombre de points de la BEAC, notamment en matière de ressources humaines et financières. Cette forte dépendance créée à l'égard de la BEAC met sur la sellette le problème de la carence en personnel et celui de l'indépendance financière³⁸.

En effet, la supervision du secteur bancaire par la COBAC souffre énormément de carences qui amenuisent en quelque sorte l'efficacité de sa mission. En réalité, l'efficacité de l'intervention de la COBAC dépend également du personnel dont elle dispose pour accomplir ses missions. Au regard du portefeuille de supervision dont elle a la charge, il est permis de douter qu'elle dispose d'un personnel quantitativement et

³³ V. art. 5 de l'annexe à la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

³² V. art. 10 du Traité révisé de la CEMAC.

³⁴ Dans la CEMAC par exemple, ni la Convention du 16 octobre 1990 ni son annexe portant création de la COBAC qui instituent et organisent cette autorité de régulation de l'activité bancaire ne lui reconnaissent expressément la personnalité juridique.

³⁵ Art. 3.1.2 de l'annexe à la Décision COBAC D-2010/004 du 15 février 2010 portant Charte de conduite des missions de contrôle sur place de la COBAC.

³⁶ Art. 4 de l'annexe à la Convention du 16 octobre 1990 préc.

³⁷ Art. 20 idem. Dans le même ordre d'idées, l'article 32 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) révisée le 25 juin 2008 et signée à Yaoundé le 30 janvier 2009 dispose que : « les Organes et les Institutions Spécialisées de l'Union Monétaire établissent chacun un rapport annuel d'activité qui est adressé au Comité Ministériel, à la Conférence des chefs d'Etat, au Parlement Communautaire et aux autres Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté. Ce rapport est rendu public... »

³⁸ Selon un auteur, les régulateurs bancaires en Afrique souffrent d'une insuffisance des moyens humains et techniques et sont souvent peu indépendants des pouvoirs politiques statutairement et/ou dans la pratique. V. IMBERT A., « Stratégies d'expansion continentale : un miroir aux alouettes ? », in DHAFER SAÏDANA et LE NOIR A. (sous la dir), *Banque & finance en Afrique, les acteurs de l'émergence*, Paris, RB éd., 2015, p.227.

qualitativement suffisant³⁹. Etant précisé que le portefeuille de supervision s'est agrandi avec l'extension des missions de surveillance des établissements de crédit de la COBAC aux secteurs de la microfinance⁴⁰ et des services de paiement⁴¹, sans oublier la supervision des mesures contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le programme arrêté en 2011 avait pour ambition de réaliser 56 vérifications générales et 24 enquêtes thématiques transversales. Faute d'effectifs, les prévisions du Secrétariat Général de la COBAC n'ont pu être exécutées qu'à hauteur de 22,5 %⁴². Cette insuffisance du personnel⁴³ est susceptible d'influer négativement sur la fréquence des contrôles sur place, la qualité des contrôles sur pièces et entraver

_

La COBAC est comme en matière des établissements de crédit chargée de veiller au respect des dispositions légales par les établissements de microfinance et de sanctionner les manquements constatés; V. art. 13 du Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 préc. Pour plus de précisions, Cf. BINYIO NDTOUNGOU E., Le contrôle prudentiel des établissements de microfinance au Cameroun : 1992–2006, Mémoire de DESS, IRIC, 2006.

³⁹ SUNKAM KAMDEM A., « Réflexions sur le système de régulation institutionnelle de l'activité bancaire dans la CEMAC », Revue Libre de Droit, 2014, p. 144. Cet article est disponible à l'adresse suivante : http://www.revue-libre-de-droit.fr/revue .

⁴⁰ La microfinance est «une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire des États de l'Afrique centrale et qui pratiquent, à titre habituel des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques aux populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel»; Cf. Art. 1er du Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté monétaire et économique de l'Afrique centrale ; V. également KENMOGNE SIMO A., « L'exercice de l'activité de microfinance dans la CEMAC », RISF n° 2, 2017, pp.81– 100. Les établissements de microfinance de deuxième catégorie peuvent être assimilés à des banques dans la mesure où ils sont habilités à accomplir toutes les opérations de banque, Cf. MODI KOKO BEBEY H. D., « Le shadow banking en Afrique centrale : une réalité à consolider », RISF, n° 3, 2015 , p.35 ; V. également AYUK E. T. et KOBOU G. (sous la dir.): Réglementation et supervision des institutions de microfinance en Afrique centrale, Centre de recherche pour le développement international, 2016; PYM B., Le statut juridique des établissements de microfinance en zone CEMAC, Paris, l'harmattan, 784 p. Un important dispositif réglementaire consacré aux établissements de microfinance a été mis sur pied. Ce dispositif comporte, entre autres, le Règlement COBAC EMF R-2017/01 fixant les formes juridiques des établissements de microfinance, le Règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de microfinance, le Règlement COBAC EMF R-2017/03 portant fixation du capital social minimum des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories. Un séminaire a d'ailleurs été organisé dans le de vulgarisation juin 2018, http://www.sgcobac.org/jcms/ess 5142/fr/publications.

⁴¹ Sont habilités à exercer en qualité de prestataire de services de paiement, les établissements de crédit, les établissements de microfinance et les établissements de paiement agréés ou habilités ; Cf. Art. 5 du Règlement n° 04/18/ CEMAC/ UMAC/ COBAC. Pour approfondir la notion d'établissement de paiement, V. JEMALI M., Les établissements de paiement. Un nouvel acteur bancaire, Thèse de doctorat en droit, Université de Nice, 2014, 355 p. La COBAC est chargée de veiller au respect par les prestataires de services de paiements, des dispositions législatives et réglementaires édictées par le Comité Ministériel de l'UMAC, par les autorités monétaires nationales, la Banque centrale ou par elle-même, et de sanctionner les manquements constatés ; Cf. Art. 14 du Règlement n° 04/18/ CEMAC/ UMAC/ COBAC du 21 décembre 2018.

⁴² V. Rapport annuel de la COBAC, 2011, pp. 65-66, Rapport disponible sur https://www.beac.int/wp-content/uploads/2016/10/RA COBAC 2011.pdf.

⁴³ Cette insuffisance de personnel avait été relayée par le Secrétaire général de la COBAC en 2012 lors de la 11° session ordinaire de la conférence des Chefs d'État de la CEMAC en ces termes : « la situation du système bancaire de la CEMAC dont l'efficacité de la supervision continue de pâtir de la faiblesse des moyens matériels et humains de l'organe de supervision bancaire (...) Il y'a un manque structurel de ressources humaines du Secrétariat Général de la COBAC malgré les efforts accomplis par la BEAC ». V. communiqué final de la 11° session ordinaire de la conférence des Chefs d'État de la CEMAC du 25 juillet 2012 à Brazzaville, p.10.

la détection précoce des problèmes dans les banques en difficulté⁴⁴. On peut néanmoins se réjouir des efforts fournis par la COBAC en vue de renforcer ses effectifs⁴⁵. Cette augmentation des effectifs est de nature à permettre l'exercice d'un contrôle plus étroit et une présence remarquable dans les établissements de crédit⁴⁶. Au cours de l'année 2015, le Secrétariat Général de la COBAC a bénéficié d'un renforcement d'effectifs de 20 cadres⁴⁷. Au 31 décembre 2015, les équipes du Secrétariat Général étaient composées de 71 agents. Ce renforcement d'effectifs semble avoir aussitôt porté ses fruits. Car, sur les 38 contrôles au sein des établissements assujettis prévus pour le compte de l'année 2015, 27 missions ont été effectuées dans la sous-région, soit un taux de réalisation de 71 % du programme⁴⁸. Au 31 décembre 2016, les équipes du Secrétariat Général étaient composées de 79 agents⁴⁹. Le programme de vérification sur place de l'année 2016 prévoyait d'effectuer 42 contrôles au sein des établissements assujettis. Au final, 36 missions ont été effectuées dans la sous-région, soit un taux de réalisation de 86 % du programme⁵⁰. Au 31 décembre 2017, les équipes du Secrétariat Général étaient composées de 77 agents⁵¹. Le programme de vérification sur place de l'année 2017 prévoyait d'effectuer 39 contrôles au sein des établissements assujettis. Au total, 37 missions ont été effectuées ; soit un taux de réalisation de 95 %⁵².

Toutefois, il est certain que la COBAC demeure en sous-effectif. Le Fonds Monétaire International (FMI) l'a relevé lors d'une mission en zone CEMAC en décembre 2019. Cette Institution financière internationale martèle opportunément que : « Le manque important de personnel à la COBAC limite considérablement la capacité de cette institution à lancer de nouvelles initiatives et analyses. Un grand nombre de cadres et d'agents hautement qualifiés, qui ont quitté la COBAC au cours des deux dernières années n'ont pas encore été remplacés, ce qui laisse la COBAC en sous-effectif d'environ un tiers dans les catégories professionnelles ou supérieures. Dans ce contexte, tout en étant dans l'ensemble d'accord avec les suggestions des services du FMI concernant de nouvelles analyses et des procédures accélérées, la COBAC a signalé qu'elle ne serait probablement pas en mesure d'y donner suite à ce stade. Les services du FMI soulignent combien il est urgent de remédier à cette situation en collaboration avec la BEAC, qui contrôle le budget de la COBAC, mais la BEAC fait également face à des contraintes budgétaires de son côté. Il sera essentiel de trouver

Banque européenne d'investissement, «Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne : du financement à l'investissement », mars 2016, p.91; art. disponible sur http://www.eib.org/attachments/efs/economic report banking africa from financing to investment fr. pdf.

⁴⁵ La newsletter bancaire de MAZARS, numéro n° 14 spécial supervision, p.8. Disponible sur http://fre.mazars.com/Accueil/News/Nos-publications/Newsletters/Bank-News/Bank-News-n114.

⁴⁶ FMI, « les politiques communes des États membres de la CEMAC : communiqué de presse ; Rapport des services du FMI ; et déclaration de l'administrateur », Rapport n°16/277, pp. 19–20. Rapport disponible sur www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16277f.pdf.

⁴⁷ COBAC, Rapport annuel 2015, p.20, disponible sur http://www.sgcobac.org/upload/docs/application/pdf/2016-01/rapport annuel 2010.pdf.

⁴⁸ COBAC, Rapport annuel 2015, op.cit., p. 21.

⁴⁹ COBAC, Rapport annuel 2016, p. 18, disponible sur http://www.sgcobac.org/upload/docs/application/pdf/2019-07/rapport_annuel_cobac_2016.pdf.

50 COBAC, Rapport annuel 2016, *op.cit.*, p. 28.

⁵¹ COBAC, Rapport annuel 2017, p. 16, disponible sur http://www.sgcobac.org/upload/docs/application/pdf/2019-08/rapport_annuel_de_la_cobac_2017.pdf
52 COBAC, Rapport annuel 2017, *op.cit.*, p. 25.

un meilleur équilibre au cours de la période à venir entre la nécessité de faire preuve de discipline budgétaire et celle de répondre à des besoins prioritaires, éventuellement grâce à de nouvelles ressources »⁵³.

La dépendance financière de la COBAC vis-à-vis de la Banque centrale textuellement consacrée soulève une autre difficulté qu'il convient de relever. En réalité, l'indépendance financière d'une autorité de supervision a, entre autres, l'avantage de faire de cette dernière un arbitre direct des moyens qu'elle alloue à ses activités, ce qui, peut-on le supposer, est un facteur d'optimisation de la dépense, d'amélioration de la qualité et de réduction des procédures bureaucratiques⁵⁴. L'indépendance financière se définit comme étant « un financement quasi exclusif sur ressources propres dans lequel les dépenses de régulation sont essentiellement couvertes par prélèvements sur le secteur considéré qui se traduit par une autonomie budgétaire, et généralement gestionnaire de l'autorité régulatrice »⁵⁵. La COBAC de ce point de vue s'en tient à la BEAC dans l'octroi de son budget. Dès lors, il ne serait pas exagéré de souligner que cette autorité de supervision n'a pas la totale maîtrise de ses moyens financiers. Si cette situation n'est pas sans conséquence sur l'efficacité de la supervision bancaire, elle n'occulte pas les nombreux effets positifs de l'adossement de la COBAC sur la BEAC sur la stabilité du système bancaire dans la CEMAC.

II. La contribution de l'adossement de la COBAC à la BEAC au maintien de la stabilité du système bancaire

L'adossement de la COBAC à la BEAC contribue, d'une part, à une meilleure articulation entre la politique monétaire et la supervision prudentielle (2.1) et, d'autre part, à une meilleure anticipation des crises bancaires (2.2).

2.1. Une meilleure articulation de la politique monétaire et la supervision prudentielle

Chaque Banque centrale dispose dans le cadre de sa politique monétaire d'un ensemble de moyens lui permettant de réguler l'activité économique en assurant la stabilité des prix. Dans la zone CEMAC, la BEAC est chargée de définir et de mettre en œuvre cette politique monétaire. À cette mission traditionnelle de la Banque centrale se greffe celle du maintien de la stabilité financière. Étant le principal canal de transmission de la politique monétaire, le secteur bancaire doit cheminer en cohérence avec la politique monétaire⁵⁶. D'où le besoin d'une articulation entre la politique monétaire et la

_

⁵³ FMI, « CEMAC, Politiques communes des États membres et politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres-Communiqué de presse, Rapport des services du FMI, annexe d'information et déclaration de l'administrateur », Rapport n°19/383, décembre 2019 pp.19-20; Rapport disponible sur https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/CR/2019/French/1CAEFA2019001.ashx.

⁵⁴ STORCH O., « Les conditions et modalités budgétaires de l'indépendance du régulateur », in FRISON–ROCHE M–A., (sous la dir.), *Les régulations économiques : légitimité et efficacité*, Paris, Presses de Science Po et Dalloz, p.68.

⁵⁵ *Ibid*.

⁵⁶ La supervision bancaire à travers le contrôle de la liquidité interfère avec la politique monétaire dans la mesure où les Banques centrales dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique monétaire exercent des actions sur la liquidité bancaire ; Cf. DUQUESNE P., « Les rapports entre solidité du système bancaire et

supervision prudentielle. D'ailleurs, il a été démontré qu'un défaut de synchronisation entre le superviseur britannique, la FSA, et la Banque d'Angleterre avait empêché la prévention de la crise de la Banque Northen Rock⁵⁷.

Comme le souligne Benoît COEURÉ, membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 2012 à 2019, la réunion des fonctions de supervision prudentielle et de politique monétaire sous le même toit offre de nouvelles opportunités à chacune des deux fonctions⁵⁸. Dans cette optique, l'autorité en charge de la politique monétaire bénéficie à temps d'une information plus détaillée sur le secteur financier et la situation macroéconomique, permettant une meilleure maîtrise des canaux de transmission de la politique monétaire ainsi qu'une bonne gestion des contreparties de la politique monétaire⁵⁹. Aussi, « une compréhension étendue du comportement et de l'état des banques à travers les pays facilite la conception et la mise en œuvre de mesures de politique monétaire non conventionnelles et facilitera également l'arrêt de ces mesures quand le moment sera venu »60. Le Comité de Politique monétaire de la BEAC peut par exemple prendre toutes dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires⁶¹. En réalité, la constitution des réserves est une obligation dans la CEMAC pour les établissements de crédit, sauf dérogation du Comité de Politique Monétaire. Ce mécanisme est plutôt opportun dans le sens de l'anticipation des difficultés de liquidités des établissements de crédit, ce qui est de nature à prévenir les crises de solvabilité et donc, à participer au renforcement de la stabilité bancaire.

De son côté, la supervision tire également un avantage de la politique monétaire dans la mesure où elle bénéficie, à cause de son chevauchement avec la politique monétaire, d'une connaissance plus globale de l'ensemble de l'économie⁶². Le Rapport Bruno DELETRE⁶³ a eu l'occasion de relever quelques mérites de l'adossement des autorités de supervision bancaire aux banques centrales. L'adossement permet de bénéficier de circuits d'informations très courts qui débouchent sur une réaction quasi instantanée.

politique monétaire dans un contexte de marchés financiers mondialisés », intervention au séminaire du FMI le 30 janvier 1997, in Bulletin de la Commission bancaire n° 16, p.35 ; V. également PFISTER C.,« Relations entre politique monétaire unique et politiques prudentielles », Revue économique, n°3, 2000, pp. 683-692.

⁵⁷ LUI A., Financial stability and prudential regulation, A comparative approach to the UK, US, Canada, Australia and Germany, Routledge, 2017, p. 25; LEBOUCHER S., «MSU, La BCE comme superviseur, un risque de conflit d'intérêts? », RB n° 757, 2013, p.41; KOVAR J.-Ph., « L'indépendance des autorités de régulation financière à l'égard du pouvoir politique », Revue française d'administration publique, n°143, 2012, p. 664.

⁵⁸ CABOTTE J.-Ch., «La nouvelle organisation de la supervision bancaire au sein de la Banque centrale européenne », Rev. dr. banc. fin. n° 4, juillet 2014, dossier 26, p.68; V. également. CABOTTE J.-Ch., « Aspects de compétences des différentes autorités en matière de gestion des crises bancaires », in RAYNARD J. (sous la dir.), Le traitement des établissements bancaires et institutions financières, Approche croisée, Actualités de droit de l'entreprise, Paris, LexisNexis, 2017, p.156.

⁵⁹ CABOTTE Ch., «La nouvelle organisation de la supervision bancaire au sein de la Banque centrale européenne », ibid., V. aussi ICARD A. Stabilité financière et banques centrales, Paris, Economica, 2007, p. 227.

En savoir plus sur https://investir.lesechos.fr/marches/actualites/bce-la-politique-monetaire- <u>beneficiera-de-la-supervision-coeure-852737.php#skRP2uAq6jSIU</u>cJr.99 visité le 30/05/2017 à 14h50 min.

⁶¹ Art. 20 des Statuts de la BEAC.

⁶² CABOTTE J.-Ch., « La nouvelle organisation de la supervision bancaire au sein de la Banque centrale européenne », op.cit., p. 69.

⁶³ DELETRÉ B., Rapport sur la mission de réflexion et de proposition sur l'organisation et le fonctionnement de la supervision des activités financières en France, janvier 2009., pp. 18-19.

Dans les pays ayant adopté un modèle de supervision en dehors de la Banque centrale, des réflexions sont en cours pour renforcer le rôle de celle-ci, du moins pour les institutions d'importance systémique, la crise ayant montré les difficultés de coordination entre superviseur prudentiel et Banque centrale. Lorsqu'ils sont distincts, les banques centrales disposent d'une expérience utile de travail en réseau au plan international. Le poids institutionnel des banques centrales est, d'un point de vue sociologique, un atout leur conférant l'autorité nécessaire à l'exercice d'une supervision efficace.

À titre d'illustration, le sauvetage in extremis de la Banque Noether Rock par le gouvernement britannique avait révélé au grand jour l'inefficacité des modèles de supervision indépendants de la Banque centrale. Il est constant que si le régulateur financier national avait entretenu un lien institutionnel avec la Banque d'Angleterre, cette dernière aurait sans doute été en mesure d'intervenir très en amont en sa qualité de prêteur en dernier ressort, et cela dès les premiers signes de panique⁶⁴. L'absence de relation étroite entre l'autorité de régulation et la Banque centrale empêchait celle-ci d'agir immédiatement. Pour François-Louis MICHAUD, « il n'est donc pas incohérent que l'autorité qui a la responsabilité de régler la quantité de monnaie pour irriguer l'économie ait également celle de s'assurer que les intermédiaires qui sont chargés de répercuter cette distribution monétaire soient bien en position de le faire »65. L'adossement permet par ailleurs à l'autorité de supervision d'être en avant-garde des crises bancaires.

2.2. Une meilleure anticipation des crises

L'adossement des organes de supervision aux banques centrales peut contribuer à une meilleure anticipation dans le cadre de la mise en œuvre par ces derniers de leur fonction de prêteur en dernier ressort⁶⁶. Cet adossement du régulateur à l'institution d'émission permet concrètement la mise en œuvre d'un contrôle prudentiel efficace fondé sur l'apport technique du banquier central dans le domaine macroéconomique⁶⁷. La notion de prêteur en dernier ressort est apparue dans la littérature économique anglaise à partir du 18^e siècle⁶⁸. Cette notion suppose qu'un établissement de crédit ne parvenant plus à se refinancer, soit auprès du marché monétaire, soit auprès d'autres banques, puisse de façon exceptionnelle recourir et sous certaines conditions au financement de la Banque centrale⁶⁹. Cette intervention de la Banque centrale aussi

⁶⁴ BECK N., op. cit., p. 247.

⁶⁵ MICHAUD F.-L., Intervention à la table ronde n° 2 sur les acteurs de la régulation bancaire et financière à l'épreuve de la crise MOREL-MAROGER J., KIRAT Th., BOITEAU C. (sous la dir.), Droit et crise financière, régulation et règlement des conflits en matière bancaire et financière, Bruxelles, Bruylant, 2015,

⁶⁶ ICARD A. Stabilité financière et banques centrales, op.cit., p. 189 et s.

⁶⁷ GOODHART C., « The organizational structure of banking supervision », Working papers, BIS, November 2000, 56 p.

⁶⁸ THORTON H., « An enquiry into the nature and effects of the paper credit of Great Britain», 1802, published in 1939 by GEORGE ALLEN & Unwin Ltd.

⁶⁹ La BEAC a mis en œuvre cette fonction à la faveur des crises des années 1980-1990; V. en ce sens MOULOUNDOU BOUMBA A. Cl., «La fonction de prêteur en dernier ressort à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) », Thèse de doctorat en Économie et gestion, Université de Bordeaux 4, 2009 ; V. également NGABIA NJABOUM W.-C., « La fonction de prêteur en dernier ressort face à l'évolution des banques centrales : persistance ou déliquescence », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université

bien en période de crise qu'en période normale conduit celle-ci à s'intéresser de près au quotidien à l'établissement de crédit afin de disposer d'informations privilégiées lui permettant de détecter suffisamment à temps toute situation de fragilité⁷⁰. Ces outils de détection précoce des difficultés des établissements de crédit permettent à la Banque centrale de déclencher auprès du superviseur des alertes dans les meilleurs délais en vue de la prise à temps de mesures adéquates pour empêcher la survenance de la crise ou en limiter les dégâts, le cas échéant.

Dans cette optique, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a adopté, le 19 décembre 2017, la Décision portant sur le cadre général du dispositif d'apport de liquidité d'urgence aux établissements de crédit. À travers ce mécanisme, la BEAC, apporte, lorsque certaines conditions⁷¹ sont remplies, la liquidité aux établissements de crédit de la CEMAC, confrontés à des difficultés de liquidité temporaires susceptibles d'affecter la stabilité financière dans la zone. La COBAC n'est pas en marge de ce mécanisme d'apport de liquidité d'urgence car le dispositif prévoit l'intervention du Secrétariat General de la COBAC, à la demande de la BEAC, pour évaluer la solvabilité de 1'établissement de crédit demandeur d'un apport de liquidité d'urgence⁷². Étant précisé qu'un problème qui, au départ, a trait à la liquidité peut en raison de l'incidence sur les prix des actifs, évoluer vers un cas d'insolvabilité⁷³. L'apport de liquidité de la BEAC contribue ainsi au maintien de la stabilité bancaire en ce sens qu'il permet à l'établissement de crédit bénéficiaire de redresser sa trésorerie et par ricochet d'anticiper toute crise bancaire.

Par ailleurs, la doctrine économique est favorable à une forte proximité entre une autorité de supervision chargée de la surveillance prudentielle et la Banque centrale. C'est ainsi qu'à la question de savoir si la Banque centrale à qui aucune mission de supervision prudentielle n'a été confiée doit être en relation directe avec le superviseur bancaire, un très large consensus se dégage dans la mesure où 100 % des banquiers centraux et 95 % des économistes répondent par l'affirmative⁷⁴.

_

d'Aix—Marseille, 2016. La BCE pour sa part a par exemple mis sur pied à partir de 2014 des dispositifs de prêts à long terme gratuits, visant à encourager les établissements bancaires à accorder davantage de crédits aux particuliers et aux entreprises; (targeted longer—term refinancing operations, TLTRO), Cf. https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/tltro.fr.html . MISHKIN F., *Monnaie, banque et marchés financiers*, 10ème édition, PEARSON, 2013, p. 558 et s.

⁷⁰ BETBÈZE J.-P., BORDES Ch., COUPPEY-SOUBEYRAN J., PLIHON D., « Banques centrales et stabilité financière », Rapport du Conseil d'analyse économique, Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2011, p. 175. Disponible sur http://www.memofin.fr/uploads/library/pdf/CAE banques centrales et stabilite financiere.pdf . LUI A., Financial stability and prudential regulation, A comparative approach to the UK, US, Canada, Australia and Germany, Routledge, 2017, p. 22.

⁷¹ Cf. Art. 5 et 6 de la décision n° 12/CPM/2017 portant sur le cadre général du dispositif d'apport de liquidité d'urgence aux établissements de crédit de la CEMAC.

⁷² Art. 11 *idem*.

 ⁷³Banque des règlements internationaux, « Le rôle des banques centrales dans la stabilité macroéconomique et financière », février 2014, p. 23, document disponible sur https://www.bis.org/publ/bppdf/bispap76_fr.pdf.
 ⁷⁴ BETBÈZE J.–P., BORDES Ch., COUPPEY–SOUBEYRAN J., PLIHON D., « Banques centrales et stabilité financière ».

Conclusion

Il est incontestable que l'adossement de la COBAC à la BEAC est une opportunité pour la stabilité bancaire de la CEMAC. D'ailleurs, les experts en matière de régulation bancaire sont favorables au maintien des systèmes intégrés ou adossés à la Banque centrale⁷⁵. Étant précisé qu'une absence de lien institutionnel entre l'autorité de supervision et la Banque centrale ne permet pas de prévenir efficacement les risques systémiques, dans la mesure où seules les institutions d'émissions disposent des moyens adéquats au maintien de la stabilité financière⁷⁶. Le modèle de la COBAC adossé à la Banque centrale est satisfaisant dans la mesure où il éloigne le risque de conflit d'intérêts qui peut planer sur le modèle intégré⁷⁷. Il serait néanmoins judicieux de renforcer le statut de la COBAC pour une meilleure régulation de l'activité bancaire dans l'espace CEMAC.

Il est loisible, à l'image de la pratique européenne et française qui a notamment institué l'obligation de paiement d'une redevance annuelle aux entités supervisées⁷⁸, de préconiser un mécanisme de financement quasi autonome de la COBAC afin de limiter sa dépendance financière à l'égard de la BEAC⁷⁹. Le législateur communautaire pourrait arrêter les principes et règles de détermination de l'assiette et de fixation des taux de cette redevance afin que l'autorité de régulation ne se laisse pas absorber ou instrumentaliser par les établissements de crédit qu'elle est chargée de superviser⁸⁰. Par ailleurs, l'augmentation des effectifs de la COBAC enclenchée depuis quelques années devrait se poursuivre⁸¹ en adéquation avec l'évolution de ses missions pour lui

_

⁷⁵ V. par exemple les Rapports de M. Bruno DELETRÉ sur l'organisation et le fonctionnement de la supervision des activités financières en France (janvier 2009) et de M. Jacques DE LAROSIERE sur la supervision financière en Europe (février 2009).

⁷⁶ BECK N., *op.cit.*, p. 233.

⁷⁷ Dans un système intégré, la mission de supervision microprudentielle peut entrer en conflit, et donc être source d'aléa moral, avec la politique monétaire dont les banques centrales sont chargées ; Cf. BONNEAU Th., *Droit bancaire, op.cit.*, n°169, p. 147. Evidemment ce risque de conflit d'intérêts n'existe pas dans un système adossé à la Banque centrale ; monsieur Jacques DE LAROSIÈRE déclare à cet effet que : « *J'ai occupé pendant 7 ans la fonction de gouverneur de la Banque de France et je n'ai jamais été affecté par un conflit entre l'exercice de la politique monétaire et celui du contrôle des banques. Par exemple, jamais l'idée de relâcher la politique de taux d'intérêt pour aider telle ou telle banque, au risque de gravement perturber les équilibres fondamentaux entre le franc et le mark, ne m'a traversé l'esprit » ; Cf. interview de monsieur Jacques DE LAROSIÈRE réalisé par Séverine LEBOUCHER, « Privilégier une structure légère, mais aux aguets », op.cit., p.23.*

⁷⁸ En France, il découle de l'article L. 612-20 du Code monétaire et financier que les établissements de crédit sont assujettis à une contribution pour frais de contrôle, au titre de leur activité exercée au 1_{er} janvier de chaque année. Dans le cadre de l'exercice de ses missions, La BCE perçoit une redevance de surveillance annuelle auprès des établissements de crédit établis dans les États membres participants et des succursales établies dans un État membre participant par un établissement de crédit établi dans un État membre non participant. Cf. art. 30 du Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. En ce qui concerne les modalités de fixation de cette redevance, il convient de se référer au Règlement (UE) n° 1163/2014 de la Banque centrale européenne du 22 octobre 2014 sur les redevances de surveillance prudentielle.

⁷⁹ SUNKAM KAMDEM A., *op. cit.*, p. 144.

⁸⁰ MARIMBERT J., « Les conditions de l'indépendance comme facteur de légitimité », in FRISON–ROCHE M–A. (sous la dir.), *Les régulations économiques : légitimité et efficacité, op.cit.*, p. 84.

⁸¹ Le FMI a fortement recommandé une augmentation des effectifs de la COBAC de façon à ce qu'elle puisse assumer ses responsabilités actuelles et futures, telles qu'envisagées dans son plan d'action stratégique et dans les nouveaux règlements ; FMI, « CEMAC, Politiques communes des États membres et politiques communes

permettre de les accomplir efficacement. En effet, l'avènement de la procédure de résolution administrative des établissements de crédit⁸² et les réformes entamées et à venir ⁸³notamment celles des services de paiement⁸⁴ vont sans doute accroitre les compétences de la COBAC. En définitive, la dynamique observée dans les missions de la COBAC devrait logiquement s'accompagner d'un accroissement de ses ressources au regard des enjeux de stabilité bancaire et financière dans la CEMAC.

.

à l'appui des programmes de réforme des pays membres-Communiqué de presse, Rapport des services du FMI, annexe d'information et déclaration de l'administrateur », Rapport n°19/1, février 2019 p. 18 ; Rapport disponible sur https://www.imf.org/fr/search#q=CEMAC&sort=relevancy.

⁸² Cf. YEMENE TCHOUATA E., « L'introduction de la procédure de résolution administrative des établissements de crédit dans les droits de la CEMAC et de l'UEMOA : Analyse à la lumière du droit européen », RISF n° 1, 2019, pp. 67-76.

⁸³ Il s'agit des Règlements d'application du Fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale (FOGADAC), de la révision des règlements de la COBAC relatifs à la LBC/FT; des règlements relatifs à la protection du consommateur, au ratio d'endettement, et au contrôle consolidé.

⁸⁴ Cf. YEMENE TCHOUATA E. et ZOGO W. S., « Libres propos sur la réforme du régime des services de paiement en CEMAC, RISF n° 3-4, 2019, pp. 126-138.

Références bibliographiques

1. Ouvrages, thèses, mémoires et articles

- [1] BAMBA B. J. (2011), « Le régime juridique des Banques centrales d'Afrique, cas spécifiques de la BCEAO et de la BEAC », édition universitaire européenne, EUE, 2011, 92 p.
- [2] BECK N. (2012), « L'évolution du cadre institutionnel de la régulation prudentielle », Thèse de doctorat en droit, Université Paris II Panthéon–Assas, avril 2012, 450 p.
- [3] BETBÈZE J. P. et al. (2011), « Banques centrales et stabilité financière », Rapport du Conseil d'analyse économique, Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2011, 343 p.
- [4] BONNEAU Th. (2019), « Droit bancaire », 13e édition, Paris, LGDJ, 2019, 910 p.
- [5] BONNEAU Th. (2018), « Régulation bancaire et financière européenne et internationale », 4e éd., Bruxelles, Bruylant, mai 2018, 692 p.
- [6] BONNEAU Th. (2012), « Mécanisme de surveillance unique et union bancaire », JCP E, 25 octobre 2012, pp. 37-42.
- [7] BONNEAU Th. 2012), « Aléa moral et régulation financière », Bull. Joly Bourse, 1er Déc. 2012, n° 12, pp. 526-528.
- [8] CABOTTE J.Ch. (2014,) « La nouvelle organisation de la supervision bancaire au sein de la Banque centrale européenne », Rev. dr. banc. fin. n° 4, juillet 2014, dossier 26, pp. 65-69.
- [9] DE BOISSIEU Ch., J. COUPPEY-SOUBEYRAN (2013), « Les systèmes financiers mutations, crises et régulation », 4e édition, Paris, Économica, 2013, 288 p.
- [10] DE BOISSIEU Ch. (2012), « La refonte de la législation bancaire et financière : une vue perspective : Bull ». Joly bourse oct. 2012, pp. 456-459.
- [11] DELION A., VIDAL L. (2013), « Les reformes des régulations financières », Paris, IRJS éd., 2013.
- [12] DHAFER SAÏDANA et LE NOIR A. (2015), « Banque & finance en Afrique, les acteurs de l'émergence », Paris, RB éd., 2015, 410 p.
- [13] FAVARQUE E., « Fondements constitutionnels de l'indépendance des banques centrales : des pères fondateurs de la nation américaine à la banque centrale européenne », Revue d'économie financière (REF), Fevrier 2007, pp. 1-15.
- [14] ICARD A. (2007), « Stabilité financière et banques centrales », Economica, 2007, 309 p.
- [15] KEUFFI D. E. (2010), « La régulation des marchés financiers dans l'espace OHADA », Thèse de doctorat en cotutelle entre les Universités de Strasbourg et de Dschang, 2010, 481 p.

- [16] KOVAR J.-Ph. (2012), « L'indépendance des autorités de régulation financière à l'égard du pouvoir politique », Revue française d'administration publique, n°143, 2012, pp. 655-666.
- [17] KOVAR J.-Ph. et LASSERRE CAPDEVILLE J. (2012), Le droit de la régulation bancaire », RB, 2012, 350 p.
- [18] LEBOUCHER S. (2013), «MSU, La BCE comme superviseur, un risque de conflit d'intérêts? », RB n° 757, 2013, pp. 40-41.
- [19] LEBOUCHER S. (2013), « Un superviseur adossé à la BCE est un vrai avantage », RB n° 757, 2013, pp.24–26.
- [20] LEHMANN M. (2018), « L'indépendance des banques centrales face au contrôle judiciaire », Dossier, Rev. dr. banc. fin. n° 4, 2018, pp.72-78.
- [21] LUI A. (2017), "Financial stability and prudential regulation, A comparative approach to the UK, US, Canada, Australia and Germany", Routledge, 2017, 213 p.
- [22] MOREL-MAROGER J., KIRAT Th., BOITEAU C. (2015), « Droit et crise financière, régulation et règlement des conflits en matière bancaire et financière », Bruxelles, Bruylant, 2015, 342 p.
- [23] NGOMO OBIANG R. F. (2014), « La sécurité du système bancaire africain : contribution à la modernisation de la régulation bancaire dans la CEMAC », Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont–Ferrand 1, 2014, 572 p.
- [24] PFISTER C. (2000), « Relations entre politique monétaire unique et politiques prudentielles », Revue économique, n°3, 2000, pp. 683–692.
- [25] RAYNARD J. (2017), « Le traitement des établissements bancaires et institutions financières, Approche croisée », Actualités de droit de l'entreprise, Paris, LexisNexis, 2017, 302 p.
- [26] SUNKAM KAMDEM A. (2014), «Réflexions sur le système de régulation institutionnelle de l'activité bancaire dans la CEMAC », Revue libre de Droit, 2014, pp. 134-148.
- [27] THIAM (2008), « Place et rôle d'une banque centrale dans la stabilité financière et la promotion de la croissance économique : le cas de la BCEAO », Thèse de doctorat en science économique, Université de Nice, 2008, 245 p.
- [28] YANSANÉ K. (1984), « Le contrôle de l'activité bancaire dans les pays africains de la zone franc », Paris, LGDJ, 1984, 385 p.
- [29] YEMENE TCHOUATA E. (2019), « L'introduction de la procédure de résolution administrative des établissements de crédit dans les droits de la CEMAC et de l'UEMOA : Analyse à la lumière du droit européen », RISF n° 1, 2019, pp 67-76.
- [30] YEMENE TCHOUATA E. et ZOGO W. S. (2019), « Libres propos sur la réforme du régime des services de paiement en CEMAC », RISF n° 3-4, 2019, pp. 126-138.

[31] YEMENE TCHOUATA E. (2018), « La régulation de l'activité bancaire : Contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE », Thèse de doctorat en cotutelle entre les Universités Paris II, Panthéon-Assas et de Dschang, 2018, 497 p.

2. Autres

- La régulation bancaire à l'épreuve de la crise financière, Série études économiques, document de travail du Sénat, décembre 2009.
- Rapport Jacques DE LA ROSIÈRE, Rapport du groupe de haut niveau sur la surveillance, février 2009.
- Rapport Bruno DELETRÉ, Rapport sur la mission de réflexion et de proposition sur l'organisation et le fonctionnement de la supervision des activités financières en France, janvier 2009.
- Rapport annuel de la COBAC, 2011.
- Rapport annuel de la COBAC, 2015.
- Rapport annuel de la COBAC, 2016.
- Rapport annuel de la COBAC, 2017.
- Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire de la CEMAC.
- Convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale.
- Statuts de la BEAC du 23 septembre 2007.
- Décision COBAC D-2010/004 du 15 février 2010 portant Charte de conduite des missions de contrôle sur place de la COBAC.
- Banque centrale européenne : https://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.fr.html
- Banque des États de l'Afrique Centrale : http://www.beac.int
- Commission bancaire de l'Afrique centrale : www.sgcobac.org/
- Fonds Monétaire International: www.imf.org/external/french/index.htm.

De l'Euphorie à la Panique : Une Relecture de l'Instabilité Financière des Années 1980 dans la Zone BEAC⁸⁵

NTONGA EFOUA Fabien Clive86

Résumé

Ce papier propose une relecture de l'instabilité financière à laquelle les pays de la zone d'émission de la BEAC ont fait face au cours des années 1980, à la lumière des analyses de trois auteurs majeurs sur les théories des crises financières: Irving Fisher, Hyman Minsky et Charles Kindleberger (c'est ce que nous appelons: « le modèle de Fiminski »). À cet effet, nous décomposons l'histoire financière des pays de la sous-région en 04 grandes périodes : le déplacement, l'euphorie, la détresse et la panique (dont le point culminant fut la dévaluation de 1994) à l'aide d'outils de statistiques descriptives pour en dégager des faits stylisés. Notre analyse montre qu'à travers le temps et l'espace, l'instabilité financière est un éternel recommencement si les leçons de l'Histoire ne sont pas tirées. Cette relecture nous permet également d'expliquer pourquoi en dépit de la résurgence de certains phénomènes (malgouvernance bancaire, financements à la Ponzi, tempérament spéculatif, tensions budgétaires, chute spectaculaire des taux de couverture extérieure de la monnaie) qui font de la sous-région, un lieu a priori favorable au développement de l'instabilité financière, le risque systémique y a été contenu au cours de ces dernières années.

Abstract

This paper offers a fresh reading of the financial instability experienced by the countries of the BEAC Area during the 1980s, according to the analyses of three major authors on financial crises theories: Irving Fisher, Hyman Minsky and Charles Kindleberger (this is what we call: "the Fiminski model"). Our analysis consists in the decomposition of the financial history of the countries of this sub-region into 04 main periods: the displacement, the euphoria, the distress and the panic (culminating in 1994 with the CFA devaluation) with statistical tools. It shows that throughout ages, financial instability eternally repeats itself if lessons are not learned from the past. This rereading also allows us to explain why, despite the recent resurgence of poor banking governance, Ponzi financing, speculative temperament, budgetary tensions, spectacular fall in the currency external coverage rates that make the subregion a place where financial instability grows up, the systemic risk has been contained in the BEAC Area these years.

Mots et expressions clés: Modèle de *Fiminski*, instabilité financière, turbulences financières, hasard moral, Zone BEAC, CEMAC.

Classification JEL: E50, G01, N27.

⁸⁵ Dans le cadre de cet article, zone BEAC et la CEMAC ne doivent pas être confondues. Pour des raisons pratiques, nous considérons que la zone BEAC regroupe les cinq (5) pays qui ont fondé en 1959, la Banque Centrale des États de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (devenue par la suite Banque des États de l'Afrique Centrale – BEAC). Ces pays sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, et le Tchad. Actuellement, la BEAC est la Banque Centrale commune des pays de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) ; qui comprend non seulement les pays de la zone BEAC telle que sus définie, mais également la Guinée Équatoriale (qui a rejoint cette zone en 1985).

⁸⁶ Enseignant-Chercheur, FSEG-Yaoundé II

Introduction

Fin Décembre 2016, s'est tenu un sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC, auquel ont notamment pris part Monsieur Michel Sapin, Ministre français de l'Économie et Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du Fonds Monétaire International. À l'issue de ce sommet, les dirigeants de la CEMAC se sont formellement prononcés en faveur des plans d'austérité, ainsi qu'à un renforcement de la surveillance du système bancaire de la sous-région ; au détriment d'un réajustement de la parité de leur monnaie par rapport à l'Euro.

Si le risque d'une nouvelle dévaluation du Franc CFA est devenu un sujet préoccupant dans la zone d'émission de la BEAC, force est de constater que la littérature sur les causes de la « catastrophe » qui y est survenue il y a plusieurs décennies, est relativement peu abondante (cf. infra); ou du moins, les causes de cette « catastrophe » ont été oubliées (Ntonga Efoua, 2014-a). En effet, la plupart des agents semblent avoir oublié que la crise de change de 1994 fut le point culminant d'une panique financière qui a débuté par une crise de la dette concomitante à une crise inflationniste et une crise bancaire. Ces dernières ayant elles-mêmes été précédées par une période d'euphorie pétrolière, dans un contexte marqué par la guerre froide lors de l'accession des pays de la sous-région à l'indépendance ; ainsi que nous le verrons.

Cet article propose une relecture de la panique financière survenue dans les pays de la zone d'émission de la BEAC – Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad – entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, d'après ce que nous appelons le « modèle de Fisher-Minsky-Kindleberger » (*Fiminski*). Il s'inscrit dans le cadre de l'intérêt renouvelé pour l'histoire de la pensée et des faits économiques, observé depuis l'éclatement de la crise des *Subprimes* en 2007 (Akerlof & Shiller, 2009). Ce cadre d'analyse fait explicitement référence aux crises financières internationales passées ; notamment celles de 1929, 1987, 1997 et 2001, afin de mieux comprendre les causes de l'instabilité financière à travers le monde (Krugman (2009), Reinhart & Rogoff (2010)) ⁸⁷. En d'autres termes, plus de 03 décennies plus tard, cet article revisite cette période difficile de l'histoire financière de la zone BEAC, afin d'en réapprendre les enseignements. Cet article paraît donc intéressant pour quatre raisons au moins.

Premièrement, d'un point de vue purement théorique, notre « relecture » vise à réconcilier les analyses (Néo)classique et (Post)keynésienne. En effet, il est souvent admis que le modèle de pensée (Néo)classique serait inadapté aux réalités des économies africaines. Par ailleurs, les fondements de la théorie des crises financières que nous évoquerons dans la suite sont souvent attribués par erreur aux (Post)keynésiens (Boyer (1988), Dimand & Geanakoplos (2005)). Notre « relecture » permettra donc de dissiper des contre-vérités (cf. supra). Cet apport est non-négligeable scientifiquement parlant, dans la mesure où il contribue à un approfondissement de la connaissance. Cela est d'autant plus important, si l'on tient compte de l'amnésie dont les agents de la zone d'émission de la BEAC font actuellement preuve, par rapport à leur passé ; ainsi que le verrons.

⁸⁷ Selon Greenspan (2010), la crise qui est survenue depuis la faillite de Lehman Brothers en 2008, est vraisemblablement la crise financière internationale la plus sévère de tous les temps. En dépit de son caractère inédit, cette crise ressemble en beaucoup de points, à maints épisodes d'instabilité qui ont marqué l'histoire financière internationale (Orléan, 2009). Voir Diagramme 1.

- Deuxièmement, il s'agit de produire un travail quasi séminal. En effet, ainsi que nous le verrons dans la section suivante, bien que la littérature foisonne de « relectures » de ce type à propos des crises financières survenues dans diverses régions du monde, il n'existe à notre connaissance, aucune analyse de ce genre en ce qui concerne les pays africains. De fait, en dépit de ce que l'ouvrage de référence de Kindleberger & Aliber (2005) répertorie les crises financières survenues à travers le monde depuis le début du 17è siècle, il n'y existe aucune allusion explicite à un pays africain, sauf quand il s'agit de l'Afrique du Sud ou du Cameroun⁸⁸. Pourtant, les pays africains de la zone Franc ont été victimes de la même épidémie de hasard moral qui a sévi dans le monde pendant les années 1980 (Mishkin, 2010). L'originalité de cet article tient donc également à ce qu'il traite des questions de stabilité financière en Afrique Centrale, une sous-région qui a été en marge de ces préoccupations jusqu'à un passé relativement récent (Ntonga Efoua, 2014-b).
- Troisièmement, il est impérieux à notre sens, de porter un regard neuf sur l'instabilité financière à laquelle les pays de la zone BEAC ont dû faire face entre 1986 et 1994, afin d'empêcher qu'un tel désastre se reproduise ; au nom du principe de précaution (Dépelteau, 2000). Il convient en effet de rappeler que la préservation et le renforcement de la stabilité financière font partie des défis majeurs du monde contemporain ; et qu'en raison de leur caractère répétitif, les épisodes d'instabilité financière se détectent également dans le rétroviseur de l'Histoire (Boyer & al., 2004). Une analyse rétrospective de la crise des années 1980 permettrait donc d'anticiper et de contenir les risques pouvant compromettre la stabilité du système financier dans la sous-région.
- Enfin, ainsi que nous le verrons, notre « relecture » permet de comprendre pourquoi le risque systémique a été contenu ces dernières années dans la zone BEAC, en dépit de l'observation de séquences d'emballements spéculatifs qui auraient pu remettre en cause, la stabilité financière dans la sous-région.

I. Revue de la littérature et définition du cadre méthodologique

L'objectif de cet article est d'utiliser la théorie économique afin d'analyser les facteurs de la panique qui a eu lieu dans la zone d'émission de la BEAC au cours des années 1980-90, et de montrer que ce cadre d'analyse s'applique encore dans la CEMAC d'aujourd'hui. Cet article propose *de facto*, un prolongement des travaux précurseurs de Ntonga Efoua (*op.cit.*). Ce dernier met en évidence des similitudes entre le cadre macro-financier de la CEMAC du début des années 2000 et celui de la zone BEAC de la fin de la décennie 1970. Ce sont ces similitudes (*cf. infra*) qui justifient actuellement, la résurgence des inquiétudes relatives à la stabilité financière dans la sous-région, ainsi que nous l'avons souligné dès l'Introduction.

Le cadre théorique sous le prisme duquel nous menons notre analyse s'appuie principalement sur trois auteurs : Irving Fisher (1867-1947), Hyman Philip Minsky (1919-1996) et Charles Poor Kindleberger (1910-2003).

Notre « relecture » fait également usage des statistiques descriptives, afin de dégager des faits stylisés et donner un caractère plus objectif à notre analyse. En cela, notre approche diffère à la fois des analyses de Minsky (1976), Kindleberger (2000) et des « relectures » de

⁸⁸ Nous y reviendrons notamment dans la quatrième section.

ce type qui ont été faites par la plupart des auteurs ; lesquels proposent en quelque sorte, des récits d'histoire financière⁸⁹. Toutefois, notre analyse reste fidèle à celle de Fisher (1933) et de Reinhart & Rogoff (2010), en ce qui concerne particulièrement la représentation des séries statistiques en diagrammes en bâtons et en courbes (trajectoires temporelles).

La mise en évidence des similitudes entre les analyses de Hyman Minsky et Charles Kindleberger fait actuellement l'objet d'une quasi-unanimité. En fait, Minsky (1975) avait proposé une théorie explicative des crises financières dans le cadre d'une économie domestique. C'est à Kindleberger (1978) dont l'ouvrage a été réédité et mis à jour en 1989, 1996 et 2000, que l'on doit les premières analyses du modèle de Minsky dans un cadre global. Ceci explique sans doute pourquoi, l'expression « modèle de Minsky-Kindleberger » revient souvent dans la littérature. Par exemple, Mishkin (1992) emploie cette terminologie pour discuter de l'anatomie des crises financières. Dans un essai, François Seurot⁹⁰ applique le modèle de Minsky-Kindleberger pour expliquer les crises bancaires en Italie au Moyenâge. Saqib (2001) fait de même en ce qui concerne la crise asiatique de la fin des années 1990. Dans un papier intéressant, Wolfson (2002) a également proposé une relecture du *krach* boursier de 2001-2002 suivant le même ordre d'idées. Rapp (2009) utilise le paradigme de Kindleberger-Aliber-Minsky (KAM) pour analyser les causes du *krach* immobilier de 2007. Toutefois, d'un point de vue historique, il convient de préciser que la paternité de ces analyses Postkeynésiennes revient à Fisher.

Irving Fisher est particulièrement célèbre pour sa théorie quantitative de la monnaie. Toutefois, il avait développé à la lumière de la panique financière de 1873 et de la Grande Dépression des années 1930, une théorie appelée la « déflation par la dette » (the debt deflation). Cette dernière attribue les crises financières à des bulles de crédit, dont l'éclatement déclenche une série d'effets qui ont un impact négatif grave sur l'économie réelle.

De fait, bien qu'il ait fortement influencé l'économie monétaire de Milton Friedman, Fisher (1933) fut le « grand-père » des théories de Keynes sur la façon dont les forces monétaires influencent l'économie réelle⁹¹. La conclusion de l'auteur de la théorie de la déflation par la dette – selon laquelle « *les grandes dépressions peuvent être éliminées à travers la relance et la stabilisation* » – était tellement en rupture par rapport à ses écrits antérieurs⁹², que cette contribution ne figure pas dans la biographie d'Irving Fisher faite par Blaug (1968). Il a fallu attendre plus d'une quarantaine d'années avec les travaux de Hyman Minsky pour que cette contribution sorte de l'anonymat, selon Boyer (1988).

content/uploads/pdf/LescrisesbancairesenItalieaumoyenage.pdf

⁹¹ Voir par exemple *The Economist*, édition du 12 Février 2009: 'Irving Fisher: Out of Keynes's shadow', disponible à: http://www.economist.com/node/13104022.

Voir notamment Minsky (1976), p. 1, Kindleberger (2000), pp.5-6., Krugman (2009), pp.21-22 et Akerlof et Shiller (2009), p.7. Plus loin, nous dressons une liste non-exhaustive d'auteurs ayant proposé une « relecture » des crises passées suivant l'approche de *Fiminski*.
 Voir http://selim.abbad.free.fr/wordpress/wp-

⁹² Cette rupture serait due aux circonstances économiques qui ont personnellement affecté Fisher. Faisant preuve d'un optimisme excessif en s'endettant lourdement pendant le *boom* entre 1921 et 1927, lui et sa famille ont été ruinés à la suite du *krach* de 1929. Sa réputation personnelle a été de ce fait, durablement écornée. En effet, des mois après le *krach*, celui qui était considéré comme un des économistes les plus influents de son époque, continuait à affirmer aux investisseurs que la reprise était au coin de la rue.

Au passage, il faut souligner que ce raisonnement sur la mécanique des crises financières liées à l'instabilité du crédit n'était pas nouveau en Économie Financière⁹³. Il en était déjà question dans les travaux d'Adam Smith (1759), Bagehot (1873) ou Schumpeter (1939) qui, soit dit en passant, a codirigé la thèse de Minsky. Cette analyse a toutefois été réactualisée⁹⁴, notamment par Galbraith (1992); Goodfriend (2001) avec le « paradoxe de la crédibilité des Banques Centrales » directement inspiré du « paradoxe de la tranquillité » de Minsky; Borio & al. (2002, 2003, 2008) avec l'hypothèse du « nouvel environnement »; ainsi que l'analyse de Reinhart & Rogoff (2010) sur le syndrome « cette fois, c'est différent ».

En effet, pendant les *booms*, du fait des conditions financières favorables, les agents sont généralement « floués » par un « faux sentiment de sécurité » qui leur fait considérer que la probabilité de la survenance d'une crise dans leur contexte est quasi nulle (les crises passées correspondent à d'autres époques et à des contextes différents). C'est cet aléa moral qui pousse les agents en question à adopter des comportements plus risqués qui fragilisent les relations financières.

La pertinence des analyses de ces auteurs attire l'attention sur la nécessité d'une réflexion permanente sur la stabilité financière. D'ailleurs, les propos de Mr Alan Greenspan, ancien Gouverneur de la FED sont assez illustratifs, relativement à l'origine de ce que Paul Krugman⁹⁵ a appelé « la somme de toutes les peurs », parlant de la crise de 2007 : « (...) quelque chose devait céder (...) si ce n'avait pas été les Subprimes, la crise aurait fait irruption dans un autre secteur ». Ceci fait penser qu'aux États-Unis, l'euphorie financière avait atteint en 2007, un point de basculement connu dans la littérature comme étant le « moment Minsky » sur lequel nous reviendrons. C'est donc en raison du caractère pionnier de leurs analyses et de leur portée sur la littérature relative à l'explication des crises financières que nous parlerons du modèle de Fiminski dont nous allons à présent donner les traits saillants (cf. Diagramme 1).

Fisher (1933) et Minsky (1975) accordent un rôle essentiel à la structure de l'endettement comme facteur explicatif des difficultés financières. Selon eux, les évènements débouchant sur une crise commencent par un « déplacement », c'est-à-dire un « choc » ou un évènement qui modifie les attentes, les centres de profit et les comportements des agents ; puisque ces derniers « déplacemt » littéralement leurs anticipations. Selon la théorie de la déflation par la dette, la nature de ce « déplacement » varie d'un *boom* spéculatif à l'autre. Il peut s'agir des guerres, des changements politiques de grande ampleur (Révolutions), des innovations financières, etc. Ces « déplacements » sont alors associés à ce que Kindleberger (2000) appelle des « objets de spéculation ». D'une crise à l'autre, ces objets peuvent prendre plusieurs formes ; entre autres : la dette publique britannique en 1763 à Amsterdam, les importations de sucre, de café et de coton en Grande-Bretagne ou en Allemagne entre 1836 et 1857, les terrains agricoles pendant la Révolution française, les fusions et acquisitions des entreprises en Grande-Bretagne et aux États-Unis au cours des années 1920, les cours du Dollar US en 1973, l'or en 1979, l'immobilier depuis le milieu des années 1990 aux États-Unis, les fonds spéculatifs (*Hedge funds*) depuis 1994, etc. Le *boom* est également nourri

⁹³ Le but ici n'est ni de procéder à une classification des crises financières, ni d'ouvrir un débat sur le caractère déstabilisateur ou non de la spéculation. À ce propos, voir par exemple Schwartz (1987), Kindleberger (2000), Walter & Brian (2008), Reinhart & Rogoff (2010).

⁹⁴ Les approches inspirées de la théorie de *Fiminski* ne diffèrent pas fondamentalement de la mécanique des crises décrite par Bagehot (*op.cit.*). Cette dernière passe en effet par la tranquillité, le progrès, la confiance, l'excès d'échanges, la convulsion, la dépression et la stagnation, pour se terminer à nouveau dans la quiétude.
⁹⁵ Propos extraits de l'hebdomadaire *The Economist*, repris sur le site du Quotidien français *La Croix*, https://www.la-croix.com/Archives/2007-10-23/La-phrase.- NP -2007-10-23-304094, publié le 13.10.2007.

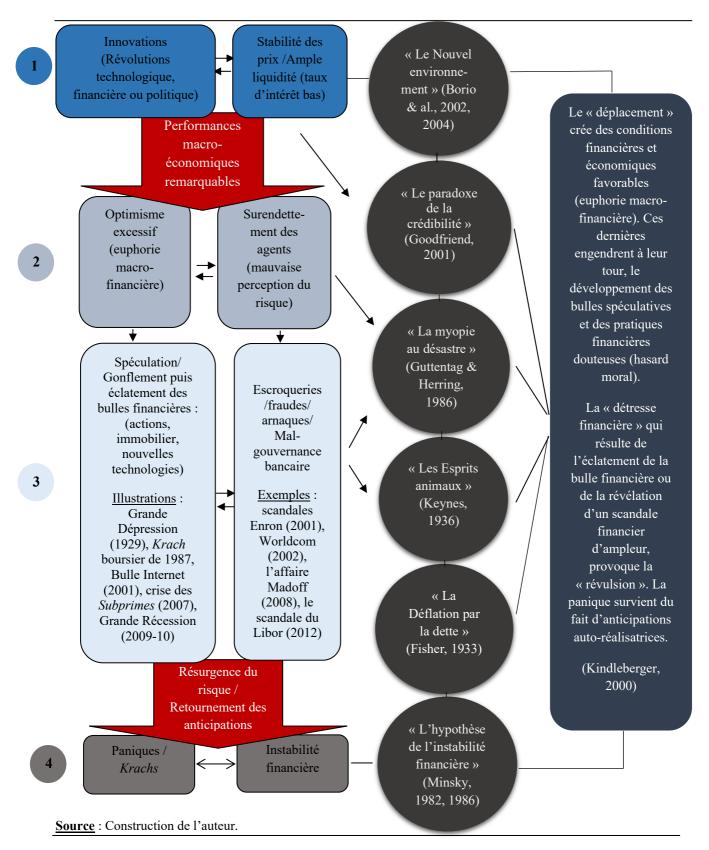
par une bulle du crédit bancaire qui concourt à l'accroissement de l'offre de monnaie (Kindleberger & Aliber (2005)).

Sous l'hypothèse qu'il se produise une « poussée spéculative » se transformant en une demande effective de marchandises et d'actifs financiers, les prix des objets de spéculation augmentent; révélant de nouveaux centres de profits qui attirent de plus en plus d'investisseurs. L'enchaînement de ces réactions fait alors entrer l'économie dans une phase d'euphorie correspondant à ce que les contemporains d'Adam Smith (1759) appelaient « une période excès d'échanges » (overtrading). Cet excès d'optimisme lié aux booms crée de facto un « nouvel environnement » qui encourage d'importantes prises de risque de la part des agents, d'où leur surendettement (Borio & al. (2002, 2003, 2008)). La spéculation devient alors si intense que l'on parle souvent de « manies » (Abraham-Frois, 1995) pour désigner à la fois l'obsession, l'euphorie voire l'état de surexcitation et de « fureur » qui s'empare des agents (Kindleberger & Aliber, 2005).

Le fait que certains d'entre eux réalisent des profits sur des achats et des revenus spéculatifs suscite des comportements mimétiques. La spéculation et la quête du profit cessent alors d'obéir à des comportements rationnels, donnant ainsi naissance à des « folies spéculatives » (Orléan (2009), De Bandt & al. (2013)). De fait, le gonflement d'une « bulle financière » se produit généralement lorsque la hausse initiale du prix d'un actif (ou d'un ensemble d'actifs – objets de spéculation) entraîne des prévisions de hausse ultérieure et attire de nouveaux acheteurs.

Il convient au passage de remarquer qu'il existe en théorie, au moins trois (03) raisons pour lesquelles certains agents peuvent « copier » ou imiter les autres : le mimétisme informationnel, le mimétisme autoréférentiel et le mimétisme normatif (Orléan, 2001). Tous trois jouent un rôle important dans l'alimentation des poussées spéculatives. Certains agents peuvent imiter le marché (i) parce qu'ils sont convaincus qu'il est bien informé, ou (ii) parce qu'ils pensent que c'est lui qui détermine les prix in fine, ou (iii) parce que faire ou agir autrement leur ferait craindre pour leur réputation. En fait, certains agents peuvent même imiter les autres sans le savoir lorsque les représentations véhiculées par le marché s'imposent aux consciences et les rendent myopes. C'est donc logiquement pendant les périodes de poussées spéculatives que fleurissent les pratiques bancaires douteuses et les escroqueries financières (Kindleberger, 2000). En effet, dans un environnement concurrentiel, les agents sont emportés par ce qu'Akerlof & Shiller (2009) reprenant Keynes (1936), ont appelé les « esprits animaux » ; c'est-à-dire des comportements moutonniers et des anticipations extrapolatives qui leur font oublier les crises passées. Ce faisant, ils sont victimes du syndrome « cette fois, c'est différent », puisqu'ils sous-estiment les risques en période d'innovation.

Diagramme 1 : Dynamique des crises financières chez *Fiminski* et les récentes théories des crises financières en 4 mouvements : Déplacement-Euphorie-Détresse (fragilité)-Panique



Sur cette lancée, il faut constater avec Galbraith (1992) dans sa *Brève histoire de l'euphorie financière* que, dans tous les épisodes spéculatifs, les acteurs de la finance ont pensé réinventer le « levier » ; et ainsi que l'affirment Reinhart & Rogoff (2010), chaque fois que la société (les autorités, les responsables politiques et les théoriciens) déclare que « *cette fois, c'est différent* », ça ne l'est presque jamais. C'est justement ce qui a été observé sur les marchés financiers internationaux peu avant l'éclatement de la bulle immobilière en 2007.

Finalement au plus haut du marché, le mouvement spéculatif semble hésiter. Les prix des objets de spéculation commencent à se stabiliser puis à baisser. Il peut alors s'ensuivre une période correspondant à ce que la littérature appelle la « détresse financière » ou la « fragilité financière » (Kindleberger, 2000). Même s'il est difficile d'en démêler exactement les causes et les symptômes, on peut relever qu'elles sont caractérisées par des « tensions financières » qui se matérialisent lorsque la liquidité commence à manquer sur le marché et que les taux d'intérêt augmentent dans tout ou un segment du marché financier. Les propos de Mr Greenspan à propos de l'imminence d'une crise financière d'ampleur en 2007 (*cf. supra*) sont une illustration de la validité de ce modèle dans le monde contemporain, quelle qu'en soit la région.

II. 1960-1994 : relecture de l'histoire financière de la zone BEAC « à la Fiminski »

Au regard de la revue de la littérature qui vient d'être faite et par souci de simplification, nous proposons *grosso modo* une décomposition du modèle de *Fiminski* en quatre (04) mouvements : le déplacement, la phase d'euphorie, la période des tensions financières et la panique (*cf.* Diagramme 1). C'est d'après ces 04 phases que nous revisitons l'histoire financière de la zone d'émission de la BEAC sur la période 1960-1994.

2.1. Le déplacement

Comme nous l'avons précisé plus haut, le « déplacement » est un évènement ou un fait qui modifie les anticipations des agents, en suscitant un optimisme excessif. Dans le cas des pays de la zone BEAC, ce qui a donné une « impulsion » décisive à l'euphorie financière, semble avoir été la résultante de plusieurs facteurs. Trois d'entre eux retiennent particulièrement notre attention, car figurant parmi les « chocs » répertoriés dans le modèle de *Fiminski*: l'accession de ces pays à l'indépendance en 1960, le contexte de la guerre froide (Ntonga Efoua, 2014-a) et les chocs pétroliers des années 1970 (Kessler (1990), Hugon (1997)).

En effet, au début des années 1960, la situation des pays de la zone d'émission de la BEAC était semblable à celle de la plupart des autres pays du Tiers-Monde⁹⁶ qui avaient besoin de capitaux pour financer leur développement ainsi que la modernisation de leur appareil d'exportation. Ces besoins ont été en partie satisfaits par un recours à l'endettement auprès des bailleurs de fonds internationaux. Ces derniers ont alors consenti à leur accorder des prêts pour des raisons tant politiques qu'économiques :

• Les organismes internationaux utilisaient les prêts aux Pays en Développement (PED) pour des motifs divers. D'une part, les crédits aux PED alimentaient la

⁹⁶ L'expression « Tiers-monde », lancée en 1952 par Alfred Sauvy, se rapporte à l'ensemble des pays <u>africains</u>, <u>asiatiques</u>, <u>océaniens</u> ou du <u>continent américain</u> en carence de <u>développement</u>. Ce terme est considéré comme obsolète au profit de celui de « <u>pays les moins avancés</u> » qui constituent la dernière classe des Pays en Développement (PED), et se retrouvent majoritairement en Afrique au Sud du Sahara (Beitone & al.,2012).

demande en produits manufacturés adressée aux pays développés et entretenaient de fait la croissance de ces derniers (Raffinot, 2008). D'autre part, en accordant des prêts aux PED, les institutions internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BIRD), escomptaient les soustraire à l'influence des pays socialistes dans le contexte de la guerre froide (Millet & Toussaint, 2011)⁹⁷.

• Il est généralement admis que les causes immédiates de l'augmentation de la dette des PED en général et ceux de la Zone BEAC en particulier étaient que (i) les taux d'intérêt réels étaient faibles au cours des années 1970; (ii) les banques occidentales étaient inondées de pétrodollars qu'elles étaient prêtes à accorder aux PED sous forme de crédits (Stiglitz (2000), Raffinot (op.cit.)); (iii) la solvabilité de ces derniers paraissait assurée dans un contexte d'appréciation des cours des matières premières sur les marchés internationaux (Bekolo Ebe, 2001). Ce constat concerne particulièrement le pétrole, dont 4/5 des États de la zone BEAC étaient producteurs à l'époque. Cet optimisme dont les créanciers faisaient preuve a alors entretenu un climat général d'euphorie dans les pays de zone d'émission de la BEAC.

2.2. La période d'euphorie

Il existe une quasi-unanimité pour dire que les dysfonctionnements qui caractérisaient le système financier des pays de la zone d'émission de la BEAC (notamment l'excès de liquidité, la répression financière⁹⁸ et la mal gouvernance bancaire), ont été masqués voire exacerbés par une « euphorie pétrolière », qui a permis aux pays de la sous-région d'enregistrer des performances macro-économiques remarquables pendant les décennies 1960-70 (Kessler (1990), Hugon (1997)). De ce fait, il est difficile de ne pas faire un parallèle entre cette situation qui a prévalu dans la sous-région il y a plusieurs décennies et la situation actuelle. En effet, la résurgence des inquiétudes relatives à la stabilité du système financier coïncide avec le contre-choc pétrolier d'ampleur observé en 2016 (BDF, 2017). Ce propos sera amplement développé dans la quatrième section.

En résumé, les États de la sous-région intervenaient dans les mécanismes de nomination des dirigeants des banques. Ceux-ci orientaient en retour, les « crédits politiques » vers les institutions et les personnages proches du Pouvoir. Ainsi, les prêts consentis étaient accordés en « blanc », et sans étude préalable sur la rentabilité des projets ; leur probabilité de remboursement était donc quasi nulle (Sandretto & Tiani Kéou, 1993).

Ceci explique sans doute pourquoi une part importante du portefeuille des créances compromises était liée au secteur public. En effet, à travers diverses législations et restrictions, le régime de répression financière avait permis aux États de la zone BEAC d'obliger les banques à leur prêter leurs fonds pour financer la dette publique, ce qui était

⁹⁷ Selon le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), la nomination de McNamara (ex-Sécrétaire à la Défense sous les Administrations Kennedy et Johnson) à la présidence de la Banque mondiale en 1968, a marqué un tournant pour cette institution. Les Américains s'en sont alors servis comme d'une arme géopolitique, ce qui a donné un coup d'accélérateur à la dette. En effet toujours selon le CADTM, de 1968 à 1973, la Banque Mondiale a accordé davantage de prêts que pendant toute la période1945-1968, soit plus en 5 ans que pendant les 23 premières années de son existence.

⁹⁸ Le terme « répression financière » a été simultanément employé par McKinnon (1973) et Shaw (1973) pour désigner l'ensemble des interventions des Gouvernements visant à limiter la liberté de mouvement du secteur financier (à travers différents canaux tels que les plafonds sur les taux d'intérêt, des coefficients élevés de réserves obligatoires, une allocation sélective de crédit, etc.).

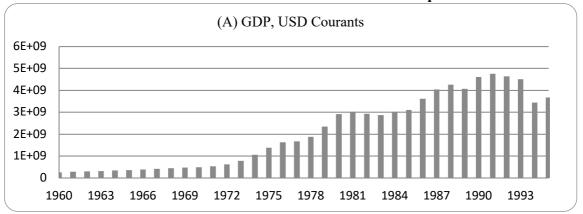
d'autant plus facilité par le fait que les États de la zone d'émission de la BEAC détenaient une bonne part du capital des banques. D'où une hausse de l'endettement public interne corrélativement à la hausse de la dette extérieure.

Comme l'on peut le constater sur les graphique 41 et 42, la hausse spectaculaire du PIB moyen de la zone BEAC coïncide avec celle des bénéfices tirés du pétrole au Cameroun, au Gabon et au Congo. À eux seuls, ces 3 pays représentaient plus de 83 % du PIB (parité pouvoir d'achat en USD courants) de la Zone (Ntonga Efoua, 2014-a). En outre, entre 1976 et 1980, les créances de l'Administration centrale dans les banques de la Zone, ont pratiquement doublé, passant 48,6 milliards de FCFA à plus de 95 milliards de FCFA. Ces créances atteignaient environ 250 milliards de FCFA en 1985. Cette période correspond également à celle de l'envolée du crédit bancaire dans la sous-région.

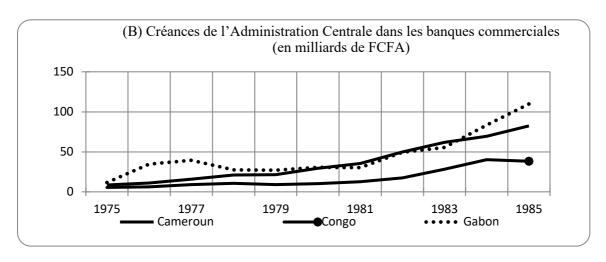
Finalement, après les indépendances et l'appréciation des cours des matières premières, les bénéfices tirés du pétrole ont commencé à baisser du fait des contre-chocs pétroliers des années 1980, marquant ainsi la fin de la phase d'euphorie; ce qui augurait un basculement de la sous-région dans ce que la littérature appelle un « moment Minsky », c'est-à-dire celui où pour paraphraser Mr Greenspan – parlant de l'exubérance irrationnelle dont les marchés faisaient preuve avant 2007 (cf. supra) –, « quelque chose devait céder » du fait d'importantes distorsions qui existaient sur les marchés.

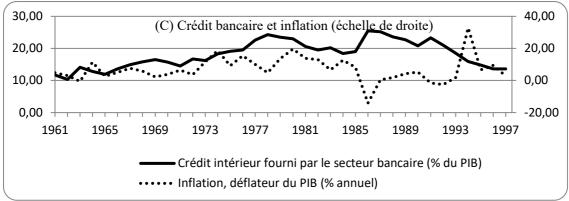
En effet, les défauts publics, la répression financière et l'inflation qui les accompagne sont généralement des facteurs majeurs de l'instabilité financière (Reinhart & Rogoff, 2010). De fait, la panique des années 1980-90 dans la zone d'émission de la BEAC a été précédée par une période de tensions financières ; lorsque la liquidité a commencé à manquer sur les marchés et que l'on a assisté à un redressement de la courbe des taux aux USA.

Graphique 41 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière de la Zone BEAC : les indicateurs d'exubérance macro-financière sur la période 1960-1997



Source : Construction de l'auteur, à partir des données fournies par la Banque Mondiale.





Source : Construction de l'auteur, à partir des données fournies par la Banque Mondiale.

2.3. Les tensions financières

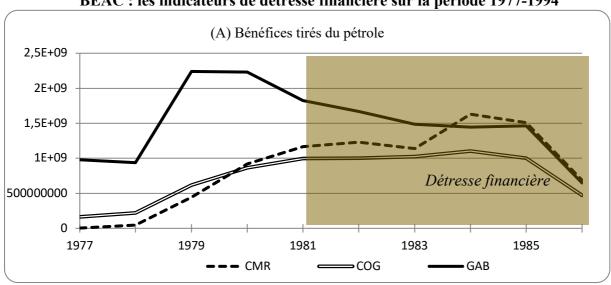
Selon l'analyse faite par Kindleberger (2000) sur la situation de la dette internationale, le monde était en détresse financière depuis 1978, mais ne s'en est réellement aperçu qu'en 1982 avec la crise mexicaine. En effet, à partir de la fin des années 1970, la conjoncture s'est assombrie pour les pays en développement en général, et ceux de la zone d'émission de la BEAC en particulier :

• Tout d'abord, les États-Unis ont eu besoin de faire rentrer des capitaux, et ont donc favorisé la montée des taux d'intérêt sur leur territoire; ce qui a poussé le cours du Dollar US à la hausse (Raffinot, 2008). Cela a eu pour conséquence, une forte augmentation de la charge de la dette des PED; laquelle était non seulement libellée en USD (phénomène que Eichengreen & al. (2003) ont appelé le « péché originel »), mais soumise pour une large part à des taux d'intérêt variables. Cette situation n'est pas sans rappeler les difficultés rencontrées par les ménages américains à faible revenu pour rembourser les crédits qui leur avaient été consentis pour l'achat de leur logement, lorsque la Banque Centrale américaine a relevé ses taux de 1% à plus de 5 % entre 2004 et 2006. Il devient alors évident que la dette publique des PED a été un « objet de spéculation », tout comme l'immobilier l'a été aux USA lors de la crise de 2007. Cette assertion semble confirmée par l'inversion radicale des sources de financement de la dette des PED (à l'exception des pays de l'Asie du Sud). Alors que les sources gouvernementales avaient la primauté pendant les années 1950-60, le

financement de la dette des PED a été largement dominé par les marchés privés pendant la décennie 1970⁹⁹.

- Ensuite, le second choc pétrolier et la politique monétaire restrictive pratiquée par les autorités monétaires américaines avaient eu pour effet, de plonger les pays développés dans une sévère récession au début des années 1980 (Stiglitz (2000), Millet & Toussaint (2011)). Cette situation a non seulement rendu le recours à l'emprunt moins facile pour les PED, mais elle a contraint les pays développés à réduire leurs importations en provenance des PED; d'où une contraction des débouchés pour les pays du Tiers-Monde (Kessler, 1990).
- Enfin, à l'apogée du cycle, les prix des produits de base en général et des hydrocarbures en particulier ont commencé à se stabiliser; les termes de l'échange ont commencé à se dégrader par rapport aux prix des produits industriels exportés par les pays riches. L'endettement étant le seul moyen d'assurer le même niveau de dépenses publiques, les PED dont les régimes politiques n'étaient pas toujours assurés n'ont eu d'autre choix que d'entretenir les soldes des militaires ou les dépenses d'investissement, afin de calmer les velléités d'autonomie de certaines régions; ce qui a eu pour conséquence d'entretenir la spirale de l'endettement comme on peut le voir sur le graphique 42. Ce constat est particulièrement vrai pour le Congo dont la dette étrangère dépassait largement les 5 milliards USD équivalents à environ 250% du PNB; ce qui faisait de ce pays, l'un des plus endettés du monde en 1993¹⁰⁰.

Graphique 42 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière des pays de la Zone BEAC : les indicateurs de détresse financière sur la période 1977-1994

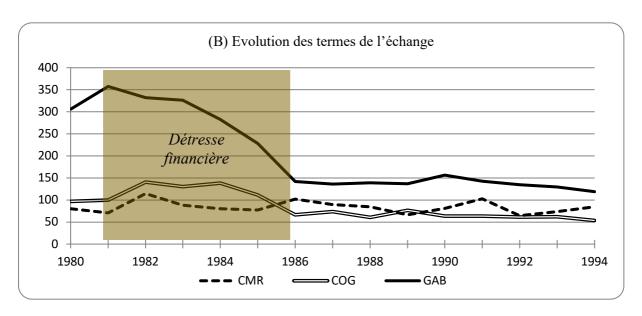


Source : Construction de l'auteur, à partir des données fournies par la Banque Mondiale.

120

⁹⁹ Voir Kessler (1990). Entre 1970 et 1985, les sources gouvernementales (bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux) sont passées de plus de 67% à moins de 45% des financements de la dette publique des PED. Dans le même intervalle de temps, la part des marchés privés dans ce même financement est passée de moins de 35% à environ 55%.

¹⁰⁰ En 1993, le ratio Dette totale/PNB avoisinait les 72% au Cameroun, 181% en Guinée Equatoriale, 75% en Centrafrique, selon le *Rapport 1994 de la Zone Franc* (Banque de France, 1994).



Source : Construction de l'auteur, à partir des données fournies par la Banque Mondiale.

La décrue des cours des matières premières en général et des cours du baril de pétrole en particulier, a entraîné la chute du taux de croissance réelle moyen de l'ensemble des pays de la sous-région; ce dernier passant de 5.6% entre 1980 et 1985, à –1.3% entre 1986 et 1989. L'ensemble des banques de la sous-région a donc été soumis à de graves « tensions de liquidité », lorsque la crise des finances publiques a causé des déficits publics qui se chiffraient en moyenne à 15% du PIB dans les pays de la sous-région (Bekolo Ebe, 2001). Ainsi que le montrent les Graphiques 41 et 42, la décennie précédant la crise a été marquée par un fort accroissement de la masse monétaire et du crédit, période correspondant au choc pétrolier de 1973 et à celle au cours de laquelle des gisements pétroliers ont été découverts au Cameroun (en 1976); tandis que la période 1986-1988 a été marquée par une chute significative du PIB, accompagnée d'une déflation (graphiques 41A, 41C, 42A), ce qui traduit la sévérité de la récession dont les effets ont été amplifiés par la dévaluation du Franc CFA par rapport au Franc Français de l'époque.

2.4. La panique financière

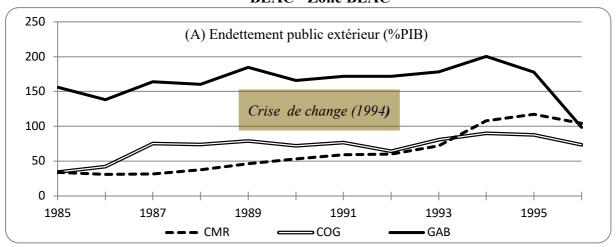
D'après la sous-section ci-dessus, le retournement de tendance des prix des produits de base semble n'avoir affecté que la dette publique extérieure des États de la Zone BEAC. En fait, comme nous l'avons aussi dit plus haut, le système financier de la sous-région étant réprimé, les États de la sous-région se servaient donc des banques pour financer leurs dépenses. Dès lors, le mécanisme d'une spirale était enclenché :

- La dégradation des finances publiques était de nature à affecter la stabilité financière à travers plusieurs canaux, notamment celui de la diminution de la capacité des États de la Zone BEAC à renflouer ou à apporter des garanties au secteur bancaire, comme cela a été constaté en 2010 lors de l'éclatement d'une crise de la dette souveraine en Europe (De Bandt & al., 2013).
- Symétriquement, l'imminence d'une crise bancaire accroissait la probabilité d'un défaut sur la dette souveraine des États de la sous-région. Ce fait stylisé est confirmé

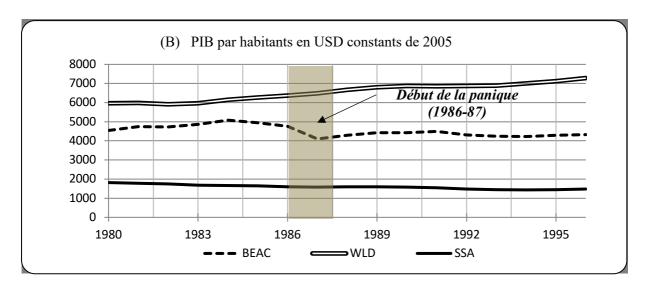
par les conclusions d'un récent papier de Reinhart & Rogoff (2011) qui exploitent une base de données couvrant deux siècles et soixante-dix pays à travers le monde.

Nous comprenons dès lors pourquoi d'un point de vue théorique, il est généralement admis que les problèmes de défaut extérieur et intérieur sont étroitement liés aux crises bancaires, aux crises inflationnistes et aux *krachs* monétaires (Reinhart & Rogoff, 2010). Nous comprenons également pourquoi lorsqu'un Gouvernement choisit de faire défaut sur ses dettes, il lui devient *de facto* difficile de préserver la valeur de sa monnaie (graphique 43).

Graphique 43 : Quelques faits stylisés de l'histoire financière des pays de la Zone BEAC sur la période 1980-1995. WLD= monde, SSA= Afrique Subsaharienne, BEAC= Zone BEAC



 $\underline{Source}: Construction \ de \ l'auteur, \ \grave{a} \ partir \ des \ données \ fournies \ par \ la \ Banque \ Mondiale.$



Source : Construction de l'auteur, à partir des données fournies par la Banque Mondiale.

Au passage, il convient toutefois de souligner qu'en théorie, les systèmes bancaires disposent de nombreux moyens pour gérer une panique à travers la mutualisation du risque. Cependant, si la panique concerne un assez large éventail d'institutions, un *pool* d'assurances privées sera sans effet. Corrélativement, quand les États font défaut sur leurs dettes intérieure et extérieure, ils obligent les banques à faire défaut sur leurs propres engagements. De fait,

même une assurance des dépôts implicite ou explicite offerte par les premiers, ne pourraient empêcher la ruine des épargnants (Mishkin, 2010). Ceci explique sans doute pourquoi les crises bancaires qu'ont connues les pays de la Zone BEAC ont été accompagnées de crises de plusieurs types : crises de la dette, crises d'inflation, crise de change.

Ainsi que l'indiquent le tableau 20 et le graphique 43, le début de la panique qui a mis à mal la stabilité financière n'a pas été uniforme dans tous les États de la CEMAC. Toutefois, elle s'est notamment manifestée par :

- *Une crise de la dette*: corrélativement à la baisse des soldes budgétaires primaires, les ratios de la dette publique par rapport au PIB ont fortement augmenté dès 1986, culminant autour des 64 % au TCD en 1993, 90 % au GAB en 1994, 92 % en CAF en 1997, 117 % au CMR et 283 % au COG en 1995, voire les 200 % du PIB en GNQ (Avom & Gbetnkom, 2003).
- *Un regain des tensions inflationnistes*: 8 % et 14 % au Cameroun, respectivement en 1986 et 1987; 7,5 % et 10% au Gabon sur la même période (Bekolo Ebe, 2001). Ces deux pays concentraient à eux seuls plus de 40 % des IDE dans l'ensemble des Pays Africains de la Zone Franc (PAZF) en 1998; le Cameroun contribuant à plus de 50 % au PIB et au total du bilan des banques de la CEMAC (BDF, 1998-2001).
- La fragilisation, puis l'effondrement général du système bancaire de la Zone, ceci en raison d'une part, des difficultés en matière de finances publiques rencontrées par la plupart des États par ailleurs principaux clients des banques en termes de dépôts; et d'autre part, de l'accroissement des impayés enregistrés dans le portefeuille des banques. De fait, sur un total de 40 banques que comptait le système de la Zone, 9 avaient cessé leur activité au début des années 1990. Sur les 31 restantes, une seule respectait les normes réglementaires en vigueur, 20 avaient des équilibres précaires, et 10 étaient insolvables (Ngwa & Kodzo, 2007).
- *Un krach monétaire*: les difficultés financières dans lesquelles la plupart des PAZF (et par conséquent ceux de la zone d'émission de la BEAC) ont été plongés à la suite (i) de l'effondrement des cours des matières premières à partir du milieu des années 1980 qui a creusé leurs déficits budgétaires, et (ii) de l'explosion de leur dette extérieure détenue aux 3/4 par la France -, ont été aggravées à partir de 1987 par la politique d'un Franc Français (FF) fort sur lequel étaient ancrés les Francs CFA. En effet, l'ancrage des Francs CFA au FF revenait *de facto* à un ancrage sur le Deutsche Mark; ce qui se révéla être un « poison à effets lents », car se traduisant par une érosion de la compétitivité des produits des PAZF face à ceux de leurs voisins dont le Nigéria en particulier, qui avaient fortement dévalué leurs monnaies (Mishkin, 2010). Parallèlement, les Francs CFA affluèrent massivement sur le territoire français. Cet afflux fut stoppé par un contrôle des changes portant sur la convertibilité du Franc CFA en FF: les PAZF furent alors menacés d'une « banqueroute douce », selon les propos de Monsieur Camdessus, le Directeur Général du FMI de l'époque¹⁰¹.

De ce fait, l'aide de la France en direction de ces pays ne cessa d'augmenter de 1987 jusqu'à 1993, date à laquelle la France a traversé une crise au sein du Système Monétaire Européen : ne pouvant indéfiniment prolonger son aide aux PAZF, la

¹⁰¹ Voir Mishkin (2010) pp. 751-752.

France soutenue par le FMI, décida de conditionner son soutien financier aux pays en question à l'adoption de programmes économiques et financiers crédibles. Cet infléchissement de l'attitude de la France caractérise ce qu'il a été convenu d'appeler la « doctrine d'Abidjan »¹⁰². Les conditions étaient alors réunies pour une dévaluation du CFA.

- *Une crise jumelle*¹⁰³, c'est-à-dire une crise à la fois bancaire et cambiaire¹⁰⁴ (*cf. supra*); d'autant plus que le TCE par la BEAC était passé de 57 % en 1985, à moins de 15 % en 1993, niveau très en deçà du niveau minimum statutaire (BDF, 1994)¹⁰⁵. En conséquence, le Franc CFA fut dévalué de 50 % le 11 janvier 1994. 1FF valait désormais 100 FCA dans le cadre d'accords avec le FMI. Cette parité n'a pas changé avec l'avènement de l'Euro, puisque 1 Euro valait environ 6,55 FF.

Pour mettre fin à la déliquescence de leurs systèmes financiers, les pays de la CEMAC ont entrepris un certain nombre de réformes au début des années 1990, notamment en ce qui concerne les instruments de politique monétaire, ainsi que la mise sur pied de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour le contrôle des institutions de crédit¹⁰⁶. Parallèlement, des initiatives en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres¹⁰⁷ ont été mises sur pied après la dévaluation du Franc CFA et les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1990.

¹⁰² Consulter la page http://www.izf.net/upload/Institutions/Institutions/Zone/Devaluation.htm accessible sur le Site des Institutions de la Zone Franc (IZF).

¹⁰³ Même si cette expression est rarement employée pour parler de la crise financière dans la zone d'émission de la BEAC, il convient de souligner avec Kaminsky & Reinhart (1999) que les crises jumelles ont été la forme dominante des crises financières observées à travers le monde sur la période allant de 1977 à 1998.

¹⁰⁴ Il est généralement reconnu qu'une monnaie connaît une crise de change lorsque sa valeur exprimée dans une monnaie de référence, subit une dépréciation ≥ 25% au cours d'une année (Boyer & al., 2004).

¹⁰⁵ L'article 11 des statuts de la BEAC précise que le TCE (Taux de Couverture Extérieure de la monnaie) c.-à-d. le rapport entre l'encours moyen des avoirs extérieurs de la BEAC et l'encours moyen de ses engagements à vue, ne peut être inférieur ou égal à 20 % au cours de trois mois consécutifs.

¹⁰⁶ La COBAC contrôle particulièrement les conditions d'exploitation des établissements de crédit, veille à la qualité de leur situation financière et assure le respect des règles déontologiques de la profession. Voir l'article intéressant de Avom & Bobbo (2013) à propos de la réforme des instruments de la politique monétaire.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) a été lancée lors du sommet du G7 à Lyon en 1996. Son objectif est d'assister les pays les plus pauvres du monde en rendant leurs dettes internationales « soutenables ». L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) est une extension de l'IPPTE décidée par la communauté internationale lors du sommet du G8 en 2005. Des cinq pays de la zone BEAC, seul le Gabon n'a pas été éligible à l'initiative PPTE. En 2014, seul le Tchad se trouvait encore le point de décision et le point d'achèvement, les autres (Cameroun, Centrafrique et Congo) ayant déjà dépassé le point d'achèvement.

Tableau 20 : Occurrence des épisodes d'instabilité et de crises financières dans la CEMAC

Pays	Crises bancaire	Crise systémique	Crrise de change	Crise de la dette (date de défaut)	Evènements marquants
Cameroun (CMR)	1987-1995	Oui	1994	1989	En 1989, 60 à 70% des prêts bancaires sont improductifs, fermeture de 5 banques commerciales ; 2 entre 1993 et 1994 ; 3 banques restructurées en 1995
République Centrafricaine (CAF)	1976-1982 1988-1995	Oui	1994	1981, 1983	Liquidation de 4 banques en 1976-1982. Restructuration des 2 plus grandes banques (détenant 90% des actifs) en 1988-1995.
Congo (COG)	1992	Oui	1994	1986	Restructuration et privatisation de 2 grandes banques en 2000-2001. La banque restante en cours de liquidation pour cause d'insolvabilité. Situation aggravée par une guerre civile.
Gabon (GAB)	1995	Non	1994	1986, 2002	Fermeture temporaire d'une banque.
Guinée Equatoriale (GNQ)	1983-1985	Oui	1994		Liquidation de 2 des plus grandes banques du pays
Tchad (TCD)	1980,1983, 1992	Oui	1994		Toutes les banques sont fermées en 1979 et 1980 pour cause d'insolvabilité. Risque d'effondrement général du système bancaire en raison de la vulnérabilité de l'économie aggravée par une politique expansive en matière de crédit.

Source : Construction de l'auteur à partir de Laeven & Valencia (2008) et de Reinhart & Rogoff (2010).

De fait, le nombre d'établissements bancaires est passé de 32 en 2003 à 50 en 2014. En 2017, l'on dénombrait 52 banques dans la CEMAC (COBAC, 2017). Même si les secteurs bancaires des pays africains sont globalement moins efficaces que ceux du reste du monde (Gelbard & al., 2014), cette augmentation du nombre d'institutions bancaires traduit une évolution positive et donc le retour d'une certaine sérénité suite aux efforts de libéralisation financière issus des réformes des années 1990. Toutefois, à mesure que le *boom* s'est remis en marche, les agents ont renoué avec les pratiques risquées et le tempérament spéculatif.

III. Les leçons de « l'histoire »

L'objectif de cette section est de montrer que les conditions d'une instabilité (tout au moins d'une détresse) financière se remettent lentement en place dans la CEMAC. Certes, un nombre réduit d'exemples sera donné dans ce qui va suivre, mais ces derniers nous semblent assez significatifs pour servir de « signaux avancés » d'alerte.

Il n'est donc nullement question ici de faire une analyse exhaustive de la situation actuelle de la sous-région (ce qui dépasse largement le cadre de cet article), mais plutôt de relever quelques faits marquants de la période récente qui présentent d'étonnantes similitudes avec les évènements dont nous venons de faire la relecture. Ils font ainsi émerger de réelles inquiétudes sur un risque de réédition de la panique des années 1980-90.

Parmi les multiples enseignements issus de la théorie de *Fiminski*, nous proposons d'en tirer principalement trois en rapport avec notre sujet d'étude ; sous forme de lemmes¹⁰⁸.

Nous soutenons premièrement que la zone BEAC traverse actuellement ce que nous appelons faute de mieux, une phase de « turbulences financières ». Nous soutenons également que, vu les mécanismes imputables à la psychologie humaine d'une part, et aux caractéristiques du système financier de la sous-région d'autre part, le scénario du Diagramme 2 ci-dessous serait déjà à un stade très avancé; n'eût été la diligence et l'intervention expresse des autorités pour restaurer la confiance du public.

Dans la théorie de *Fiminski*, les causes de l'instabilité financière peuvent être classées en deux catégories : les causes lointaines (l'évènement qui crée le « déplacement ») et les causes immédiates (le retournement des anticipations suite à une faillite, la révélation d'un scandale financier ou la détérioration des conditions économiques et financières). Les deux premiers lemmes discutent des causes lointaines et immédiates des turbulences financières actuellement observées dans la sous-région. Le dernier tente d'expliquer pourquoi ces turbulences n'ont pas débouché sur une panique générale jusqu'à lors.

Lemme 1 : l'instabilité financière est un éternel recommencement.

Ce lemme vise à montrer que les mécanismes mis en place lors de la résolution de la crise des années 1980-90, associés au choc pétrolier de 2008, ont suffisamment modifié l'environnement de la CEMAC pour mériter le terme d'« impulsion », relativement à la mécanique de l'instabilité financière. Le facteur d'inquiétude ici est le risque d'emballement de la dette publique.

Le modèle de *Fiminski* s'articule autour d'une idée assez simple : la stabilité engendre l'instabilité (Martinache, 2011). Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, l'IPPTE et l'IADM (*cf. supra*) ont été les mesures phares prises par la communauté internationale en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies. Ces initiatives lancées au moment où la légitimité des PAS semblait remise en cause (Vivien, 2010), ont suscité un nouvel optimisme¹⁰⁹. Selon le Fonds Monétaire International, l'IPPTE et l'IADM ont « dopé » la

¹⁰⁸ Par exemple, Kindleberger (2000) insiste sur le rôle du prêteur en dernier ressort (PDR) pour anticiper les crises financières.

¹⁰⁹ Cependant, avec du recul, le rapport présenté à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a souligné qu'en 2000, la situation de nombreux pays endettés était pire que lorsqu'ils avaient commencé à mettre en œuvre les PAS.

situation socio-économique des pays qui en ont bénéficié, notamment en ce qui concerne les dépenses sociales¹¹⁰. Au Cameroun par exemple, les services sociaux et le service de la dette représentaient respectivement 4 % et 36 % du budget, sur la période 1992-1997.

Parallèlement, un des grands axes des réformes de la fin des années 1990 concernait la mise en place d'une programmation monétaire, dont l'objectif était d'assurer la modernisation des mécanismes de financement de l'économie. Il s'agissait entre autres de renforcer le rôle du système bancaire comme outil de financement fiable du développement, en le préparant aux mutations futures telles que la mise en place d'un marché financier.

Or le système bancaire de la sous-région s'est retrouvé en situation de surliquidité. Il est généralement admis que cette situation est entre autres, la conséquence (*i*) des restructurations bancaires qui ont favorisé le rapatriement des capitaux spéculatifs qui avaient été massivement placés hors de la zone BEAC, afin de se protéger contre la dévaluation (Fouda Owoundi, 2009) et (*ii*) de l'appréciation des cours du pétrole avec le troisième choc pétrolier¹¹¹ qui a débuté en 2003 (BDF, 2014). Le Diagramme 2 et le graphique 44 résument les interactions entre ces évènements qui ont donné une nouvelle « impulsion », et les facteurs de risques dans la sous-région.

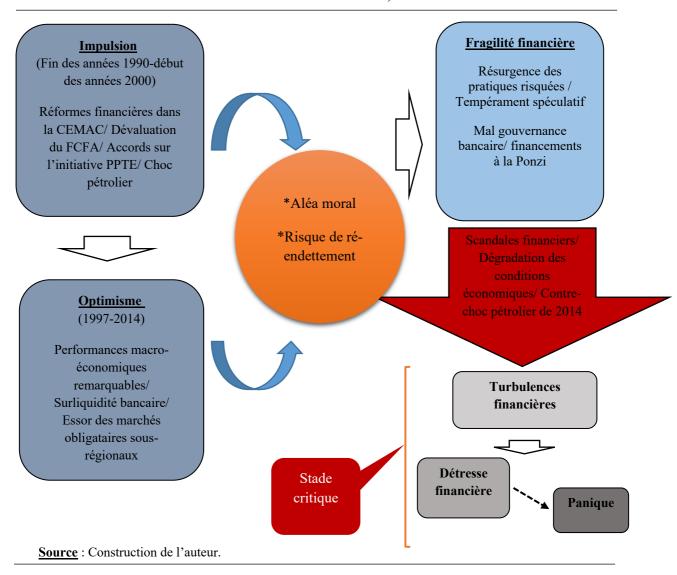
Dès lors, on peut logiquement se demander si la création de marchés obligataires offrant aux États de la sous-région la possibilité de recourir à l'endettement interne, n'a finalement pas accentué le comportement rentier des banques. En effet, ainsi que l'a constaté Doumbia (2011) en ce qui concerne les pays Ouest-africains, ces dernières préfèrent à la fois constituer des encaisses oisives et profiter d'une situation de rente (en finançant les Trésors nationaux), plutôt que de financer l'activité des entreprises privées jugées trop risquées. Cette hypothèse peut également être admise dans le cas des pays de la CEMAC, au moins à titre expérimental; en raison des similitudes entre les systèmes bancaires des deux zones en ce qui concerne notamment le phénomène de surliquidité.

Si l'on admet l'hypothèse ci-dessus, on peut logiquement en déduire que le développement des marchés obligataires (une des conséquences des réformes des années 1990 visant à moderniser les mécanismes de financement dans la sous-région, en mettant la Banque Centrale plus en arrière-plan (BDF, 2016)), a eu des répercussions sur le marché de la dette souveraine et le recyclage partiel de la surliquidité bancaire. Et de fait, depuis la mise en œuvre des Initiatives PPTE et ADM, la communauté internationale tente de prévenir un réendettement non soutenable des pays bénéficiaires des annulations de dette (Rocher (2007), BDF (2007)). Comme l'indique *de facto* le graphique 44(B), les taux de couverture extérieurs de la monnaie ont connu une hausse spectaculaire à partir de 2003, culminant à plus de 102 % en 2008, au plus fort du choc pétrolier. Depuis cette date, la courbe représentant l'endettement des États s'est inversée et n'a cessé de suivre une tendance haussière.

¹¹⁰ Lire la *Fiche Technique* produite par le FMI sur l'initiative pays pauvres très endettés, disponible à https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm.

¹¹¹ Lire l'entretien que M. Olivier Appert, président de l'Institut Français du Pétrole, a accordé au Quotidien *Le Monde*, dans sa parution du 04 Juin 2008. En effet, entre septembre 2003 et juin 2008, les cours du pétrole ont quintuplé en USD constants.

Diagramme 2 : Schéma hypothétique représentant la mécanique de l'instabilité financière dans le contexte actuel de la CEMAC, sans l'intervention d'un PDR.



En résumé, entre 1997 et 2008, les pays de la CEMAC ont enregistré des taux de croissance moyens du PIB réel hors pétrole avoisinant les 7 % (FMI, 2008). Avec l'appréciation des cours du pétrole entre 2009 et 2014, les pays de la CEMAC ont enregistré des performances macro-économiques remarquables en termes de recettes budgétaires¹¹². Cela a eu pour effet de renforcer la surliquidité bancaire dans la sous-région (*cf.* graphique 44).

Toutefois, le climat s'est de nouveau assombri au cours de ces dernières années. Entre 2014 et 2016, la décrue des cours du pétrole a lourdement pesé sur les équilibres budgétaires des pays de l'ensemble de la sous-région. Avec la chute des recettes pétrolières de plus de 40 % en moyenne, les déficits sont passés de 1,8 % du PIB en 2014 à 3,5 % en 2015 (BDF,

¹¹² En 2014, le pétrole comptait pour plus de 35 % du PIB de la sous-région, soit environ 55 % des recettes budgétaires et 68,7 % des recettes d'exportation des pays de la CEMAC (BDF, 2014).

2015)¹¹³. Cette dégradation des finances publiques s'est notamment traduite par une augmentation de l'endettement interne des États, corollaire du développement de marchés obligataires régionaux et de la persistance de la surliquidité du système bancaire (*cf. supra*). De fait, en 2017, le Cameroun, le Congo, la Centrafrique et le Tchad présentaient plus ou moins des situations de risque élevé de surendettement, selon le FMI¹¹⁴. Cette situation suscite une inquiétude si grandissante que l'emballement de la dette des pays africains a fait l'objet de discussions lors du sommet du G20 Finances, fin Juillet 2018 à Buenos Aires¹¹⁵.

In fine, si l'on admet la pertinence de la « relecture » qui a été faite de l'histoire de la sousrégion entre 1960 et 1994, l'on peut logiquement en déduire que les mécanismes mis en place lors de la résolution de la panique des années 1980-90 et le choc pétrolier de 2008, ont certes créé les conditions d'une croissance soutenue. Néanmoins, ils ont également généré un aléa moral qui constitue et assemble lentement, les pièces d'un puzzle d'instabilité financière dans la CEMAC. Cette conclusion va dans le même sens que celle de Ferry & Raffinot (2016) 116.

Ainsi, l'histoire économique contemporaine semble corroborer l'hypothèse d'une instabilité fondamentale de la finance. En effet, une des intuitions majeures de *Fiminski*, qui s'est encore vérifiée récemment en Amérique en 2007, est que l'accumulation de la dette joue un rôle central dans la survenance de l'instabilité et/ou des crises financières. Un autre des moyens d'accroissement de l'endettement des agents est le financement à la Ponzi.

Lemme 2 : les turbulences financières sont souvent précédées par la floraison des comportements de type « esprits animaux » : tempérament spéculatif, financements à la Ponzi et pratiques bancaires douteuses

En ce qui concerne le souvenir de la panique des années 1980, l'attitude des agents économiques de la zone BEAC est caractérisée par deux extrêmes. D'une part, l'épisode des années 1980 semble avoir peu à peu disparu de la mémoire collective (agents non-financiers). D'autre part, le système bancaire en a été profondément traumatisé (Ntonga Efoua, 2014-b). C'est qui explique en partie l'extrême frilosité dont les banques font preuve dans l'octroi du crédit, en dépit d'une persistance de la situation de surliquidité (Joseph (2004), BDF (2014)). Nonobstant, dans l'ensemble, les agents de la sous-région ont renoué avec les comportements de type « esprits animaux » au cours de ces dernières années (cf. graphique 44).

Tout d'abord, nous avons déjà relevé l'absence de référence aux pays africains sur les questions d'instabilité financière à l'échelle mondiale, jusqu'à un passé relativement récent. Toutefois, l'on peut être surpris de constater que le seul pays d'Afrique, en dehors de

¹¹³ Selon la COBAC (2015), l'année 2015 a particulièrement été marquée par une forte décélération de la croissance économique. En moyenne, le PIB de la CEMAC a seulement progressé de 1,7% contre 4,6% en 2014.

L'analyse du degré de vulnérabilité de la dette s'effectue en fonction de quatre niveaux de risque : faible, modéré, élevé et surendettement. Lire également https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/10/09/NA101118-external-risks-threaten-sub-saharan-africas-steady-recovery accessible sur le Site du Fonds Monétaire International, visité le 11/03/2019.
 En 2017 (voir note précédente), la dette publique moyenne des pays d'Afrique subsaharienne atteignait 57

¹¹⁵ En 2017 (voir note précédente), la dette publique moyenne des pays d'Afrique subsaharienne atteignait 57 % du PIB. C'est moins que dans certains pays occidentaux, mais cela représente quand même un doublement en cinq ans. Par exemple, la dette du Congo a été évaluée à 120% du PIB par le FMI.

¹¹⁶ Selon ces deux auteurs, les multiples initiatives de réduction de la dette (anticipation de nouvelles réductions de dette à venir) ont créé un aléa moral qui « accélère » la dynamique d'endettement dans les pays à faible revenu.

l'Afrique du Sud auquel Kindleberger & Aliber (2005) fassent explicitement référence à propos du tempérament spéculatif, est le Cameroun¹¹⁷.

En effet, les opérateurs économiques Camerounais ont une propension à « créer » des pénuries pour faire grimper les prix de certains biens ou services pendant les périodes d'excès d'échange¹¹⁸. Cette inclination à faire passer les prix du simple au triple voire plus, concerne notamment les chauffeurs de taxi ainsi que la plupart des commerçants (ciment, produits vivriers tels que le sucre, le riz, le gaz domestique, le poisson, etc.)¹¹⁹.

Concrètement, il suffit d'imaginer un boulanger refusant de vendre son pain au prix normal pendant les périodes de grande affluence pour avoir une idée de ce qui se passe réellement. En effet, il n'est pas anormal d'observer une flambée des prix pendant les périodes de pointe, c'est-à-dire quand la demande est excédentaire. La littérature justifie ce phénomène en énonçant la théorie de l'offre et de la demande dont l'intuition a été formalisée par Auguste Cournot en 1838 puis Alfred Marshall en 1890. Cependant, ainsi que l'a constaté Ntonga Efoua (2014-a), tout individu qui connaît les mœurs au Cameroun sait que les chauffeurs de taxi en question préfèrent souvent parcourir de longues distances sans passagers, plutôt que d'en prendre au tarif normal pendant les périodes d'affluence. Par ailleurs, la flambée des prix des denrées de consommation courante entre fin Décembre et début Janvier est étonnante, dans la mesure où c'est généralement une période au cours de laquelle on assiste aux braderies. Une autre preuve de l'anormalité de ces pénuries est le fait que le Gouvernement mène régulièrement des campagnes en vue de lutter contre ce phénomène, notamment à travers la saisie de stocks de spéculation (cf. supra).

Les mécanismes sus décrits, imputables à la psychologie humaine, correspondent à la définition donnée par Akerlof & Shiller (2009) aux « esprits animaux ». Ils soulèvent de réelles inquiétudes quant à l'avenir de la CEMAC. En effet, si ce que nous appelons les « agents représentatifs » de la sous-région (voire de l'Afrique au Sud du Sahara ainsi que nous le verrons), sont capables de développer des comportements d'« esprits animaux » pour des biens et services que nous pourrions qualifier de « basiques » dans la sphère réelle, il n'est pas illégitime de s'inquiéter de ce que serait leur comportement s'ils avaient accès à des instruments financiers. Et de fait, ainsi que nous le verrons, cette propension à créer des pénuries artificielles concerne également les instruments monétaires.

Ensuite, à propos des financements à la Ponzi, de gigantesques escroqueries financières qualifiées d'« arnaques du siècle » ont été révélées au Gabon et au Cameroun en 2016 et 2018 respectivement. Dans l'affaire BR-SARL présenté comme un établissement de microfinance au Gabon, 9 000 à 10 000 personnes ont été flouées par des publireportages donnant la parole à certains clients de cet établissement qui, après avoir épargné 1 million de FCFA, gagnaient 200 000 FCFA de bénéfices par mois. Finalement, le préjudice causé par la découverte d'une fraude pyramidale a été estimé à une dizaine de milliards de FCFA

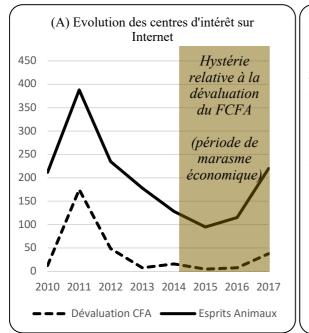
¹¹⁷ Voir Kindleberger & Aliber (2005), p.62.

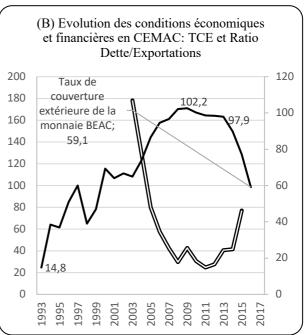
¹¹⁸ L'économie camerounaise représente près de 40% du PIB réel de la CEMAC. Les périodes d'*overtrading* y correspondent généralement aux évènements populaires. En plus des traditionnelles fêtes de fin d'année, nous pouvons citer entre autres, la fête de la jeunesse, la Saint-valentin et la journée internationale de la femme qui ont respectivement lieu les 11 Février, 14 Févier et 08 Mars de chaque année.

Lire notamment des articles de *Cameroon Tribune* (Quotidien officiel), disponibles à : http://www.cameroon-info.net/reactions/ciment-des-stocks-speculatifs-saisis-a-yaounde-109893.html (mis en ligne le 19 Février 2008); puis https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/26991/fr.html/lutte-contre-la-speculation-marchandises-saisies (mis en ligne le 24 Juillet 2019).

(environ 15 millions d'Euros)¹²⁰. Au Cameroun, dans l'affaire MIDA – du nom d'une ONG qui proposait aux jeunes une formation à la prévention des crises civiles et militaires contre une contribution de 12 000 FCFA, à l'issue de laquelle il leur serait rétrocédé 70 000 FCFA pour leur insertion économique –, environ 80 000 clients étaient concernés entre 2017 et 2018 (dont 1 800 personnes lors de la seule session de Février 2018), permettant ainsi aux dirigeants de cette organisation d'empocher plusieurs milliards de FCFA¹²¹.

Graphique 44 : Évolution (A) de l'intérêt (recherche sur Internet) des expressions « dévaluation du CFA » et comportements de types « esprits animaux » sur la période 2010-2017¹²² et (B) des conditions économiques et financières (TCE et endettement) sur la période 1993-2016





Source : Construction de l'auteur à partir des données approximatives fournies par Google Trends et des *Rapports de la Zone Franc*.

Remarquons au passage que la littérature économique fait souvent référence à la décennie qui a précédé la Grande Dépression pour rendre compte de la généralisation de comportements illégaux/immoraux de ce genre. Dans l'Amérique des années 1920, cela était dû à la montée d'un sentiment d'impunité (Akerlof & Shiller, 2009). Dès lors, il paraît difficile de ne pas faire un parallèle entre ces scandales financiers dans la CEMAC actuelle et les pratiques douteuses de la Zone BEAC des années 1980, notamment en ce qui concerne

Pour plus de détails, consulter la page : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/23285/fr.html/affaire-mida-grosse-arnaque.

¹²⁰Pour plus de détails, consulter la page : http://www.jeuneafrique.com/mag/325409/societe/mays-mouissi-etablissements-frauduleux-prosperent-afrique/, publié en Mai 2016.

^{122 «} Dévaluation CFA » correspond au nombre de recherches de cette expression à travers le monde. « Esprits animaux » correspond au nombre de fois que les termes « escroquerie, fraude, Ponzi » ont été saisis dans le moteur de recherche Google au Cameroun et au Gabon (données non disponibles pour les autres pays de la CEMAC). La résurgence des craintes relatives à la dévaluation en 2011 s'explique par des rumeurs persistantes et injustifiées à la suite d'une rencontre de concertation entre les Gouverneurs de la BEAC et de la BCEAO, au plus fort de la Grande Récession que connaissait la Zone Euro. Ces craintes n'étaient donc pas fondées puisque le contexte macro-économique dans les PAZF ne s'y prêtait pas (les conditions économiques n'étaient pas aussi inquiétantes qu'elles le furent entre 2014 et 2016 - cf. Lemme 1). Voir Graphique 44(B).

le cocktail dangereux : faiblesse des fonds propres, mauvaise maîtrise des risques dans des économies peu diversifiées, et prêts consentis aux « amis » (Fouda, 1996).

Par exemple, en 2009, la COBAC a décidé de mettre trois (03) institutions bancaires camerounaises sous administration provisoire. Parmi les établissements concernés, figurait la Commercial Bank-Cameroon (CBC) qui était jusque-là, présentée comme le fleuron du secteur bancaire de l'Afrique Centrale. Les crédits non performants portés par les dirigeants de cette banque à titre personnel ou sur leurs entreprises représentaient 49 % des créances douteuses de l'établissement, soit un total d'environ 6,2 milliards de FCFA (Ntonga Efoua, 2014-a).

En 2017, un dispositif de détournements de fonds (surfacturations) a été découvert au sein de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC). La fraude en question a provoqué un lourd préjudice évalué à plus de 50 milliards de FCFA (environ 75 millions d'Euros), qui a fait baisser les bénéfices nets de la BICEC de 63% sur un an ; obligeant la Direction à ne verser aucun dividende aux actionnaires en 2017.

Plus récemment, une autre malversation financière impliquant la Société Commerciale de Banque (SCB-Cameroun), filiale d'Attijariwafa Bank a été révélée. Entre 2017 et 2018, cette banque a spéculé avec des devises issues des prestations la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH). Le montant des devises non déclarées à la BEAC et donc frauduleusement détenues par cette banque, avoisinait les 1 200 milliards de FCFA, à une époque où la sous-région traversait une crise sans précédent, liée à une pseudo-pénurie des devises 123. Il faut rappeler que ces « détentions injustifiées de devises à l'extérieur », concernent également les filiales de six autres banques réparties dans les pays de la CEMAC; et se déroulent dans un contexte marqué par des rumeurs persistantes relatives à une dévaluation du FCFA.

Au regard de ce qui précède, il semble étonnant que les évènements sus rapportés aient fait l'objet de moult débats au sein de l'opinion publique et des autorités de régulation (BEAC et COBAC – cf. infra), ainsi que la une des journaux (cf. supra); sans que la communauté académique y accorde une attention particulière.

En effet, il existe une différence majeure entre l'Histoire et l'Économie : pour un historien, chaque évènement est unique. Pour un économiste au contraire, les évènements qui animent la société sont amenés à se répéter¹²⁴. Par ailleurs, si l'on admet le constat de *Fiminski* selon lequel, les excès spéculatifs dégénèrent sinon de manière inévitable du moins fréquemment en une crise, un *krach* ou une panique, il n'est pas hasardeux pour l'observateur averti, de voir ressurgir le spectre d'une dévaluation du FCFA dans la période de marasme actuelle. Entre 2014 et 2016, les TCE ont enregistré leur plus forte baisse sur la période post-réformes des années 1990, ainsi que semble l'indiquer le graphique 44¹²⁵.

Il faut souligner que la multiplication des cas de mal gouvernance bancaire s'observe concomitamment au léger vent de panique qui a soufflé sur le secteur de la microfinance au Cameroun ces dernières années. Ce secteur a connu une activité florissante au cours des dernières décennies. Avec près de 500 établissements, plus de 1 000 guichets recensés, plus

Voir https://www.jeuneafrique.com/702542/economie/afrique-centrale-les-dirigeants-de-dix-etablissements-bancaires-sanctionnes-par-lautorite-regionale/, mis en ligne en janvier 2019.

¹²⁴ Kindleberger (2000), pp.16-26.

¹²⁵ Comparer avec ce qui est dit en Introduction générale et la fin du paragraphe 3.4.

de 1,5 million de clients actifs servis et environ 400 milliards de FCFA (800 millions USD) de fonds collectés, la contribution de ce secteur au financement de l'économie camerounaise était estimée à 10% en 2011.

Voici un résumé des évènements ayant conduit à la crise qu'a traversé ce secteur entre 2008-2012, tels que présentés par la presse et autres médias officiels¹²⁶. La crise qu'a connu le secteur de la microfinance au Cameroun s'est notamment manifestée par la fermeture de plusieurs établissements parmi lesquels la GBF (Goldy Businessmen Fund) en 2008, la FIFFA (First Investment for Financial Assistance) en Août 2012, la CAPCOL (Caisse Populaire Coopérative du Littoral) qui a fermé ses portes en octobre 2012. Toutefois, l'évènement qui a marqué le pic de la crise dans ce secteur, fut sans conteste, la fermeture de la COFINEST (Coopérative Financière de l'Estuaire) en 2011.

La liquidation de cette institution qui comptait parmi les principaux organismes de microfinance du pays (dont le montant des sommes à verser aux épargnants suite à sa liquidation était estimé à plus de 5 milliards de FCFA), est survenue suite à des « tensions de liquidité » causées par un volume trop important de crédits compromis ; accordés à une poignée d'actionnaires mis en cause par les autorités et la COBAC pour avoir ruiné l'établissement en s'octroyant des crédits de complaisance. Du fait de la rumeur, la faillite de cet établissement de microfinance (EMF) a poussé les épargnants au retrait massif de leurs fonds auprès d'autres EMFs, entraînant leur faillite; comme ce fut par exemple le cas de la CAPCOL (cf. supra). De la sorte, fin juin 2011, sur les quelques 480 EMFs agréés au Cameroun, près d'une cinquantaine était soit en liquidation, soit en cessation d'activités, soit en redressement, soit sous administration provisoire.

Certes, les exemples ci-dessus semblent correspondre à quelques cas isolés qui mettent en exergue les scandales financiers et la dégradation de la gouvernance des banques de la CEMAC. Cependant, ils semblent bien s'insérer dans un scénario semblable à celui décrivant la dynamique de l'instabilité des années 1980-90. Seules l'ampleur des scandales (dont les montants dépassent tout de même les centaines de milliards de FCFA) et par conséquent, la panique qui en a résulté, diffèrent. C'est ce qui justifie de notre part, l'emploi du terme « turbulences » plutôt que « crise », pour décrire le stade critique actuel (cf. Diagramme 2). Bien que ce terme soit relativement imprécis tout comme le sont également les termes d'instabilité, de crise ou de détresse financières dans le modèle Fiminski¹²⁷, il est aisé d'y percevoir l'« atmosphère qui précède un orage ».

Par souci de clarté, il nous semble important d'ouvrir une parenthèse pour préciser que nous définissons l'instabilité financière par l'absence de stabilité financière et vice-versa. C'est à cette fin que nous employons la « métaphore de la femme splendide »¹²⁸. Ainsi, à la question de savoir, comment être sûr de ne pas se tromper en affirmant que la femme que nous rencontrons est vraiment jolie ? Nous proposons une réponse simple : à défaut de savoir si une femme est absolument jolie, nous savons lorsqu'elle ne l'est pas. De même, une femme magnifique ou splendide peut être difficile à définir, mais elle est reconnaissable à première vue. Cette métaphore illustre le défi et la difficulté que pose la définition exacte de la stabilité (ou de l'instabilité) financière : tout comme il n'existe pas de critère absolu permettant de

¹²⁶Pour plus de détails, suivre par exemple un reportage intéressant de Radio France International, disponible à: http://www.rfi.fr/afrique/20110305-cofinest-exemplemicrofinance-crise-cameroun, mis en ligne le 05 Mars 2011.

¹²⁷ C'est également ce que reconnaît Kindleberger (2000), pp. 115-123.

^{128 «} The metaphor of the gorgeous woman », Ntonga Efoua (2014-a), p.10

décrire une femme splendide, il n'existe dans la littérature, aucune définition de la stabilité financière unanimement acceptée¹²⁹. En outre, la stabilité financière est souvent définie par son contraire à savoir, l'instabilité financière, dont les effets sont plus facilement perceptibles.

De la sorte, la mécanique actuelle de l'instabilité financière dans la CEMAC telle que nous la concevons, peut être décrite à l'aide du Diagramme 2 ; où il apparaît que les turbulences financières sont un cran en deçà de la détresse financière, qui elle-même précède le « moment Minsky ». Dans la théorie de *Fiminski*, ce dernier correspond à l'instant où un évènement d'une certaine ampleur (faillite, révélation d'une fraude gigantesque) provoque un retournement des anticipations qui par mimétisme, débouchent sur une panique généralisée.

L'essentiel des cas sus évoqués semble ne concerner que le Cameroun et le Gabon dans une moindre mesure. La mise en évidence de ces dysfonctionnements mérite toutefois une attention particulière, surtout si (i) nous partons du postulat selon lequel le Cameroun est une Afrique en miniature (Tchawa, 2012) et si (ii) l'on considère son poids économique dans la CEMAC. Par exemple, le réseau de la CBC (cf. supra) est composé de filiales au Tchad, en République Centrafricaine et au São Tomé e Príncipe. Selon la COBAC (2017), sur les 656 guichets (resp. 3 775 578 comptes) bancaires répertoriés dans la sous-région, 311 (resp. 2 449 773) d'entre eux se trouvaient au Cameroun en 2017. Au cours de cette même année, l'activité de l'ensemble du secteur de la microfinance a représenté 53 % des dépôts à vue au sein de la CEMAC, soit plus de 340 milliards de FCFA. C'est dire l'impact potentiellement systémique que des turbulences financières dans ce pays, si faibles soient-elles, peuvent avoir sur l'ensemble de la CEMAC. Le fait que les autorités monétaires de la sous-région en aient pris conscience (en organisant par exemple un colloque sur la stabilité financière en Afrique Centrale en 2009 – voir tableau 21) semble donner de la pertinence à ce raisonnement¹³⁰

Lemme 3 : le faible développement financier empêche la propagation des turbulences financières dans la sous-région.

La proposition selon laquelle la faiblesse des indicateurs de développement financier de la CEMAC aurait un impact positif sur la stabilité financière fait écho à un débat dans la littérature. D'une part, il est souvent admis qu'un secteur financier insuffisamment développé ainsi qu'un accès limité au financement, sont des obstacles à la croissance dans la mesure où *grosso modo*, un marché financier développé joue un rôle fondamental dans (i) la canalisation de l'épargne, (ii) la facilitation de la diversification et la gestion du risque, (iii) l'échange de biens et de services (Demirgüç-Kunt & Levine, 2008). À titre d'illustration, en 2013, les pays africains à revenus intermédiaires avaient en moyenne un ratio crédit bancaire/PIB inférieur à 30 % (avec moins de 32 % de la population détentrice d'un compte bancaire en 2011), alors que ce même ratio dépassait les 97 % dans les pays à revenus intermédiaires des autres régions du monde (Gelbard & al., op. cit.). Ceci expliquerait pourquoi, en dépit du fait que l'Afrique Subsaharienne soit l'une des régions les plus dynamiques du monde depuis la fin des années 1990, cette région reste désespérément

¹²⁹ Voir Alawode et Al Sadek (2008) pour une revue de la littérature y relative.

¹³⁰ Le lecteur aura remarqué que l'essentiel des données disponibles, y compris celles de la période 1960-1994, concerne surtout le Cameroun et le Gabon. Ceci s'explique peut-être par l'exposition médiatique et le niveau de développement de ces deux pays par rapport au reste de la sous-région. En d'autres termes, *a priori*, le fait qu'ils ne soient rapportés qu'au Cameroun et au Gabon, ne signifie pas que des évènements de même type (malversations financières) n'aient pas aussi été observés dans les autres pays de la CEMAC.

pauvre par rapport au reste du monde (Mishkin (2010), Groupe Banque Mondiale (2010)). D'autre part, de récentes études empiriques ont montré qu'au-delà d'un certain seuil, le développement financier pourrait avoir des effets pervers sur la croissance économique (Panizza, 2012). Ces dernières analyses semblent confirmer le modèle de *Fiminski* sur le caractère instable de la finance.

Nous soutenons que les caractéristiques des systèmes financiers des pays de la sous-région : faible profondeur et inclusion financière, marchés interbancaires et financiers peu développés (par rapport à ceux des autres régions du monde (Gelbard & al. (2014)), faible innovation financière, non-générosité de la garantie des dépôts, faible intégration financière et surliquidité bancaire persistante (BDF, 2017)), limitent les mécanismes de contagion de l'instabilité financière ; voire en empêchent l'expression.

Au moins deux arguments peuvent être avancées pour justifier ce lemme :

- Ce raisonnement peut être admis au moins à titre expérimental, au vu du désastre que les comportements de type « esprits animaux » ont causé dans des économies plus ou moins avancées. Certes, deux exemples de contagion dans le monde contemporain sont d'une part, celui de la crise mexicaine en 1994 et des répercussions de l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis 2007 d'autre part. L'« effet tequila » s'est propagé en Amérique Latine et a constitué l'un des facteurs de la crise argentine de 1995 (Frenkel, 2005). En dépit du fait que les *Subprimes* ne représentaient que 4% du marché hypothécaire américain (Brunnermeier & Oehmke, 2013), ils ont été à l'origine d'une crise financière et économique dont nous connaissons les effets.
- Étant donné (i) l'ampleur des malversations financières qui atteste de l'existence d'un tempérament spéculatif, (ii) le poids du secteur de la microfinance dans la CEMAC et (iii) l'importance accordée à la rumeur dans un contexte marqué par d'importantes asymétries d'informations, il n'est pas illogique de penser que les turbulences actuelles auraient débouché sur une panique si le système bancaire de la sous-région ne disposait pas d'excédents de liquidités pour lui servir de « coussins de sécurité ».

Ainsi, d'une part, le faible développement financier contrebalance l'effet de l'impulsion (dont la dynamique a été décrite dans le *Lemme 1*), en inhibant l'aléa moral qui est un des principaux amplificateurs de l'instabilité bancaire (De Bandt & al., 2013). D'autre part, le caractère systématique du rationnement du crédit dans un contexte de surliquidité bancaire, empêche le développement d'une bulle du crédit qui est unanimement reconnue comme étant l'un des facteurs de l'instabilité financière (plus le *boom* est nourri par une bulle du crédit, plus le risque de déclenchement de l'instabilité financière est élevé).

VI. Remarques finales

En dépit du manque de profondeur des marchés financiers et du phénomène de surliquidité, les externalités négatives d'une crise de confiance auraient pu déboucher sur une panique dans la CEMAC si, pour une raison ou pour une autre, (i) les investisseurs ou les déposants s'étaient aperçus que les liquidités étaient insuffisantes pour tous ; (ii) l'ampleur de la détérioration des conditions économiques et financières avait été jugée suffisante (en

s'étendant par exemple sur plus de 05 ans au lieu de 02 environ)¹³¹ pour provoquer une révulsion. Cette assertion est aussi bien valable pour les économies les plus développées que les moins avancées, comme l'histoire le prouve *via* les multiples crises financières à travers la planète (États-Unis, Angleterre, Mexique, pays d'Asie du Sud et Amérique Latine). Il a donc fallu de manière complémentaire, comme l'enseigne la théorie de *Fiminski*, qu'un nouvel acteur se déclare impérativement pour interrompre la dynamique du Diagramme 2 (*cf.* Tableau 21).

Tableau 21 : Inventaire (non exhaustif) de l'intervention des institutions de la CEMAC pour briser la spirale de la panique et restaurer la confiance, au cours des 20 dernières années.

1999-2000 : La COBAC procède à la nomination d'administrateurs provisoires à la tête de 04 établissements bancaires : Banque Populaire du Gabon, Union Congolaise de Banque, Banque Internationale du Congo et de Highland Corporation Bank (Cameroun).

2009: (1) Au terme d'un audit, la COBAC décide de mettre la CBC (ainsi que ses filiales du Tchad, de République Centrafricaine) sous administration provisoire; en justifiant cette décision par la volonté (*i*) d'éviter autant que faire se peut la liquidation de la banque, (*ii*) de prévenir le risque systémique et (*iii*) d'éviter que le statu quo participe à la survie artificielle d'une entreprise non compétitive. La défaillance de cet établissement de crédit pouvait en effet mettre en péril les autres banques de la sous-région par effet de contagion. La même année, deux autres banques sont mises sous administration provisoire par la COBAC.

- (2) La BEAC organise un colloque international sur la stabilité financière en Afrique Centrale. L'un des axes de réflexion a porté sur le renforcement des dispositifs macro-prudentiels de supervision, afin de prévenir les risques systémiques.
- (3) Création d'un Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC). Celui-ci a la latitude d'intervenir auprès des établissements de crédit de manière préventive ou curative, en vue de protéger les épargnants.

2000-2016: Dans le secteur de la microfinance : avancées significatives avec l'entrée en vigueur des normes prudentielles sous la supervision de la COBAC, en vue d'une meilleure sécurisation des dépôts des épargnants. Instauration des contrôles administratifs par les ministères des Finances des États de la CEMAC pour les EMF relevant de leur juridiction. Fermeture des établissements de microfinance (EMF) non conformes. Actualisation de la publication régulière de la liste des EMF agréés dans la presse écrite (publique et privée). Le nombre des EMF passe ainsi de plus de 650 à 452 pour fautes de gestion ou de non-respect des normes prudentielles.

2016: Sommet extraordinaire des Chefs d'État des pays de la CEMAC organisé au Cameroun, afin d'examiner la situation économique et monétaire de la CEMAC. Contexte marqué par le contre-choc pétrolier qui a débuté en 2014, les crises sécuritaires, une détérioration des conditions économiques et financières et les rumeurs persistantes sur une dévaluation imminente du FCFA.

¹³¹ Entre juin 2014 et janvier 2016, le prix du baril de Brent est passé de plus de 110 USD à moins de 30 USD. Ce recul a eu des effets dépressifs sur les économies de la CEMAC (*cf. supra*). La situation s'est quelque peu stabilisée à partir de 2017 avec la hausse des prix des matières premières en général et du pétrole en particulier ; ce qui a abouti à une stabilisation des réserves de change de l'Union monétaire de l'Afrique Centrale (BDF, 2017).

2019: (1) Pseudo-crise des devises. Le « compromis de Douala » permet à la BEAC de sensibiliser les associations de banques et les organisations patronales de la CEMAC sur la nouvelle réglementation des changes de la zone. Contexte marqué par un faisceau de dysfonctionnements institutionnels et comportementaux des acheteurs et des vendeurs de devises sur le marché de change régional, qui fragilisaient la parité fixe du Franc CFA par rapport à l'Euro.

(2) Le FOGADAC enclenche une procédure d'indemnisation d'environ 444 clients de la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG), placée sous administration provisoire en 2015 et mise en liquidation en 2017 par la COBAC. Le FOGADAC devra ainsi rembourser les avoirs éligibles au titre de la protection des dépôts avec un maximum de 5 millions de FCFA par épargnant et par établissement bancaire.

Source : Construction de l'auteur, à partir des *Rapports de la COBAC*.

Nous soutenons que, dans le contexte actuel, l'intervention des autorités étatiques et des institutions communautaires telles la BEAC et la COBAC en qualité de PDR¹³², a contribué à atténuer les turbulences financières. En effet, le tempérament spéculatif se développe en général dans un environnement où le mimétisme est profondément ancré dans le comportement des individus. Or tel est justement le cas des agents représentatifs de la sous-région, ainsi que nous l'avons vu. Ces comportements mimétiques sont de nature à amplifier la crise de confiance.

La multiplication de ces interventions, ainsi que les progrès réalisés par la COBAC et la BEAC en matière de communication et de publication de l'information (*via* les publications et autres annonces notamment) au cours de ces dernières années¹³³, traduisent la volonté des autorités de ne pas abandonner les épargnants face aux aléas de la finance. Dans un contexte où le comportement des agents est fortement dicté par des aspects psychologiques, il n'est pas illogique de considérer que ces interventions contribuent significativement à tranquilliser les agents ; renforçant de ce fait la stabilité du système financier¹³⁴.

En particulier, l'organisation d'un sommet extraordinaire des Chefs d'État en 2016 présente des points communs avec l'annonce de la mise en place du mécanisme des « coupe-circuits » pour stabiliser les marchés à la suite du *krach* d'octobre 1987 à New York¹³⁵. La peur du cataclysme de l'époque a en effet eu le mérite de renforcer la coopération internationale, différant ainsi l'aggravation des tensions inflationnistes qui auraient pu déboucher sur une panique boursière semblable à celle de 1929 (Sigogne & al. (1988)). On peut en outre, partir du postulat selon lequel l'assurance dépôt offerte par le FOGADAC n'est pas particulièrement généreuse ; ce qui devrait normalement inhiber l'aléa moral (De Bandt & *al.*, 2013) qui est l'un des principaux catalyseurs des turbulences financières que traverse actuellement la sous-région.

¹³² Le débat sur le rôle ou la nécessité d'un prêteur en dernier ressort (PDR) dépasse largement le cadre de cet article. Le lecteur intéressé peut toutefois lire : Goodhart (1999) et Kindleberger (2000) ou Thornton (1802), « An Enquiry into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain », London, Hatchard.

¹³³ Voir Avom & Bobbo (2013) pour une discussion plus approfondie sur la question.

¹³⁴ Voir BIS (1998) pour une discussion sur les avantages et les inconvénients de la transparence de l'information sur la stabilité financière.

¹³⁵ En Octobre 1987, la chute du Dow Jones de plus de 22% avait entraîné la mise en place d'un système permettant de bloquer toute négociation sur des actions à partir d'un certain pourcentage de baisse.

Conclusion

Cet article proposait une relecture de la panique financière des années 1980 dans la zone d'émission de la BEAC d'après ce que nous avons appelé le « modèle de Fiminski », du nom de trois auteurs majeurs des théories sur les crises financières : I. Fisher, H.P. Minsky et C.P. Kindleberger. Nous avons observé quatre mouvements tout au long de l'histoire financière la sous-région sur la période 1960-1994: (i) un « déplacement » qui a coïncidé avec les indépendances, la guerre froide et les chocs pétroliers des années 1970 ; (ii) une « euphorie pétrolière » qui d'une part, a permis aux pays de la zone d'enregistrer des performances économiques remarquables, et d'autre part, a accentué la myopie des investisseurs et des agents sur les dysfonctionnements du système bancaire de la sous-région à cette époque ; (iii) une « détresse financière » dont les signes étaient visibles lorsque les cours du pétrole ont entamé leur décrue après les contre-chocs des années 1980 ; débouchant finalement sur (iv) une « panique financière », du fait d'un volume trop important de créances douteuses, corrélativement à l'explosion de la dette publique des pays de la sous-région.

Le point culminant de cette crise multidimensionnelle (crises de la dette, inflationniste, bancaire) fut la dévaluation du FCFA en 1994.

Cette relecture de l'histoire financière de la sous-région présente à la fois un intérêt théorique et pratique. D'une part, elle a permis d'approfondir la connaissance sur les origines de la théorie de *Fiminski* et de réconcilier les analyses (Néo)Classique et (Post)keynésienne. D'autre part, nous en avons tiré des enseignements permettant de détecter quelques signes avant-coureurs de l'instabilité financière dans la CEMAC. Leur détection devrait permettre aux autorités sous-régionales d'être plus préemptives en matière de préservation de la stabilité financière. En outre, l'observation des faits nous a permis d'expliquer pourquoi en dépit de la résurgence de certains phénomènes (mal-gouvernance bancaire, financements à la Ponzi, tempérament spéculatif, tensions budgétaires, chute spectaculaire des TCE) qui font de la sous-région, un lieu *a priori* favorable au développement de l'instabilité financière, le risque systémique a été contenu dans la zone d'émission de la BEAC au cours de ces dernières années.

En effet, le système bancaire de la CEMAC présente des caractéristiques (faiblesse des indicateurs de développement financier, surliquidité) dont on peut penser qu'elles réduisent l'exposition de la sous-région au risque systémique, tout en lui offrant un filet de sécurité. Par ailleurs, dans un contexte où les aspects psychologiques (tempérament spéculatif et hasard moral) ont un fort impact sur le comportement des agents, la non-générosité des mécanismes d'assurance des dépôts ainsi que les interventions des autorités (États et autorités de régulation) semblent avoir donné aux paniques, un aspect transitoire, voire éphémère.

La prise de conscience des analogies entre le contexte actuel de la CEMAC et celui des années 1980 permet de faire un grand pas dans l'amélioration de la stabilité du système financier de la zone d'émission de la BEAC. D'abord, pour réduire le risque des crises futures, ensuite pour mieux gérer ces types de catastrophes quand elles se produiraient. En effet, en dépit du caractère inédit de la panique des années 1980, la plupart des agents de la sous-région semblent frappés d'une amnésie qui est un facteur d'autant plus aggravant. Or, mieux les agents seront informés des mésaventures vécues dans le passé, plus ils feront des efforts pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'agissent les banques de la sous-région (les banques se montrent plus prudentes dans leur politique d'octroi du crédit en raison du traumatisme des années antérieures). Un tel comportement

devrait davantage s'enraciner non seulement chez les professionnels du secteur, mais s'étendre à l'ensemble des agents de la sous-région.

Pour finir, cet article attire particulièrement l'attention des autorités de la CEMAC sur les mécanismes susceptibles d'exacerber le risque moral, lequel figure parmi les principaux catalyseurs de l'instabilité financière. Dans cette liste de mécanismes, figurent notamment : (i) les objets de spéculation tels que la dette publique et les découverts bancaires qui ont fortement augmenté au cours de ces dernières années ; (ii) la hausse des cours du pétrole, l'innovation ou tout évènement pouvant mériter le terme de « déplacement » (dans la mesure où il favoriserait l'endettement des agents), (iii) une assurance des dépôts trop généreuse, (iv) l'incohérence temporelle et la tolérance réglementaire (pratique consistant à suspendre ou ne pas appliquer rigoureusement les réglementations prudentielles en période de forte incertitude). Ceci revêt une importance encore plus grande en 2019, avec la création d'un marché financier unifié en Afrique Centrale qui devrait se traduire par d'importantes émissions de titres. En tentant de profiter de la volatilité intrinsèque des marchés financiers (et vu le mimétisme qui caractérise les agents), des spéculateurs pourraient accélérer le gonflement des bulles financières (en période d'euphorie) puis provoquer le basculement des économies de la sous-région dans un moment Minsky (dès les premiers signes de détérioration des conditions économiques).

Références bibliographiques

- [1] Abraham-Frois G., (1995): Dynamique Economique, Dalloz.
- [2] Akerlof G.A. & Shiller R.J., (2009): Les Esprits Animaux: Comment les forces psychologiques mènent la finance et l'économie: Nouveaux Horizons.
- [3] Alawode A.A. & Al Sadek M. (2008): « What is Financial Stability? », Financial Stability Paper Series No. 1/March 2008, Central Bank of Bahrain.
- [4] Avom & Bobbo (2013), « La BEAC en quête de son autonomie », Revue d'Economie Financière, p. 125-143.
- [5] Avom D. & Eyeffa M-L., (2007), « Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : Qu'avons-nous appris ? », Revue d'Économie Financière, p. 183-205.
- [6] Avom D. & Gbetnkom D., (2003), « Surveillance multilatérale des politiques budgétaires dans la CEMAC : bilan et perspectives », *Mondes en développement*, tome 31, n° 123, p. 107-125.
- [7] Bagehot W. (1873), Lombard Street: A Description of the Money Market, London, John Murray, (1959, reprint).
- [8] BDF BANQUE DE FRANCE (1991-2017) : Rapport de la Zone Franc, Secrétariat de la Zone Franc : Banque de France.
- [9] Beitone A., Cazorla A., Dollo C. & Drai, A-M, (2012): Dictionnaire des Sciences Économiques: Armand Colin.
- [10] Bekolo Ebe B., (2001), « La Nouvelle Politique Monétaire de la Zone Franc depuis 1990 : Évolution, Caractéristiques et Fondements Théoriques », communication au colloque international Georges W. Ngango.
- [11] BIS BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS (1998): Enhancing Bank Transparency, Basle Committee on Banking Supervision, September.
- [12] Blaug M., (1968): Economic Theory in Retrospect: R.D. Irwin, Homewood.
- [13] Borio C., English B. & Filardo A., (2003), « A tale of two perspectives : Old or new challenges for monetary policy » *BIS Working Papers*, n° 127.
- [14] Borio C. & Lowe P., (2002), « Assessing the risk of banking crises », BIS Quarterly Review, December.
- [15] Borio C. & Zhu H., (2008), « Capital Regulation, Risk-Taking and Monetary Policy : A Missing Link in the Transmission Mechanism? », *BIS Working Paper*, n° 268.
- [16] Boyer R., (1988), « D'un krach boursier à l'autre, Irving Fisher revisité », Revue française d'économie, Volume 3, Numéro 3 p. 183 216.
- [17] Boyer R., Dehove M. & Plihon D., (2004): Les Crises Financières, Rapport du Conseil d'Analyse Économique: La Documentation Française.
- [18] Brunnermeier, M K, & Oehmke M., (2013): <u>Bubbles, Financial Crises, and [1] [19]</u> Systemic Risk. Handbook of the Economics of Finance. Amsterdam: Elsevier.
- [19] COBAC COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (2001-2017) : Rapports annuels d'activité, COBAC.
- [20] COBAC COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (2008-2011) : Architecture de la tarification des services bancaires dans la Cemac, COBAC.
- [21] COBAC COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (2013) : Note d'information sur l'accès aux services financiers, COBAC
- [22] De Bandt O., Drumetz F. & Pfister C., (2013): Stabilité financière, De Boeck.
- [23] Demirgüç-Kunt & Levine, (2008), « Finance, Financial Sector Policies and Long-Run Growth », Banque mondiale, *Policy Research Working Paper*, n° 4469, janvier.
- [24] Depelteau F., (2000), La Démarche d'une Recherche en Sciences Humaines : Les Presses de l'Université de Laval, De Boeck Université.
- [25] Dimand R.W. & Geanakoplos J. eds., (2005): Celebrating Irving Fisher, the Legacy of a Great Economist, Blackwell.

- [26] Doumbia S. (2011) Surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie » : Une analyse du paradoxe de l'UEMOA, *Revue Tiers-Monde*, pages 151 à 170.
- [27] Eichengreen B., Haussmann R. & Panizza U., (2003), « Original sin: the pain, the mystery and the road to redemption », *Interamerican Development Bank*, document html. Fisher I., (1933): « The Debt-Deflation Theory of Great Depressions », *Econometrica*, 1(4), p. 337-357.
- [28] Ferry M. & Raffinot M. (2016), « Réductions de dette, aléa moral et ré-endettement des pays à faible revenu », *Techniques financières et développement*, N° 123, pp. 51 à 66.
- [29] FMI Fonds monétaire International, (2008), Perpectives économiques régionales, Afrique Subsahraienne, FMI, 08 Octobre.
- [30] Fouda S.M., (1996), « Cycles Politico monétaires et Indépendance de la Banque Centrale dans une Union Monétaire : Une Vérification Empirique », Revue d'Économie du Développement 4/1996.
- [31] Fouda Owoundi J-P., (2009), « La surliquidité bancaire dans une économie d'endettement : comment expliquer le paradoxe de la CEMAC ? », Revue africaine de l'Intégration Vol. 3. No. 2, Octobre.
- [32] Galbraith J. K., (1992): Brève histoire de l'euphorie financière: Le Seuil.
- Gelbard E., Gulde A-M., Maino R., (2014), « Développement financier en Afrique subsaharienne : les enjeux pour une croissance soutenue », Revue d'Economie Financière, pp. 19-42.
- [33] Goodfriend M., (2001), « Financial stability, deflation and monetary policy », Monetary and Economic Studies », Federal Reserve Bank of Richmond Working Paper N°01-01, January.
- [34] Greenspan A., (2010): *The Crisis*: Greenspan Associates, available on: http://www.brookings.edu/~/media/projects/bpea/spring%202010/2010a_bpea_greenspan.pdf.
- [35] GROUPE BANQUE MONDIALE (2010): Financial Access 2010, la situation de l'inclusion financière à travers la crise, CGAP et Groupe de la Banque Mondiale, Washington DC, septembre.
- [36] Guttentag J.M. & Herring R.J., (1986), « Disaster Myopia in International Banking », *Princeton Studies in International Finance*, n° 64.
- Hugon Ph., (1997), « Les avatars de la Zone Franc face à l'Euro », séminaire du GEMDEV, le 28 mars.
- [37] Kaminsky G.L. & Reinhart C. M., (1999), « The Twin Crises : The Causes of Banking and Balance-of-Payments Problems », *American Economic Review*, n° 89, p. 473-500.
- [38] Kessler V. (1990), « La dette du Tiers Monde : 1970-1990 », Revue d'économie financière, pp. 157-199.
- [39] Kindleberger C.P., (2000), Histoire mondiale de la spéculation financière : Valor Editions.
- [40] Kindleberger C. P. & Aliber R.Z., (2005): Manias, Panics and Crashes, A History of Financial Crises by Charles P. Kindleberger and Robert Z. Aliber; 1978, 1989, 1996, 2000 by Charles P. Kindleberger: John Wiley & Sons, Inc., Hoboken, New Jersey.
- [41] KRUGMAN P., (2009): Pourquoi les crises financières reviennent toujours, nouvelle édition mise à jour: Nouveaux Horizons.
- [42] Laeven L. & Valencia F., (2008), « Systemic Banking Crises : A New Database », *IMF Working Paper*, WP/08/224, November : International Monetary Fund.
- [43] Mckinnon R.I., (1973), *Money and Capital in Economic Development*: Brookings Institution, Washington.
- [44] Martinache I. (2011), « Crises financières : quelles leçons peut-on tirer de l'histoire ?», *Idées économiques et sociales*, pages 151 à 170.

- [45] Millet D. & Toussaint E., (2011): 65 Questions / 65 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque Mondiale: CADTM.
- [46] Minsky H.P., (1975): John Maynard Keynes: Columbia University Press, New York.
- [47] Minsky H.P., (1976), «A theory of systemic fragility», a paper prepared for Conference on Financial Crises, Salomon Brothers Centre for the study of Financial Institutions, New York University, Mai 21.
- [48] Minsky H.P., (1982), « The Federal Reserve: Between a Rock and a Hard Place » In Can "It" Happen Again? Essays on Instability and Finance: Armonk, ME Sharpe, p. 192–202.
- [49] Minsky H.P., (1986): Stabilizing an Unstable Economy: Yale University Press. Mishkin F., (1992), « Anatomy of a financial crisis », *Journal of Evolutionary Economics*, 2:115-130: Springer-Verlag 1992.
- [50] Mishkin F., (2010), Monnaie, banque et marchés financiers : Nouveaux Horizons.
- [51] Ngwa E. & Kodzo H., (2007), « Technical Efficiency of Banks in CEMAC Zone : Data Envelopment Analysis Approach », *Munich Personal RePEc Archive (MPRA)* Paper No. 9462.
- [52] Ntonga EFO Efoua F.C. (2014-a): Monetary Stability versus Financial Stability in CEMAC: An explanation of the overliquidity paradox: LAP Lambert Academic Publishing, Saarbrücken, Germany.
- [53] Ntonga Efoua F.C., (2014-b), « Assessing the Relationship between Monetary and Financial Stability », *World Review of Business Research*, Vol. 4. No.3. October 2014 Issue. Pp. 64 83, Australia.
- [54] Orlean A., (2009): De l'euphorie à la panique : penser la crise financière : Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, collection du CEPREMAP.
- [55] Panizza U., (2012), « La finance et le développement économique », Revue internationale de politique de développement, accessible à : https://journals.openedition.org/poldev/966.
- [56] Rapp W.V., (2009), « The Kindleberger-Aliber-Minsky paradigm and the global subprime mortgage meltdown », *Critical perspectives on international business*, Vol. 5 Iss: 1/2, p.85 93.
- [57] Raffinot M., (2008): La dette des tiers mondes: La Découverte.
- Reinhart C.M. & Rogoff K. (2009): This Time Is Different: Eight Centuries of Financial Folly: Princeton University Press.
- [58] Reinhart C.M. & Rogoff K., (2011), « From financial crash to debt crisis », *American Economic Review*, 101, 573-578.
- [59] Rocher E. (2007), « Les risques de ré-endettement des pays en développement après les annulations de dettes », *Bulletin de la Banque de France* N° 157, pp.35-44.
- [60] Sandretto & Tiani Keou, (1993): « La faillite du système bancaire africain. Autopsie et implications d'un désastre : l'exemple camerounais », *Informations et commentaires*, n° 83.
- [61] Saqib O.F., (2001), « The Asian Crisis in Kindleberger-Minsky's Framework », Brazilian Journal of Political Economy, vol. 21; n°2 (82), April-June.
- [62] Schumpeter J.A., (1939): *Business Cycles*: Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process, 2 vol.: New York and London, MacGraw-Hill, reprint Philadelphia, Porcupine Press, 1981. Abridged, with an Introduction, by Rendigs Fels, New York: MacGraw-Hill, 1964.
- [63] Schwartz A.J., (1987): Real and pseudo-financial crises, NBER, Money in Historical Perspective, p. 271-88.
- [64] Shaw E., (1973): Financial Deepening in Economic Development: Oxford University Press, New York.

- [65] Sigogne P., Adda J., Riches V., Wind R., Milewski F., Przedborski V., Gubian A., & Corsaletti S. (1988), « Le krach : avertissement sans frais ». In: *Revue de l'OFCE*.N°23, 1988. pp. 5-104.
- [66] Smith A. (1759): *The Theory of Moral Sentiments*, Edinburgh, Bell & Bradfute (1808, reprint).
- [67] Stiglitz J.E., (2000): Principes d'Économie Moderne, 2ème édition: De Boeck.
- [68] Tchawa P. (2012), « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? », Les Cahiers d'Outre-Mer n° 259, pp. 319 à 338.
- [69] Vivien R. (2010), « L'annulation de la dette du Tiers Monde », Courrier hebdomadaire du CRISP, pp.5-75.
- [70] Walter C. & brian E., (2008): Critique de la valeur fondamentale (sous la direction de), Springer.
- [71] Wolfson M.H., (2002), « Minsky's Theory of Financial Crises in a Global Context », *Journal of Economic Issues*, Vol.36 n°2, June, p.393-400.

AN	N	EX	\mathbf{F}
----	---	----	--------------

Liste des annexes

A 1. Principaux indicateurs macroéconomiques	148
A 2. Statistiques monétaires	149
A 3. Liquidité bancaire	150
A 4. Structure du secteur bancaire (effectif des banques)	152
A 5. Actifs du secteur bancaire (en millions de FCFA)	152
A 6. Volume des dépôts collectés par les banques (en millions de FCFA)	152
A 7. Volume des crédits bruts distribués par les banques (en millions de FCFA)	152
A 8. Volume des crédits sains à court terme (en millions de FCFA)	152
A 9. Volume des crédits sains à moyen terme (en millions de FCFA)	153
A 10. Volume des crédits sains à long terme (en millions de FCFA)	153
A 11. Volume des créances douteuses (en millions de FCFA)	153
A 12. Produit net bancaire (en millions de FCFA)	153
A 13. Indicateurs de risques bancaires	154
A 14. Total bilan des EMF (en millions de FCFA)	
A 15. Evolution des dépôts de la clientèle des EMF par type de comptes dans la CEMAC (en	
millions de FCFA)	156
A 16. Evolution des crédits des EMF nets dans la CEMAC (en millions de FCFA)	156
A 17. Evolution du nombre des clients et membres des EMF	
A 18. Evolution du nombre d'agences et guichets des EMF	
A 19. Evolution du nombre de comptes de dépôt des EMF	
A 20. Evolution du taux débiteur moyen pratiqué par les EMF	
A 21. Evolution du taux créditeur moyen pratiqué par les EMF	
A 22. Structure du chiffre d'affaires en part de marché des assurances (en %)	
A 23. Volume des primes brutes (en millions de FCFA)	
A 24. Volume des actifs détenus par les assureurs (en millions de FCFA)	
A 25. Dépôts et placements des assurances auprès du système bancaire (en millions de FCFA)	
A 26. Rendements des placements* des assureurs (en %)	
A 27. Structure du secteur des OPS (répartition des OPS par pays)	
A 28. Volume des actifs détenus par les OPS (en millions de FCFA)	
A 29. Volume des prestations versées par les OPS (en millions de FCFA)	
A 30. Réserves techniques des organismes (en millions de FCFA)	
A 31. Dépôt et placement des OPS auprès des banques (en millions de FCFA)	
A 32. Ratio de liquidité immédiate des OPS (en %)	
A 33. Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des	
banques et CCP sur le marché monétaire (Moyennes mensuelles en millions de FCFA)	. 162
A 34. Volume des émissions des BTA (en millions de FCFA)	164
A 35. Volume des émissions des OTA (en millions de FCFA)	
A 36. Volume des transactions sur le marché secondaire (en millions de FCFA)	
A 37. Volume des titres nantis sur le marché secondaire (en millions de FCFA)	
A 38. Evolution du prix des obligations (en %)	
A 39. Evolution des TIMP (en %)	
A 40. Volume des émissions sur le marché primaire (en millions de FCFA)	
A 41. Encours obligataire (en millions de FCFA)	
A 42. Encours obligataire (en millions de FCFA)	
A 43. Performance du marché	
A 44. Volume des transactions sur SYGMA	
A 45. Volume des transactions sur SYSTAC	
A 46. Valeur des transactions sur SYGMA (en millions de FCFA)	
A 47. Valeur des transactions sur SYSTAC (en millions de FCFA)	
A 48. Principales activités de la monétique	

Annexe 1. Partie non thématique

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIER

A 1. Principaux indicateurs macroéconomiques

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
-		Taux	de croissai	nce réelle		
Cameroun	5,9	5,7	4,6	3,5	4,1	3,9
République Centrafricaine	0,1	4,3	4,8	4,5	3,8	4,3
Congo	6,7	-1,0	-12,2	-0,2	1,1	-0,7
Gabon	4,3	3,9	2,0	0,5	0,4	3,9
Guinée Equatoriale	-0,7	-9,3	-9,5	-2,1	-3,1	-4,5
Tchad	2,6	4,2	-2,8	-4,2	1,9	2,6
CEMAC	4,0	1,6	-1,4	0,7	1,8	2,1
-		Taux d'infl	ation en mo	yenne annı	uelle	
Cameroun	1,8	2,7	0,9	0,6	1,1	2,5
République Centrafricaine	17,8	2,0	2,7	4,2	1,7	2,8
Congo	0,9	1,7	4,6	0,7	1,2	2,3
Gabon	4,7	-0,3	2,1	2,7	4,8	2,0
Guinée Equatoriale	4,3	1,7	1,4	0,8	1,3	1,2
Tchad	1,7	3,7	-1,6	-1,1	4,0	-1,0
CEMAC	3,2	2,5	1,1	0,9	2,3	2,0
	Solde budgét		ngagement	dons comp		
-	9		0 0	•	`	/
Cameroun	-3,1	-1,8	-6,0	-4,9	-2,3	-3,3
République Centrafricaine	2,1	0,5	-0,5	-1,1	0,4	2,9
Congo	-10,1	-15,9	-13,5	-5,6	5,3	6,0
Gabon	2,4	-1,0	-5,2	-2,7	-1,4	1,4
Guinée Equatoriale	-8,3	-17,0	-12,7	-2,8	0,1	1,8
Tchad	-0,3	-4,4	-2,4	-0,7	1,5	-0,6
CEMAC	-3,8	-6,4	-7,2	-3,7	-0,2	0,0
-		Solde	courant (en	% du PIB)		
Cameroun	-4,0	-3,8	-3,1	-2,5	-3,5	-4,4
République Centrafricaine	-13,7	-8,0	-13,7	-12,0	-8,5	-6,3
Congo	3,5	-34,9	-44,0	2,6	8,4	-0,5
Gabon	5,8	1,3	-5,6	-4,8	-5,0	-2,1
Guinée Equatoriale	-4,7	-18,3	-27,9	-7,5	-6,9	-5,7
Tchad	-26,8	-23,4	1,3	10,8	9,5	7,6
CEMAC	-4,1	-12,8	-12,4	-1,3	-0,6	-1,9
-	D	ette publiq	ue extérieu	re (en % d	u PIB)	
Cameroun	14,8	18,7	20,6	24,1	26,6	28,3
République Centrafricaine	29,4	29,9	28,2	25,9	25,2	23,7
Congo	28,6	56,4	91,3	79,5	60,2	55,9
Gabon	26,0	33,4	39,5	40,8	40,8	37,3
Guinée Equatoriale	8,9	8,9	10,6	9,8	10,4	10,1
Tchad	24,6	19,0	26,3	26,3	25,2	25,1
CEMAC	19,7	26,1	33,7	33,6	31,7	31,2

Sources: Administrations nationales et services de la BEAC

A 2. Statistiques monétaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
_		Mass	e monétaire (en	millions de FCFA)				
Cameroun	3 645 154	3 957 918	4 163 054	4 398 831	5 042 764	5 416 427			
République Centrafricaine	245 684	257 082	273 686	307 415	354 568	395 424			
Congo	2 624 912	2 330 125	1 971 832	1 766 140	1 695 181	1 830 007			
Gabon	2 226 157	2 259 931	2 084 523	2 004 845	2 309 660	2 334 544			
Guinée Equatoriale	1 577 778	1 407 204	1 181 613	1 193 396	1 161 897	1 070 435			
Tchad	1 042 891	1 002 376	922 225	895 789	874 700	1 092 528			
CEMAC	11 395 139	11 250 235	10 645 497	10 602 954	11 480 318	12 185 038			
CLIVETC	110/010/			n millions de FCF		12 102 000			
Cameroun	2 477 067	2 825 925	2 969 356	3 048 479	3 416 931	3 422 762			
République Centrafricaine	119 327	119 665	135 899	133 692	156 367	154 171			
Congo	1 008 233	1 140 076	1 238 751	1 210 383	1 135 722	1 081 856			
Gabon	1 391 085	1 304 043	1 172 488	1 120 551	1 170 466	1 196 145			
Guinée Equatoriale	972 902	1 109 174	1 150 292	1 166 404	1 187 868	942 917			
Tchad	551 798	603 012	634 144	619 303	624 580	633 361			
CEMAC	6 860 677	7 525 517	7 941 161	7 793 107	8 104 073	7 815 350			
_	Créances nettes sur les Etats (en millions de FCFA)								
C	202 295	-593 230	118 602	136 771	470 817	745 748			
Cameroun	-203 385		132 933						
République Centrafricaine	128 034 -984 388	148 078	505 566	134 195 595 369	166 637 617 806	185 619 551 366			
Congo	-984 388 -228 260	-142 196 55 765	607 614		802 689	331 300 887 876			
Gabon Cuin éa Equatoriale	-618 905	-176 022	224 263	592 336 338 399	326 381	384 221			
Guinée Equatoriale Tchad	-618 903 71 378	-176 022 323 971	533 206	519 563	522 293	725 867			
CEMAC	-1 798 114	-175 389	2 441 933	2 748 475	3 3 3 6 4 6 4 4	4 167 018			
CEMAC	-1 /90 114			en millions de FC		4 10 / 010			
_		11,0115	Accircuis nees (
Cameroun	1 668 554	2 283 246	1 706 377	1 970 136	2 069 769	2 361 159			
République Centrafricaine	51 698	42 225	53 624	103 679	79 871	89 395			
Congo	2 767 644	1 545 728	461 445	213 274	241 819	531 842			
Gabon	1 303 754	1 119 060	459 581	549 883	600 361	479 731			
Guinée Equatoriale	1 629 105	854 095	162 716	74 647	98 331	-76 963			
Tchad	522 728	88 599	-303 741	-299 355	-198 520	-162 075			
CEMAC	7 878 859	5 668 098	2 416 401	2 322 317	2 509 014	2 653 536			
_		Réserv	es extérieures er	n mois d'importati	ion				
Cameroun	4,3	5,6	4,0	5,1	5,2	4,9			
République Centrafricaine	5,2	4,5	5,0	5,0	5,0	4,6			
Congo	7,2	2,9	1,2	1,1	1,0	1,9			
Gabon	5,2	4,5	2,2	2,2	2,9	3,0			
Guinée Equatoriale	4,2	2,5	0,2	0,1	0,1	0,1			
Tchad	1,8	0,8	0,2	0,1	0,8	1,5			
CEMAC	4,8	3,6	2,4	2,6	2,9	3,2			
Source : DEAC	7,0	3,0	4,7	2,0	2,7	3,2			

Source : BEAC

A 3. Liquidité bancaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	2017			millions de FCF		2017
_		110501105	ues sainques (ex			
Cameroun	872 600,6	811 969,4	611 618,5	768 322,5	929 110,7	1 074 543,1
République Centrafricaine	26 349,1	26 824,7	18 274,7	40 191,8	43 214,7	34 968,0
Congo	1 002 381,9	535 555,4	296 620,8	233 001,9	276 143,5	349 403,6
Gabon	487 838,6	572 475,8	317 541,5	275 967,5	392 566,7	501 208,2
Guinée Equatoriale	1 175 746,7	756 225,9	383 179,2	350 830,5	386 200,5	178 182,8
Tchad	207 473,5	200 352,5	71 705,6	94 095,7	97 672,1	180 906,8
CEMAC	3 772 390,3	2 903 403,7	1 698 940,3	1 762 409,9	2 124 908,2	2 319 212,5
_			Réserves/dépôt	ts (en %)		
Cameroun	29,2	25,8	18,9	22,5	23,5	25,3
République Centrafricaine	24,5	21,9	14,0	27,7	25,2	17,2
Congo	52,5	32,3	20,8	18,5	23,2	27,9
Gabon	27,3	32,0	18,9	16,9	20,8	25,9
Guinée Equatoriale	90,7	63,9	38,1	34,1	38,6	19,7
Tchad	36,7	34,6	12,2	16,9	18,3	26,0
CEMAC	43,4	34,1	20,9	21,8	24,2	25,0
		Créd	lits à l'économie	/dépôts (en %)		
Cameroun	79,8	86,5	88,0	85,6	81,6	77,0
République Centrafricaine	110,9	97,8	104,4	92,0	91,4	75,9
Congo	52,8	68,8	86,9	95,9	95,4	86,4
Gabon	73,0	69,2	66,2	65,5	59,2	59,3
Guinée Equatoriale	75,0	93,7	114,3	113,5	118,8	104,4
Tchad	97,6	104,2	107,8	111,4	116,8	91,1
CEMAC	76,6	86,0	93,3	92,1	87,7	80,4
_		I	Réserves/total bi	lan (en %)		
Cameroun	20,1	17,3	12,1	14,5	15,9	16,7
République Centrafricaine	13,6	13,1	8,2	16,5	15,7	11,7
Congo	41,9	23,6	0,1	11,8	14,3	17,7
Gabon	19,6	21,4	11,6	11,5	15,0	18,9
Guinée Equatoriale	53,0	37,5	21,1	20,0	21,2	10,9
Tchad	21,1	18,9	5,9	7,9	8,3	13,7
CEMAC	29,9	22,5	12,8	13,7	15,5	16,2
-		Réserves	libres/réserves	obligatoires (en	%)	
Cameroun	176,5	135,8	222,2	274,8	273,5	241,7
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-
Congo	274,1	115,2	256,8	286,1	253,6	292,8
Gabon	134,5	174,4	215,9	197,7	218,0	242,0
Guinée Equatoriale	334,7	250,6	417,3	398,6	438,4	144,4
Tchad	292,1	274,5 -		752,5	175,0	183,1
CEMAC	238,3	171,1	279,6	298,3	273,6	231,5
_		Réserves	libres/crédits à	l'économie (en %	%)	
Cameroun	23,3	17,2	14,8	19,3	21,1	23,3
République Centrafricaine	22,1	22,4	13,4	27,8	20,5	14,4
Congo	72,8	25,1	17,2	14,3	17,4	24,1
Gabon	21,5	29,3	19,5	17,1	24,1	30,9
Guinée Equatoriale	93,0	48,7	26,9	24,0	26,5	11,2
Tchad	28,0	24,4	11,3	13,4	10,0	18,5
CEMAC	39,9	25,0	16,5	17,8	20,2	21,7

Source : BEAC

II. SYSTEME FINANCIER

II-1. SECTEUR BANCAIRE

A 4. Structure du secteur bancaire (effectif des banques)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	13	14	14	14	15	15
République Centrafricaine	4	4	4	4	4	4
Congo	10	11	11	11	11	10
Gabon	10	10	10	8	8	7
Guinée Equatoriale	5	5	5	5	5	5
Tchad	8	8	8	9	9	9
CEMAC	50	52	52	51	52	50

Source: COBAC

A 5. Actifs du secteur bancaire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
_						
Cameroun	4 198 995	4 601 043	4 934 284	5 185 808	5 733 817	6 297 578
République Centrafricaine	188 891	197 985	214 905	235 361	269 312	296 284
Congo	2 361 962	2 253 843	2 145 154	1 933 556	1 882 559	1 919 540
Gabon	2 621 544	2 751 417	2 783 635	2 424 524	2 639 908	2 692 600
Guinée Equatoriale	2 219 738	2 015 197	1 809 995	1 757 490	1 817 583	1 630 261
Tchad	958 671	1 034 053	1 186 143	1 148 321	1 132 469	1 256 513
CEMAC	12 549 801	12 853 538	13 074 116	12 685 060	13 475 648	14 092 776

Source: COBAC

A 6. Volume des dépôts collectés par les banques (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
_						
Cameroun	3 339 076	3 537 216	3 674 974	4 028 773	4 461 097	4 836 945
République Centrafricaine	120 876	139 041	146 079	159 642	186 334	218 687
Congo	1 990 412	1 730 186	1 480 796	1 334 590	1 232 821	1 308 545
Gabon	2 107 709	2 103 560	2 073 768	1 857 866	2 071 919	2 105 634
Guinée Equatoriale	1 838 891	1 611 019	1 329 039	1 298 681	1 263 814	1 090 664
Tchad	737 201	736 261	721 459	659 924	662 042	833 903
CEMAC	10 134 165	9 857 283	9 426 115	9 339 476	9 878 027	10 394 378

Source: COBAC

A 7. Volume des crédits bruts distribués par les banques (en millions de FCFA)

			_			,
_	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	2 658 573	3 078 827	3 249 385	3 409 829	3 695 546	3 706 766
République Centrafricaine	148 256	146 011	161 520	145 098	164 521	160 727
Congo	1 114 489	1 334 253	1 376 777	1 324 881	1 242 475	1 196 629
Gabon	1 760 183	1 681 370	1 792 565	1 633 198	1 695 430	1 621 778
Guinée Equatoriale	1 020 811	1 203 048	1 220 383	1 255 015	1 259 878	1 012 158
Tchad	630 215	663 279	703 163	697 508	703 889	744 017
CEMAC	7 332 527	8 106 788	8 503 793	8 465 529	8 761 739	8 442 075

Source: COBAC

A 8. Volume des crédits sains à court terme (en millions de FCFA)

				<u> </u>		<u>, </u>
<u>-</u>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	462 792	582 578	592 176	474 751	495 028	388 796
République Centrafricaine	11 604	4 039	3 223	5 741	9 283	11 542
Congo	71 111	33 947	50 883	19 168	35 336	26 339
Gabon	110 271	163 933	229 462	158 813	136 787	42 756
Guinée Equatoriale	86 958	76 450	73 369	101 738	33 495	43 842
Tchad	123 126	105 910	66 303	68 019	63 131	66 452
CEMAC	865 862	966 857	1 015 416	828 230	773 060	579 727

A 9. Volume des crédits sains à moyen terme (en millions de FCFA)

			•	,		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	81 055	95 894	93 253	52 419	65 309	83 192
République Centrafricaine	5 308	7 235	13 153	9 319	12 391	4 531
Congo	55 490	59 141	89 416	68 394	81 189	71 017
Gabon	72 152	78 855	105 021	39 923	36 934	36 166
Guinée Equatoriale	34 552	60 204	62 624	74 901	54 232	77 111
Tchad	24 531	34 215	31 793	23 857	25 065	33 577
CEMAC	273 088	335 544	395 260	268 813	275 120	305 594

Source: COBAC

A 10. Volume des crédits sains à long terme (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	3 205	323	2 244	597	502	521
République Centrafricaine	- 6978	3 142	552	3 477	905	1 054
Congo	1 027	85	440	317	580	662
Gabon	4 709	7 574	7 735	6 890	5 733	4 675
Guinée Equatoriale	152	848	2 535	6 676	6 3 1 7	4 685
Tchad	9 041	18 295	5 028	5 120	33	774
CEMAC	11 156	30 267	18 534	23 077	14 070	12 371

Source: COBAC

A 11. Volume des créances douteuses (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	268 917	300 467	363 176	376 389	453 865	489 355
République Centrafricaine	42 217	38 518	35 169	35 117	26 805	21 993
Congo	29 315	69 008	63 061	97 180	121 503	152 826
Gabon	64 422	92 790	116 287	142 311	151 580	118 514
Guinée Equatoriale	112 646	135 185	134 287	158 584	172 762	182 900
Tchad	69 060	87 435	117 998	123 333	139 733	109 809
CEMAC	586 577	723 403	829 978	932 914	1 066 248	1 075 397

Source: COBAC

A 12. Produit net bancaire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	296 021	322 934	334 503	358 498	407 799	422 112
République Centrafricaine	15 326	17 748	19 503	21 520	22 331	22 404
Congo	138 777	173 902	158 027	155 693	156 656	144 076
Gabon	194 445	178 605	208 669	212 413	223 462	214 882
Guinée Equatoriale	128 581	109 375	109 515	112 004	100 176	90 761
Tchad	76 424	83 345	84 235	75 563	74 678	77 476
CEMAC	849 574	885 909	914 452	935 691	985 102	971 711

A 13. Indicateurs de risques bancaires

	Taux de	créances dou	teuses (en %	o)		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	10,1	9,8	11,2	11,0	12,3	13,2
République Centrafricaine	28,5	26,4	21,8	24,2	16,3	13,7
Congo	2,6	5,2	4,6	7,3	9,8	12,8
Gabon	3,7	5,5	6,5	8,7	8,9	7,3
Guinée Equatoriale	11,0	11,2	11,0	12,6	13,7	18,1
Tchad	11,0	13,2	16,8	17,7	19,9	14,8
CEMAC	8,0	8,9	9,8	11,0	12,2	12,7
		éances en so				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	12,1	12,3	13,9	12,8	15,0	15,2
République Centrafricaine	29,4	31,9	26,9	25,3	17,7	15,8
Congo	4,0	6,7	8,5	16,6	23,1	28,1
Gabon	8,1	9,6	9,7	12,8	17,1	9,8
Guinée Equatoriale	20,8	17,9	26,1	27,8	37,6	49,5
Tchad	13,3	18,9	23,4	28,1	31,4	26,3
CEMAC	11,6	12,5	14,9	17,1	21,2	21,1
		s/créances do				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	87,3	89,5	88,7	94,9	94,1	92,4
République Centrafricaine	56,5	81,7	98,6	94,5	98,8	83,9
Congo	65,6	53,7	71,7	80,8	86,7	79,1
Gabon	118,9	82,2	89,9	95,1	101,1	99,5
Guinée Equatoriale	86,0	82,0	92,3	88,7	96,6	93,5
Tchad	76,5	78,6	73,0	79,7	83,7	102,3
CEMAC	86,0	82,0	86,4	90,4	93,4	92,3
	Rendeme	ent des actifs	(ROA) (en %	(6)	•	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	0,9	1,0	0,1	1,3	1,2	1,3
République Centrafricaine	-0,4	-1,3	0,1	0,6	1,4	1,6
Congo	1,6	1,5	1,1	1,1	0,8	0,2
Gabon	1,0	0,5	1,1	1,3	2,0	2,1
Guinée Equatoriale	1,1	1,2	1,0	0,8	0,6	-0,1
Tchad	1,6	1,1	0,8	0,1	0,3	-0,1
CEMAC	1,0	0,7	0,7	0,8	1,0	0,8
	Rendement d				1,0	0,0
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	22,1	18,9	2,2	29,6	24,1	27,4
République Centrafricaine						
Congo	-2,3 28,8	-7,1 23,0	0,3 10,5	3,4 9,2	8,6 5,7	9,8 1,5
Gabon	19,6	8,9	26,9	22,9	29,5	28,1
Guinée Equatoriale	14,8	11,3	8,6	6,4	4,5	-0,9
Tchad	21,8	14,8	11,4	1,0	3,2	-4,9
CEMAC	17,5	11,6	10,0	12,1	12,6	10,2
021,210	Marge des opéra			•	12,0	10,2
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
				,	,	
Cameroun	51,8	51,7	51,5	49,7	46,6	46,5
République Centrafricaine	64,6	56,0	53,3	50,4	41,5	48,4
Congo	55,5	53,2	59,3	60,5	51,1	48,2
Gabon	60,3	58,1	57,8	51,2	41,3	47,3
Guinée Equatoriale	64,7	58,6	66,9	65,6	62,5	48,7
Tchad	69,7	65,4	60,4	61,5	54,0	55,6
CEMAC	58,1	55,5	57,0	54,7	0,5	47,9

Suite						
		rais générai				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	54,4%	54,9%	54,4%	52,6%	50,2%	51,4%
République Centrafricaine	67,9%	64,2%	60,9%	61,2%	61,3%	64,4%
Congo	54,9%	48,8%	52,5%	51,7%	55,1%	60,9%
Gabon	62,7%	62,8%	57,7%	56,1%	54,3%	54,3%
Guinée Equatoriale	37,7%	46,5%	48,1%	50,2%	56,5%	63,3%
Tchad	49,3%	49,7%	50,3%	59,9%	62,6%	62,5%
CEMAC	54,5%	54,5%	54,0%	55,3%	56,7%	59,5%
		de couvertur			,	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Сомоном	10,2%	10,1%	9,0%	9,6%	10,7%	10,6%
Cameroun République Centrafricaine	41,9%	37,4%	32,0%	34,3%	28,5%	30,3%
Congo	16,0%	19,5%	18,9%	22,6%	24,9%	29,5%
Gabon	8,8%	7,8%	7,7%	12,6%	13,5%	16,4%
Guinée Equatoriale	25,5%	23,8%	27,3%	31,2%	29,5%	-3,5%
Tchad	13,2%	14,6%	13,2%	18,0%	16,7%	6,6%
CEMAC	13,4%	13,8%	13,3%	15,9%	16,4%	13,1%
	Ratio	de fonds pro	opre de base			•
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	9,1%	9,3%	7,6%	8,5%	9,7%	9,7%
République Centrafricaine	40,3%	36,7%	30,8%	33,7%	27,5%	29,6%
Congo	13,7%	17,7%	17.1%	20,3%	21,9%	26,5%
Gabon	8,8%	8,0%	7,7%	13,2%	12,8%	16,9%
Guinée Equatoriale	26,2%	24,4%	27,9%	32,6%	30,3%	-1,6%
Tchad	12,0%	13,2%	11,8%	16,6%	15,2%	6,0%
CEMAC	12,6%	13,2%	12,4%	15,2%	15,3%	12,5%
		Rapport de li	iquidté			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	139,5%	147,5%	148,7%	149,3%	162,4%	164,1%
République Centrafricaine	203,1%	276,1%	219,6%	227,4%	198,6%	165,8%
Congo	182,9%	116,1%	104,4%	146,6%	176,0%	152,0%
Gabon	112,9%	148,3%	134,0%	157,1%	169,7%	140,1%
Guinée Equatoriale	194,0%	200,7%	158,4%	171,2%	170,1%	120,7%
Tchad	152,9%	142,1%	155,0%	188,9%	117,9%	123,6%
CEMAC	156,3%	151,9%	141,3%	158,2%	163,5%	148,0%
		nt de transfo			****	2010
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	49,6	62,7	68,9	74,2	72,0	78,9
République Centrafricaine	113,5	129,7	160,1	182,0	179,2	135,2
Congo	88,4	111,4	107,9	78,5	66,6	66,7
Gabon	71,8	94,8	49,7	95,7	57,6	109,2
Guinée Equatoriale	121,3	132,5	86,0	76,0	56,7	-6,3
Tchad	97,6	84,3	67,9	63,5	45,6	19,2
CEMAC	75,2	90,7	77,1	79,5	63,1	55,5
		<u> Pépôts/crédit</u>		2015	2010	2010
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	125,6%	114,9%	113,1%	118,2%	120,7%	130,5%
République Centrafricaine	81,5%	95,2%	90,4%	110,0%	113,3%	136,1%
Congo	178,6%	129,7%	107,6%	100,7%	99,2%	109,4%
Gabon	119,7%	125,1%	115,7%	113,8%	122,2%	129,8%
Guinée Equatoriale	180,1%	133,9%	108,9%	103,5%	100,3%	107,8%
Tchad	117,0%	111,0%	102,6%	94,6%	94,1%	112,1%
CEMAC COPA C	138,2%	121,6%	110,8%	110,3%	112,7%	123,1%

II-2. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

A 14. Total bilan des EMF (en millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	717 662,0	744 687,0	778 470,0	715 501,0	789 185,0
Centrafrique	16 467,0	18 755,0	23 908,0	28 780,0	52 529,0
Congo	386 168,0	307 632,0	289 895,0	309 147,0	525 708,0
Gabon	51 560,0	60 443,0	76 869,0	107 815,0	114 244,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0		1 374,0	2 193,0
Tchad	25 680,0	22 370,0	22 932,0	35 849,0	30 290,0
CEMAC	1 197 537,0	1 153 887,0	1 192 074,0	1 198 466,0	1 514 149,0

Source : COBAC

A 15. Evolution des dépôts de la clientèle des EMF par type de comptes dans la CEMAC (en millions de FCFA)

-		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Comptes à vue		851 353,0	830 662,0	817 512,9	831 408,0	709 187,6	739 772,8
Comptes à terme		34 042,0	26 820,0	78 432,4	85 715,5	90 452,4	95 326,6
Autres comptes		6 841,0	4 726,0	16 142,1	17 784,0	22 553,9	22 008,2
Dettes rattachées		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépôts	•	892 236,0	862 208,0	912 087,4	934 907,5	822 193,9	857 107,6

Source : COBAC

A 16. Evolution des crédits des EMF nets dans la CEMAC (en millions de FCFA)

_	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits bruts	489 504,0	545 088,0	575 923,7	609 820,7	536 096,9	554 031,9
Créances en souffrances	65 262,0	72 353,0	82 129,1	91 262,3	97 427,9	101 300,1
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	52 027,0	65 651,0	72 177,8	82 256,2	83 965,7	67 937,8
Crédits nets	437 477,0	479 437,0	503 746,0	527 565,0	452 131,0	486 094,0

Source : COBAC

A 17. Evolution du nombre des clients et membres des EMF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	1 356 676	1 235 674	1 899 324	2 170 267	1 738 372	1 612 289
Centrafrique	18 717	29 350	40 078	49 119	55 515	107 983
Congo	366 206	305 059	401 440	416 016	452 694	461 103
Gabon	94 353	121 077	148 226	165 906	187 856	179 671
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	105	157
Tchad	62 137	66 916	177 284	228 249	240 721	260 850
CEMAC	1 898 089	1 758 076	2 712 629	3 029 557	2 675 263	2 622 053

Source : COBAC

A 18. Evolution du nombre d'agences et guichets des EMF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	1 328	1 411	1 544	1 604	1 393	1 119
Centrafrique	4	4	8	10	18	24
Congo	201	166	182	188	194	174
Gabon	47	48	55	57	35	72
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	33	33
Tchad	80	77	172	171	169	139
Total CEMAC	1 660	1 706	1 961	2 030	1 842	1 561

A 19. Evolution du nombre de comptes de dépôt des EMF

1.1	11 19. Evolution au nombre de comptes de depot des Eivil							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Cameroun	1 435 528	1 850 256	2 085 872	2 416 967	1 202 083	1 287 313		
Centrafrique	24 147	32 539	40 173	51 497	56 223	54 488		
Congo	587 197	586 688	705 234	742 558	771 866	746 583		
Gabon	108 438	115 311	140 788	166 124	190 960	175 503		
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	157		
Tchad	52 350	45 140	200 783	207 690	185 603	180 598		
Total CEMAC	2 207 660	2 629 934	3 172 850	3 584 836	2 406 735	2 444 642		

Source : COBAC

A 20. Evolution du taux débiteur moyen pratiqué par les EMF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Cameroun	12,3	11,3	12,2	11,6	10,2	10,2	
Centrafrique	4,5	16,6	5,4	4,4	17,7	5,8	
Congo	13,0	14	12,3	14,4	13,0	13,6	
Gabon	16,5	15,2	13,9	13,6	15,1	14,9	
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	39,0	39,0	
Tchad	12,0	10,0	11,7	11,8	11,3	8,1	
Total CEMAC	11,6	13,4	10,9	10,7	17,4	15,3	

Source : COBAC

A 21. Evolution du taux créditeur moyen pratiqué par les EMF

			• .			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	2,4	3,1	2,6	2,7	2,7	2,8
Centrafrique	0,6	2,6	1,1	1,6	2,9	1,3
Congo	5,0	1,0	0,2	0,0	0,5	0,4
Gabon	2,8	4,0	3,3	3,1	3,4	3,7
Guinée Equatoriale	ND	ND	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	3,3	5,0	2,9	3,3	3,0	3,0
Total CEMAC	2,8	3,1	2,0	2,7	2,1	1,9

II.3. SECTEUR DES ASSURANCES

A 22. Structure du chiffre d'affaires en part de marché des assurances (en %)

	201	16	2017		201	18	2019	
	Non Vie	Vie						
Cameroun	39,3	67,4	40,2	69,2	45,6	69,5	47,0	72,9
RCA	1,3	0,0	1,4	0,0	1,5	0,0	1,8	0,0
Congo	26,6	7,1	27,1	6,4	18,2	5,8	17,1	4,6
Gabon	24,9	24,4	24,3	23,4	27,1	23,8	27,8	21,7
Guinée Equatoriale	4,4	0,0	3,5	0,0	3,9	0,0	2,5	0,0
Tchad	3,5	1,1	3,6	1,0	3,7	1,0	3,8	0,9
CEMAC	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Source: CIMA

A 23. Volume des primes brutes (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	161 656,0	182 079,3	185 019,0	186 766,0	201 216,0	207 150
République Centrafricaine	2 338,1	3 156,5	4 432,0	4 432,0	4 639,0	5 300
Congo	73 847,5	75 753,4	94 013,0	93 257,0	60 388,0	55 129
Gabon	121 448,8	118 846,1	102 431,0	97 877,0	103 619,0	102 920
Guinée Equatoriale	16 349,1	15 569,6	14 689,0	11 319,0	11 970,0	7 398
Tchad	13 645,3	14 447,5	12 437,0	12 437,0	12 152,0	12 208
CEMAC	389 284,8	409 852,4	413 022,0	406 089,0	393 984,0	390 105

Source: CIMA

A 24. Volume des actifs détenus par les assureurs (en millions de FCFA)

	r					,
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cameroun	280 127,1	294 500,0	318 058,0	345 732,0	354 902,0	379 309,0
RCA	6 575,1	6 946,0	7 744,0	7 848,0	7 848,0	7 777,0
Congo	47 190,5	52 876,0	57 333,0	59 212,0	57 312,0	52 863,0
Gabon	148 755,4	141 312,0	138 629,0	143 044,0	143 933,0	145 132,0
Guinée Equatoriale	12 744,4	11 326,0	11 423,0	11 805,0	11 347,0	10 529,0
Tchad	13 383,4	13 310,0	14 055,0	13 236,0	13 236,0	13 723,0
CEMAC	508 775,9	520 270,0	547 242,0	580 875,0	588 577,0	609 334,0

Source: CIMA

A 25. Dépôts et placements des assurances auprès du système bancaire (en millions de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2016 2017		
		2011	2010	2010	2017	2018	
Cameroun	114 688,3	118 283,5	132 331,4	141 871,0	153 361,0	162 480,0	
République Centrafricaine	4 607,4	5 273,2	6 461,2	6 472,0	6 472,0	6 428,0	
Congo	16 720,0	18 555,2	18 040,2	18 522,0	17 429,0	18 030,0	
Gabon	67 873,6	60 382,2	47 643,2	53 750,0	54 221,0	52 309,0	
Guinée Equatoriale	3 755,4	2 724,3	2 120,9	2 957,0	2 350,0	3 050,0	
Tchad	2 674,1	2 847,6	3 854,4	4 477,0	4 477,0	4 444,0	
CEMAC	210 318,7	208 066,0	210 451,2	228 049,0	238 310,0	246 742,0	

source : CIMA

A 26. Rendements des placements* des assureurs (en %)

Rendement des placements* (en %)									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Cameroun	3,2	2,9	2,9	3,0	4,2	2,2			
République Centrafricaine	3,7	5,1	5,8	6,1	6,0	6,1			
Congo	2,9	-0,2	-0,4	-0,8	-0,8	- 0,5			
Gabon	4,8	4,6	4,9	3,6	3,5	3,5			
Guinée Equatoriale	1,1	0,6	2,3	1,8	1,7	1,4			
Tchad	1,1	2,9	4,5	2,7	2,8	3,7			
CEMAC	3,5	3,1	3,1	2,8	3,5	2,3			

Source : CIMA

^{*} Rendements des placements _{année N} = (Produits financiers Nets année N) / [M oyenne (Placement _{année N}; Placement _{année N-1})]

II-4. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE

A 27. Structure du secteur des OPS (répartition des OPS par pays)

		\ I			1 1 0 /		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Cameroun	1	1	1	1	1	1	
République Centrafricaine	1	1	1	1	1	1	
Congo	1	1	1	1	1	1	
Gabon	3	3	3	2	2	2	
Guinée Equatoriale	1	1	1	1	1	1	
Tchad	1	1	1	1	1	1	
CEMAC	8	8	8	7	7	7	

Source: CIPRES

A 28. Volume des actifs détenus par les OPS (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
						·
Cameroun	455 878,0	485 586,2	534 562,6	623 364,7	769 445,9	844 625,9
République Centrafricaine	55 322,9	55 373,3	56 339,6	57 939,2	56 029,6	56 029,6
Congo	108 721,3	228 091,6	231 994,5	231 994,5	272 628,6	231 994,5
Gabon	357 392,9	363 639,8	390 571,0	437 276,0	460 016,8	496 174,7
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	122 342,8	132 852,1	142 920,8	145 380,5	145 788,0	145 788,0
CEMAC	1 099 657,9	1 265 543,0	1 356 388,5	1 495 954,9	1 703 908,9	1 774 612,7

Source: CIPRES

A 29. Volume des prestations versées par les OPS (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
						_
Cameroun	72 110,5	78 204,9	83 938,6	88 909,4	95 214,0	100 366,9
République Centrafricaine	4 323,7	2 939,1	4 331,9	5 412,1	4 415,6	4 415,6
Congo	45 115,1	50 448,2	54 243,9	55 749,7	54 243,9	54 243,9
Gabon	110 602,7	130 944,7	121 724,6	128 754,6	132 906,6	134 392,1
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	4 967,5	6 543,2	7 905,6	6 312,1	8 094,9	8 094,9
CEMAC	237 119,4	269 080,1	272 144,7	285 137,9	294 875,0	301 513,4

Source: CIPRES

A 30. Réserves techniques des organismes (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	337 089,5	345 207,9	388 986,4	453 972,0	445 914,9	490 940,3
République Centrafricaine	1 013,4	1 013,4	1 759,0	1 759,0	4 227,3	4 227,3
Congo	-10 528,5	9 240,4	45 286,8	45 286,8	45 286,8	45 286,8
Gabon	130 344,5	52 221,1	151 337,9	71 848,6	78 208,2	63 867,4
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	97 428,5	97 497,7	97 497,7	109 105,6	107 571,2	106 036,3
CEMAC	555 347,4	505 180,5	684 867,8	681 972,0	681 208,4	710 358,1

Source: CIPRES

A 31. Dépôt et placement des OPS auprès des banques (en millions de FCFA)

_	-	_				,
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	79 387,3	79 509,9	91 135,2	135 734,3	190 209,2	176 708,8
République Centrafricaine	519,6	4 484,9	876,5	1 862,8	3 952,1	3 952,1
Congo	5 741,8	6 857,3	16 897,9	16 897,9	16 897,9	16 897,9
Gabon	60 258,9	76 438,1	87 382,1	78 968,4	74 628,7	68 515,9
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	43 584,9	44 247,5	59 436,3	38 848,0	26 559,6	26 559,6
CEMAC	189 492,6	211 537,7	255 728,0	272 311,4	312 247,5	292 634,2

Source: CIPRES

A 32. Ratio de liquidité immédiate des OPS (en %)

	1			,			
_	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Cameroun	ND	ND	ND	1245,029637	626,0439136	691,7810599	
République Centrafricaine	ND	ND	ND	6,409031065	43,15748776	43,15748776	
Congo	ND	ND	ND	2,768428583	2,446010964	2,446010964	
Gabon	ND	ND	ND	883	170,16	181,5	
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Tchad	ND	ND	ND	158,4483135	192,5736934	192,5736934	
CEMAC	0	0	0	57,76	56,13	62,66	

Source: CIPRES

^{*} Banques de la CEMAC

III.	MARCHÉ DES CAPITAUX ET INFRASTRUCTURES DE MARCHE

III-1. MARCHÉ MONÉTAIRE SOUS-REGIONAL

A 33. Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire (Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

RCA		déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
RCA							Opératio	on principale d'	'injection de liq	uidité				
Congo	Cameroun	40 379,6	28 639,9	25 719,5	12 325,2	3 230,8	1 242,2	2 757,1	7 137,7	8 107,3	9 045,2			7 526,2
Calino	RCA	-	-	-	-	-	-	-	-		1 255,4	1 075,9	834,9	49,7
Commercial 15 237,7 19 304,4 5 501,2 32 937,9 6 408,3 999,8 27 761,5 26 706,2 23 99,7 23 515,5 18 628,3 12 894,1 11 999,8 15 600,0 14 640,7 14 655,0 128 447,6 10 911,1 10 191,1 77 361,1 46 781,4 30 329,2 25 756,4 24 210,4 17 103,5 128 94,4 11 999,8 128 761,5 18 628,3 18 401,2 18 10 191,1 17 361,1 46 781,4 30 329,2 25 756,4 24 210,4 17 103,5 128 94,4 11 999,8 18 401,2 18 10 191,1 17 361,1 46 781,4 30 329,2 25 756,4 24 210,4 17 103,5 128 94,4 19 199,4 18 10 191,1 18 10	Congo	30 682,7	20 483,9	27 447,5	9 967,7	4 316,5	4 784,0	1 033,3	181,8	509,4	1 973,4	3 710,2	5 725,7	8 545,0
Tchad	Gabon	21 806,5	23 677,4	22 250,0	23 871,0	15 133,3	1 290,3	-	-	1 747,5	-	-	-	-
CEMAC 254 516,1 238 660,5 299 365,9 184 012,9 131 000,0 46 77,4 78 333,3 64 35.48 60 000,0 60 000,0 48 064,5 40 000,0 40 000,	Guinée Equatoriale	15 237,7	19 304,4	5 501,2	32 937,9	6 408,3	9 999,8	27 761,5	26 706,2	23 592,7	23 515,5	18 628,3	12 894,1	11 939,8
Cameroum 7492,0 20,9 624,2 4189,3 2895,4 5707,9 11499,9 7871,9 10188,5 13986,4 15030,5 19087,6 19313,6 RCA RCA		146 409,7	146 555,0	128 447,6	104 911,1	101 911,1	77 361,1	46 781,4	30 329,2	25 756,4	24 210,4		12 894,4	11 939,4
Cameroun 7492,0 20,9 624,2 4189,3 2895,4 5707,9 11149,9 7871,9 10 158,5 13 996,4 15 030,5 19 057,6 19 313,6 RCA	CEMAC	254 516,1	238 660,5	209 365,9	184 012,9	131 000,0	94 677,4	78 333,3	64 354,8	60 000,0	60 000,0	48 064,5	40 000,0	40 000,0
Cameroun 7492,0 20,9 624,2 4189,3 2895,4 5707,9 11149,9 7871,9 10 158,5 13 996,4 15 030,5 19 057,6 19 313,6 RCA								Facilités de m	rêt marginal					
RCA	Cameroun	7 492 0	20.9	624.2	4 189 3	2 895 4	5 707 9	-	-	10 158 5	13 996 4	15 030 5	19.057.6	193136
Congo		7 172,0	20,7	021,2	1 100,5	2 0/3,1	3 101,5	11 110,0	7 071,7	10 130,3	13 770,1	13 030,3	17 03 1,0	17 515,0
Cabon 6483,9 (Gainée Equatoriale I57 634,4 I42 967,5 I03 604,2 I03		_	9 677.4	535.7	2 096.8	5 983.5	4 191.8	6 800.0	225.8	_	6 966.7	7 290.3	1 566.7	7 000.0
Cameroun Cameroun										-			· ·	
Tchad 8774,2 8 348,4 19 674,3 32 854,8 22 623,3 28 651,7 54 832,1 57 821,2 66 997,0 71 283,2 74 882,5 78 168,4 91 911,1 CEMAC 180 384,5 161 014,2 124 438,4 132 396,8 123 954,8 128 164,3 149 243,0 135 704,3 141 775,2 154 862,9 173 206,6 184 592,7 211 869,9	Guinée Equatoriale		142 967,5	103 604,2	93 255,9		89 612,9	76 461,0	69 785,4	64 619,7	62 616,7	76 303,2	85 800,0	93 645,2
Cameroun Cameroun	•												78 168,4	91 911,1
Cameroun Cameroun	CEMAC													
RCA 315,8 296,3 276,6 257,1 236,7 217,7 196,6 178,9 157,7 138,5 118,6 98,0 78,7 Congo 41 890,8 40 500,6 38 771,0 38 746,8 38 021,0 37 942,3 35 482,4 34 818,6 34 403,7 34 378,7 33 653,7 33 491,1 31 190,9 Gabon Guinée Equatoriale Tchad CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 18 18,0 18,0		,	,	,	,	,	,		spécial	,	,	,	,	,
Congo 41 890,8 40 500,6 38 771,0 38 746,8 38 021,0 37 942,3 35 482,4 34 818,6 34 403,7 34 378,7 33 653,7 33 491,1 31 190,9 Gabon Guinée Equatoriale Tchad CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 CEMAC 1 2 857,1 12 838,7 19 516,7 16 338,7 9 100,0 12 519,0 14 909,0 11 442,3 3 571,5 RCA 859,9 Congo 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 - Gabon 2 166,7 5 000,0 5 000,0 16 162,9	Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	445,2	4 600,0	4 600,0
Cabon Cuinée Equatoriale Tchad CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 CEMAC 2 857,1 12 838,7 19 516,7 16 338,7 9 100,0 12 519,0 14 909,0 11 442,3 3 571,5 RCA 2 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 Cabon 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 Cabon 2 166,7 5 000,0 5 000,0 1 612,9 Cuinée Equatoriale 4 500,2 10 385,0 10 385,0 9 508,4 9 091,0 9 091,0 6 555,7 6 545,7 Tchad 6 032,3 17 000,0 27 322,6 26 800,0 20 000,0 5 161,3 - 5 969,2 6 545,7 Tchad 8 571,4 38 871,0 68 000,0 79 838,7 68 800,0 63 225,8 45 161,3 22 666,7 20 000,0 18 000,0 -	RCA	315,8	296,3	276,6	257,1	236,7	217,7	196,6	178,9	157,7	138,5	118,6	98,0	78,7
CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 Cameroun - 2857,1 12 838,7 19 516,7 16 338,7 9 100,0 12 519,0 14 909,0 11 442,3 3 571,5 RCA - 1 - 2 - 1 - 1 - 859,9 - 1 - Congo - 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 21 33,3 3 043,7 4 908,6 - Cabon - 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 21 33,3 3 043,7 4 908,6 - Cabon - 1 - 2 166,7 5 000,0 5 000,0 1612,9 - 1	Congo	41 890,8	40 500,6	38 771,0	38 746,8	38 021,0	37 942,3	35 482,4	34 818,6	34 403,7	34 378,7	33 653,7	33 491,1	31 190,9
Tchad CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 Cameroun	Gabon													
CEMAC 42 206,6 40 796,9 39 047,6 39 003,9 38 257,7 38 160,0 35 679,0 34 997,5 34 561,4 34 517,2 34 217,4 38 189,1 35 869,6 Cameroun - 2857,1 12 838,7 19 516,7 16 338,7 9 100,0 12 519,0 14 909,0 11 442,3 3 571,5 RCA 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 21 33,3 3 043,7 4 908,6 Gabon 2166,7 5 000,0 5 000,0 16 12,9 Guinée Equatoriale 6 032,3 17 000,0 27 322,6 26 800,0 20 000,0 5 161,3 - 5 969,2 6 545,7 CEMAC 8571,4 38 871,0 68 000,0 79 838,7 68 800,0 63 225,8 45 161,3 22 666,7 20 000,0 18 000,0 -	Guinée Equatoriale													
Cameroun 2 857,1 12 838,7 19 516,7 16 338,7 9 100,0 12 519,0 14 909,0 11 442,3 3 571,5 RCA 859,9 Congo 5 714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 - Gabon 2 166,7 5 000,0 5 000,0 1 612,9														
Cameroun - 2857,1 12838,7 19516,7 16338,7 9100,0 12519,0 14909,0 11442,3 3571,5 RCA 859,9 Congo 5714,3 20 000,0 24816,5 20 792,4 17515,0 19585,5 16 000,0 2133,3 3 043,7 4908,6 - Gabon 2166,7 5000,0 5000,0 1612,9	CEMAC	42 206,6	40 796,9	39 047,6	39 003,9	38 257,7	38 160,0	35 679,0	34 997,5	34 561,4	34 517,2	34 217,4	38 189,1	35 869,6
Cameroun - 2857,1 12838,7 19516,7 16338,7 9100,0 12519,0 14909,0 11442,3 3571,5 RCA 859,9 Congo 5714,3 20 000,0 24816,5 20 792,4 17515,0 19585,5 16 000,0 2133,3 3 043,7 4908,6 - Gabon 2166,7 5000,0 5000,0 1612,9								injection de li	guidité à matur	rité longue				
RCA - - - - - - - - 859,9 - - Congo - - 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 - Gabon - - - - 2 166,7 5 000,0 5 000,0 1 612,9 -	Cameroun	-	-	2 857,1	12 838,7	19 516,7	16 338,7	-	-	-	11 442,3	3 571,5	-	-
Congo - 5714,3 20 000,0 24 816,5 20 792,4 17 515,0 19 585,5 16 000,0 2 133,3 3 043,7 4 908,6 - Gabon - 2 166,7 5 000,0 5 000,0 1612,9			-										-	-
Gabon 2166,7 5000,0 5000,0 1612,9 Guinée Equatoriale 4500,2 10 385,0 10 385,0 9508,4 9091,0 9091,0 6555,7 6545,7 - Tchad 6032,3 17000,0 27322,6 26800,0 20000,0 5161,3 - 5969,2 6545,7 - CEMAC - 8571,4 38871,0 68000,0 79838,7 68800,0 63225,8 45161,3 22666,7 20000,0 18000,0 -	Congo		-	5 714,3	20 000,0	24 816,5	20 792,4	17 515,0	19 585,5	16 000,0	2 133,3		4 908,6	-
Guinée Equatoriale 4500,2 10 385,0 10 385,0 9 508,4 9 091,0 9 091,0 6 555,7 6 545,7 - Tchad 6032,3 17 000,0 27 322,6 26 800,0 20 000,0 5 161,3 - 5 969,2 6 545,7 - CEMAC - 8571,4 38 871,0 68 000,0 79 838,7 68 800,0 63 225,8 45 161,3 22 666,7 20 000,0 18 000,0 - Total des interventions de la BEAC sur le marché monétaire			-											-
Tchad 6 032,3 17 000,0 27 322,6 26 800,0 20 000,0 5 161,3 - 5 969,2 6 545,7 - CEMAC - 8 571,4 38 871,0 68 000,0 79 838,7 68 800,0 63 225,8 45 161,3 22 666,7 20 000,0 18 000,0 - Total des interventions de la BEAC sur le marché monétaire	Guinée Equatoriale	-	-	-	-	4 500,2				9 091,0	9 091,0	6 555,7	6 545,7	-
Total des interventions de la BEAC sur le marché monétaire	•	-	-	-	6 032,3	17 000,0	27 322,6	26 800,0	20 000,0	5 161,3	-	5 969,2	6 545,7	-
	CEMAC	-	-	8 571,4	38 871,0	68 000,0	79 838,7	68 800,0	63 225,8	45 161,3	22 666,7	20 000,0	18 000,0	-
						т	otal dos interve	entions do la Ri	FAC sur la mar	ahá manátaira				
Cameroun 47 871,5 28 660,8 29 200,9 29 353,2 25 642,9 23 288,8 23 007,0 27 528,6 33 174,8 34 483,9 26 593,9 31 308,5 31 439,8	Cameroun	47 871 5	28 660 8	29 200 9	29 353 2						34 483 9	26 593 9	31 308 5	31 439,8
														128,4
														46 735,9
Gabon 28 290,3 23 677,4 22 250,0 23 871,0 17 866,8 6 290,3 5 000,0 1 612,9 1 747,5														
														105 585,0
	_													103 850,5
														287 739,5

	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
						A	vances au taux	de pénalité					
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	6,3	-	-	-	-	-
RCA													
Congo	1 387,1												
Gabon													
Guinée Equatoriale	-	-	29 560,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad													
CEMAC	1 387,1	-	29 560,7	-	-	-	-	6,3	-	-	-	-	-
						A	vances intra-jo	ournalières					
Cameroun													
RCA													
Congo													
Gabon													
Guinée Equatoriale													
Tchad	435,5	1 580,6	-	-	-	-	-	-	96,8	-	-	-	-
CEMAC	435,5	1 580,6	-	-	-	-	-	-	96,8	-	-	-	<u> </u>
_		Apports de liquidité d'urgence											
Cameroun													
RCA													
Congo													
Gabon													
Guinée Equatoriale													
Tchad													
CEMAC					T	atal das aspassu	us hous onévoti	ons de politique	manátaina				
Cameroun					1	otal des concou	rs nors operau	6,3	monetaire				
RCA	_	_	_	_	-	_	-	0,3		-	-	_	-
Congo	1 387,1	_	-	_	_	_	-	_	_	-	-		
Gabon		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Guinée Equatoriale	-	-	29 560,7	_	-	_	_	-	_	_	_	_	_
Tchad	435,5	1 580,6	2) 300,1	_	_	_	_	_	96,8	_	_	_	_
CEMAC	1 822,6	1 580,6	29 560,7	-	_	_	_	6,3	96,8	_	_	-	_
	1 022,0	1 000,0				Volume	des transactio	ns interbancair					
CEMAC		124 075	56 900	289 750	278 384	313 119	308 124	122 500	140 332	190 382	212 582	157 992	163 974

III-2. MARCHÉ DES TITRES PUBLICS PAR ADJUDICATION

A 34. Volume des émissions des BTA (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2015	2010	2010
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	257 400	430 100	796 765	843 941	1 103 562	2 015 048
RCA	11 000	16 000	19 000	23 000	15 000	9 500
Congo	11 000	10 000	19 000	23 700	50 910	218 112
Gabon	73 900	131 950	273 880	377 186	445 091	672 331
Guinée Equatoriale	-	15 000	60 000	78 000	79 000	170 131
Tchad	27 500	142 000	269 715	168 700	302 061	532 464
CEMAC	369 800	735 050	1 419 360	1 514 527	1 995 624	2 085 221

*Bons de Trésort Assimilables

Source: BEAC

A 35. Volume des émissions des OTA (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	10 000	_		_	_	240 205
	10 000	-	-	-	-	240 203
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	123 500
Gabon	37 056	17 500	20 300	8 000	81 449	191 481
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	-	291 000
Tchad	-	139 260	174 357	26 800	-	-
CEMAC	47 056	156 760	194 657	34 800	81 449	846 186

*Obligations de Trésort Assimilables

Source: BEAC

A 36. Volume des transactions sur le marché secondaire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	-	909	585	297	378 132	1 378 033
République Centrafricaine	-	-	10 700	-	557	9 183
Congo	-	-	-	-	339 087	44 089
Gabon	-	16 505	-	3 000	163 427	272 521
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	1 568 979	1 785 092
Tchad	-	-	-	-	320 783	405 807
CEMAC	_	17 414	11 285	3 297	2 770 965	3 894 725

Source : BEAC

A 37. Volume des titres nantis sur le marché secondaire (en millions de FCFA)

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Cameroun	-	114 239	126 802	194 533	186 926
République Centrafricaine	-	-	2 000	2 500	-
Congo	-	-	-	141 205	157 205
Gabon	-	81 016	230 483	233 038	145 903
Guinée Equatoriale	-	-	413 357	11 000	-
Tchad	-	122 036	414 357	428 767	40 300
CEMAC	-	317 291	777 642	1 011 043	530 334

source: BEAC

A 38. Evolution du prix des obligations (en %)

_	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	100,05	-	-	-	-	98,76
République Centrafricaine	-	_	_	_	_	-
Congo	=	-	-	-	-	90,93
Gabon	97,89	98,72	97,28	99,38	94,67	94,66
Guinée Equatoriale	· -	· <u>-</u>	· <u>-</u>	-	-	-
Tchad	-	98,33	99,44	100,00	-	-
CEMAC	32,99	32,84	32,79	33,23	15,78	47,39

Source : BEAC

A 39. Evolution des TIMP (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	1,81	2,37	2,19	3,36	2,92	3,01
République Centrafricaine	5,38	5,28	5,22	5,19	5,25	2,62
Congo	0	0	0	4,99	6,13	6,44
Gabon	2,77	3,26	4,26	5,18	4,06	3,82
Guinée Equatoriale	0	1,47	3	6,83	8,09	7,98
Tchad	2,76	3,17	3,83	5,42	6,14	6,35
CEMAC	2,12	2,59	3,08	5,16	5,43	5,03

Source: BEAC

III-3. MARCHÉ FINANCIER SOUS-REGIONAL

A 40. Volume des émissions sur le marché primaire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	157 168,0		165 000.0	_	217 580.0	2 000,0
	137 100,0	-	103 000,0	-	217 300,0	2 000,0
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	192 304,9	-	-	-
Gabon	6 359,5	84 616,5	134 940,5	131 387,5	14 078,4	126 341,0
Guinée Equatoriale	=	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-
CEMAC	163 527,5	84 616,5	492 245,4	131 387,5	231 658,4	128 341,0

Source: COSUMAF

A 41. Encours obligataire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	200 102 0	254 412 0	102.006.0	272.416.0	262 120 0	207.022.0
Cameroun	200 102,0	254 412,0	182 006,0	273 416,0	362 128,0	287 833,0
République Centrafricaine						
Congo						96 152,0
Gabon	236 132,0	320 749,0	347 342,0	604 764,0	491 709,0	236 795,0
Guinée Equatoriale						
Tchad						
CEMAC	436 234,0	575 161,0	529 348,0	878 180,0	853 837,0	620 780,0

Source: COSUMAF

A 42. Encours obligataire (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
C	152 (02.0	166 292.0	148 539.0	145 565.0	151 222 0	
Cameroun	152 602,0	100 292,0	148 559,0	145 565,0	151 333,0	-
République Centrafricaine						
Congo						
Gabon	5 739,0	5 739,0	5 739,0	5 739,0	5 739,0	-
Guinée Equatoriale						
Tchad						
CEMAC	158 341,0	172 031,0	154 278,0	151 304,0	157 072,0	148 458,0

Source: COSUMAF

A 43. Performance du marché

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre des titres echangés	1 256 661	1 854 606	1 504 034	4 658 493	3 470 582	4 160 124
liquidité du marché	0,012%	0,002%	0,002%	0,002%	0,000%	0,110%

Source: COSUMAF

III-4. SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT

i. Systèmes gérés par la BEAC

A 44. Volume des transactions sur SYGMA

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	·					_
Cameroun	75 321,0	70 528,0	68 705,0	76 815,0	92 962,0	130 299,0
République Centrafricaine	4 233,0	5 329,0	6 149,0	10 869,0	13 803,0	16 032,0
Congo	33 698,0	33 476,0	45 476,0	44 429,0	38 619,0	40 435,0
Gabon	36 030,0	39 378,0	30 660,0	30 073,0	26 819,0	45 035,0
Guinée Equatoriale	14 752,0	15 367,0	13 245,0	13 262,0	12 212,0	12 212,0
Tchad	21 547,0	28 109,0	28 683,0	27 509,0	30 277,0	12 437,0
CEMAC	185 581,0	192 187,0	192 918,0	202 957,0	214 692,0	274 633,0

Source : BEAC

A 45. Volume des transactions sur SYSTAC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	2 093 162.0	2 394 431.0	2 562 522.0	2 810 662.0	3 083 026.0	5 453 540.0
République Centrafricaine	24 231,0	31 013,0	34 629,0	34 182,0	37 060,0	40 997,0
Congo	445 770,0	1 439 845,0	1 815 452,0	1 788 168,0	1 793 574,0	1 797 487,0
Gabon	1 618 421,0	1 995 127,0	2 211 036,0	2 195 337,0	2 130 461,0	2 129 318,0
Guinée Equatoriale	93 289,0	102 031,0	101 021,0	98 668,0	104 678,0	101 472,0
Tchad	724 616,0	839 100,0	767 803,0	1 114 306,0	1 048 209,0	955 969,0
Compensation régionale	60 829,0	75 399,0	88 988,0	95 615,0	101 686,0	118 407,0
CEMAC	5 060 318,0	6 876 946,0	7 581 451,0	8 136 938,0	8 298 694,0	10 597 190,0

Source : BEAC

A 46. Valeur des transactions sur SYGMA (en millions de FCFA)

	2014	2015	2015 2016		2018	2019
	-					_
Cameroun	21 858 676,9	29 054 568,2	33 699 051,2	42 686 484,8	68 991 867,3	123 514 687,0
République Centrafricaine	507 590,0	764 859,1	869 823,9	754 696,0	826 764,7	980 319,2
Congo	14 417 165,1	15 299 074,5	12 653 904,6	13 020 776,2	10 538 124,1	10 239 795,1
Gabon	13 803 216,8	15 922 037,5	15 652 453,9	16 893 808,4	13 637 400,9	15 057 041,2
Guinée Equatoriale	13 236 367,1	16 464 943,5	12 692 108,0	15 922 026,4	11 051 262,8	6 467 553,6
Tchad	8 808 973,0	10 491 899,8	23 104 207,6	13 806 368,9	7 736 772,3	8 794 972,8
CEMAC	72 631 988,9	87 997 382,5	98 671 549,1	103 084 160,7	112 782 192,1	165 054 368,7

Source : BEAC

A 47. Valeur des transactions sur SYSTAC (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	2 093 162,0	2 394 431,0	2 562 522,0	2 810 662,0	3 083 026,0	5 453 540,0
République Centrafricaine	24 231,0	31 013,0	34 629,0	34 182,0	37 060,0	40 997,0
Congo	445 770,0	1 439 845,0	1 815 452,0	1 788 168,0	1 793 574,0	1 797 487,0
Gabon	1 618 421,0	1 995 127,0	2 211 036,0	2 195 337,0	2 130 461,0	2 129 318,0
Guinée Equatoriale	93 289,0	102 031,0	101 021,0	98 668,0	104 678,0	101 472,0
Tchad	724 616,0	839 100,0	767 803,0	1 114 306,0	1 048 209,0	955 969,0
Compensation régionale	60 829,0	75 399,0	88 988,0	95 615,0	101 686,0	118 407,0
CEMAC	5 060 318,0	6 876 946,0	7 581 451,0	8 136 938,0	8 298 694,0	10 597 190,0

Source : BEAC

ii. Monétique interbancaire

A 48. Principales activités de la monétique

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	dé c-19
Nombre de cartes bancaires émises	-						-					
Cameroun	1 000 369,0	1 006 604,0	1 009 428,3	1 019 821,0	1 031 798,0	1 048 850,0	1 040 003,2	1 048 299,0	1 040 847,0	1 044 741,0	1 051 795,0	1 056 119,0
République Centrafricaine	39 597,0	40 166,0	43 191,0	43 193,0	46 817,0	45 853,0	45 874,0	46 901,0	47 789,0	48 756,0	49 870,0	50 030,0
Congo	296 866,0	300 052,0	292 242,0	263 005,0	276 689,0	286 222,0	300 870,0	300 343,0	305 800,0	310 450,0	314 549,0	315 481,0
Gabon	217 103,0	218 880,0	221 051,0	224 583,0	230 330,0	232 887,0	234 947,0	229 902,0	237 603,0	235 379,0	239 915,0	236 385,0
Guinée équatoriale	41 752,0	44 527,0	48 386,0	50 288,0	52 897,0	53 232,0	53 167,0	55 223,0	56 671,0	57 166,0	59 373,0	59 044,0
Tchad	44 643,0	45 075,0	46 106,0	46 686,0	46 469,0	46 459,0	55 596,0	56 335,0	57 367,0	58 043,0	58 999,0	56 071,0
CEMAC	1 640 330,0	1 655 304,0	1 660 404,3	1 647 576,0	1 685 000,0	1 713 503,0	1 730 457,2	1 737 003,0	1 746 077,0	1 754 535,0	1 774 501,0	1 773 130,0
Nombre de cartes GIMAC émises												
Cameroun	150 011	150 370	146 240	147 976	154 002	158 093	162 013	162 543	162 998	163 851	174 395	174 680
République Centrafricaine	16 904	16 908	18 375	18 373	20 295	19 331	19 305	20 295	21 181	22 146	23 260	23 420
Congo	12 922	13 552	13 950	14 528	15 381	16 533	25 380	18 327	19 366	20 594	21 587	22 744
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	200	200	200	200
Guinée équatoriale	28 683	31 203	34 551	36 284	39 205	38 764	38 562	40 478	41 772	43 005	44 594	45 166
Tchad	10 654	10 933	11 641	12 034	12 488	12 581	12 814	12 982	13 056	13 152	13 229	13 229
CEMAC	219 174	222 966	224 757	229 195	241 371	245 302	258 074	254 625	258 573	262 948	277 265	279 439
Nombre de GAB												
Cameroun	697	697	697	697	696	698	698	703	706	712	715	718
République Centrafricaine	42	42	42	42	42	42	44	46	48	50	52	54
Congo	288	290	294	297	297	299	297	298	333	306	314	316
Gabon	308	308	306	307	308	309	310	309	310	311	312	313
Guinée équatoriale	82	82	82	82	82	82	85	85	85	85	85	85
Tchad	128	128	128	129	130	130	132	134	136	138	140	142
CEMAC	1 545	1 547	1 549	1 554	1 555	1 560	1 566	1 575	1 618	1 602	1 618	1 628
Nombre de TPE												
Cameroun	1 404	1 406	1 422	1 427	1 425	1 432	1 433	1 457	1 445	1 453	1 456	1 465
République Centrafricaine	47	48	50	50	50	50	50	50	50	56	56	56
Congo	203	218	223	205	209	209	207	209	209	210	213	213
Gabon	482	481	484	487	448	455	472	472	468	472	462	471
Guinée équatoriale	222	222	223	223	223	223	223	225	225	225	225	225
Tchad	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
CEMAC	2 390	2 407	2 434	2 424	2 387	2 401	2 417	2 445	2 429	2 448	2 444	2 462
Volume de retrait GAB	-0,0	- 107				- 101		2	/	2		- 10-
Cameroun	1 264 272	1 175 247	1 325 931	1 263 483	1 399 876	1 287 558	1 441 102	1 455 788	1 337 278	1 395 532	1 320 350	1 509 430
République Centrafricaine	61 664	49 848	55 034	62 899	57 287	51 248	69 162	58 583	67 351	62 880	62 405	72 416
Congo	284 401	295 013	319 795	309 415	315 762	337 240	351 696	345 352	346 741	345 225	338 946	456 639
Gabon	362 084	366 578	388 500	362 887	383 477	400 031	410 174	429 510	406 546	388 461	369 346	411 550
Guinée équatoriale	58 754	53 861	64 572	61 793	64 421	66 452	75 365	71 911	69 009	87 754	73 453	96 877
Tchad	57 610	58 604	70 622	68 355	66 808	71 495	76 355	75 724	80 641	87 554	81 709	93 866
CEMAC	2 088 785	1 999 151	2 224 454	2 128 832	2 287 631	2 214 024	2 423 854	2 436 868	2 307 566	2 367 406	2 246 209	2 640 778
retrait GAB (en millions de FCFA)	2 000 705	1777101	2 221 101	2 120 002	2207 001	2211021	2 120 031	2 100 000	2007 300	2007 100	2210207	2010770
Cameroun	116 213,0	105 975,8	121 467,9	113 296,2	131 498,2	121 359,4	140 155,3	144 344,8	128 767,8	136 184,4	127 121,7	141 841,9
République Centrafricaine	6 242,4	4 910,8	5 236,5	5 981,0	5 692,2	5 104,2	6 882,0	5 962,6	6 665,3	6 476,7	7 906,2	7 807,6
Congo	18 615,5	23 118,5	25 437,6	25 173,6	25 391,2	27 027,7	27 572,7	27 230,5	28 127,9	27 937,4	29 999,6	46 508,0
Gabon	45 088,7	46 166,4	49 817,9	45 718,8	57 492,4	51 575,9	53 739,8	54 925,1	52 862,8	51 454,5	48 489,2	56 706,9
Guinée équatoriale	14 018,7	7 195,6	9 671,5	17 133,9	13 697,4	12 374,2	22 617,4	22 674,8	31 426,7	61 356,2	54 074,4	42 689,5
Tchad	5 506,8	5 331,2	6 429,0	7 156,8	6 385,5	6 320,9	8 298,0	8 763,7	8 948,5	8 592,3	9 638,1	7 847,9
CEMAC	205 685,2	J JJ1,4	0747,0	/ 150,0	0 303,3	0.340,9	0 470,0	0 /05,/	0 770,3	0 374,3	7 050,1	1 071,7

